

# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**29 ET 30 AVRIL 2021**

**(1ÈRE JOURNÉE)**

*(SÉANCE PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE)*

**(MANDATURE 2018-2021)**





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021  
REUNIONE DI I 29 È 30 D'APRILE DI U 2021  
1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
RÉUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021**

**JOURNÉE DU JEUDI 29 AVRIL 2021**

**Ouverture des questions orales à 11h30**

**Président Jean-Guy TALAMONI : rappel des règles de sécurité sanitaire** 9

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2021/O1/029 - Étude du CEREMA sur les Chemins de Fer de la Corse,**  
posée par M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » 10

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse 11

**Question n° 2021/O1/024 - Alimentation de la nouvelle centrale du Ricanto,** posée par  
M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'Avvene » 14

Réponse de M. Jean BIANCUCCI, Président de l'Agence d'Aménagement Durable,  
d'Urbanisme et d'Énergie 15

**Question n° 2021/O1/026 - Dispositif Salvezza è Rilanciu - Renforcement de moyens,**  
posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a nazione Corsa » 17

Réponse de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse. 18

**Question n° 2021/O1/022 - Partenariat Euskadi**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » 20

**Question n° 2021/O1/030 - Mémoire de coopération entre Euskadi et Corse**, posée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica » 21

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse 23

**Question n° 2021/O1/023 - Pénétrante d'Ajaccio**, posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'Avvene » 26

Réponse de Mme Vanina BORROMEI, Conseillère exécutive en charge des infrastructures de transports. 27

**Question n° 2021/O1/025 - Observatoire des violences faites aux femmes**, posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 28

Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive 30

**Question n° 2021/O1/028 - Épisode de gel atypique en Corse**, posée par M. Marcel CESARI, au nom du groupe « Femu a Corsica » 33

Réponse de M. Lionel MORTINI, Président de l'ODARC 34

**Question n° 2021/O1/027 - Cause animale**, posée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » 37

Réponse de M. François SARGENTINI, Président de l'Office de l'Environnement 38

### **Ouverture des débats**

**Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse** 42

**Allocution de M. Gilles SIMENONI, le Président du Conseil exécutif** 44

**SUSPENSION DE SEANCE A 13H - REPRISE A 16H40**

**RESOLUTION SOLENNELLE DU CONSEIL EXECUTIF ET DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**\* RISULUZIONI n° 2021/O1/002 : RISULUZIONI SULLENI DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA E DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA PURTENDU U SO SUSTEGNU À A DUMANDA DI L'ASSOCIU 'INSEME' IN A PRESA IN CARICA DA U STATU DI I SPIAZZAMENTI DI U SICONDU ACCOMPAGNANTI DI ZITEDDI MALATI**

**\* RESOLUTION n° 2021/O1/002 : RESOLUTION SOLENNELLE DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPORTANT LEUR SOUTIEN A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION 'INSEME' DANS LA PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT DES DEPLACEMENTS DU SECOND ACCOMPAGNANT D'ENFANTS MALADES**

Présentation du M. Jean-Guy TALAMONI Président de l'Assemblée de Corse 46

**Prises de paroles**

Gilles SIMEONI 47

**VOTE :**

**M. Hyacinthe VANNI Groupe FEMU A CORSA : POUR**

**M. Petr' Antone TOMASI Groupe CORSICA LIBERA : POUR**

**Mme Anne TOMASI Groupe PNC : POUR**

**M. Jean-martin MONDOLONI Groupe PER L AVVENE : POUR**

**M. Jean-Charles ORSUCCI Groupe ANDA PER DUMANE : POUR**

**Mme Valérie BOZZI Groupe LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE : POUR**

**RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 49**

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 162 : Pruposte in u scopu di migliorà e cundizione di travagliu di l'impiegati di u settore di l'aiutu casanu**

**Rapport n° 162** : Propositions visant à améliorer les conditions de travail des salariés du secteur de l'aide à domicile

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 49

**Prises de paroles :** 51

Catherine COGNETTI TURCHINI

Laura Maria POLI

Petr' Antone TOMASI

François Xavier CECCOLI

Chantal PEDINIELLI

Anne Marie PIERI

Hyacinthe VANNI

Jean-François CASALTA

Bianca FAZI en réponse 59

Gilles SIMEONI en réponse 61

**VOTE**

**M. Hyacinthe VANNI Groupe FEMU A CORSA : POUR**

**Véronique ARRIGHI : NE PARTICIPE PAS AU VOTE**

**M. Petr' Antone TOMASI Groupe CORSICA LIBERA : POUR**

**Mme Anne TOMASI Groupe PNC : POUR**

**M. Jean-martin MONDOLONI Groupe PER L AVVENE : POUR**

**Mme Catherine RIERA Groupe ANDA PER DUMANE : POUR**

**Mme Valérie BOZZI Groupe LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE : POUR**

**RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE** 64

**Raportu n° 153 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di censu ghjinarali di i voti**

**Rapport n° 153** : Désignation de représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission de recensement général des votes

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 64

**FEMU A CORSA : Muriel FAGNI**

**CORSICA LIBERA : Vannina ANGELINI BURESI****DESIGNATIONS VALIDEES**

65

**Raportu n° 163 : Custituzione di un cumitatu in carica di a preparazione di u quarantesimu anniversariu di a creazione di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 163 : Constitution d'un comité de pilotage pour la préparation du quarantième anniversaire de la création de l'Assemblée de Corse**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 65

***Prises de Paroles***

67

Gilles SIMEONI

**VOTE****M. Hyacinthe VANNI Groupe FEMU A CORSA : POUR****M. Petr' Antone TOMASI Groupe CORSICA LIBERA : POUR****Mme Anne TOMASI Groupe PNC : POUR****M. Jean-Martin MONDOLONI Groupe PER L AVVENE : POUR****Mme Catherine RIERA Groupe ANDA PER DUMANE : POUR****M. Pierre GHIONGA Groupe LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE : POUR****RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE**

68

**RAPORTU DI SINTESI DI I TRAVADDI DI A CUMMISSIONI DI I PULITICHI  
DI SALUTA / RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION  
DES POLITIQUES DE SANTÉ**

**Raportu n° 161 : Creazione di u CHU in Corsica da qui à 2030**

**Rapport n° 161 : Création d'un CHU en Corse à l'horizon 2030**

Présentation du rapport de la Commission des Politiques de Santé Publique par Mme Danielle ANTONINI, Présidente de la Commission 68

***Prises de paroles :***

71

Petr' Antone TOMASI

Anne TOMASI  
Jean-Martin MONDOLONI

Bianca FAZI en réponse

75

## VOTE

**M. Hyacinthe VANNI Groupe FEMU A CORSA : POUR**

**M. Petr' Antone TOMASI Groupe CORSICA LIBERA : POUR**

**Mme Anne TOMASI Groupe PNC : POUR**

**M. Jean-Martin MONDOLONI Groupe PER L AVVENE : POUR**

**Mme Catherine RIERA Groupe ANDA PER DUMANE : POUR**

**Mme Valérie BOZZI Groupe LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE : POUR**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE A PRIS ACTE DE CE RAPPORT**

79

## ENERGIA / ÉNERGIE

**Raportu n° 160 : Prugettu di revisione di u prugrammazione plurianninca di l'energia (PPE)**

**Rapport n° 160 : Projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse 81

Demande sur l'urgence

**URGENCE RETENUE**

82

Présentation du Power point par M. Alexis MILANO, Directeur Général de l'AUE 84

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2021/O1/017) par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteure*

***Prise(s) de parole :***

93

M. Jean-François CASALTA

M. Xavier LACOMBE

Mme Valérie BOZZI

M. Pierre GHIONGA  
 M. Romain COLONNA  
 M. Julien PAOLINI  
 Mme Nadine NIVAGGIONI  
 M. Petr'Antone TOMASI  
 M. Jean-Martin MONDOLONI  
 Président Gilles SIMEONI

Président Jean BIANCUCCI en réponse 114

Président Gilles SIMEONI 118

### **VOTE**

M. Hyacinthe VANNI au nom des membres de son groupe présents ou représentés :

**POUR**

M. Petr'Antone TOMASI au nom des membres de son groupe présents ou représentés :

**POUR**

M. Jean-François CASALTA au nom des membres de son groupe présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au nom des membres de son groupe présents ou représentés : **POUR**

Mme Marie-Hélène PADOVANI au nom des membres de son groupe présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au nom des membres de son groupe présents ou représentés : **POUR**

**RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE** 123

Président Jean-Guy TALAMONI 124

Président Gilles SIMEONI 124

**Suspension à 20h00**

**Ouverture des questions orales à 11 h 30.****Le Président TALAMONI**

Nous allons commencer notre réunion.

Je demande aux collègues de regagner leur place.

Le secrétariat général me demande de rappeler les règles de sécurité, toujours importantes.

La direction générale autorise la reconduction de la jauge de participation dans l'hémicycle à 25 conseillers Assemblée. Cependant, les études les plus actualisées, me dit le secrétariat général, démontrent l'importance de la contamination par aérosol en lieu clos. La ventilation de l'hémicycle a donc été renforcée. Le port du masque est obligatoire en continue. Les masques doivent être renouvelés toutes les quatre heures, il conviendra, le cas échéant, de procéder à la suspension de séance pour se faire.

La commission conjointe des finances et de l'aménagement, développement pour instruire notamment le rapport 166 « relance du tourisme en Corse » aura lieu à 14 h 30, salle 2.

Donc, je répète : réunion conjointe finances et aménagement, développement salle 2, 14 h 30.

Une conférence des présidents également aura lieu à 15 heures au salon vert, sur la résolution « Inseme ».

Donc nous avons rendez-vous, pour les uns à 14 h 30, pour les autres à 15 heures.

Très bien, nous allons commencer la série des questions orales.

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES****Le Président TALAMONI**

La première question orale va être posée par M. Hyacinthe VANNI.

Vous avez la parole, M. le Président des Chemins de fer.

**\* Question n° 2021/O1/029 - Étude du CEREMA sur les Chemins de Fer de la Corse**, posée par M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Femu a Corsica ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, en février dernier, la Chambre régionale des comptes publiait un rapport sur la gestion des Chemins de Fer de la Corse par la Cullettività di Corsica, extrêmement sévère sur un certain nombre de points. Vous avez eu l'occasion d'y répondre de manière argumentée dans cet hémicycle.

Quelques semaines plus tard, nous découvrons une analyse du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), datant de septembre 2020 et intitulée : « Programme ferroviaire corse. Quels investissements dans le cadre du Plan de Transformation et d'Investissements pour la Corse, le fameux PTIC ? ».

Réalisé à la demande du Secrétariat général pour les affaires de Corse, ce document avait pour objectif d'étudier diverses opérations envisagées par la Cullettività di Corsica en matière ferroviaire et « la pertinence de les inclure ou non dans le PTIC ».

Le CEREMA est un établissement public sous tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. De ce fait, la structure travaille depuis des années sur l'organisation des mobilités et les modes de transport, notamment sur la question du ferroviaire de proximité et de petites lignes. Ce document a donc été élaboré par des personnalités qualifiées et des experts du secteur des transports et de la mobilité.

A sa lecture, nous découvrons une analyse plus que positive des travaux et projets engagés par la Cullettività di Corsica, et même des éloges sur la gestion de l'exploitation et la politique menée par notre majorité depuis son accession aux responsabilités.

Nous nous étonnons donc que cette étude, réalisée à la demande des services de l'État, n'ait pas été prise en considération par la Chambre régionale des comptes lors de l'élaboration de son enquête.

Ainsi, M. le Président du Conseil exécutif, nous souhaiterions connaître l'analyse que vous faites de ce document qui vient contredire, en partie, le rapport de la Chambre régionale des comptes ?

Par ailleurs, la Cullettività di Corsica est-elle prête à poursuivre ce programme, qualifié « d'ambitieux et cohérent » par le CEREMA, et tendre vers un moyen de transport adapté, le plus moderne et efficient possible, en adéquation avec les besoins actuels et futurs des usagers ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du groupe « Femu a Corsica ». Donc, vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse,

M. le Conseiller, M. le Président des Chemins de Fer de la Corse, merci pour votre question qui me donne donc l'occasion de revenir un instant sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui, en février dernier, a fait couler beaucoup d'encre et ce d'autant mieux qu'il était extrêmement sévère sur plusieurs points concernant des griefs imputés à la Collectivité de Corse.

J'ai eu l'occasion de répondre point par point sur ces griefs et de démontrer ce que je considérais être, au moins pour ce qui concerne la période intervenue depuis 2015, le caractère infondé dans de ces reproches.

Mais il est vrai que je suis heureux aujourd'hui de voir que l'analyse, que j'ai présentée au nom de la Collectivité de Corse, l'analyse que vous aviez vous-même publiquement exposée au nom des Chemins de Fer de la Corse sans d'ailleurs avoir été, malheureusement, consultés par la Chambre Régionale des Comptes, cette analyse, ces analyses convergentes entre les Chemins de Fer de la Corse et la Collectivité de Corse, sont aujourd'hui confirmées par un rapport qui émane d'un tiers. Et quel tiers !

Le CEREMA ne pourra pas, en effet, être soupçonné de complaisance ou de partialité avec la Collectivité de Corse et les Chemins de Fer de la Corse puisqu'il s'agit, vous l'avez rappelé, d'un établissement public sous tutelle de l'Etat qui a développé une expertise incontestable dans le domaine de l'analyse des mobilités et, notamment dans le domaine de l'analyse ferroviaire.

Et enfin, troisième point important, le CEREMA a été mandaté, non pas par la Collectivité de Corse, mais par le SGAC, donc par la Préfecture de Corse pour,

premièrement, évaluer ce qui a été fait par nous depuis plusieurs années, en remettant en perspective ces efforts sur une dizaine ou une quinzaine d'années et deuxièmement, pour se prononcer sur le bien-fondé au plan technique, au plan financier, au plan stratégique, des demandes portées par la Collectivité de Corse en termes de rénovation du réseau ferroviaire, dans le cadre notamment du PTIC.

Donc, le rapport du CEREMA dans cette affaire, est en quelque sorte un juge de paix, et il est important d'en rappeler les principales conclusions qui viennent confirmer très largement ce que nous avons eu l'occasion d'expliquer.

Premier grief exposé par la Chambre Régionale des Comptes, la Collectivité de Corse aurait perdu 24 M€ de subventions du fait de retards dans les programmations.

Je dis et je répète avec force que cette analyse de la Chambre Régionale des Comptes est intervenue à la fin de l'année 2019, puis à la fin du rapport définitif, alors que la période de programmation du PEI intervenait au 31 décembre 2020. Nous avons, et cela a été l'objet notamment du dernier COREPA avec le Préfet de Corse, programmé l'ensemble des opérations ferroviaires qui étaient prévues au PEI et donc, aucun euro n'a été perdu par la Collectivité de Corse au titre du PEI et nous avons programmé, comme nous l'avions prévu, ce qui devait être programmé. Premier point.

Deuxième point, sur le coût prétendument disproportionné et scandaleux selon les termes de la Chambre Régionale des Comptes, du réseau ferroviaire corse.

Je vous cite simplement ce que dit le CEREMA, page 7 : « le remplissage des trains est relativement élevé, environ 50 % » ; page 8 : « l'offre a été augmentée à coût constant par un meilleur usage des moyens. Les voyageurs sont deux fois plus nombreux qu'en 2012. Le coût du train au km<sup>2</sup> est de 25 % moins élevé que le TER français » ; page 14 : « le réseau ferroviaire corse, malgré un environnement montagneux, présente des coûts d'exploitation maîtrisés grâce à la sobriété du système et une bonne rotation des actifs » ; page 15 : « la rotation des rames AMG 800 est bonne, environ 6 heures de circulation par jour contre moins de 4 heures pour la moyenne des TER français. L'analyse des fiches horaires corses montre que les trains sont utilisés au mieux en fonction des contraintes du réseau ».

Donc, je pense que l'analyse du CEREMA rend hommage, M. le Président, à la politique que vous avez mise en œuvre, à la politique mise en œuvre par la direction des Chemins de Fer, bien mieux que je n'aurais su le faire, et je souhaitais pouvoir le dire publiquement.

Troisième point, les projets envisagés par la Collectivité de Corse au titre du PTIC. Je vous le rappelle qu'ils sont de trois ordres :

Premièrement : les nouveaux points de croisement dans les zones périurbaines de Bastia et Ajaccio, et je me tourne vers l'ensemble des élus qui sont plus directement concernés par cette problématique. C'est un enjeu central celui de la multimodalité, celui de la mobilité douce, celui de la diminution des embouteillages, celui de l'allègement du réseau routier avec la chance d'avoir des gares qui arrivent en centre-ville et qui desservent l'ensemble des périphéries de la grande ville qu'est Ajaccio et de la grande ville qu'est Bastia. Premier point donc, la CCVU.

Deuxième point : les extensions du réseau en plaine orientale.

Troisième point : l'achat de matériels tram-train avec une technologie envisagée pour être le binôme diesel/électrique.

Sur ces trois points, que dit le CEREMA qui vient arbitrer les demandes proposées par la Collectivité de Corse au titre du PTIC ?

Page 5 : « Ces divers projets constituent un programme ambitieux et cohérent, à moyens raisonnés » ; page 19 : « Il n'est absolument pas possible de réaliser l'offre envisagée sans recourir à de nouveaux matériels roulants » ; page 19 encore : « La Collectivité a envisagé un matériel de type tram-train. Signalons au passage la pertinence de la méthode employée par la Collectivité de Corse, basée sur le modèle de nos voisins suisses ou allemands ».

Le CEREMA est venu valider notre stratégie de développement ferroviaire et est venu dire qu'il était indispensable de la financer au titre du PTIC, sauf à réduire à néant les investissements qui ont été consentis jusqu'à aujourd'hui. Et voilà pourquoi aussi, j'ouvre une parenthèse et je la referme, j'ai beaucoup insisté pour qu'il y ait une concertation d'ensemble entre l'Etat, la Collectivité de Corse, le bloc communal, les communes et les intercommunalités concernant le PTIC, parce qu'il faut impérativement que tous les dossiers stratégiques, tous, quel que soit le maître d'ouvrage, commune, intercommunalité ou Collectivité de Corse, trouvent un moyen de financement.

Et enfin, et je termine. La conclusion du rapport, et je vous demande de bien l'écouter : « La revitalisation du système ferroviaire corse, engagée il y a une quinzaine d'années par la Collectivité de Corse et poursuivie aujourd'hui fait figure de modèle en France ». Fait figure de modèle en France ! « L'ensemble des moyens portés par la Collectivité est de nature à confirmer le passage d'un train folklorique à un réseau de transport moderne perçu comme une véritable alternative à la voiture, autant pour les

habitants que pour les touristes. Le modèle économique du CEREMA montre que le surcoût annuel de ces projets, + 30%, est bien plus modéré que la hausse de l'offre, plus + 235 %, cela grâce à un coût variable faible ».

Voilà ce qu'a dit le CEREMA et ce que je tenais à dire à l'Assemblée de Corse et, à travers elle, à l'ensemble des Corses.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Question suivante :

\* **Question n° 2021/O1/024** - **Alimentation de la nouvelle centrale du Ricanto**, posée par M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'Avvene ».

Vous avez la parole, Cher collègue.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, l'objet de ma question est l'alimentation de la nouvelle centrale dite Ricanto à Ajaccio.

Donc, puisque nous allons examiner lors de cette session la révision de la PPE, la programmation pluriannuelle de l'énergie, aujourd'hui peut-être, nous ne trouvons pas et elle n'apporte pas de réponses détaillées, tant attendues, concernant l'alimentation de la nouvelle centrale du Ricanto en gaz naturel.

Les réunions qui se sont déroulées ces dernières semaines à ce sujet non plus n'apportent pas de réponse.

Il semblerait, et vous le voyez, M. le Président, quand il faut être critique envers l'Etat nous le sommes d'une manière juste, comme nous pouvons certaines fois approuver ce qui est fait, il semblerait que l'Etat cherche à gagner du temps ou est encore un peu indécis et soit embarrassé par cette question.

Mais vous comprendrez très bien, que nous ne pouvons pas établir une PPE et avancer sans avoir ces certitudes. Ça voudrait dire échafauder un plan sans en être certain.

Donc, ainsi, on pourrait penser que l'arrivée du gaz naturel en Corse, et notamment à Ajaccio, semble plus qu'hypothétique et d'ailleurs, je les cite, les associations Aria Linda et A Sentinella ont exprimé, à juste titre, et à de nombreuses reprises, leurs fortes craintes sur la concrétisation de cette ambition ; ambition voulue par les Corses depuis des décennies : on peut déjà, pour les plus anciens, se rappeler « Vaziu nò », il y a plus d'une quarantaine d'années.

Vous nous présentez aujourd'hui la PPE dans laquelle il est indiqué que le gaz naturel sera disponible sur Ajaccio et sur Bastia pour alimenter les nouveaux moyens de production. Peut-être et quand ? Surtout la question est à ce niveau-là. Vous comprenez bien l'inquiétude de remettre en cause cette PPE.

Ma première question est la suivante : quel est votre plan B si, comme nous le pressentons toutes et tous dans cette Assemblée, le gaz ne devait pas arriver à Ajaccio, sachant qu'à notre connaissance, il n'apparaît pas de solution B dans cette PPE ? Nous ne l'avons pas vue, nous ne l'avons pas trouvée, c'est ce qui relève et anime notre inquiétude.

Si vous n'aviez pas de plan B, permettez-nous de penser que cette présentation serait réalisée avec beaucoup d'incertitude sur l'avenir et beaucoup d'à-propos dans ces temps d'élection. C'est un peu normal, nous pourrions toutes et tous penser que cette présentation est alors un acte politique qui viserait à montrer que tout va bien, alors que rien ne va et que la principale question de l'arrivée du gaz est reportée au moins après l'élection.

Ma deuxième question consiste à vous demander si vous avez eu ou pas des engagements de la part de l'État sur l'arrivée du gaz en Corse et surtout à Ajaccio pour alimenter la nouvelle centrale du Ricanto ?

Je vous en remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc la parole est Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Au même moment où la question était posée, j'avais la question qui a été fournie aux services, et votre intervention, M. le Conseiller, était légèrement différente de ce qui est écrit et que j'ai sous les yeux, mais peu importe, retenons en le sens.

Je vais vous rassurer d'entrée et peut être que je rassurerai aussi ceux qui doutent : la nouvelle centrale d'Aiacciu sera elle alimentée en gaz naturel, c'est bien ce qui est prévu !

Revenons un peu en arrière. Dois-je vous rappeler qu'en 2015 nous avons tous voté la première version de la PPE. Cet objectif a été, est-il besoin de le dire, validé par les multiples Conseil de l'Energie de l'Air et du Climat de ces trois dernières années. Je ne vais pas tous les énumérer.

Le 4 juillet 2019, sous l'égide du Premier Ministre, le protocole d'accord « pour une mise en œuvre optimisée de la PPE » a été signé entre le Président Gilles SIMEONI et le M. le Ministre de RUGY. M. le Président de l'Assemblée de Corse était là, j'étais là aussi, ainsi que les services.

Une délibération de la CRE du 16 janvier 2020 assure la prise en charge financière de l'alimentation en gaz naturel

A la suite, un appel d'offres, et c'est bien l'objet, pour l'alimentation des centrales d'Aiacciu et de Lucciana a été lancé par l'Etat. Vous n'êtes pas sans savoir que cette procédure est strictement de son ressort et cadrée par des règles de droit.

C'est cet appel d'offres qui a vocation à détailler techniquement l'alimentation des centrales. Voilà pour le premier point.

Je me permets de vous faire remarquer que les communications d'il y a quelques jours, auxquelles vous faites allusion, concernent une procédure de débat public relative à la nouvelle centrale d'Aiacciu.

Que les associations de défense de l'environnement expriment des craintes, on peut le comprendre, c'est leur rôle. J'ai moi-même depuis une quarantaine d'années passé assez largement de temps au combat contre le Vaziu au fioul lourd pour pouvoir en témoigner.

Aucun élément probant, en dehors des bruits de couloir, ne nous permet à ce jour, de remettre en cause les engagements de l'Etat sur ce dossier

La patience et la détermination de chacun des partenaires, mais de l'Assemblée aussi et à l'unanimité, ne nous permettent pas, aujourd'hui, le moindre écart.

Par ailleurs, vous devez savoir que du point de vue technique, il n'y a pas de contraintes insurmontables. Cela vaut pour Lucciana, mais cela vaut aussi pour Aiacciu.

D'un point de vue politique, d'un point de vue déontologique, d'un point de vue technique, je ne vois pas pourquoi ce qui peut se faire à Lucciana ne pourrait pas se faire à Aiacciu. A moins qu'il n'y ait une opposition de certains élus d'Aiacciu, mais vous nous le direz peut-être cet après-midi, M. le Conseiller.

Pour nous, le dernier « pressentiment » de notre Assemblée, puisque vous utilisez cette expression, ne peut être que celui du vote le 25 octobre 2019 acquis, je vous le rappelle une fois de plus, à l'unanimité.

Nous sommes à une étape clé de la révision de la PPE qui sera finalisée à la fin de l'année. On ne peut tenir d'autres engagements que ceux que l'on a déjà pris. Nous attendrons donc les retours des différentes instances après lesquels, dès le mois de septembre, nous réunirons un nouveau CEAC puis l'Assemblée de Corse.

Comme vous le savez, nous aurons l'occasion cet après-midi de revenir plus largement sur ce dossier.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Donc, troisième question orale :

\* **Question n° 2021/O1/026 - Dispositif Salvezza à Rilanciu - Renforcement de moyens**, posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a nazione Corsa ».

Vous avez la parole, Chère collègue.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, nul besoin de rappeler la situation de crise que nous traversons. Nombre de nos entreprises connaissent de grandes difficultés financières. Elles ont contracté des prêts qu'elles auront du mal à rembourser, elles peinent à accéder à des aides substantielles pour assurer leur survie et les inquiétudes pour l'avenir des dirigeants et salariés s'amplifient au fil du temps et de l'évolution globale de la situation.

Tout ceci pour dire qu'il y a urgence.

Nous avons élaboré et voté un plan « Salvezza è Rilanciu ». Les services sont à l'œuvre pour le décliner et faire tout leur possible pour apporter une réponse rapide et efficace pour les usagers. Néanmoins, et nous allons le voir plus tard, les enveloppes peinent à être consommées, mais les besoins sont bel et bien présents. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer et il convient d'agir.

Pour ce faire, M. le Président, quels leviers peut-on actionner pour améliorer les moyens de la Collectivité de Corse, notamment humains, afin de rendre ce service public aux usagers bien plus efficient et apporter la meilleure des réponses possibles à la situation d'urgence, je le répète, dans laquelle se trouve notre économie dont dépend beaucoup d'emplois ?

Je vous remercie, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Donc, vous avez la parole, Mme MAUPERTUIS.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère, merci pour votre question. Elle porte sur l'action conjointe de la Collectivité de Corse, de ses partenaires et de ses opérateurs dans la recherche et la mise en œuvre d'outils permettant d'apporter une réponse à la crise économique consécutive à la pandémie de Covid-19.

Dès le printemps 2020, la Collectivité s'est préoccupée des conséquences de cette crise et le 27 novembre dernier, elle s'est dotée d'un ensemble de dispositifs spécifiques réunis dans le cadre du volet « Salvezza », du plan « Salvezza è Rilanciu ».

Elle reste depuis continuellement impliquée, mobilisant l'ensemble de ses ressources ainsi que celles de ses opérateurs, en particulier l'ADEC et l'ATC, afin de donner corps à une proposition opérationnelle qui soit à la hauteur du choc et de ses conséquences qu'a représenté la Covid-19 sur le plan de notre fonctionnement économique et social.

Ainsi nous mettons en œuvre une surveillance constante des conséquences économiques et sociales de la crise, avec un diagnostic économique précis continuellement mis à jour, que nous partageons désormais avec les services de l'Etat.

L'initiative aussi d'une concertation avec l'ensemble de parties prenantes institutionnelles, mais aussi socioprofessionnelles, en vue d'adapter, en fonction évidemment des mesures sanitaires, les réponses institutionnelles aux questionnements des territoires et des différents secteurs d'activités.

Une mise en action quotidienne et opérationnelle, aussi, pour répondre aux situations les plus graves : 44 mesures dédiées dans le volet « Salvezza » de court et moyen termes pour amortir les effets immédiats de la crise dès la fin de l'année 2020 et le début 2021.

Enfin, la sollicitation de l'Etat à travers ses compétences régaliennes, pour obtenir une reconnaissance de la spécificité de la situation que connaît la Corse, notamment à l'égard des charges fiscales et sociales, pour un montant de contreparties évalué à plus de 300 M€.

Alors quelques chiffres pour répondre encore plus concrètement à votre question.

Sur les mesures « Salvezza », 57 % d'entre elles sont en cours de réalisation. Celles qui dépendent bien évidemment de la Collectivité, puisque côté Etat il n'y a pas encore de réponse à nos demandes.

Ensuite concernant le dispositif « Sustegnu », donc il s'agissait du prêt à taux zéro que nous avons mis en place avec la Chambre de commerce, 428 dossiers ont été validés pour un montant de 1 840 000 € qui représentent un encours de prêt de 95 M€ €.

Enfin concernant le fonds « Salvezza 2 », 545 dossiers déposés dont 378 dossiers finalisés et 212 dossiers approuvés définitivement pour un montant total versé d'environ 600 000 €.

Donc le Conseil exécutif reste totalement mobilisé et veille à la bonne mise en œuvre des dispositifs et surtout à leur éventuelle actualisation, dans la mesure où, effectivement, certaines des aides que nous octroyons dépendent de l'obtention du fonds de solidarité national.

C'est dans ce cadre qu'à l'ordre du jour de cette session est inscrit un rapport relatif à l'actualisation des mesures opérées par la Collectivité et ses opérateurs en faveur

de nos entreprises et de nos concitoyens les plus touchés par la crise, qui porte sur l'extension des périmètres des mesures 1.1, c'est-à-dire « Salvezza 2 », 1.2, c'est « Sustegnu » et 1.5 « Renforcement du haut de bilan des entreprises ». Donc, nous verrons cela demain.

Enfin, nous devons projeter la réalisation d'un plan de relance de notre économie et de confortement de notre base sociale dans le sens d'une meilleure résilience face aux crises et d'une transformation de notre modèle de développement assurément plus en phase avec les atouts naturels et patrimoniaux de notre territoire.

Cette projection passe nécessairement par l'intégration, outre les ressources financières de la Collectivité, de la participation de nos partenaires économiques, à savoir l'Etat dans ses composantes diverses, liées au plan de relance et notamment aussi, bien évidemment, l'Union européenne à travers les fonds dédiés.

En guise de conclusion, une négociation est en cours sur ce sujet-là, et son résultat vous sera présenté dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de votre attention.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc les deux questions suivantes concernent le même sujet et donc l'Exécutif fera une réponse commune.

Donc, la première question :

\* **Question n° 2021/O1/022 - Partenariat Euskadi**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».

Vous avez la parole, M. GHIONGA.

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, merci.

Avant de poser ma question, je voudrai féliciter le Sporting, dans toutes ses composantes, pour son accession en L2, ça a été un moment de bonheur pour beaucoup de Corses hier soir, dans cette période tendue, je crois qu'il fallait le souligner, M. le Président.

Maintenant, je reviens à ma question, elle pose une problématique que je pensais un peu éthérée, mais qui colle à la réalité, pourquoi ? J'ai lu l'interview du secrétaire général du parti majoritaire de cette Assemblée, et c'est vrai que la problématique des relations, quelle que soit la majorité ou les personnes, entre notre Assemblée et l'Exécutif n'a jamais été posée, et je pense qu'il faudra bien un jour la mettre à plat, M. le Président.

Donc, j'en viens à question. J'ai appris avec un grand plaisir par le compte Twitter et par le quotidien régional, de la conclusion d'un accord important à mes yeux, que j'approuve, entre la Collectivité de Corse et le gouvernement d'Euskadi, portant sur de nombreuses problématiques, en particulier le problème de la langue.

Et j'avais été déjà, il y a quelques années, à Vitoria, et je connais leurs grands efforts et leur grande expertise en matière de promotion d'une langue qui était menacée et qui maintenant devient majoritaire sur leur terrain.

Donc, je vous félicite de cette signature, mais j'aurais aimé que nous, à l'Assemblée, soyons associés à ce travail.

Et la question que vous pose et qui revient donc aux relations entre Exécutif et Assemblée : considérez-vous l'Assemblée comme une simple chambre d'enregistrement, M. le Président ?

Voilà ma question, elle est simple, la réponse peut être plus compliquée.

### **Le Président TALAMONI**

Alors la deuxième question, concernant le même sujet :

**\* Question n° 2021/O1/030 - Mémoire de coopération entre Euskadi et Corse**, posée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Vous avez la parole.

### **Mme Paola MOSCA**

Merci. M. le Président de l'Exécutif, le 13 avril à Bastia, le chef du gouvernement basque et vous-même avez procédé à la signature du mémoire de coopération entre Euskadi et la Corse.

Cette signature est l'aboutissement d'un travail concerté, coordonné par la Conseillère exécutive chargée des affaires européennes, Mme MAUPERTUIS.

Au-delà de sa forte portée symbolique, elle vient concrétiser les profonds liens d'amitié et de solidarité entre nos deux peuples.

Cette collaboration portera sur trois thématiques essentielles autour desquelles des synergies seront créées :

- La place à accorder à nos peuples sans Etats dans la construction de l'Europe, au travers des affaires Européennes.

- La mutualisation de nos expériences en matière de politique linguistique ; laquelle est déjà très développée au Pays Basque, grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années dans les milieux associatifs, politiques et institutionnels.

- L'implication de nos diasporas respectives dans la construction de l'avenir de nos pays.

Nous devons désormais nous rapprocher de nos talents « exilés » de par le monde, au fil des exodes.

Des objectifs annuels viendront compléter cette convention-cadre, à dessein d'évaluer les fruits de notre partenariat.

M. le Président, pourriez-vous nous présenter dans cet hémicycle ce memorandum de coopération, qui est un outil de travail pour le développement de notre pays au-delà d'être un acte politique fort ?

J'ajouterai, M. le Président, que le Pays Basque, ayant refusé le schéma français d'une agriculture productiviste, vaut modèle en matière de développement agricole et de préservation de ses terres.

M. le Président, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun d'établir de mutualiser nos expériences en matière d'agriculture, tout comme en matière de lutte contre la spéculation foncière ?

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse de l'Exécutif, c'est le Président du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

## Le Président SIMEONI

Merci M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je ferai donc une réponse unie, à deux questions qui convergent mais qui permettent également d'embrasser l'ensemble de la problématique.

D'abord pour répondre à notre collègue et ami Pierre GHIONGA sur ma vision et notre vision, me semble-t-il partager, des compétences respectives du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse. Je pense qu'il est important que nos institutions fonctionnent pleinement dans le respect des prérogatives d'une part, du Conseil exécutif de Corse et, d'autre part, de l'Assemblée de Corse et que cette séparation des pouvoirs, mais en même temps cette convergence, conduisent à un bon fonctionnement de l'institution, et est aussi une expression du caractère démocratique de celle-ci.

Donc, je suis comme vous, particulièrement attaché à ce que l'Assemblée de Corse puisse exercer pleinement ses prérogatives. Et, pour vous faire une petite confiance, vous m'avez taquiné, sans anticiper un autre débat que celui qui nous attend dans les jours et dans les semaines à venir, je suis tout à fait favorable à ce que les prérogatives de l'Assemblée de Corse soient élargies, par exemple en lui conférant, ce qui est déjà un petit peu la pratique, mais en l'organisant dans un cadre qui serait clarifié, un pouvoir d'initiative de l'Assemblée de Corse, y compris d'ailleurs à l'opposition, en transposant la pratique de la niche parlementaire telle que, par exemple, elle est organisée au Palais Bourbon.

Un pouvoir d'initiative pour qu'il puisse y avoir, et que cela soit prévu et organisé, la possibilité de déposer des rapports à l'initiative de l'Assemblée de Corse, qui débouchent sur des délibérations opérationnelles y compris à l'initiative de l'opposition.

Donc, cela fera partie des propositions qui seront éventuellement débattues et qui, à mon avis, ont vocation à être mises en vigueur, si elles sont adoptées lors de la prochaine mandature, toujours dans le souci de renforcer les prérogatives de l'un et de l'autre des organes en visant la meilleure efficacité possible.

Je n'évoque pas ici le travail nécessaire, indispensable des instances consultatives que sont le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù et également la Chambre des territoires dont vous savez, je le dis aussi, qu'elle a à mon avis, et c'est un avis partagé à l'unanimité par la Chambre des territoires, vocation à évoluer dans sa composition, vous serez saisis d'un rapport, et également dans le renforcement de ses prérogatives avec une consultation systématique, qui sera également une des réponses que j'aurai l'occasion de

proposer à l'exigence légitime d'une articulation renforcée entre la Collectivité de Corse, les communes, les intercommunalités et les territoires.

Je referme ce volet institutionnel et je réponds directement sur la question.

Je vous rappelle sur la forme, que vous m'avez expressément autorisé à signer tout protocole n'ayant pas valeur d'engagement financier. C'est ce qui a été fait au plan formel. Mais au-delà de ce plan formel, il est essentiel de rappeler que le protocole dont vous auriez dû avoir copie et dont vous avez vocation à avoir copie dans les délais requis par les règlements, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous attendons également un rapport sur la politique d'ensemble européenne, méditerranéenne et internationale de Nanette MAUPERTUIS, et ce protocole sera, bien sûr, indexé à ce rapport lors de la session de mai.

Mais ce que je voulais vous dire, c'est que ce protocole prévoit expressément d'associer l'Assemblée de Corse, puisque après un cadre général qui a été signé entre les deux exécutifs, il est prévu, je cite : « l'installation d'un comité de suivi composé d'élus, de représentants de services et des Autorités ou de personnalités qualifiées désignées par la Communauté Autonome du Pays Basque et la Collectivité de Corse ».

Donc, il est évident dans mon esprit, et si l'Assemblée de Corse le décide, dans ce comité qui sera chargé de l'application de la convention et du suivi des travaux, il y aura bien sur la représentation de l'Assemblée de Corse, majorité et opposition, ainsi que l'ouverture d'ailleurs à l'ensemble des acteurs dans les quatre domaines.

Et, je termine avec la réponse à Paola MOSCA, vous l'avez rappelé, quatre axes de travail identifiés :

Premièrement : politique de généralisation linguistique du basque et du corse. Je vous rappelle que l'on a signé avec Euskadi. Euskadi, ce n'est pas le même niveau institutionnel, c'est une Communauté Autonome avec des pouvoirs, les fameux « fueros » qui servent de substrat au pouvoir législatif qui est reconnu au profit de la Communauté Autonome Basque. Donc bien sûr, ils vont beaucoup plus loin que nous et par exemple, la langue basque étant la langue Euskadi est une langue officielle. Mais nous pourrons bien sûr avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, associatif, continuer à nous inspirer de ce qui se fait là-bas. Je sais que vous étiez allés, je crois en 2012, avec une large délégation, au Pays Basque Sud, et j'espère que nous pourrons y aller encore, en tout cas, les futurs représentants de la Collectivité de Corse.

Deuxièmement, la question de la diaspora, je l'ai dit, vous savez que les Basques ont près de 200 centres à l'étranger qui organisent notamment la transmission de la langue basque, qui articule le travail entre les Basques de l'extérieur et les Basques de l'intérieur.

Troisièmement, le développement d'une coopération dans le cadre des affaires européennes, puisque nous sommes désormais, grâce à l'appui du Pays Basque Sud, observateurs d'un groupe de représentation des régions ou des collectivités autonomes à compétence législative, dans lesquelles il y a les Länder, le Pays Basque, la Catalogne, etc. La Corse est partie prenante, en tant qu'observateur de ce groupe, et je crois que c'est important dans la perspective de l'extension de nos compétences.

Et enfin, pour répondre directement à Paola, quatrième point, les participants apprécieront également des possibilités de coopération dans d'autres domaines d'intérêt commun, et cela pourrait être, par exemple, la spéculation, le Pays Basque Sud, Euskadi, n'a pas le même problème que nous, c'est surtout au Nord que le problème se pose. Mais, par contre, dans le domaine de l'agriculture, ils ont une expérience éprouvée et, bien sûr, nous pourrions nous inspirer de ce qu'ils ont fait notamment dans les domaines de coopératives, de circuits courts, etc.

Donc, je termine Pierre et Paola. Normalement nous devons faire les choses dans des formes beaucoup plus complètes, comme cela avait été le cas, par exemple, lorsque le Président de l'Assemblée de Corse a pris l'initiative de signer avec le Président du Parlement sarde, il y avait eu une réception, le Conseil exécutif avait été présent, etc.

Là, nous devons le faire, mais les mois ont passé, la Covid, les élections au Pays Basque, et la Covid à nouveau...

Moi, j'ai souhaité que l'on puisse signer cet accord qui pose la première pierre de cette coopération et puis, le mandat prochain, quels que soient les responsables qui seront désignés par le suffrage universel, s'ils le souhaitent, ils pourront développer avec le Conseil exécutif, l'Assemblée et nos homologues du Pays Basque.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Question suivante :

\* **Question n° 2021/O1/023 - Pénétrante d'Ajaccio**, posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'Avvene ».

Vous avez la parole, Chère collègue.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, dans le cadre du projet de création de la voie nouvelle de Caldaniccia à Ajaccio, plus communément appelée « projet de pénétrante », il est prévu la création d'une passerelle supérieure au-dessus du giratoire de Bodiccione.

Le projet global ayant fait l'objet d'une déclaration de projet et d'une déclaration d'utilité publique... Vous m'écoutez, M. le Président ?

Je n'en doute pas, mais ça ne se voit pas en tous les cas.

Donc, le projet global ayant fait l'objet d'une déclaration de projet et d'une déclaration d'utilité publique, la construction de cet ouvrage très important, notamment pour la desserte du nouvel hôpital, devait être programmé et les travaux engagés dans la foulée des tranches en cours d'achèvement.

Or, à ce jour, l'appel d'offres pour la réalisation de cette dernière tranche n'est toujours pas publié.

Pouvez-vous M. le Président nous expliquer les raisons de ce retard ? Et nous préciser le calendrier afin que la Collectivité programme rapidement ces travaux ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

**Le Président SIMEONI**

Un mot, j'étais un peu dissipé, je vous prie de m'excuser, mais c'est parce que je sais que Vanina BORROMEI qui est à l'écran et que je salue très amicalement, était prévu pour vous répondre, ma Chère collègue, mais j'écoutais.

**Le Président TALAMONI**

Donc, c'est Vanina BORROMEI qui répond, vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Salute à tutti !

Chère collègue, la situation des infrastructures routières du grand Aiacciu, sujet récurrent lors de nos échanges, tant la situation est critique et catastrophique, nous le savons tous, en raison de l'absence de stratégie globale. Vous parlez de l'hôpital, je parlerai également des collèges enclavés par exemple et des faibles investissements consentis sur des temps longs par les différents maîtres d'ouvrages concernés, abandon de la rocade par la ville, pas d'investissement en ce qui concerne l'ex-CTC et l'ex-CD2A, alors que cette aire connaît une explosion démographique conduisant à un accroissement des flux saturant le réseau, déjà insuffisant.

Fin 2015, nous en parlons régulièrement, mais on se doit de faire ce rappel, 13 ans après le démarrage du PEI d'un montant prévisionnel consacré aux routes de plus d'un milliard, aucun projet routier sur le grand Aiacciu n'avait été présenté au COREPA ! Aucun dossier routier n'était prêt, concernant l'agglomération.

A partir de 2016, nous avons décidé, en ce qui concerne la dernière tranche du PEI, de consacrer au grand Aiacciu un montant initial de 80 M€ qui représente 80 % du volume routier porté ensuite à 98 M€ avec les derniers dossiers présentés.

Les études opérationnelles ont été lancées pour régler les principaux sujets ajacciens non traités depuis le schéma routier de 2015, notamment l'accessibilité depuis l'Est. Les voies vertes, les voies douces sont également au cœur de notre projet. Je prends pour exemple, la voie verte des Sanguinaires, la bande cyclable depuis Mezana jusqu'au cœur de ville, la piste nouvelle de 6 km de Saint Joseph au pont de Prunelli.

Grâce à ces nouvelles infrastructures, et en agissant sur les comportements et les services, on peut donc considérer que la congestion d'Aiacciu est en voie de règlement.

Le montant des travaux et des études opérationnelles est de 221 M€, dont 44 % financés dans le cadre du PEI, à peu près 30 % devraient être inscrits au PTIC, nous cherchons encore des cofinancements pour certaines opérations et un solde d'environ 10 % sera financé exclusivement par la Collectivité de Corse.

Alors, des opérations imminentes pour travailler sur ces difficultés et qui montrent bien notre investissement sur le secteur : les travaux de Peri en cours, ainsi que les travaux sur la Rocade, les travaux en cours en ce qui concerne la RD72 à Caldaniccia ; le démarrage de la route de la Sposata en mai 2021 ; les travaux en cours sur la route de Capo di Fenu ; la dénivellation du giratoire de la Gravona dont le chantier est en cours

d'installation ; la route des sanguinaires avec le démarrage le mois prochain de la tranche du cimetière jusqu'à l'Albert 1er ; le giratoire d'A Balisaccia, autant de travaux en cours.

Je ne vous parle uniquement des travaux en cours, je vous épargne les projets, on en a parlé régulièrement et je me concentre sur la pénétrente dont vous parlez.

Un petit rappel, mes Chers collègues : en 2016, le tracé n'était pas encore stabilisé concernant ce projet. L'enquête publique relative à ce projet s'est déroulée en décembre 2019. La modification simplifiée du PLU d'Aiacciu pilotée par la ville a été approuvée lors du conseil municipal de novembre 2020.

La Déclaration de projet est intervenue en décembre 2020 et l'Arrêté de DUP pris dans la foulée par le Préfet de Corse en décembre 2020. Enfin, l'Arrêté d'autorisation Unique Environnemental a été pris la semaine dernière par le Préfet de Corse, précisément le 23 avril.

Donc, prochaine étape : il sera sollicité l'Arrêté de Cessibilité préalable au lancement de la phase judiciaire des procédures d'expropriation et, sauf recours, compte tenu des délais impartis pour ces procédures, les premières consultations de travaux seront lancées en 2022 pour un début des travaux dans la foulée.

Je vous rappelle que cette opération représente un peu plus de 40 M€ HT, en termes de financement dans le cadre du PEI.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La question orale suivante :

\* **Question n° 2021/O1/025 - Observatoire des violences faites aux femmes**, posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa ».

Vous avez la parole.

**M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, comme vous le savez, le phénomène de la violence faite aux femmes est une réalité prégnante au sein de notre société, et notre territoire n'est malheureusement pas épargné.

Et si beaucoup de victimes n'osent sortir du silence et révéler ce qu'elles subissent et endurent, les données dont nous disposons ne prêtent pas à sourire.

En effet, le Ministère de l'Intérieur présentait, dans un rapport publié au mois de novembre 2020, un chiffre d'une victime pour 1 000 habitants en Corse, laissant penser que notre île serait une des régions les moins touchées par les violences conjugales.

Cependant, ces chiffres sont, selon l'ensemble des associations d'aide aux femmes victimes de violence et des acteurs de terrain présents sur notre territoire, à manier avec une extrême précaution et surtout bien en deçà de la réalité, la majorité des victimes n'étant, en effet, pas détectées, signalées et comptabilisées.

Aussi, devant la gravité et l'importance de cette réalité que nul ne peut nier, notre majorité a fait de cette problématique de la violence faite aux femmes, un de ses principaux chevaux de bataille.

Je tiens ainsi à rappeler la motion présentée par mes soins en juillet 2018, au sein de notre hémicycle et adoptée à l'unanimité, afin de demander la création d'un observatoire de la violence faite aux femmes en Corse et pouvoir, de ce fait, accompagner et protéger les victimes de violence conjugale.

À cela s'ajoutent les travaux conduits par la commission en charge des problématiques de la violence présidée par Anne-Laure SANTUCCI ou encore, plus récemment, la motion présentée par Marie SIMEONI et Laura Maria POLI ANDREANI demandant la mise en œuvre d'une politique de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlements et de violences sexuelles et sexistes.

Ces travaux portés par notre majorité se sont concrétisés par l'adoption du rapport, en avril 2019, de la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes, outil incontournable pour une prise en charge globale des femmes victimes de violences via une réponse à l'urgence mais également un accompagnement durable pour qu'elles puissent reprendre leur vie en main de manière sereine, et en juin 2019, par l'adoption du rapport sur l'affectation sociale d'anciens logements de fonction, appartenant à la Collectivité de Corse, à ce public vulnérable et en difficulté, pour un total de 5 logements contenant 16 places effectives.

Aussi, M. le Président du Conseil exécutif, connaissant l'implication de notre Exécutif sur ce sujet, je désirerais savoir quelles sont les avancées concernant la mise en place de cet observatoire et concernant l'affectation des logements de fonction aux femmes victimes de violences conjugales ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc la réponse de l'Exécutif.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

M. le Conseiller, Cher Pierre, je vous remercie pour votre question qui me permet de revenir sur ce sujet important et qui intéresse fortement les élus de cette Assemblée.

Premièrement, concernant l'Observatoire des violences faites aux femmes, la responsable, Isabelle SALVADORI, a pris ses fonctions début mars. Il est donc désormais actif. L'équipe sera étoffée sous peu d'un assistant, en cours de recrutement.

Les contacts ont d'ores et déjà été pris avec les associations. Un état des lieux a d'ailleurs été lancé auprès de tous les acteurs et contributeurs à la prévention des violences. Un plan d'actions est en cours de rédaction pour une présentation second semestre 2021.

Aussi, des travaux ont été engagés avec les services de l'Etat et notamment la Délégation Départementales aux Droits des Femmes et à l'Egalité de Haute-Corse. Il est prévu de faire figurer l'Observatoire au contrat de plan Etat-Région dans le cadre de l'axe « égalité entre les femmes et les hommes ». Nous espérons porter ainsi le budget de l'observatoire à 500 000 €.

Actuellement, vous l'avez rappelé, en Corse un constat de carence est fait sur les données disponibles au niveau du territoire. Lors des différentes enquêtes réalisées au niveau français, les chiffres en Corse ne sont pas remontés car l'échantillonnage, trop faible, de la population ne permet pas d'établir une donnée statistique.

Ainsi, l'INSEE Corse ne réalise pas d'enquêtes sur le sujet. Les chiffres généraux disponibles sont des extrapolations issues d'études générales qui ne permettent pas une analyse fine de la situation locale.

Les chiffres propres à notre île sont fournis par les différents acteurs mais non agrégés et donc forcément parcellaires. De plus, le manque de centralisation des données

conduit à une déperdition d'informations importante qui ne permet pas une réponse optimale aux demandes des victimes.

Or, pour construire une politique publique adaptée à la lutte contre les violences faites aux femmes en Corse, il est indispensable de mieux connaître l'ampleur du phénomène et son évolution, les mécanismes des violences, le profil et le parcours de vie des victimes pour améliorer leur repérage, adapter la prise en charge et construire des dispositifs partenariaux efficaces.

La mesure de ces violences est considérée comme un élément indispensable à la mise en place de réponses adaptées, notamment au travers d'actions de prévention et de protection des victimes.

Ces principes ont été confirmés par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique qui invite les parties prenantes à collecter les données statistiques pertinentes éparpillées. Elle appelle également à réaliser, à intervalle régulier, des enquêtes sur les affaires relatives à toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la convention, et enfin à soutenir la recherche dans ce domaine et à rendre ces données publiques.

La réalisation d'un diagnostic établirait donc un état des lieux de départ à travers des enquêtes et des études locales. Ce travail pourrait être renouvelé tous les 4 ans afin d'évaluer l'évolution des violences et pourra servir d'indicateur de résultat des actions menées.

Ce besoin d'état des lieux, vous l'avez mentionné, est appelé de ses vœux par l'ensemble des acteurs, et notamment par l'Assemblée de Corse au sein de sa commission violence présidée par Anne-Laure SANTUCCI ou dans sa motion relative au plan de lutte contre le harcèlement et le recensement de tous les actes de discrimination et de violence à caractère sexuel présentée par Laura-Maria POLI-ANDREANI et Marie SIMEONI.

Cet Observatoire, de par ses fonctions d'observation et d'analyse, vise donc à pallier le manque de données fiables sur l'égalité hommes-femmes et également sur les violences, en produisant, recueillant et partageant des données homogènes permettant la construction d'un plan d'actions ciblé et adapté au contexte insulaire.

Aussi, l'action de cet Observatoire doit s'articuler avec celle des services de la Collectivité, par exemple, la protection de l'enfance et également en cohérence avec le plan d'actions « égalité femmes-hommes ». Il en va de même que cette action est également articulée avec l'ensemble des parties prenantes, justice, police, services sociaux, associations et acteurs et actrices impliqués...

En conséquence, cet observatoire va donc permettre : d'élaborer une véritable politique de lutte contre les violences faites aux femmes ; de renforcer la mise en réseau et la cohérence avec l'ensemble des partenaires concernés ; de mieux protéger par la mise en œuvre de solutions concrètes les femmes victimes de violences ainsi que les enfants ; de sensibiliser, informer et communiquer sur les questions de violences faites aux femmes en mettant en place des actions de communication à destination du grand public, des élèves, des étudiantes et étudiants, du monde sportif, des entreprises et des collectivités, ainsi que de tous les professionnels dont l'activité peut les amener à rencontrer des victimes ; de promouvoir la lisibilité des informations essentielles sur un outil numérique unique et de travailler en étroite collaboration avec un large réseau d'acteurs institutionnels, associatifs, etc.

Concernant la seconde partie de votre question relative aux logements dédiés aux femmes victimes de violences, les cinq appartements initialement prévus aux Padule ont été mobilisés prioritairement dans le cadre de la crise sanitaire pour l'accueil des malades COVID placés en isolement. Ils ont été rénovés, meublés et seront opérationnels pour revenir à leur destination initiale une fois la situation sanitaire revenue à la normale.

Les services travaillent également au repérage d'autres logements. Sur Aiacciu, par exemple, un T2 en centre-ville devrait être destiné à cet accueil. Des travaux sont programmés pour rendre le logement habitable.

Enfin, un travail de repérage est à l'œuvre avec la présidente de l'OPH de la Collectivité de Corse, Juliette PONZEVERA, et la responsable de l'Observatoire, Mme SALVADORI. Une délibération du Conseil d'Administration de l'OPH de la Collectivité de Corse confirme cette orientation de mettre à disposition des logements vacants à destination de l'accueil des femmes victimes de violences. Il est indispensable que nous puissions mailler l'ensemble de notre territoire et ce, avec l'appui des communes.

La Collectivité de Corse a donc un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les violences faites aux femmes afin notamment de rétablir l'expression « droits des femmes ».

Au-delà de l'implication de notre institution, nous avons besoin aussi et surtout de la mobilisation de la société tout entière pour faire évoluer les mentalités, les comportements, mais également pour briser le silence et faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.

## **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, la question orale suivante :

**\* Question n° 2021/O1/028 - Épisode de gel atypique en Corse, posée M. Marcel CESARI, au nom du groupe « Femu a Corsica ».**

Vous avez la parole.

## **M. Marcel CESARI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, au regard de l'intensité du phénomène et de son ampleur, le monde agricole vient de connaître un des plus durs épisodes de gel tardif de ces 30 dernières années.

En France, si les grandes cultures et l'arboriculture sont touchées, c'est la viticulture qui fait figure de grande sinistrée. De fait, le réchauffement du climat induit sur le vignoble un débourrement précoce, qui expose ainsi bourgeons et jeunes pousses aux gelées printanières.

Le vignoble de Corse, qui ne connaissait que déjà trop le versant estival du dérèglement climatique, n'aura cette fois-ci pas échappé à cette vague de grand froid : le gel a inhabituellement frappé tout ou partie de certaines exploitations.

Certaines appellations de Corse ont été particulièrement touchées : c'est le cas de Patrimoni, Figari ou encore Aiacciu. Il faudra attendre plusieurs semaines afin de quantifier l'impact du froid meurtrier sur la production de 2020, mais aussi sur le prochain cycle de la vigne.

S'il existe dans les régions viticoles les plus coutumières du gel printanier, des moyens de lutte déjà en place - visant à réchauffer l'air, par combustion, brassage de l'air ou encore l'aspersion d'eau - les vignerons Corses en sont, eux, dépourvus.

Dans un contexte déjà difficile, lié à l'actuelle crise sanitaire, nos vignerons subissent, impuissants, ce nouveau sinistre.

Le Premier Ministre, Jean CASTEX, a déclaré l'état de calamité agricole et s'est engagé à venir en aide aux viticulteurs, notamment par l'exonération des charges sociales et fiscales.

Cependant, nos exploitations ne correspondent en rien aux domaines viticoles français de référence.

M. le Président, vous avez été sollicité par nos vignerons afin de trouver des réponses complémentaires, au-delà des aides potentielles de l'Etat.

Cette situation exceptionnelle appelle des réponses urgentes, mais il nous faut également préparer l'avenir dans un contexte de crises climatiques ou sanitaires, hélas, vouées à se répéter.

Cet avenir-là, passe par des choix de développement pour l'agriculture corse permettant son adaptation au changement climatique. Une agriculture non intensive qui entretient les territoires, préserve et protège les espaces boisés et l'eau ; utilise des plants, des semences et des races endémiques mieux adaptés à notre environnement...

Pouvez-vous, M. le Président nous décliner les solutions que vous envisagez pour nos vignerons sur le court et long termes, considérant que la répétition de tels désordres climatiques est fort probable ?

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole au Conseil exécutif.

### **M. Lionel MORTINI**

Merci, Président, à ringrazià vi,

Merci, o Sgiò consiglieru,

En quelques mots.

Nous avons tous pu voir en ce début avril, les milliers, pour ne pas dire les millions de bougies dans les vignes sur le continent, ou ici des bottes de paille brûler dans nos vignes. On a pu voir aussi installer en catastrophe des éoliennes ou d'autres systèmes pour lutter contre ce gel.

Cela vient d'être dit, ce gel printanier est lié à des hivers de plus en plus doux. Un épisode qui a marqué, au-delà de la France, partout en Europe et qui nous a affectés d'une manière brutale et forte, notamment sur les zones de Figari, de Patrimoni, de Sartène, aussi d'Ajaccio, qui nous laisse craindre une perte potentielle sur la récolte 2021,

cela a été dit, après une année 2020 déjà très difficile sur le plan commercial avec la pandémie.

Devant l'urgence de la situation, l'ODARC a organisé une réunion sous l'autorité du Président du Conseil exécutif avec l'ensemble de la profession, notamment l'intercommunalité qui était présente, le GIAC qui représente les appellations d'origine, les présidents d'appellation d'origine qui ont été touchés. Nous avons pu faire le point sur les dommages observés, diligenté une visite des agents de l'ODARC auprès des exploitations touchées et envisagé d'ores-et-déjà les perspectives de réponses à court et moyen termes sur ces difficultés, avec notamment des audits par exploitation et pour lesquels nous nous appuyons sur les chambres d'agriculture qui ont la capacité et l'expertise pour nous aider sur l'appui technique.

Ces dommages devraient aussi, en tout état de cause, affecter la production sur le plan qualitatif et quantitatif pour ces vigneron touchés.

Nous allons assurer, dans le cadre réglementaire qui s'impose, la participation de notre Collectivité à travers l'ODARC pour la prise en compte des difficultés économiques qui résulteront de cet épisode, personne ne sera laissé sur le bord de la route.

De leur côté, les professionnels s'appêtent à faire valoir, avec le soutien qui sera le nôtre, de la Collectivité à travers son Conseil exécutif et évidemment de l'ODARC, des demandes dérogatoires exceptionnelles sur le cahier des charges des appellations. C'est important aussi, notamment la possibilité et l'autorisation de dépasser les rendements sur les parcelles non gelées, la modification des règles d'assemblage ou l'achat de vendanges et de moûts. Donc, nous serons à leurs côtés pour ces demandes exceptionnelles et évidemment les demandes d'exonération fiscale pour permettre les ajustements classiques dans de tels cas.

Comme, vous l'avez dit, les annonces du Premier ministre français qui a la responsabilité de la gestion des risques, indique la mobilisation d'1 milliard d'euros aux filières sinistrées, qui enregistreront évidemment des pertes économiques historiques. Et là il n'y a pas que la viticulture, l'ensemble de l'agriculture française a été touchée, même si chez nous cela s'est limité heureusement à la vigne et un peu à l'arboriculture à la marge.

Nous serons particulièrement vigilants à l'instar de nos parlementaires qui ont déjà interpellé le Gouvernement sur les modalités de mise en œuvre de ces aides et sur les réponses qui seront envisagées sur la modification nécessaire du système de mutualisation des risques qui, actuellement, ne remplit pas son objectif. Cela a été dit d'une manière générale, mais il faut le rappeler. Un système assurantiel qui semble déficient face à la recrudescence de ces événements est à revoir en profondeur, si l'on veut se rendre à

nouveau opérants pour les viticulteurs, les arboriculteurs évidemment les plus touchés aujourd'hui.

Vous l'avez rappelé également, et je partage évidemment votre philosophie de l'action qu'il faudrait mettre en œuvre. En dehors des aspects conjoncturels, aujourd'hui il convient de souligner que cet épisode traduit pour une très large part le phénomène du dérèglement climatique, gel, sécheresse, inondations, températures d'une intensité extrême et des phénomènes qui se multiplient dans le présent et pour le futur aussi et qui nécessitent une adaptation de nos systèmes de production. Les réponses porteront à la fois sur les pratiques agricoles qu'il faudra faire évoluer, sur les outils de prévention et sur la recherche de modèles plus résilients face à ce type de crises sur lesquelles nous travaillons.

Nous étudions aussi avec les viticulteurs la possibilité d'un travail sur la durée visant à mieux cartographier les zones à risques, expérimenter des procédés techniques de protection, cela peut être par éolienne, par aspersion ou autre, que nous allons financer dès cette année sur des exploitations pilotes, mais dont l'efficacité reste toutefois limitée en dessous de -2 à -4°, et travailler sur l'adaptation de cépages plus résistants avec la profession. Des financements en matériels pour ces activités de recherche seront mis aussi en œuvre.

Ainsi, et d'une manière plus générale, sur le prochain programme d'aide à l'agriculture dès 2023, puisque cela a été reporté de deux ans, comme vous le savez, on devra consacrer une attention toute particulière à l'adaptation de notre secteur agricole au changement climatique et à l'utilisation des ressources naturelles, notamment de l'eau, aussi bien au niveau des exploitations agricoles que sur les programmes de recherche, d'innovation et d'expérimentation qui seront mis en œuvre par la Collectivité, par notre majorité.

Donc, un véritable travail de fond à mener et que nous mènerons : des aides directes actuellement à travers les minimis suite aux audits, un soutien aux demandes aussi exceptionnelles de dérogation sur l'AOP. Dans un cadre réglementaire nous aiderons, au cas par cas, les exploitants touchés sur l'ensemble de l'Ile.

Vi ringraziau.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous en arrivons à la dernière question :

\* **Question n° 2021/O1/027** posée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Cause animale**

Vous avez la parole, Chère collègue.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Un mouflon abattu dans les montagnes du Niolu, trois milans retrouvés morts à Corti, des hérissons encagés saisis par la police à Bastia... Ces trois faits ont été médiatisés de par le caractère symbolique de ces trois espèces, qui, je vous le rappelle, sont des espèces protégées. Cependant, combien d'animaux maltraités, torturés, tués, victimes de malveillance ou de cruauté ? Plus récemment encore, un éleveur de Santa Riparata di Balagna nous a alertés sur le vol d'un ânon, de fait condamné à mourir.

L'article L. 214-1 du code rural dispose que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » et l'article 515-14 du code civil, a été étoffé depuis une loi de 2015, par la phrase suivante « les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité ».

Les animaux ne sont pas des objets, leur bien-être n'est aujourd'hui plus un concept. Avec la multiplication des images de maltraitance dans les élevages ou chez des particuliers, l'intérêt des citoyens et des parlementaires est grandissant à ce sujet, réclamant une plus forte considération des animaux.

Cette préoccupation questionne nos pratiques dans un champ très large : les animaux domestiques, l'élevage et l'alimentation, les animaux sauvages en captivité, etc.

Aujourd'hui, tous les signaux d'alerte sont au rouge.

Au niveau planétaire, la déforestation massive, l'élevage intensif, l'effondrement de la biodiversité, la pandémie dont nous sommes aujourd'hui victimes, nous rappellent cruellement que nous faisons partie d'un tout. Cette interdépendance nous oblige à une prise de conscience collective. Des actions fortes, des décisions courageuses sont attendues au niveau international. A nous d'être, à notre niveau, à la hauteur des enjeux.

Ainsi, Monsieur le Président, pour faire écho aux trois affaires citées en introduction de mon propos, pouvez-vous nous rappeler les actions mises en œuvre pour préserver les espèces protégées ?

Plus généralement, qu'en est-il aujourd'hui, de la formation des acteurs de terrain, de l'information du public et de la pédagogie envers les consommateurs ? Quid de l'accompagnement des éleveurs qui rencontrent des difficultés dans ce domaine ?

À ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. La réponse de l'Exécutif par François SARGENTINI.

**M. François SARGENTINI**

Merci, Président.

Merci, Mme la Conseillère pour votre question qui traite de la prise en compte par nos sociétés de la cause animale et des questionnements sur nos pratiques envers les animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages.

Dans ce domaine, les lois évoluent pour leur meilleur bien-être. Cette question rentre dans le cadre des politiques générales, des politiques publiques, bien sûr, de notre Collectivité.

Vous parlez d'un mouflon abattu dans le Niolu. Ce mouflon, Mme la Conseillère, n'a très probablement pas été abattu mais tué par des chiens. Les mouflons en période hivernale sont très faibles et sont des proies faciles notamment dans la neige et la montagne est de plus en plus fréquentée et très souvent, les chiens non-maîtrisés par leurs propriétaires.

Le cadavre de ce mouflon n'a jamais été retrouvé par les agents de l'Office français de la biodiversité et donc, aucune analyse directe n'a pu être effectuée. Par-contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a eu des photos transmises par les randonneurs qui l'ont trouvé, ils également fait un point GPS de l'endroit où était mort ce mouflon et lorsque les agents de l'OFB se sont rendus sur place, il y avait eu une grosse tempête de neige avec plus d'un mètre de neige qui recouvrait la zone, et il n'a pu être retrouvé. Les expertises ont été faites uniquement sur les photos qui ont été transmises et à partir de ces expertises, les agents de l'OFB en ont conclu qu'il ne s'agissait pas de tirs d'armes à feu, mais bien de morsures de chiens. C'est, donc, une analyse indirecte qui a été faite.

Cependant, vous soulevez un problème. Il apparait que depuis une dizaine d'années, les mouflons et notamment le peuplement Sud, c'est-à-dire, de la zone de Bavella, il y a effectivement dans cette région une problématique qui se pose puisqu'on connaît une recrudescence de tirs et là aussi, il va falloir aller vers une solution pour régler ce problème.

Pour les six milans qui ont été trouvés morts à Corti, ils ont probablement été victimes d'un empoisonnement. Les analyses éco-toxicologiques qui sont en cours nous le diront.

L'utilisation systématique de raticides par les particuliers a des conséquences importantes sur la chaîne alimentaire et du fait de son comportement alimentaire, le milan royal est particulièrement vulnérable à ce type de menaces, comme d'autres rapaces et d'autres carnivores.

Les populations de hérissons quant à elles sont fortement en diminution, certainement en raison de la forte réduction des jardins dans nos villages. Ils sont des alliés biologiques importants car ils consomment notamment des limaces, des escargots et des insectes.

Afin de mieux connaître les facteurs limitants de cette faune sauvage protégée et de les réduire, ces espèces font l'objet de nombreux programmes de prévention et de gestion : dans le cadre de projets européens, dans le cadre de l'Etat et bien sûr, dans le cadre de nos institutions territoriales.

L'Office de l'environnement de la Corse participe financièrement et techniquement à tous ces programmes.

Le mouflon de Corse a fait l'objet, depuis 2011, d'un programme de recherche et de développement piloté par l'office national de la chasse et de la faune sauvage, aujourd'hui OFB, avec une collaboration forte de l'Office de l'environnement et du Parc naturel régional de Corse, de l'Office national des forêts, de la DREAL de Corse, des laboratoires d'analyses départementaux et des Fédérations départementales des chasseurs.

Ce programme a permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour faire classer le mouflon de Corse en espèce protégée en mars 2019. Le mouflon était protégé au niveau européen mais pas dans le droit français. Donc, depuis cette décision, il est bien sûr maintenant inscrit dans le droit français et il va bénéficier au niveau de l'Etat du plan d'action qui est mis en place. Ce plan d'action était déjà bien commencé ici, notamment par l'implication du Parc naturel régional de Corse qui en a la responsabilité, et porte sur le repeuplement de celui du Monte Cintu ou celui de Bavella. Celui du Monte Cintu

apparaît dans une bonne condition, y compris au niveau de son espace qui est bien plus grand que celui de Bavella.

Sur celui de Bavella, effectivement, il y a une action importante qui est en cours puisque, comme vous le savez, nous avons procédé à un premier lâcher de mouflons sur la montagne de Cagna, pour favoriser l'extension du périmètre du peuplement de Bavella et faire en sorte que l'on puisse rentrer dans une phase beaucoup plus active de protection. Il y a aussi une réflexion qui est menée pour créer une réserve dans le cadre du périmètre de peuplement de la région de Bavella. Tout ça est en cours et nous y travaillons.

Le milan royal bénéficie quant à lui, au niveau de l'Etat bien sûr et depuis de nombreuses années, d'un plan d'action repris au niveau de nos institutions et même si ce rapace est commun sur notre île, il connaît un fort déclin dans la majeure partie de son aire de répartition, notamment depuis ces dernières décennies.

Mais ce qu'il faut dire, c'est que la Corse est l'une de rares régions, effectivement nous ne sommes pas dans le cadre d'une situation stable, mais une population qui est en forte évolution.

A partir de la Corse, nous avons même envoyé six couples sur le parc naturel de la Maremme en région toscane et qu'aujourd'hui, il y a un fort peuplement qui est en train de s'installer à partir de la Corse au niveau de cette région et dans ce cadre-là, effectivement vous avez raison de le souligner, nous avons une grande responsabilité pour la préservation des espèces.

Là aussi, je peux vous dire que nous sommes fortement impliqués à partir du plan de l'Etat, mais aussi à partir de nos institutions pour favoriser la prise en compte du plan d'action pour améliorer les connaissances. Nous travaillons, notamment au niveau des services de l'Office de l'environnement, à établir une meilleure connaissance de cette faune parce que c'est un patrimoine extrêmement important au niveau de notre pays.

Maintenir, améliorer et restaurer l'habitat, là aussi avec la reconquête qui est en cours au niveau des territoires, puisque la forte déprise agricole avait apporté des modifications importantes. Aujourd'hui, nous intervenons aussi dans ce domaine-là pour faire en sorte d'aller vers une restauration de l'habitat de ces espèces ; étendre l'aire de répartition, c'est ce que nous faisons pour les mouflons et, je viens de vous le dire, nous sommes dans le cadre d'une étape extrêmement importante ; réduire la mortalité, la meilleure connaissance va nous permettre de réduire cette mortalité ; favoriser l'acceptation locale, on le sait très bien, rien ne peut se faire sans l'acceptation et une information qui soit forte et qui soit diffusée vis-à-vis des populations. Là aussi, les services de l'Office de l'environnement, le Parc naturel régional de Corse sont fortement

impliqués et nous voulons bien sûr participer à coordonner ce plan et à diffuser les connaissances et les pratiques.

Le hérisson, pour en terminer, fait l'objet d'un programme territorial de connaissance. Pour l'instant, la Corse est riche de dix petits mammifères qui sont recensés, le hérisson, le loir, la musaraigne et il y en a tant d'autres. Mais ils sont encore trop méconnus. Ce manque de connaissance est apparu comme une priorité dans les orientations régionales de conservation et de gestion de la faune sauvage pour le plan 2010-2015, c'est pourquoi l'OEC a lancé depuis 2019 des études sur ces espèces. Elles permettront de mettre en place des mesures de protection renforcée et de gestion beaucoup plus efficiente.

De plus, depuis 2020, l'Office de l'environnement finance le développement du centre de soins « U Pettirossu » à Olmeta-di-Tuda. Cette association a vocation à être un centre de sauvegarde de la faune sauvage. Ce site comble un manque pour l'aide à la faune insulaire blessée : oiseaux, tortues, mammifères.

Vous le voyez, Mme la Conseillère, nous avons une politique qui aujourd'hui est mise en place par notre Collectivité et bien sûr, dans le cadre des orientations des années à venir, nous allons la renforcer.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous avons épuisé la liste des questions orales. Il nous faut à présent procéder à l'appel.

On va laisser Mme TIBERI prendre sa place pour procéder à l'appel des conseillers.

***Mme Julia TIBERI procède à l'appel des conseillers.***

**Le Président TALAMONI**

Merci. Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

**Ouverture de la séance à 12 h 55 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.**

## Le Président TALAMONI

Care culleghe, cari cullegghi,

Per principià, vulerebbe rende umaggu à Dumenicu Baldacci, anzianu elettu di l'Assemblea di Corsica è di u CESEC. Era statu presidente di u gruppu MRG trà u 1982 è u 1984 è vice-presidente di l'Assemblea di Corsica, pò presidente di a cummissione cultura da u 1986 finu à u 1992.

Vulerebbe che noi pensessimu dinù à Pierre-Jean Poggiale, merre di Valle di Mezzana, avia 47 anni. In stu mumentu, pensemu à i soi.

À a memoria di Dumenicu Baldacci è Pierre-Jean Poggiale, vi dumandu d'usservà un minutu di silenziu.

Vulerebbe dinù rende umaggu à Michelle Félix, intendente di a Presidenza di l'Assemblea di Corsica dipoi u 1992 partuta à a ritirata stu mese. Hà travagliatu cun tutti i presidenti di l'Assemblea di Corsica dipoi Jean-Paul de Rocca-Serra. A vogliu ringrazià per a so dispunibilità è a so lealtà per a nostra istituzione. Li pregu une ritirata felice cù i soi.

Quand'è no simu stati eletti in u 2015, è pò in u 2017, una di e nostre primure maiò, era a lotta contr'à a precarietà. M'arricordu chì u primu scontru ch'aghju avutu à l'epica in u mo scagnu era cù u duttore Pernin chè no cunniscimu tutti.

A Corsica pudia risponde à sta problematica di duie manere : l'assistanatu, ciò ch'avemu sempre ricusatu, o a crescita di e capacità, di e capabilità di i Corsi, di u so empowerment, di u so putere d'agisce nant'à u mondu, è nant'à a so manera di campà, d'abità a Corsica.

Inseme, avemu sceltu a seconda via, quella di l'emancipazione, di a credenza in e facultà di l'individuu liberu. Ghjè u nostru filu paolistu, ma dinù mudernistu à prò di l'innuvazione suciale in Corsica.

Da u di à u fà, a nostra Assemblea hà appruntatu è vutatu parecchje deliberazione è seguitatu prugetti fattivi di prima trinca cum'è :

- U prugettu TZCLD
- U rivenutu universale
- U pianu di lotta contr'à a precarietà
- A carta ritirata

- U pianu nant' à l' alloghju
- A creazione di u fondu Corsica sulidaria
- U gruppu di travagliu nant' à e cundizione d' impiegu di i persunali di i SAAD, i Servizi d' aiutu è d' accumpagnamentu à d' umiciliu, ne parleremu oghje, ch' aghju dipusitatu un raportu nant' à u sugettu
  - L' azione per a giuventù
  - U schema d' aiutu à a vita studentina
  - A cunferenza suciale dopu à e mosse di i gilets jaunes.

Pensu chì ste misure anu aiutatu i Corsi à campà megliu, à crede in u putere di l' istituzione di a Corsica, à avè cunfidenza in a nostra capacità cullettiva di creà un paese d' Auropa in u Mediterraniu.

Dipoi, hè passata a Covid-19. Un terramottu suciale, un schjaffu sanitariu per e nostre sucetà chì si cridianu sicure. Aviamu lettu raconti di cunfinamenti ma era in a storia o in a literatura. Era u passatu. Eppò, avemu vistu e famiglie in dolu. Sta situazione chì tutte e cunsequenze ùn sò ancu cunniscute, ci dà a ragiò d' avè fattu ciò chè n' avemu principiatu. Ma ùn basta micca. Ci chjama à andà al di là in l' innuvazione suciale.

Cù stu travagliu di fondu, puderemu esse i primi à mette in ballu u prugettu Territoriu Zeru Disimpiegatu à Longu Andà. Puderemu esse i primi à realizà una sperimentazione territoriale di u rivenutu universale. Ci travagliemu tutte e settimane cù a squadra di Marc de Basquiat. Oghje, quantu sò i paesi à mette e mani in pasta duve l' avemu messe noi digià, dipoi anni è anni ?

Eppuru, ci tocca à andà al di là in l' ascoltu di l' attori tocchi da a crisa, è in l' ascoltu di i prugetti d' innuvazione. Ci tocca à pruvà, à dà i mezi, in furia, à quelli chì sò capaci à trasfurmà a Corsica in tutte e so capacità. A pudemu fà. Pensu quì, in un altru terrenu à ciò chì i Socios anu pussutu fà per accumpagnà u ritornu di u Sporting in u circondu professionale. Li vogliu felicità.

In quantu à i gilets jaunes, avemu vutatu duie deliberazione. Quella nant' à i carburanti dumandava una risposta da u Statu. Aspettemu sempre misure fiscale ch' avemu dumandatu insemi. A ricunniscenza di u Statu, ùn l' averemu micca. L' altra deliberazione porta nant' à a robba da manghjà. Puru s' elle fermanu cose da aghjustà, l' avemu vista duie settimane fà quandu avemu urganizatu un scontru trà tutti l' attori, avemu pussutu fà qualcosa per u cumunu. E cose, l' avemu fatte in Corsica, trà tutti l' attori, è ci simu ghjunti à mantene prezzi più bassi nant' à a robba d' usu cutidianu. Stu paragone ci mostra quant' ella ci tocca à agisce noi stessi nant' à e situazione.

In listesu filu, a nostra dumanda di presa in contu di u secondu accumpagnatore, vutata da a nostra assemblea dopu à u raportu di u CESEC presentatu da Laetitia Cucchi, a presidente di l'associu Inseme, vene d'esse ricusata, dopu una prumessa ministeriale è una prumessa presidenziale. Senza più aspettà una misura di ricunniscenza da a parte di u Statu, ci vole chì a nostra Assemblea, cù una risuluzione, urganizessi un dispositivu d'accumpagnamentu messu in ballu da a Cullettività di Corsica. Hè una quistione d'ugualità trà i parenti, ma dinù di ghjustizia è di ricunfortu per e famiglie digià tocche da a malatia, culpite una seconda volta da a luntananza per via di u sottu sviluppu sanitariu di a Corsica, solu territoriu senza CHU.

Ci tocca à crede in noi, à tramutà u nostru bisognu d'agisce in putere d'agisce. Ci tocca à avè cunfidenza. À avanzà. Inseme.

À ringrazià vi.

La parole est à M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je voudrais à mon tour avoir quelques mots pour évoquer la mémoire de Dominique BALDACCI, qui nous a quittés il y a quelques jours, exprimer notre émotion à sa famille. Vous avez rappelé son parcours politique. Je souhaiterais souligner aussi, me tournant d'ailleurs vers Pierre GHIONGA, combien il était attaché à sa ville de Corte et rappeler que pour les étudiantes et les étudiants de l'université de Corse et notamment au tout début de celle-ci, il incarnait une figure incontournable, toujours bienveillante, avec un sourire malicieux qui ne quittait jamais son visage. Dire à sa famille, à ses amis, à ses proches que bien sûr nous partageons leur peine.

De la même façon et avec la même émotion, je souhaite évoquer en quelques mots la mémoire de Pierre-Jean POGGIALE qui a quitté sa famille, ses amis, son village et bien au-delà, en nous laissant toute et tous interloqués, pratiquement sans voix. Vogliu prisintà di sicuru di modu publicu à a so famiglia, à a so sposa, à i so figlioli, nostre cunduglianze afflitte. Rappeler aussi qu'il était, au-delà d'un maire d'exception, un homme d'exception qui nous avait souvent accueillis ind'è a casa cumuna di u so paese è ind'è a so casa.

Je voudrais enfin joindre à cet hommage public, M. GALLE, ancien premier adjoint au maire de Salice et également à u nostru amicu, André VERSINI, adjoint au

maire de Marignana, André chì ghjera assai cunnisciutu, assai stimatu. Oghje di sicuru pinsemu à st'amichi chì sò partuti è à e so famiglie.

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi.

Il est plus de 13 heures. Comme à l'accoutumée, nous allons nous séparer jusqu'à 15 heures pour les présidents de groupes, 14 h 30 pour les deux commissions qui doivent se réunir, 15 heures pour les présidents de groupe puisque nous devons rencontrer Mme CUCCHI, la présidente de l'associu « Inseme » pour parler de notre délibération sur le sujet que je viens d'évoquer. Ensuite, nous reprendrons la séance publique lorsque nous aurons traité de cette question importante avec « Inseme ».

A tout à l'heure ! La séance est suspendue.

Reprise de la séance publique à 15 h 30 pour les collègues qui ne font pas partie de la conférence des présidents.

*La séance est suspendue à 13 h 10 et reprise à 16 h 37.*

### **Le Président TALAMONI**

Merci à chacun de regagner sa place.

Nous allons reprendre la séance et nous allons commencer, comme convenu avec les responsables de l'association « Inseme », par la résolution solennelle du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse.

### **Résolution solennelle du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse**

**\* RISULUZIONI n° 2021/O1/002 : RISULUZIONI SULLENI DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA E DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA PURTENDU U SO SUSTEGNU À A DUMANDA DI L'ASSOCIU 'INSEME' IN A PRESA IN CARICA DA U STATU DI I SPIAZZAMENTI DI U SICONDU ACCOMPAGNANTI DI ZITEDI MALATI**

**\* RESOLUTION n° 2021/O1/002 : RESOLUTION SOLENNELLE DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPORTANT**

LEUR SOUTIEN A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION 'INSEME' DANS LA PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT DES DEPLACEMENTS DU SECOND ACCOMPAGNANT D'ENFANTS MALADES

Présentation par M Jean-Guy Président TALAMONI Président de l'Assemblée de Corse

Chacun sait de quoi il s'agit et chacun a sous les yeux le projet de délibération qui a été examiné en conférence des présidents, qui a reçu l'approbation non seulement des présidents de groupes, de l'Assemblée, du Conseil exécutif, mais également des représentants de l'association « Inseme ». Donc, je pense que nous n'allons pas relancer le débat, si tant est qu'il y ait eu un débat parce que je crois que les interventions étaient parfaitement convergentes.

Je pense que nous pouvons nous contenter de la lecture du dispositif de la résolution.

« Le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse rappellent le dispositif de prise en charge du second accompagnant mis en œuvre par la Collectivité de Corse et qu'elle entend poursuivre au regard du désengagement de l'Etat,

Apportent leur soutien à l'Association « INSEME » dans son combat pour soutenir les familles qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale.

Demandent à l'Etat de respecter les engagements pris devant les corses, notamment au travers des interventions de sa Ministre de la Santé en 2019 et du Président de la République en 2020.

Demandent, sur le fondement de l'article L.4422-16 du CGCT, la modification, par décret, de l'article R.5322-10-7 du Code de la sécurité sociale comme suit : « Sont pris en charge, dans les conditions fixées par la présente section, les frais de transport en commun exposés par une personne accompagnant un assuré ou un ayant droit, lorsque l'état de ce dernier nécessite l'assistance d'un tiers ou qu'il est âgé de moins de seize ans. En l'absence de CHU, les frais de transport d'une deuxième personne accompagnant un assuré sont pris en charge lorsque l'assuré est un mineur résidant en Corse ».

Voilà le dispositif de la délibération que nous vous proposons de voter.

Est-ce que le Président du Conseil exécutif veut intervenir avant que nous procédions au vote ?

### **Le Président SIMEONI**

Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que ce qui est vraiment demandé ou ce qui sera demandé à travers cette résolution solennelle, M. le Président de l'Assemblée de Corse, mes Chers collègues, Mesdames et Messieurs de l'association « Inseme », c'est qu'une réponse intervienne si possible dans les délais les plus brefs pour que nous ne repartions pas dans un nouveau cycle. Et je me tourne notamment vers les présidentes et présidents de groupes, il y aura bien sûr la notification par nos soins, M. le Président de l'Assemblée de Corse, de la résolution qui sera sans doute prise à l'unanimité dans quelques instants. Mais j'insiste auprès des présidentes et présidents de groupes, si chacune et chacun d'entre elles et eux pouvaient véritablement directement appeler au plus haut niveau pour que l'on comprenne qu'il faut rattraper sans délai cette erreur, parce que nous voulons bien continuer à considérer que c'est une erreur. Si c'est une erreur, et c'est la seule explication que l'on puisse retenir, il faut qu'elle soit réparée au plus vite à travers la rédaction, l'adoption et l'entrée en vigueur de ce décret.

Puisque le rendez-vous fixé par l'association « Inseme » pour la mobilisation est le 5 mai, je souhaiterais que nous ayons des assurances avant cette date, des assurances formelles pour que cette manifestation du 5 mai n'est pas à avoir lieu en ce qui concerne en tout cas cette mobilisation, puisque nous savons toutes et tous que le 5 mai, en général nous sommes également mobilisés par une autre commémoration.

En tout cas en notre nom, au nom du Conseil exécutif de Corse et en notre nom à toutes et à tous, je tenais solennellement à vous exprimer à nouveau notre soutien total.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je pense que ce soutien est acquis s'agissant de l'ensemble des membres du Conseil exécutif et des membres de l'Assemblée de Corse. Ce soutien va se concrétiser à travers le vote de la résolution solennelle dont j'ai donné lecture du dispositif.

Je vais interroger les présidents de groupes pour savoir comment votent, avec la liste, faisons les choses comme il faut les faire, la liste de leurs élus.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI,

Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, votons **POUR** et en profitons pour remercier l'association « Inseme » pour leur engagement.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Camille de ROCCA SERRA, votons **POUR**.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **POUR**.

### **Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

## **Le Président TALAMONI**

**L'Assemblée de Corse vient de voter la délibération à l'unanimité de ses membres.<sup>1</sup>**

### **(Applaudissements)**

Merci à toutes et tous ! Merci à nos amis de l'association Inseme que nous saluons à nouveau.

Nous avons un rapport que je présente au titre de Président de l'Assemblée.

## **RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**\* Raportu n° 162 : Pruposte in u scopu di migliorà e cundizione di travagliu di l'impiegati di u settore di l'aiutu casanu**

**\* Rapport n° 162 : Propositions visant à améliorer les conditions de travail des salariés du secteur de l'aide a domicile**

## **Le Président TALAMONI**

C'est un rapport qui a été présenté ce matin en commission de la culture. C'est un rapport que je qualifierai d'important et même de très important.

Nous avons déjà délibéré sur le sujet de manière unanime pour créer un groupe de travail qui depuis a commencé ses activités et a planché sur une situation qui est extrêmement une situation extrêmement dégradée, notamment au plan social, celui de ce secteur d'activité. Il est dégradé en Corse, il est dégradé à l'extérieur de la Corse également. Mais comme je le disais ce matin en commission, cela ne nous console pas que les choses se passent mal ailleurs aussi.

Les choses se passent mal sur le plan social, le statut des personnels, les salaires, les frais qui sont remboursés de manière approximative, en tout cas insuffisante, le défaut en général de véhicules de service, bref des personnels qui sont dans la plus grande précarité, qui s'occupent de personnes qui sont parfois dans la précarité, mais des

---

<sup>1</sup> Délibération N° 21/075 AC

personnels qui sont souvent très dévoués, qui font souvent un travail remarquable dans des conditions très difficiles.

La formation n'est pas assurée non plus. Bref, quelque chose à revoir de toute évidence.

Il y a 18 entités qui, en Corse, se consacrent à cette activité. On ne peut pas dire que ces entités travaillent toutes de la même manière. Il y a des différences, mais l'ensemble n'est guère satisfaisant.

Il y a une expérience qu'il faut mentionner ici, même si chacun a son point de vue sur la question, sur le point de savoir si elle peut servir de modèle ou d'expérience enrichissante, je le crois pour ma part. Le seul cas de service public, c'est la communauté de communes d'Ile-Rousse – Balagne.

Simplement pour dire et c'est à titre d'information, nous avons reçu dans le cadre du groupe de travail la DGS de la communauté de communes et son équipe qui nous ont expliqué comment les choses se passaient. Elles se passent mieux ; les personnels de terrain ont le statut de fonctionnaires, ils sont payés 20 % de plus, leurs frais sont remboursés de manière conséquente, normale. Ils ont, ces personnels, à leur disposition, des véhicules de service. Enfin, c'est quand même très différent.

Il y a une subvention d'équilibre, bien entendu, qui est versée pour que les choses se passent de cette manière.

C'est une expérience en tout cas qu'on ne peut pas dupliquer partout, en tout cas il n'appartient pas à la Collectivité de Corse qui n'a pas autorité sur les communautés de communes, à notre Collectivité, de dire que cela doit être étendu à d'autres communautés de communes. Il y a quelques présidents qui nous entendent. Mais il leur appartient de savoir ce qu'ils ont l'intention ou la possibilité de faire à cet égard.

Mais je voulais quand même citer cette expérience, parce qu'elle a été reçue de manière très favorable par les membres du groupe de travail.

Pour le reste, il a été reconnu de façon assez générale que les choses ne se passent pas bien et qu'elles doivent être améliorées. Que notre Collectivité se saisisse de la question, c'est bien naturel dans la mesure où notre Collectivité est financeur de cette activité.

Il s'agit d'un secteur stratégique, éminemment stratégique, pour notre majorité qui a affirmé la nécessité de maintenir la vie dans le rural et donc de maintenir, autant que

faire se peut, les personnes à domicile. Mais je crois que cette volonté est partagée largement par les groupes d'opposition. Je ne pense pas il y ait sur ce point-là un désaccord majeur. D'ailleurs, nous avons pu vérifier que nous allions globalement dans le même sens au sein du groupe de travail.

Effectivement, il fallait s'en emparer de ce problème, ce que nous avons fait. Nous avons reçu les syndicats, les associations concernées. Les syndicats eux-mêmes ont reconnu qu'il fallait changer les choses. Nous avons demandé des contributions écrites ; contributions qui ont été remises, examinées, sur lesquelles nous avons travaillé.

Un certain nombre d'entités ont déposé des contributions. Les 2 syndicats concernés, c'est-à-dire le STC et la CGT, nous ont fait tenir des contributions très intéressantes. Certaines associations également. Bien entendu, l'Exécutif de Corse, Bianca FAZI et ses services étaient présents et ont participé à ces travaux. Nous avons donc rédigé ce rapport qui prend en compte l'ensemble des contributions.

Ce rapport a pour ambition de commencer à lancer un certain nombre d'orientations pour changer les choses. C'est une question de justice sociale, de qualité du service rendu aux usagers parce que bien sûr, tout cela est lié. Véritablement, je crois qu'il s'agit ici d'un dossier majeur.

Le rapport a été amendé ces dernières heures, à la marge je crois, notamment à travers des discussions qui ont eu lieu entre le cabinet du Conseil exécutif et les services de Mme FAZI et mon cabinet. Le rapport que je présente à l'instant devant vous est un rapport qui a reçu un avis favorable à l'unanimité en commission ce matin. C'est donc avec confiance, détermination, beaucoup d'espoir, parce que je crois que la question est essentielle, que je vous demande d'approuver ce rapport, après bien entendu que chacun ait pu s'exprimer et que le Conseil exécutif ait pu confirmer l'accord qu'il a déjà donné en amont.

Merci à toutes et à tous pour votre attention.

Des demandes de prise de parole ? Vous avez la parole.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Pour réitérer les propos que j'ai tenus en commission, je souhaitais apporter quelques explications.

Après l'annonce du Gouvernement de procéder à une hausse des rémunérations des personnels de l'aide à domicile à compter de octobre prochain, l'Assemblée de Corse

présente aujourd'hui lors de sa session, un rapport important sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail des salariés de ce secteur d'activité.

Dans nos échanges, et vous l'avez dit Président, il faudra trouver des solutions pour valoriser ce travail à la fois des plus éprouvants et des plus nécessaires au regard de la situation insulaire. Avec les entreprises du secteur, il nous faut mieux accompagner les salariés pour mieux accompagner nos personnes âgées, souvent isolées et qui souhaitent demeurer à leur domicile.

Revoir les grilles salariales, vous l'avez évoqué, redonner du pouvoir d'achat, prise en compte des frais professionnels et offrir aussi une formation valorisée, c'est un chantier majeur que nous devons prendre à bras le corps car l'évolution démographique de l'île voit une forte augmentation de notre population âgée.

La Corse doit être comme elle a toujours été un modèle, un exemple d'un territoire prenant soin de ses anciens. Notre Collectivité doit davantage investir dans la perte d'autonomie auprès des personnes âgées et de leurs aides à domicile.

Per i nostri vechji, bisognu di travaglià. La précarité financière des services d'aides à domicile appelle une réponse des plus fortes, les services d'aide, les temps partiels, faibles rémunérations, tout ce que vous avez évoqué et pour reprendre vos propos, M. le Président, pè campà megliu.

Je vous remercie pour ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

On me fait signe du côté de « Corsica libera », il y a aura une intervention à deux voix.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Deux interventions rapides. Je laisse Laura-Maria POLI débiter.

**Le Président TALAMONI**

Laura-Maria POLI a la parole.

**Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI**

Merci, M. le Président.

Vous l'avez dit, il est indispensable que la Collectivité se saisisse de ce sujet puisqu'elle finance ces SAAD et puis surtout parce que la question sociale et plus particulièrement de la justice sociale a été l'une de nos priorités, en tout cas de la majorité depuis ces 5 dernières années.

Ce rapport, sans grande surprise, vous vous en doutez, notre groupe va le voter parce que c'est un rapport indispensable qui touche au plus près des problèmes des conditions de travail de ces personnes, puisqu'il est co-construit avec les principaux acteurs qui sont proches du terrain, avec les salariés et il y a une véritable prise en considération des besoins.

Ce sont, vous l'avez dit également, en grande majorité des femmes qui sont dans une situation très souvent précaire. C'est un métier pour autant qui est indispensable mais méprisé, sous-payé et précarisé.

La crise sanitaire que nous avons vécue et que nous vivons toujours les a mises en première ligne, au front j'ai envie de vous dire, et pourtant elles ont été pendant trop longtemps les grandes oubliées. Ce sont des métiers où l'on se lève tôt, où l'on finit tard, où l'on donne beaucoup de sa personne, à la fois physiquement mais aussi psychologiquement.

En Corse plus particulièrement, notre société fait que nombre de personnes âgées ne cesse de croître et pour autant, ce métier d'aide à domicile n'est toujours pas valorisé et beaucoup confondent les aides à domicile avec des personnes qui sont là, simplement pour faire le ménage dans les domiciles. Pour autant, ce sont des personnes qui sont d'une importance primordiale pour nos anciens parce qu'elles sont souvent le seul lien social.

Elles ont des missions variées, nombreuses. Elles apportent une aide aux personnes dépendantes et âgées. Elles les aident dans tous les gestes du quotidien. Pour autant, ce métier est très souvent choisi par dépit par des femmes en situation de grande précarité.

Pour finir, il est indispensable de rendre plus attractif ce secteur en formant ces femmes et aussi ces hommes, afin que ce métier soit reconnu comme un vrai métier du secteur sanitaire avec également une possibilité d'évolution et pourquoi pas avec la possibilité d'évoluer vers le métier d'aide-soignant. Ce sont quand même des grandes

responsabilités, elles ne sont pas là qu'en dame de compagnie, mais elles apportent aussi des soins, elles sont également là pour la prise des médicaments. Donc, c'est normal qu'elles soient formées. Elles ont énormément de responsabilités.

Avec également une revalorisation des salaires, avec une harmonisation d'une convention collective qui serait la même pour l'ensemble de ces salariés et de tous ces SAAD et bien évidemment, améliorer les conditions de travail avec les propositions que vous avez formulées.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Petr'Antone TOMASI a la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

Je voudrais d'abord vous remercier de vous être saisi de ce sujet il y a quelques mois déjà, en tout cas d'avoir proposé à l'Assemblée de Corse de le faire, ce que l'Assemblée a accepté à l'unanimité. C'est avec plaisir que nous avons participé aux différents groupes de travail dans un secteur qui est, vous l'avez dit, stratégique.

La question qui se pose, ce n'est pas simplement une question technique, mais c'est aussi une question de vision de la façon dont nous souhaitons accompagner i nostri vechji, i nostri anziani. Nous souhaitons les accompagner avec un maintien le plus tard possible dans leur environnement familial è ancu indè u so ambiu paisanu.

Cela veut dit que le soutien et le statut de ces personnels devient une question centrale. Et pour ce faire, je crois qu'il fallait relever un certain nombre de difficultés de divers ordres. D'abord des difficultés qui sont liées au cadre législatif réglementaire et des conventions collectives qui, à cet égard, ne correspond pas selon nous au canon de ce que l'on appelle la justice sociale. Lorsque les conventions collectives entraînent une stagnation au SMIC pendant des années, y compris pour des emplois qualifiés, vous le soulignez dans votre rapport, un certain nombre de structures l'ont souligné pour le regretter durant les auditions, ça n'est pas normal et ça ne peut pas permettre la valorisation ni symbolique, ni économique, ni sociale de ces emplois qui sont pourtant indispensables.

Et donc, malgré ce cadre qui est manifestement à faire évoluer, dans un cadre qui dépasse et de loin la Corse, il était important de notre point de vue de construire ce qui pourrait être l'embryon, pourquoi pas demain d'une convention collective Corse, en tout

cas d'un accord entre le pouvoir politique, la représentation syndicale et les employeurs sur cette question, et c'est ce que vous avez fait.

Et puis, le deuxième écueil, c'est qu'on s'est rendu compte qu'il y avait aussi des différences dans le traitement du statut social des employés entre les différentes structures. Donc, l'objectif c'était bien de faire converger vers le haut et vers un statut social plus avantageux l'ensemble des salariés de ce secteur.

Nous avons là, je crois, une base qui est tout à fait intéressante pour tirer vers le haut ce secteur de l'aide à domicile, et c'est la raison pour laquelle, et en complément de ce qu'a pu dire ma collègue Laura-Maria POLI, qu'évidemment, nous voterons ce rapport, mais nous estimons que ce rapport a valeur aussi d'acte fondateur dans le secteur.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. M. CECCOLI, vous avez la parole.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président.

Une partie de mon intervention a déjà été, je dirai, faite pas mon collègue Petr'Antone TOMASI, mais dire deux mots sur l'essentiel.

C'est le constat aujourd'hui, ce sont des tâches qui sont mal considérées, mal valorisées, on pourrait même dire parfois exploitées.

Dire aussi que le sens de l'histoire fait que ces tâches vont être de plus en plus présentes et de plus en plus importantes, avec le vieillissement des populations, avec, il faut le dire aussi, des fois la non-réponse par les systèmes publics qui imposent des décisions en ce sens.

Donc, on voit que plus que jamais ce dont nous avons à parler aujourd'hui va prendre de l'importance.

Alors moi, bien sûr, je ne m'étendrai pas sur ce qui paraît évident, quand on voit les niveaux de rémunération, on est dans le domaine de l'inacceptable, quand on parle de 900 euros, il faut être sérieux. Aujourd'hui, en Corse peut-être plus qu'ailleurs, prétendre avoir une vie décente avec ce type de rémunération, c'est tout simplement se moquer du monde. Bien sûr, il y a des rémunérations connexes, on a parlé du vrai temps de travail, on a parlé aussi des frais de déplacement.

Mais je voudrais aussi revenir à peut-être la genèse de tout cela, ce sont les fortes différences sur les statuts de ces différentes entreprises. On a à la fois des systèmes d'associations qui, on peut l'espérer en tout cas, ne sont pas là pour faire de l'argent, et on a aussi des structures privées, alors loin de moi l'idée que ces structures privées doivent disparaître, mais on a pu constater aussi certaines dérives. Donc, je crois que là-dessus aussi, et ça été évoqué par un des syndicats, il va falloir mettre en place des chartes. L'intervention doit se faire à tous les niveaux : elle doit se faire au niveau des rémunérations, des conditions de travail, mais elle doit se faire au niveau de l'éthique de ces entreprises, parce qu'il ne faudrait pas que l'argent qui est alloué, serve parfois malheureusement à augmenter la rentabilité.

Donc, je crois que sur ce thème, nous nous devons d'être très attentifs.

Ça a été également dit, j'y reviens rapidement, c'est une autre proposition syndicale qui m'apparaît elle aussi marquée au coin du bon sens, c'est celle qui a été faite par le STC : il s'agit de la construction de la négociation d'une convention collectif Corse pour les SAAD. Ça aussi, c'est indispensable, ça ne règle pas tout, mais ça règle beaucoup de choses. Si demain, on a une feuille de route où, pour bénéficier de certaines choses et quelque part obtenir un label aussi, pourquoi pas, il faut rentrer dans un cadre vertueux, il faudra savoir l'imposer.

Voilà les points que je voulais souligner, merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Je vois qu'à travers les interventions des groupes de l'opposition que nous sommes tous parfaitement en phase sur ce sujet.

Mme PEDINIELLI, vous avez la parole.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Président.

En effet, je rejoins vos propos, ce rapport est extrêmement important.

Améliorer les conditions de travail du secteur de l'aide à domicile, est un point très important pour le maintien des plus faibles dans nos familles et à la maison.

Je voulais rappeler et relever le travail de ces intervenants, un travail considérable. Les familles le savent, nous le savons, nous avons besoin d'eux et ce sont des

gens qui travaillent toujours malgré des conditions de travail très difficiles, qui sont relevées dans votre rapport, Président, travaillent avec le sourire, ont toujours un mot gentil, donnent de l'espoir et rassurent les personnes qui sont en difficulté.

Donc, revaloriser les salaires, travailler sur les amplitudes horaires, une prise en charge aussi des frais professionnels, faire évoluer cette carrière, Laura-Maria POLI-ANDREANI l'a rappelé, c'est un point très important.

Et bien entendu, notre groupe vous accompagne dans ce vote et nous sommes très heureux que ce rapport ait été présenté aujourd'hui, et ma collègue Annette PIERI va poursuivre mon intervention.

Je vous remercie

**Le Président TALAMONI**

Mme PIERI, vous avez la parole.

**Mme Marie-Anne PIERI**

M. le Président, je voulais illustrer vos propos.

Ce rapport est très important et j'ai un exemple.

Avant que ma collègue Chantal PEDINIELLI n'intervienne, j'ai pensé à un exemple que j'ai eu dans mon étude : une personne qui malheureusement est décédée seule dans un village, parce que la famille l'avait abandonnée. Et, si elle avait eu justement la visite de ces accompagnants... Je vais vous dire vraiment la détresse de cette personne puisqu'elle a fait un testament et elle avait laissé la totalité de ses biens, elle n'avait pas d'enfants, à une présentatrice de télévision parce que cette présentatrice, tous les soirs, elle rentrait dans sa cuisine et c'était son soleil.

Et, quand j'ai lu votre rapport, M. le Président, je me suis dit que si cette personne avait eu la visite de quelqu'un, ne serait-ce qu'une fois par jour, peut-être qu'elle ne serait pas morte dans la détresse, parce qu'on l'a trouvée deux jours après. Ça existe en Corse ! Deux jours après ! Dans sa petite maison de village, morte, sans personne.

Donc, je vous remercie infiniment, M. le Président, d'avoir porté ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Hyacinthe VANNI, « Femu a Corsica ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien entendu, M. le Président, j'ai envie de dire que c'est un combat d'une vie, c'est un combat de toujours.

En tant que syndicaliste, je me réjouis qu'on pense à améliorer les conditions de travail, qu'on pense à améliorer la rémunération de ceux qui sont le plus exposés, di quelli chî s'impegnanu tutti i ghjorni è chî strazianu, è chi tribuleghjanu et qui quelquefois apportent la seule visite de la journée.

Alors, bien entendu, moi je suis favorable.

Je suis favorable aussi à ce que l'on dialogue avec les partenaires sociaux, puisque ces personnes sont représentées par des syndicats, par des gens qui eux sont au fait, peut-être plus que nous, des problématiques de ces personnels, avec des associations aussi, il faut que tout le monde soit partie prenante et travaille dans le même sens.

En tout cas, je ne peux que me réjouir qu'on pense à ces gens, et à d'autres parce qu'il y a d'autres secteurs aussi aujourd'hui, on peut parler des caissières, on peut parler d'un certain nombre de personnes, qui strazianu, qui ont des salaires de misère. Il faudrait penser dans ce pays à ce que l'on ait un vrai statut, un statut di i travagliatori corsi.

C'est fait aux Chemins de fer, il est inscrit au Journal officiel de la France, je m'en réjouis, et il est souvent critiqué par la Chambre régionale des comptes, mais nous l'assumons. C'est un pas et peut-être que d'autres secteurs doivent faire le même pas.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. M. CASALTA, vous avez la parole.

**M. Jean-François CASALTA**

Président, Chers collègues, bien évidemment on s'inscrit tout à fait dans la ligne du rapport que me vous avez exposé, M. le Président.

Si la pandémie a eu au moins un avantage, c'est de mettre en lumière des personnes qui étaient considérées par certains jusque-là, comme des personnes invisibles. Et finalement, on s'est aperçu que c'était les personnes les plus essentielles. Et, cette catégorie de personnes en fait partie et elle est fragile, peut-être aussi fragile que les gens qu'elle soigne et qu'elle aide au quotidien.

Donc, bien évidemment, ces propositions nous interpellent, nous y sommes favorables pour la poursuite de ces négociations et pour une meilleure condition de vie de ces personnes qu'il faut absolument aider.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Donc, s'il n'y a plus de demande d'intervention du côté de l'Assemblée de Corse, je vais donner la parole à Mme la Conseillère exécutive.

### **Mme Bianca FAZI**

Merci, Président.

Je vois que ce rapport a soulevé beaucoup d'enthousiasme de la part de nos collègues, c'est très bien parce qu'effectivement nous avons besoin de ces personnes et nous l'avons vu encore plus pendant la crise et notamment l'année dernière, parce qu'elles étaient parfois les seules à aller au domicile des personnes âgées qui d'elles-mêmes s'isolaient et avaient très peur avec cette pandémie.

Je voudrais quand même rajouter quelques éléments, des choses que nous avons déjà faites par rapport aux services d'aide à domicile, puisque nous sommes les plus grands financeurs.

Donc, nous avons déjà, en 2020, je pense que vous vous en rappelez, signé 5 CPOM (conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens), qui étaient à titre expérimental mais que nous devons reconduire, notamment sur les principaux SAAD, avec à la clé une revalorisation du financement, c'est une préfiguration du nouveau financement du modèle des services d'aide à domicile.

Laura-Maria en a un peu parlé, mais je pense qu'il y a un volet important, et Josepha est au courant, sur la formation. La formation d'aide-soignant, c'est un peu différent car elle serait d'aide-soignant et plus d'aide à domicile, mais sur le volet d'aide à domicile, nous avons engagé des formations, il y a déjà des services à domicile qui en font en interne et nous aimerions l'étendre.

D'ailleurs, j'en profite pour vous signaler que la PMI, notre PMI, la protection maternelle et infantile fait des formations, la plupart sont des femmes bien sûr, si elles désirent se tourner vers l'enfance, nous prenons en charge les heures majorées sur leur formation.

Nous avons également un volet formation sur l'ASE, puisqu'on a vu, nous avons des problèmes sur la petite enfance et l'enfance en danger. Donc, une formation sur les métiers d'assistante familiale à domicile.

Nous avons une formation également, si elles veulent faire autre chose que d'aider une personne âgée, elles peuvent également se tourner vers...

D'autre part, la Collectivité avait travaillé l'ARACT, qui est l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail, sur la qualité de vie au travail. Pour l'instant, nous avons eu des rapports qui étaient plutôt favorables sur les conditions de travail.

En parallèle également, le schéma qui est en phase d'être élaboré sur l'autonomie, donc qui intéresse la personne âgée et la personne en situation de handicap et qui va nous permettre également d'y voir un peu plus claire sur la revalorisation, les questions sociales, salariales et aussi les questions du travail et encore la formation.

Une chose importante, je crois que personne n'en n'a parlé, c'est que ce rapport implique quand même une étude sur les implications financières et budgétaires qui seront à charge de la Collectivité. Donc, cette étude sera menée dans les prochains mois sous l'égide des services de la Collectivité, avec le concours indispensable des services d'aide à domicile, puisque malgré tout ce sont eux les employeurs, et donc eux-mêmes devront peut-être améliorer l'organisation et la revalorisation.

Donc la délibération nous paraît très juste, mais en même temps il ne faut pas oublier et perdre de vue que la Collectivité doit aussi mesurer ce qui est à venir pour elle en termes d'impact budgétaire. Donc, c'est important de le préciser.

Par ailleurs, je vais quand même vous lire les amendements que nous avons intégrés, vous les avez lus, Président ?

**Le Président TALAMONI**

Oui, tout à fait, il y a eu un accord antérieur...

**Mme Bianca FAZI**

Mais est-ce que tout le monde en a pris connaissance ?

**Le Président TALAMONI**

Oui tout à fait, ça été présenté en commission sous la version définitive, donc il n'y a pas de difficulté.

**Mme Bianca FAZI**

D'accord. Donc, voilà ce que je voulais vous dire en attendant, c'est un sujet que nous prenons vraiment très à cœur.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif, vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Tout à fait d'accord avec la philosophie, tout à fait d'accord avec ce qui a été rappelé, tout à fait d'accord avec le sens profond, c'est-à-dire vulemu aiutà u meiu pussibile i nostri vechji à campà indè e so case, u più pussibile, à esse sustenuti, ancu da i servizii cume quelli cuncernati da issu raportu quandu ùn c'hè più a famiglia. Tuttu què hè vera.

C'est un rapport aussi qui arrive en fin de mandat et qui sera certainement l'objet d'une réflexion plus approfondie.

Je rappelle que c'est une partie qui se joue à plusieurs, et c'est d'ailleurs le sens des travaux qui ont été menés dans le cadre de la commission, elle se joue à plusieurs puisqu'il y a la Collectivité de Corse, bien sûr, qui est le principal financeur, ça été rappelé par Bianca FAZI, il y a les structures ADMR, qui sont des structures associatives de droit privé, et il y a ensuite les salariés et notamment leurs organisations syndicales représentatives, et puis il y a un certain nombre d'organismes d'origine étatique qui interviennent dans ce secteur.

Ce sur quoi je voudrais insister particulièrement, c'est que bien sûr nous avons commencé à travailler, notamment nous avons passé déjà 5 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec différents services d'aide à domicile, ceci dans le cadre de la

préfiguration du nouveau modèle de financement sur lequel nous travaillons dans le cadre de la délibération qui a été votée par l'Assemblée de Corse. Ce travail est mené par Bianca FAZI.

De la même façon, nous sommes en train de finaliser, ça été dit, le futur schéma directeur de l'autonomie avec un axe stratégique sur la structuration du secteur de l'aide à domicile dans le cadre de notre politique globale et notamment, dans cet axe stratégique, il y a effectivement la revalorisation des conditions de travail des salariés de ce secteur.

Cette valorisation doit passer par un effort qui sera en partie supporté par la Collectivité de Corse, c'est ce que je veux dire aujourd'hui solennellement et qu'on l'ait en tête notamment pour la prochaine mandature, celles et ceux qui viendront élus dans cette Assemblée, dans ce Conseil exécutif pour les prochaines mandatures. Ça veut dire qu'il y a des marges à trouver de la part de l'État, de la part des employeurs, ça été dit par certains intervenants, qui ne sont pas tous dans la même situation et qui ne sont pas tous dans le même rapport à leurs salariés. Ça veut dire aussi qu'il y aura un effort d'harmonisation, notamment qui pourrait passer par l'adoption d'une convention collective.

Mais ce que je voudrais dire aussi, et c'est important que cela ait été intégré à travers l'amendement proposé, qui a été débattu et qui n'a pas fait l'objet de difficulté, il faut aussi que nous ayons une projection financière. Parce que dans le domaine social, et ce rapport s'inscrit dans le domaine social, nous sommes dans ce qui est le plus fort en termes d'effet ciseau. Ayez en tête que nos dépenses, vous le savez mais je le répète, nos dépenses sociales, toutes nos dépenses sociales sont en train d'exploser.

Je ne reviens pas sur les débats que nous avons eus : l'aide aux mineurs non accompagnés, l'aide sociale à l'enfance, le schéma pour l'autonomie, le RSA, demain dans le cadre de notre réflexion peut-être le revenu universel.

Nos dépenses augmentent, elles augmentent de façon forte, elles augmentent de façon mécanique et elles augmentent de façon exponentielle. Et en face de ces dépenses, qui sont légitimes, qui sont indispensables, qui sont obligatoires souvent pour des raisons, je dirai, d'évolution, mais qui sont aussi obligatoires au sens moral de notre éthique, la vision que nous avons de notre société, en face nous n'avons aucune recette. En face, nous n'avons aucune recette !

Donc gardons-le en tête, parce que la politique ça passe aussi par les moyens que l'on de faire cette politique. Voilà.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport, et je fais donc interroger les présidents des groupes sur le vote des élus.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Juste pour faire part que je ne prendrai pas part au vote, s'il vous plaît.

**Le Président TALAMONI**

Le secrétariat général en prend bonne note. Merci pour cette précision. Donc, Hyacinthe VANNI pour « Femu a Corsica ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis

GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport n° 162 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

Non-participation : Véronique ARRIGHI.

Je vous remercie pour ce vote important, je pense.

Nous poursuivons l'ordre du jour avec un petit rapport, mais important quand même :

\* **Raportu n° 153 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di censu ghjinarali di i voti.**

\* **Rapport n° 153 : Désignation de représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission de recensement général des votes.**

Alors, il faut un titulaire de « Femu a Corsica » et un suppléant éventuellement de Corsica Libera.

M. VANNI quel est le titulaire de « Femu a Corsica » ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Muriel FAGNI.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 21/076 AC

**Le Président TALAMONI**

M. Petr'Antone TOMASI ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

Où se passe le recensement des votes, Président ? In Aiaccu ?

**Le Président TALAMONI**

A Casamaccioli !

**M. Petr'Antone TOMASI**

Casamaccioli, caput mundi !

Vannina ANGELINI-BURESI.

**Rapport n° 153 : Désignations validées<sup>3</sup>**

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Nous prenons bonne note, merci.

Un autre rapport :

\* **Rapport n° 163** : **Custituzione di un cumitatu in carica di a preparazione di u quarantesimu anniversariu di a creazione di l'Assemblea di Corsica.**

\* **Rapport n° 163** : **Constitution d'un comité de pilotage pour la préparation du quarantième anniversaire de la création de l'Assemblée de Corse.**

**Le Président TALAMONI**

Ce rapport ne nécessitera certainement pas de longs débats parce que chacun se souvient qu'en août 1982, l'Assemblée de Corse a été créée par la loi du 2 mars 1982. Donc, la loi en mars, en août l'élection et ensuite des réformes successives : 1991, 2002, 2015.

Non seulement l'institution a été conservée, mais elle a maintenu sa dénomination : Assemblée de Corse et elle a donc subi quelques aménagements, mais sa

---

<sup>3</sup> Délibération N° 21/077 AC

vocation est toujours la même : représenter les courants politiques de l'île à la proportionnelle. C'est comme disait mon prédécesseur, Dominique BUCCHINI : un locu santu di a demucrazia Corsa. Et donc c'est devenu le centre du débat public en Corse, chacun le sait. La participation électorale jamais démentie, a renforcé sa légitimité.

Donc, il y a ensuite un organe exécutif, le Conseil exécutif qui a été créé, plusieurs organes consultatifs, le Conseil économique, social, environnemental et culturel, l'Assemblea di a Giuventù, la Chambre des territoires sont venus compléter les deux pôles décisionnels en confortant l'Assemblée délibérante dans son rôle parlementaire.

Le quarantième anniversaire de l'Assemblée de Corse et du statut particulier de la Corse mérite, nous le pensons, une mise en perspective qui ne se limiterait pas à une simple date, mais assurerait la cohérence entre ces différents aspects innovants : une assemblée et non un conseil comme ailleurs, assurant la représentation démocratique du peuple corse, élue à la proportionnelle pour la première fois sous la V<sup>ème</sup> République, donnant lieu à une élection plusieurs années avant les élections régionales de droit commun français et induisant un système original de contre-pouvoir.

Dans cet esprit, nous pensons qu'il convient de constituer un comité de pilotage pour impulser la préparation de la commémoration et envisager collectivement les initiatives qu'il faudra prendre.

Alors, le comité de pilotage commencerait par organiser les réflexions entre l'Assemblée, présidence et groupes politiques, le Conseil exécutif et les organes consultatifs que je viens d'énumérer.

Donc voilà, je vais vous demander de délibérer sur cela et notamment de décider de la création d'un comité de pilotage en charge de la préparation du quarantième anniversaire de la création de l'Assemblée de Corse dans le cadre du statut particulier de la Corse.

Et de dire que ce comité de pilotage sera composé, pour ce qui concerne la Collectivité de Corse, de la présidence de l'Assemblée de Corse, présidence du Conseil exécutif, présidence du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, un vice-président de l'Assemblea di a Giuventù, un vice-président ou une vice-présidente, bien entendu, de la Chambre des Territoires, les présidents et présidentes des groupes de l'Assemblée de Corse.

Donc, c'est simplement une façon de commencer la démarche et ensuite, nous verrons tous ensemble comment nous comptons célébrer les 40 ans de notre institution

commune ; commune à ceux qui sont réunis dans cette hémicycle, mais commune à l'ensemble des Corses.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas.  
M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Je me réjouis d'avance, M. le Président de l'Assemblée de Corse, et je crois que c'est important, effectivement, de remettre en perspective, y compris parce que quelquefois chez nos interlocuteurs, y compris gouvernementaux, on n'a pas la mémoire de ce que sont les institutions de la Corse.

Je le dis sans malice, on a oublié ce qui s'est passé en 1982, on a oublié effectivement ce statut particulier, le coup d'avance qui avait été pris par la Corse, le fait que cette Assemblée ait été élue au suffrage universel direct et puis ensuite l'évolution du statut avec, effectivement, d'un côté une instance délibérative, l'Assemblée de Corse, et de l'autre un Conseil exécutif.

Donc, je crois que c'est une initiative particulièrement bienvenue et nombreux seront celles et ceux, y compris plus anciens que nous, ou plus jeunes, qui auront plaisir à participer à cet anniversaire, à cette commémoration.

### **Le Président TALAMONI**

Et même cette « célébration », pourquoi pas ! Il n'y a aura pas de polémique sur cette question.

### **Le Président SIMEONI**

Sur celle-là, non, je ne crois pas, commémoration et célébration, è viva !

### **Le Président TALAMONI**

Donc, je vais mettre ce rapport aux voix. Vous pouvez donner la position des groupes sans énumérer les membres du groupe.

**M. Hyacinthe VANNI** : les élus du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI** : les élus du groupe « Corsica Libera », votent **POUR**.

**Mme Anne TOMASI** : les élus du groupe « PNC », votent **POUR**.

**Mme Chantal PEDINIELLI** : les élus du groupe « Per l'Avvene », votent **POUR**.

**Mme Catherine RIERA** : les élus du groupe « Andà per Dumane », votent **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA** : les élus du groupe « La Corse dans la République », votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Le rapport n° 163 est **ADOPTÉ** à l'unanimité.<sup>4</sup>

Je vous en remercie.

Dans notre ordre du jour, il y a un rapport important :

**RAPORTU DI SINTESI DI I TRAVADDI DI A CUMMISSIONI DI I PULITICHI  
DI SALUTA / RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION  
DES POLITIQUES DE SANTÉ**

\* **Raportu n° 161** : Creazione di u CHU in Corsica da qui à 2030.

\* **Rapport n° 161** : Création d'un CHU en Corse à l'horizon 2030.

**Le Président TALAMONI**

C'est un rapport de la commission santé de l'Assemblée de Corse. C'est un rapport qui été élaboré de façon collective et nous allons demander à la Présidente de la commission santé de présenter ce rapport.

Vous avez la parole pour se faire.

**Mme Danielle ANTONINI**

Merci.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 21/078 AC

De la crise sanitaire liée à la pandémie que nous vivons depuis plus d'un an maintenant, la commission des politiques de santé a retenu deux enseignements qui ont éclairé ses travaux sur la création d'un CHR-U ou centre hospitalier régional universitaire.

D'une part, la Collectivité de Corse a démontré pendant cette période, qu'elle était en capacité d'être une force de propositions en matière de stratégie territoriale de santé et d'autre part, l'application du principe fondamental d'égal accès aux soins pour tous est plus que jamais d'actualité.

Un double constat et deux objectifs nous ont ainsi guidés lors des différentes séances qui ont eu lieu entre décembre 2020 et le mois de mars dernier.

Tout d'abord, la Corse est malheureusement la seule région française à ne pas posséder un établissement de type CHU, alors qu'il en existe actuellement 32, si on comptabilise les CHR qui ne possèdent pas d'unités de recherche et de formation comme ceux de Metz-Thionville ou encore Orléans et cela, alors qu'elle souffre d'une insuffisance criante en matière d'offres et d'équipements hospitaliers.

Combien de fois a-t-on entendu et combien de fois encore continuerons-nous d'entendre que « le meilleur médecin, c'est l'avion ? »

Au titre des objectifs, ses travaux ont visé à dégager et préciser les conditions et étapes indispensables du processus permettant la création d'un CHR-U à l'objectif 2030, mais également à prendre en compte l'ensemble des spécificités insulaires, administratives, hospitalières, universitaires et les besoins des soins présents et à venir.

Pour ce faire, un très large travail d'auditions nous a permis de rencontrer et échanger avec les représentants et acteurs des différents secteurs, partie prenante dans la création, le développement et le fonctionnement d'un tel établissement.

En ouverture de ses échanges, la commission a souligné les deux objectifs fondamentaux liés à la création d'un CHR-U.

En premier lieu, un accès aux soins, pour la majorité des services de médecine et de spécialités, conforme au principe d'égalité pour tous, principe non-appliqué puisque, à ce jour, près de 30 000 patients se rendent chaque année sur le continent.

Et ensuite, la montée en puissance de l'enseignement et de la recherche à travers le développement des services hospitalo-universitaires.

Trois propositions essentielles se sont dégagées, qu'il conviendra de mettre en œuvre, à court et moyen termes : la construction d'une structure de partage juridique intermédiaire qui fédère les établissements hospitaliers dans l'optique première d'un CHR. Il pourrait s'agir d'un modèle innovant, adapté à notre territoire, qui associerait le secteur privé, dans la mesure où celui-ci participe déjà largement à la masse hospitalière significative qui légitime pour partie la création d'un CHU.

L'extension des études de médecine aux trois premières années, et le développement de la recherche au sein de l'Università di Corti. Pour ce premier cycle, il ne semble pas exister d'obstacle majeur juridique ou institutionnel et une extension des conventions avec les universités partenaires devrait pouvoir se réaliser dans les quatre prochaines années.

Une évaluation des services hospitaliers pour déterminer lesquels pourraient rapidement avoir une vocation hospitalo-universitaire.

Et pour conclure, je rappellerai qu'en lançant ce cycle de travaux sur la création d'un CHU à l'horizon 2030, l'objectif était de proposer un chemin réaliste et cohérent, sans jamais minimiser les difficultés à surmonter. Et si les débats ont été aussi fructueux, c'est que pour l'ensemble des participants la création d'un CHU en Corse est apparue comme le moyen le plus sûr, sinon l'unique, de porter à un haut niveau l'offre de soins hospitaliers à laquelle la population corse a droit.

Enfin, je souhaiterais vivement remercier les commissaires pour leur implication, les différents directeurs d'établissements privés et publics, les membres des conseils de l'Ordre des Médecins, des Unions professionnelles des médecins libéraux, M. Pierre SAVELLI, Maire de Bastia et Président du conseil de surveillance du CH de Bastia, M. le Sénateur Paulu-Santu PARIGI, M. Dominique FEDERICCI, Mme Liliane BERTI, Mme Valerie LETREUX de l'Università de CORTI et surtout les professeurs VERHOYE-ROCCHESANI, MOULIN-PAOLI, PAPAZIAN et Mme DALL'AVA SANTUCCI qui ont accepté de nous consacrer quelques heures, malgré des emplois du temps particulièrement chargés.

Et enfin, j'aurai une pensée pour les attachés, Mme MARCUCCI et M. ALBERTINI, qui m'ont grandement aidée dans l'élaboration de ce rapport.

Un petit regret, pour l'absence du maire d'Aiacciu qui a été invité mais qui a décliné notre invitation. Mais bon, le chemin est encore long et il faudra continuer à travailler avec tous pour concrétiser ce beau projet dans les dix ans à venir, nous l'espérons, et créer, non pas le CHU d'AIACCIU ou de BASTIA, mais le CHU de la

CORSE, made in CORSICA ou plutôt devrais-je dire, fattu in CORSICA, pa i Corsi è per i Corsi.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI.**

A ringrazià vi assai. Très beau projet sur lequel, je pense, nos collègues ont l'intention d'intervenir, même si un débat a eu lieu au sein de la commission, je pense qu'il faut faire profiter les Corses de ce débat.

Alors, Petr'Antò TOMASI, pour Corsica Libera.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président, merci à la Présidente pour la présentation de ce rapport qui, d'une certaine façon, fait écho à la résolution que nous venons de voter ensemble, qui est aussi une conséquence des carences de notre système de santé.

Je crois que ce combat pour le CHU en Corse, c'est l'un de combats de cette décennie, c'est l'égal du combat que les Corses ont mené pour la réouverture de leur université il y a quelques décennies maintenant, c'est-à-dire un combat pour l'accès à un droit fondamental : il s'agissait du droit à l'éducation alors, du droit de vivre et travailler au pays aussi ; il s'agit ici du droit qui est un droit universel de pouvoir accéder à la santé à l'égal de tous.

Cela été rappelé, la Corse est aujourd'hui le seul territoire à ne pas bénéficier de CHU.

Nous avons relevé avec plaisir pour les habitants de la Guyane, qu'un projet équivalent avait tout le soutien du gouvernement français, dont acte, et encore une fois, nous sommes heureux pour les Guyanais.

Nous croyons qu'il s'agit aujourd'hui de se lancer dans le même processus pour la Corse parce que c'est aujourd'hui un besoin fondamental auquel nous n'avons pas droit, un droit fondamental qui n'est pas assuré.

Donc, pour toutes ces raisons évidemment nous soutenons ce rapport.

Je veux avoir un mot aussi pour notre collègue le Docteur BENEDETTI, Fanfan BENEDETTI, qui est absent aujourd'hui et qui a participé activement et aux travaux de

cette commission et à l'animation du collectif pour le CHU en Corse, et bien qu'il ne soit pas avec nous dans cet hémicycle aujourd'hui, il est évidemment solidaire et toujours motivé pour porter ce débat ici et sur le terrain, comme il a l'habitude de le faire.

Salute à Fanfan et à prestu !

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Mme TOMASI, vous avez la parole.

### **Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O sgiu Presidente.

Aghju da fà parechje rimarche, micca nant'à u raportu o u travagliu di a cummissione, mà puittostu nant'à u cuntestu.

La Présidente de commission et Petr'Antò TOMASI avant moi ont rappelé la nécessité d'un CHU. Alors, je ne reviendrai pas sur les arguments habituels : « la seule région sans CHU », « les déserts médicaux », l'égalité d'accès aux soins », tout cela, je pense que c'est très présent dans l'esprit de tout le monde.

Je reviendrai plutôt sur l'argument qui nous est donné contre ce CHU, qui est la fameuse « solidarité nationale ». Je n'aime pas trop cette expression parce que, personnellement, je n'ai pas la même définition, ou en tout cas pas le même périmètre pour l'aspect national, mais il n'empêche que c'est ce que l'on nous dit, « si vous avez besoin de quelque chose qui n'est pas disponible chez vous, ce n'est pas très grave, on vous paye la traversée de la mer ». C'est très bien, c'est très gentil, merci, mais, je vois deux limites.

La première limite, c'est un peu ce que l'on a vu aujourd'hui, c'est que payer la traversée de la mer au malade, c'est bien, mais le malade il a une famille, il a des accompagnants, des gens qui prennent soin de lui, et nous l'avons vu aujourd'hui avec la résolution que nous avons votée pas plus tard qu'il y a une heure, les accompagnants, ce n'est pas que pour les enfants un seul de leurs parents, c'est aussi le deuxième, c'est ce que l'on a voté aujourd'hui, mais c'est aussi pour les personnes adultes, les malades adultes, ils ont aussi le droit à être soutenus dans la maladie par leurs proches, ce qui serait bien plus facile s'ils étaient soignés ici.

Et la deuxième limite, c'est l'expérimentation de la crise sanitaire que nous traversons tous depuis un an. En mars dernier, la Corse était une des régions les plus

touchées et la France a dû nous envoyer un bateau militaire pour expatrier nos malades. Personnellement, j'ai trouvé que c'était bien, qu'on prenait soin des malades qui étaient en Corse, etc., la fameuse solidarité nationale. Mais, ça m'a un peu fait penser au temps des colonies où les bons français venaient sauver les Corses malades et sous-développés.

Heureusement que ça s'est passé il y a un an, parce que si ça se passait aujourd'hui, si l'épidémie faisait un bond ici aujourd'hui, alors que nous n'avons pas de marge de manœuvre dans nos hôpitaux et qu'il n'y a pas de place ailleurs, les hôpitaux sont surchargés partout, nous on est déjà en flux tendu, je ne sais vraiment pas comment nous pourrions gérer cette situation.

Pour revenir au contenu du rapport, les objectifs ciblés par le rapport qui sont : l'égalité d'accès aux soins et l'amélioration de l'enseignement et de la recherche, j'en rajouterai un troisième : fixer l'implantation des soignants. On sait comment se passe la vie, un étudiant fait sa première année de médecine, a sa première année de médecine, part sur le continent, rencontre des gens, établit une famille, s'établit sur le continent. Et, parmi 10 étudiants qui partent, il n'y en a pas 10 qui rentrent. Si on veut fixer des soignants en Corse, il faut qu'ils puissent faire leurs études ici.

Sur les préconisations, nous partageons l'idée du portage juridique innovant, il est important d'avoir un centre hospitalier régional, une réflexion globale à l'échelle du territoire, ce que nous considérons comme le périmètre national. Nous sommes aussi d'accord sur le partenariat public/privé puisqu'il faut s'appuyer sur toutes les bonnes volontés, utiliser tout le tissu déjà présent à notre disposition et mettre tout le monde en synergie.

Toutefois, nous sommes très attachés au service public et nous pensons qu'il est important dans ce partenariat que la maîtrise de l'outil reste publique.

Concernant le développement de l'enseignement et de la recherche, je vais commencer par une petite remarque, notre université ne s'appelle pas l'Université de Corte, elle s'appelle l'Università di Corsica. Alors, au-delà du nom corse ou du nom français, ce n'est pas vraiment là qu'est la question, c'est plus l'idée, je pense, l'Università di Corsica, qui montre bien que ce n'est pas l'université d'une ville, mais l'université de tout un territoire. De la même manière que nous voulons penser ce CHU comme l'hôpital de tout un territoire.

Développer l'enseignement serait un premier frein à la fuite des cerveaux. C'est un premier frein indispensable, c'est un préalable impondérable à la constitution d'un CHU, mais ça ne peut être qu'une première étape. Il est important, comme je l'ai expliqué,

que les médecins puissent être formés sur place si nous voulons éviter les hasards de la vie qui feraient qu'ils pourraient s'installer ailleurs suite à leurs études.

Je voudrais mettre également la lumière sur le développement de la recherche clinique. Le rapport rappelle que des expériences et des partenariats commencent à être développés dans nos hôpitaux et c'est très important parce que le développement de la recherche clinique est un pas important pour l'égalité d'accès aux soins.

Enfin, la troisième préconisation s'appuyait sur l'existant, c'est fondamental. Nous devons arrêter de nous sous-estimer, nous avons des compétences locales, sachons les exploiter. J'accompagnerai ceci, pas tant d'une mise en garde, plutôt d'un rappel, du rappel d'une précaution.

Quand nous réfléchissons à l'organisation des services à vocation hospitalo-universitaire, ne soyons pas des jacobins corses. Les bonnes initiatives et les bonnes pratiques sont comme les mauvaises, elles font tâches d'huile. Si nous voulons lutter au maximum contre les déserts médicaux, nous devons penser l'organisation de ce futur CHU, à l'échelle globale de la Corse en réfléchissant à une mutualisation des moyens humains comme des moyens matériels.

Je vous remercie, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. La parole est à M. MONDOLONI.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Très rapidement.

Je pense que nous nous associerons dans les mois et dans les années qui viennent à cette réflexion. Je pense qu'il faut, en effet, sortir d'abord de certains réflexes campanilistes. Si nous disposons à terme d'une telle entité, ça ne peut pas être celle du nord ou du sud, c'est celle de la Corse évidemment.

Mais il y a un deuxième écueil dans lequel il ne faut pas tomber, c'est pouvoir imaginer qu'à ce titre, si nous tendons vers cette trajectoire, on pourrait se passer de la solidarité nationale. La solidarité nationale, nous on veut le répéter à l'envi, ce n'est pas une façon de quémander, c'est quelque part un dû. Et lorsque nos patients sont pris en

charge, non pas pour être expatriés mais pour être soignés dans des endroits dont la technicité, le niveau de soin et la qualité des interventions est tel qu'ils le soient mieux qu'ici, eh bien, on fait appel sans complexe, et certainement pas avec le complexe du colonisé, à cette démarche, et nous continuerons à l'entendre ainsi. Ce qui ne nous interdit pas, à l'instar de ce qui s'est passé il y a quelques dizaines d'années en matière de formation, à l'instar de ce qui se passe aujourd'hui en matière de transport, à l'instar de ce qui se passe, y compris en vertu de la solidarité nationale de tout ce qui permet de faire fonctionner cette institution, de considérer que c'est dans des rapports apaisés avec l'Etat central, et ça ne nous empêche pas, loin s'en faut, d'être de vrais décentralisateurs, de continuer à avancer sur cette piste de façon peut-être moins crispée et moins polémique que nous ne le faites dans vos propos.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Plus déférente en somme.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je vois que petit à petit vous faites l'acquisition d'un vocabulaire déférent.

### **Le Président TALAMONI**

Tout à fait. Nous vous avons entendu, même compris peut-être, ça ne veut pas dire approuvé.

Alors, qui demande la parole pour intervenir sur cet important dossier ? Alors, je vais donner la parole à l'Exécutif, Bianca FAZI vous avez la parole.

### **Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président. Merci pour ces échanges.

Donc, ce rapport de la commission santé est très intéressant, abonde aussi sur les travaux que nous avons menés avec le Conseil exécutif et avec les services.

Je vous rappelle qu'en juillet 2019, nous avons fait les premières assises de la santé, dont le thème central était « la création d'un CHU en Corse ». Nous avons invité à l'époque un médecin, un chirurgien même, qui venait de la Martinique, puisqu'on s'est basé sur le modèle CHU Martinique puisque nous avons une population équivalente. Donc, elle nous avait vraiment expliqué toutes les démarches.

Effectivement, Dany l'a rappelé, il faut compter au moins 10 ans avant de...

Alors, on devait faire les 2èmes assises de la santé, malheureusement avec la crise sanitaire, on a des contraintes sans arrêt de jauge, etc., donc je crois qu'on les fera plus tard, si on est élu, si d'autres sont élus j'espère qu'ils prendront la suite. Donc, c'est vrai que c'est un problème qui nous avait, dès notre arrivée aux responsabilités, vraiment inquiétés et surtout intéressés pour avancer.

Donc là, nous avons lancé une AMO sur les propositions établies par commissions de santé pour qu'on puisse élaborer notre propre projet et le soumettre, parce que vous avez que ça ne peut pas se faire de cette manière.

Alors, je voudrais attirer votre attention sur deux choses.

Avant qu'il y ait ce CHU quand même, il y a un problème de lits qui est récurrent sur la Corse, notamment de lits de réanimation. Et, je réponds ainsi à Jean-Martin et à Anne TOMASI par rapport à l'opération « Tonnerre » entre autres. Nous avons un déficit structurel en lits d'hospitalisation, notamment en lits de réanimation : nous sommes à 5 lits pour 100 000 habitants, alors que la moyenne nationale est à 10 lits pour 100 000 habitants.

Avant même d'être élue, puisque je suis praticien hospitalier également, la demande avait été faite au niveau de l'hôpital d'Aiacciu, en tout cas puisqu'il y a un hôpital qui est en train de se terminer, donc la demande émane de 2017, avec une augmentation des lits de réa. Avec la crise sanitaire, la demande s'est trouvée encore accrue, donc les réas, notamment de l'hôpital d'Aiacciu et de Bastia également, ont fait une demande en juillet dernier, pendant les assises et pendant le Ségur de la santé.

Donc, à ce jour nous n'avons pas de réponse, j'espère qu'on aura une réponse favorable. Mais je tenais quand même à vous dire que le Président de l'Exécutif a écrit le 1<sup>er</sup> février à Olivier VERAN, et à ce jour nous n'avons aucune réponse.

Le Président de l'Exécutif a écrit il y a un mois à peu près, je ne me rappelle plus la date exacte, au Premier ministre cette fois-ci, pour demander encore cette augmentation, parce qu'effectivement, avec la crise qui se continue, on ne sait pas si on aura besoin de plus de lits de réanimation ou pas.

Et, par la même occasion, nous avons demandé une augmentation des doses, ça n'a rien à voir avec le CHU, mais j'en profite pour vous le dire, des doses de vaccin, puisque nous estimons que nous sommes une petite population et que si on a plus de doses de vaccin, les médecins sur le territoire corse sont tous prêts à s'engager et on pourrait

vacciner toute notre population, y compris la population des plus de 18 ans. Au mois de juillet on serait tous vaccinés. Donc, vraiment je pense que c'est une demande qu'il faut abonder encore parce que c'est important, et je pense que pour notre population, si on est protégé d'ici juillet, c'est important.

Je pense que là tout a été dit. Donc, nous continuons nos travaux, l'AMO est ouverte depuis le 21 avril de mémoire, et devrait se terminer le 14 mai. Donc, j'espère que pour le futur CHU, ça sera quand même une bonne nouvelle. En attendant, il faut quand même préciser qu'on pourrait aussi avoir un institut de recherche, par le biais de l'Université de Corse par exemple, ouvert sur la Méditerranée, pourquoi pas ? Il y a aussi des choses à faire dans ce sens-là, je pense que vraiment il y a des choses à apporter, à améliorer sur notre système de santé, et d'éducation et de recherche.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Donc, nous allons faire acter, c'est une prise d'acte, mais on va le faire de manière formelle, parce que c'est quand même un rapport très important. Donc, je vais demander aux Présidents de groupes, sans qu'il soit nécessaire de donner la liste des élus, ce que font les élus des groupes.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Les élus du groupe « Femu a Corsica » **prennent acte**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica Libera », **prennent acte** de ce rapport.

### **Mme Anne TOMASI**

Les élus du groupe « PNC », **prennent acte**.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus du groupe « Per l'Avvene », **prennent acte** de ce rapport.

**Mme Catherine RIERA**

Les élus du groupe « Andà per Dumane », **prennent acte.**

**Mme Valérie BOZZI**

Les élus du groupe « La Corse dans la République », **prennent acte.**

**Le Président TALAMONI**

**L'Assemblée de Corse A PRIS ACTE du dépôt et du débat autour de ce rapport.**

Avant de passer au rapport suivant, **une petite formalité.**

Le compromis trouvé avec la direction générale en matière de dérogation au régime ordinaire du temps de travail, c'est une note du secrétariat général que je vous lis, donc au régime ordinaire du temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée qui a été avalisé par le Président du Conseil exécutif et intégré dans la délibération du 25 septembre 2020, prévoit la procédure suivante : lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, dans le cadre de l'ordre du jour des sessions ou des commissions, et pour des raisons dictées par l'urgence, l'actualité ou les aléas, une dérogation au régime du temps de travail peut être autorisée de manière ponctuelle et limitée dans le temps. Elle donne lieu à une proposition du Président du Conseil exécutif de Corse, autorité hiérarchique, avec avis conforme du Président de l'Assemblée de Corse, autorité fonctionnelle, soumise pour approbation à l'Assemblée de Corse et à l'information sans délai des instances compétentes.

Ce régime est entré concrètement en application en février avec pointeuse.

Il conviendrait, pour aller aujourd'hui et demain au-dessus des 10 heures forfaitaires ordinairement prévues, étant admis que les agents concernés ont pris leur service avant l'ouverture de la session, d'activer cette procédure. La motivation consiste en l'importance de l'ordre du jour de la session, résultant comme on le vérifie de l'actualité et des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, qui exigent de délibérer sur plusieurs dossiers importants venus se rajouter à l'ordre du jour.

De plus, un incident technique chez le prestataire assurant la retransmission en direct des sessions, a retardé le début de celle-ci, l'ordre du jour commençant à être abordé à 17 h au lieu de 11 h comme cela était prévu, il conviendrait d'autoriser la dérogation aujourd'hui et demain jusqu'à 22 h environ.

Donc, voilà je vous propose de prendre acte, on n'est pas obligé de voter pour prendre acte, c'est une simple formalité, mais cette formalité nous nous devons de la respecter. C'est chose faite.

**L'Assemblée de Corse prend acte<sup>5</sup>.**

Rapport suivant :

**ENERGIA / ÉNERGIE**

**\* Rapport n° 160 : Prughettu di revisione di u programmazione plurianninca di l'energia (PPE).**

**Rapport n° 160** : Projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

**Le Président TALAMONI**

Alors, il y a d'abord un vote sur l'urgence.

**Le Président SIMEONI**

Question : pour l'organisation de nos travaux, M. le Président, combien il nous reste avant le gong ?

**Le Président TALAMONI**

Nous pouvons travailler jusqu'à 22 heures, avec une petite suspension d'un quart d'heure, 20 minutes. Nous ne sommes pas obligés d'aller jusqu'à 22 heures, mais en tout cas nous avons cette possibilité.

Alors sur l'urgence, est-ce que l'Exécutif a quelque chose à dire sur l'urgence de manière à ce que je fasse voter l'urgence ?

**Le Président SIMEONI**

Excuse-moi, juste parce que je sais que Jean BIANCUCCI a l'habitude d'être court...

---

<sup>5</sup> Délibération N° 21/079 AC

**Le Président TALAMONI**

C'est vrai, chacun s'en souvient.

**Le Président SIMEONI**

Et plus les dossiers sont importants et plus il est court, et la PPE c'est très important ! Donc, ce sera très court !...

Ce que je me demande, M. le Président, si on ne peut pas aller trop tard, demain je ne pense pas qu'on ait une session prévue pour finir trop tard non plus, est-ce qu'il ne serait pas mieux de mettre la PPE demain matin, de passer peut-être le règlement des aides ce soir ? Je suggère, c'est simplement parce que c'est quand même un dossier majeur...

**Le Président TALAMONI**

Cette méfiance à l'égard de la capacité de concision du Conseiller exécutif, m'étonne, mais...

M. le Conseiller exécutif, comment voyez-vous les choses ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Attendez, arrêtez la macagna, sinon je m'installe !

**Le Président TALAMONI**

Comment fait-on ?

**M. Jean BIANCUCCI**

On fait comme vous voulez, je me plie à ce que vous décidez, simplement si on ne passe pas la PPE ce soir, demain à la première heure !

**Le Président TALAMONI**

Je ne vois pas ce qui nous empêche de passer la PPE, parce que 22 heures, c'est encore loin, je pense que vous avez le temps. Sous votre contrôle, mais avec quelques inquiétudes, jusqu'à 22 heures, nous avons le temps ?

**M. Jean BIANCUCCI**

On perd du temps, Président, on y va !

**Le Président SIMEONI**

Quelle énergie !

**Le Président TALAMONI**

Très bien, si vous voulez justifier l'urgence, 3 secondes et je fais voter l'urgence. Nous sommes dans le cadre de la procédure d'urgence. Pourquoi est-ce urgent ? Et pourquoi surtout, avons-nous reçu le rapport avec retard ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Ecoutez, vous savez très bien que ce rapport, et on nous l'a fait remarquer en commission, est arrivé un peu tard, il est néanmoins extrêmement important. Ce n'est pas un rapport qui est nouveau en soi, dans la mesure où il a été examiné plusieurs fois devant cette Assemblée au titre de l'information et il a été examiné en Conseil de l'énergie, de l'air et du climat, une ou deux fois par an.

Donc, c'est une projection, aujourd'hui on concrétise, on demande à ce que véritablement, malgré ce retard, il puisse être examiné, Président.

**Le Président TALAMONI**

Le Président du Conseil exécutif veut préciser quelque chose.

**Le Président SIMEONI**

Su la motivation juridique de l'urgence, je vous rappelle que d'abord nous sommes tenus par un calendrier, et notamment que nous initions une phase d'adoption de la nouvelle PPE, que nous avons convenu que cela devrait se faire d'ici la fin de l'année, que nous avons attendu le plus longtemps possible, y compris parce que l'appel d'offres engagé par l'Etat devait restituer ses résultats normalement d'abord en janvier, ensuite en février, ensuite en mars, etc., et que si nous ne passons pas aujourd'hui la PPE, nous allons prendre du retard parce qu'en mai c'est une session essentiellement technique, en juin il y a aura les élections et le temps que nous installions la nouvelle Assemblée de Corse, le nouveau Conseil exécutif, ça risque de nous renvoyer en août ou en septembre.

Donc, voilà comment nous avons motivé l'urgence.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons vérifier que l'Assemblée ait été convaincue par les motivations de l'urgence.

Je mets l'urgence au vote.

**M. Hyacinthe VANNI** : les élus du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI** : les élus du groupe « Corsica Libera », votent **POUR**.

**M. Jean-François CASALTA** : les élus du groupe « PNC », votent **POUR**.

**Mme Chantal PEDINIELLI** : les élus du groupe « Per l'Avvene », votent **POUR**.

**Mme Catherine RIERA** : les élus du groupe « Andà per Dumane », votent **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI** : les élus du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'urgence est RETENUE.**

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif pour présenter votre rapport.

**M. Jean BIANCUCCI**

Ecoutez, je comptais faire une intervention beaucoup plus longue, je vais essayer d'être très court.

Première chose, je suis heureux et fier de présenter ce dossier qui est très important, qui est lourd, à la fois du point de vue de la stratégie en matière d'énergie, qui est lourd du point de vue financier, qui est lourd aussi en termes sociaux et économiques. Je crois et j'espère, c'est un dossier qui a été construit, qui a été co-construit et on parlera tout à l'heure.

Je voudrais, à ce stade, remercier les personnels de l'agence qui se sont investis.

Je voudrais remercier d'abord le directeur, Alex MILANO, qui a contribué d'une manière très forte à ce dossier, et je vais expliquer pourquoi après.

Je voudrais remercier M. AMBACH-ALBERTINI, qui est ingénieur et qui a apporté sa compétence.

Et puis je voudrais remercier aussi mon assistant, Stefanu CARDI, qui a suivi le dossier et lui, à son niveau aussi, avec moi, nous avons contribué à ce que véritablement il soit construit.

Deuxième chose, je voudrais dire que ce dossier a été co-construit, donc c'est un des dossiers qu'on a co-construit avec le ministère de l'énergie, et chacun y a pris sa part. Donc, il y a souvent des dossiers sur lesquels on a à constater la défection des services de l'Etat ; sur ce dossier, je dois reconnaître qu'il y a une contribution et quasi permanente. Bien entendu, nous avons eu des discussions, mais vous pouvez imaginer qu'au bout du bout, nous avons abouti à une synthèse.

Je voudrais dire aussi que ça n'est pas un plan, c'est véritablement une programmation, ça veut dire qu'il y a une dimension opérationnelle qui n'échappera à personne, mais je voulais quand même insister là-dessus.

Je voudrais dire aussi que nous avons passé 3 heures avec Alex MILANO devant les CESEC. Je peux vous dire qu'il y a eu une contribution générale, tous les membres de la commission ont participé et au bout du bout, je voudrais signaler aussi que ce rapport a été voté à la quasi-unanimité par 55 voix et une abstention, donc vous vous rendez compte que c'est un dossier qui est transversal, et avec le la part du CESEC, un certain nombre d'observations.

M. le Président, ces observations qui ont été faites par le CESEC, je pense qu'il faut les prendre en compte, pourquoi ? Parce qu'elles complètent le dispositif, elles ne viennent pas en contradiction des propositions qui sont faites, mais elles complètent. C'est là, effectivement, que le CESEC joue son rôle à plein et c'est une manière aussi de reconnaître que cette instance était extrêmement utile. J'y fais allusion assez souvent, mais une fois de plus j'insiste.

Je vais rappeler très vite que le 17 décembre 2015, on a adopté la PPE, ce qui est apparu à ce moment-là, révolutionnaire. Pourquoi ? Parce que c'était la première fois où en France, il y avait un dispositif aussi complet qui était adopté.

Cette PPE de 2016/2018 et de 2019/2023 demande à être révisée, demande à être validée. Je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a eu des conseils de l'énergie, de l'air et du

climat qui ont permis justement de prendre en compte l'évolution de cette PPE. Il y a eu des étapes, on en parlera tout à l'heure, je suppose qu'à travers les informations, vous allez y revenir.

Puis, il y a eu la délibération de la CRE DU 16 janvier 2020 qui porte sur les modalités de couverture, par les charges de service public de l'énergie, des coûts d'infrastructures d'alimentation en gaz naturel de la Corse, sur le cadre de régulations tarifaires applicables à ces infrastructures.

Il y a eu, j'ai insisté peut-être lourdement ce matin, le lancement par la DGEC de l'appel d'offres relatif à l'alimentation en gaz naturel de la Corse pour l'alimentation des 2 centrales thermiques. C'est à charge de l'Etat. Nous ne pouvons interférer en rien. C'est un appel d'offres qui est en cours. Vous pouvez penser que la procédure doit être respectée, c'est une procédure de droit.

Ensuite, il y a eu la présentation au dernier conseil de l'air, de l'énergie et du climat, des orientations et des objectifs proposés le 15 décembre 2020.

Après ce rappel, si vous le voulez, on va vous présenter un diaporama. C'est Alex MILANO dont je parlais tout à l'heure, qui va opérer.

**M. Alex MILANO, Directeur général de l'AUE**

Merci, M. le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

J'ai la lourde tâche de vous présenter la PPE, si la projection veut bien démarrer.

La PPE, c'est un document, le Président l'a dit, dense, d'environ 200 pages. Pour vous en faciliter la lecture et l'appréciation globale, il y a le rapport qui est joint.

Je voulais simplement vous rappeler que la PPE, c'est d'abord dans ses introductions, une présentation du système électrique, je vais y revenir, des scénarii en termes de maîtrise et demande d'énergie, et un certain nombre de volets : la maîtrise de l'énergie, la mobilité des transports, le volet des énergies renouvelables et le dernier volet relatif à la sécurité de l'approvisionnement.

Dans le rapport, dans la PPE elle-même, vous retrouverez pour chacun des volets, un état des lieux ; un bilan de ce qui a été réalisé, ou pas, puisque vous verrez qu'il y a un certain nombre de sujets qui ont bien avancé, voire très bien avancé, d'autres un peu

moins ; une évaluation des gisements disponibles pour asseoir la pose des objectifs nouveaux ; et puis ce qui faisait peut-être défaut sur la première PPE de 2015 qui a été comblé dans ce rapport, c'est la stratégie pour atteindre les objectifs. En clair, lorsqu'on constate que les objectifs ne sont pas atteints, il faut développer des stratégies nouvelles, identifier des moyens, identifier les blocages qui peut-être ont entravé un certain nombre de choses. Je pense notamment aux ENR, mais pas que.

A ce niveau-là, vous avez une présentation pour vous rappeler que la PPE, pour ceux qui ont suivi les débats de 2005 et notamment le plan énergétique qui était en fait un plan énergétique, mais qui avait trait essentiellement à la sécurité d'approvisionnement et de fourniture d'électricité, c'était donc plutôt un plan électrique. Là, la PPE, c'est un plan énergétique, c'est-à-dire que vous avez non seulement tout ce qui concerne le résidentiel et le tertiaire, c'est-à-dire la consommation dans l'habitat, mais vous avez sur le graphique de gauche, la représentation de la consommation dans les transports, notamment les transports intérieurs, qui constitue également, pas seulement l'électricité, la dépendance de la Corse aux approvisionnements extérieurs. Les approvisionnements extérieurs et la dépendance de la Corse au plan énergétique, elle est pour 50 % liée aux transports. Donc, c'est sur ce chapitre-là qu'il convient d'agir.

50 %, c'est important si on le compare à la moyenne nationale, la dépendance aux transports sur le continent, est environ de 29 % ; en Corse, c'est quand même une dépendance très significative. Tout cela arrive par bateau, de la même façon que ce soit pour alimenter les centrales thermiques ou pour alimenter les véhicules, c'est de l'énergie importée. Donc, la trajectoire vers l'autonomie énergétique à 2050, qui va mobiliser successivement trois PPE : une première, celle-ci, jusqu'en 2028 et ensuite, deux autres PPE pour atteindre 2050.

Vous avez figuré aussi sur cette diapo un éclaté de la partie ENR qui est symbolisé ici et qui est essentiellement composé de la fourniture à partir des grands barrages, des grands ouvrages hydroélectriques. Mais chose nouvelle, depuis quelques années, l'émergence du photovoltaïque et du bois énergie qui sont deux modes d'énergie significatifs, prennent véritablement de l'ampleur.

Si on considère la totalité de la consommation d'énergie en Corse, elle est d'environ un peu moins de 6 000 GWh. Quand on mesure la dépendance de la Corse et donc le ratio autonomie/dépendance par rapport aux approvisionnements extérieurs, on est sur un taux d'autonomie de 17 % aujourd'hui, ça veut dire qu'on est sur un taux de dépendance de 83 %.

Sur cette nouvelle diapo, on voit figurer à la fois la puissance installée à gauche et à droite, l'énergie que cette puissance est en mesure de délivrer pour le territoire. J'attire

votre attention sur ce bilan électrique. On n'est plus sur l'énergie totale, c'est un bilan électrique, on sort les transports et on voit que sur le bilan électrique, on a une couverture d'énergie renouvelable en matière de production de 37 % en 2028. Souvenez-vous qu'en 2005, on parlait du fameux trépied, 1/3 ENR, 1/3 centrales, et 1/3 interconnexion. Là, on est sur un besoin qui est couvert à 37 % à partir d'énergies renouvelables. C'est le plus fort taux depuis les années 90 et vous verrez que les objectifs de la PPE, c'est d'aller encore plus loin. Les centrales thermiques couvrent une part essentielle toujours et vous verrez que là-dessus aussi, il y a une forte indication à la baisse.

Sur la diapo suivante, c'est une approche un peu nouvelle qui faisait défaut dans la première PPE, qui est l'approche économique de la PPE et également sous l'angle de la facture payée par les usagers. Vous avez en bleu, toute la partie facture énergétique des ménages, tout ce qui est résidentiel, la partie facture énergétique du tertiaire, c'est-à-dire les bâtiments publics et les bâtiments des entreprises, secteur industriel, le secteur touristique, l'agriculture. Tous les bâtiments, ça fait à peu près la moitié de la facture, l'ensemble des usagers ont à acquitter chaque année une facture de 1 000 M€, c'est-à-dire 1 Md€ par an, la moitié pour le transport et l'autre moitié pour les besoins domestiques, résidentiels et tertiaires.

Vous avez la décomposition. J'attire simplement votre attention sur la CSPE que l'on évalue ici à 200 M€, qui connaît une expansion croissante. Cette CSPE, c'est ce qui permet à l'opérateur d'être compensé sur les pertes d'exploitation et à alimenter un système de péréquation qui permet aux clients de EDF en Corse, je dis bien aux clients d'EDF parce que cette péréquation n'existe que sur l'électricité, pas sur les autres formes d'énergie, pas sur le gaz par exemple, cette compensation est de 200 M€ chaque année.

Je vous rappelle que, le Président l'a dit, l'orientation-cadre n'a pas changé entre la première PPE et cette révision. On est toujours sur l'objectif d'une autonomie énergétique à 2050, ce qui signifie qu'en 2050, on est censé répondre à 100 % de nos besoins à partir d'ENR.

Pour atteindre cet objectif-là, on doit à la fois réaliser des efforts en termes de consommation, c'est ce qu'on appelle la maîtrise de la demande en énergie. Je l'ai dit dans les transports, dans le bâtiment et combler le reste de la demande une fois qu'on a fait ces efforts de réduction de la consommation, en isolant les bâtiments par exemple, combler le reste des besoins à partir d'ENR. Mas l'effort relatif, il est bien de 2/3 d'économie et 1/3 de production puisque si l'on se contentait de répondre à la demande actuelle, sachant qu'on a des bâtiments très énergivores et qu'on a une forte consommation d'énergie fossile, on pourrait compenser à partir d'ENR, mais que ce soit à partir d'ENR ou de moyens de production conventionnelle, ça coûte toujours de l'argent de produire de

l'électricité, ça coûte toujours de l'argent de produire de l'énergie même à partir d'ENR. Donc, l'idée c'est d'éviter le gaspillage le plus possible. Donc, l'effort est bien de 2/3.

En synthèse, pour que vous puissiez comparer la PPE nationale, puisqu'elle a été votée également au plan national... Je rappelle qu'au plan national, il y a une PPE qui couvre la totalité du territoire et que dans les zones non-interconnectées, c'est-à-dire la Corse et les autres ZNI (Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane), on a de par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, des PPE spécifiques qui sont élaborées dans ces territoires dont les besoins sont couverts en grande partie par les charges de service public.

Si on compare la PPE nationale et la PPE de Corse, on voit que sur la réduction de la part d'énergie fossile dans le mixe primaire, on a au plan national une réduction de 35 % qui est envisagée par rapport à 2012 et en Corse, on est à moins 42 %. On vise dans la PPE nationale et dans la PPE corse le même objectif final qui est celui de la neutralité carbone. En 2050, on est censé avoir neutralisé la totalité des émissions de carbone, c'est pour ça que vous avez des stratégies de l'Etat aujourd'hui de faire la chasse aux vieilles installations gaz, fuel pour réduire la part de ces énergies fossiles dans la production.

Si on considère unique la part des ENR dans la consommation d'énergie totale, c'est-à-dire y compris transports, PPE nationale 33% et PPE corse 36%.

Là où c'est vraiment significatif, c'est la part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité, c'est-à-dire que les besoins d'électricité sont couverts à 36 % aujourd'hui dans la PPE nationale à horizon 2028 et dans la PPE de Corse, l'objectif que l'on se fixe, c'est 62 % du besoin qui est couvert à partir d'énergies renouvelables électriques en 2028. On a vraiment une augmentation significative notamment en Corse.

Je précise aussi, puisque c'est une des conséquences positives de la PPE, c'est la réduction qui est liée à ces objectifs de 50 % des émissions de gaz à effets de serre à l'horizon 2028, c'est-à-dire que la moitié des gaz à effet de serre est réduite à l'horizon 2028 par rapport à 2008.

Je pense que le diaporama vous sera distribué.

Je vous laisserai détailler cette diapo. J'attire votre attention simplement sur le haut de la diapositive où on a en 2018, une consommation d'énergie primaire de 7 100 GWh et un taux d'autonomie de 14 %. Il est différent du chiffre que je vous donnais tout à l'heure puisqu'on parle à la fois en énergie primaire et en énergie finale, c'est un concept un peu complexe sur lequel je ne reviendrai pas. On prévoit d'avoir un taux d'autonomie totale, y compris les transports, de 31 % à l'horizon 2028, ce qui est très significatif.

J'attire votre attention aussi sur la part de la baisse très importante des carburants puisque sur le graphique de gauche, aujourd'hui on est à 2 800 GWh et on prévoit de faire moins 600 GWh sur la consommation des carburants.

J'attire également votre attention sur la participation des centrales thermiques à la couverture des besoins : 2 100 GWh aujourd'hui et on prévoit d'atteindre en 2028, 685 GWh. C'est une diminution très significative de la part qui sera réservée aux centrales. Ça correspond à ce que je vous disais de l'objectif final, 62 % du parc installé de production d'électricité à partir de renouvelables. La conséquence est qu'on tire moins sur la centrale et la centrale sert tout à la fois à produire moins d'énergie, 680 GWh au lieu de 2 100. Mais en même temps, elle est là aussi en secours si d'aventure les ENR venaient à être moins disponibles à un instant T, les soirs d'hiver ou lorsqu'il y a l'été des problèmes, notamment en matière hydroélectrique.

Diapo suivante. Là aussi, c'est un élément nouveau sur lequel on insistera vraisemblablement un peu plus à la rentrée, peut-être à l'occasion d'un rapport d'information qui pourra être présenté sur les conséquences en termes économiques d'emploi de la PPE, qui sont évaluées aujourd'hui de façon plus précise.

On vous propose ici un bilan très synthétique, il est plus détaillé dans le document, on l'estime de façon assez fine, assez précise, puisque l'ensemble des filières a été analysé et décomposé une par une, l'ensemble des chaînes de valeur qui constitue ces coûts a été analysé. On est à 4,5 Md€ de coût, ce ne sont pas des subventions, c'est le coût de la transition énergétique totale en Corse sur les 8 années. Ça ne veut pas dire que la Collectivité de Corse doit trouver 4,5 Md€ de subvention à mettre pour financer les projets, mais ça veut bien dire que le coût total du maître d'ouvrage, il est là.

En face de ça, on a la création d'emplois nets de 3 800 à l'horizon 2024, donc des emplois pérennes.

4,5 Md€, je le disais tout à l'heure, c'est sur une PPE, c'est pour atteindre 62 % de production d'électricité renouvelable. Il va falloir successivement aligner 3 PPE de ce niveau-là, de 4,5 Md€ environ, pour atteindre l'autonomie énergétique à 2050. Ça veut dire que ça fait 15 Md€ sur 30 ans. C'est significatif, c'est important. Si, à titre de comparaison, vous comparez ces chiffres-là avec ceux du PEI et notamment du PTIC où on est sur des valeurs nettement moins importantes, c'est un plan massif qui nous paraît extrêmement ambitieux.

Diapo suivante. Le volet MDE, je vais aller très vite parce que je l'ai un petit peu abordé.

Je vous parlais du bilan qui a été fait sur la période écoulée, sur cette diapo, vous avez en rouge la trajectoire qui est la trajectoire tendancielle, c'est-à-dire qu'est-ce qui va se produire si on ne met pas en œuvre la PPE, si on ne prend pas en compte les objectifs de la PPE ? On a une augmentation de la consommation dans le bâtiment qui est très importante et qui est liée au développement des usages, à l'arrivée de populations nouvelles. Donc, il y a une courbe de la consommation qui est censé être en augmentation.

Vous voyez en orange l'amorce de baisse qui est liée (c'est une courbe qui est du réel, du mesuré), qui est engendrée et qui est permise par les efforts qui ont été réalisés en matière de maîtrise de la demande en énergie.

Vous voyez en bleu la trajectoire que se donne la PPE révisée. L'objectif, c'est bien de couper la ligne verte qui est celle de la trajectoire de l'autonomie énergétique. On n'y est pas encore, mais avec les efforts qui sont réalisés, l'objectif, c'est de couper cet objectif.

En matière de perspective dans le bâtiment, on a un gisement qui a été analysé finement, qui est 42 000 maisons individuelles, 57 000 logements collectifs et près de 8 600 logements sociaux. La question, c'est : est-ce qu'on les fait d'un coup ou est-ce qu'on essaye de les étaler ?

La demande du Président du Conseil exécutif, compte tenu de l'impact économique, c'est : il y a des choses qu'on peut faire de suite et qui, compte tenu de l'urgence doivent être réalisées dans les meilleurs délais. Sur cette PPE, c'est la rénovation des logements sociaux des 8 600 logements sociaux, puisqu'on est à la croisée de la problématique énergétique et de la problématique sociale, pour ne pas dire sanitaire en l'occurrence. Donc, on est sur un objectif, vous le voyez, les courbes le synthétisent, à la gauche, vous avez sur la courbe bleue et orange, la situation actuelle au tout début de 2021 et vous avez l'effort qui reste à accomplir qui est quand même colossal.

On vous a mis à droite la carte de la Corse avec les différents territoires, puisqu'on a une approche qui a été aussi territorialisée aussi finement que possible pour identifier, territoire par territoire, la variété des gisements entre le bâtiment social, entre le bâtiment d'habitation individuel. Tout cela est bien caractérisé, on connaît bien nos cibles.

Diapo suivante. Identique sur le secteur tertiaire où on a des objectifs de plus de 2 millions de m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires, donc les bâtiments de bureaux publics et privés, à rénover.

Dans le résidentiel, l'objectif est de faire 9 700 rénovations globales dans les maisons individuelles et 8 600 dans les logements collectifs. Ce sont des ambitions très importantes.

Dans l'éclairage public, puisque c'est une opération-phare qui est portée par la Collectivité de Corse au travers de l'AUE et les syndicats d'électrification notamment, mais pas que, certaines communes ont conservé la compétence, c'est de rénover la totalité de l'éclairage public en Corse.

Je vous rappelle que l'objectif de ces opérations est de réduire non seulement la consommation, mais réduire aussi la facture pour les communes. Les exemples montrent que ce qui a été réalisé permet aux maires de réaliser entre 70 et 80 % d'économie sur la facture d'énergie. Ce sont des économies substantielles lorsqu'on regarde le coût de l'électricité sur ce secteur.

Diapo suivante. On a, sur les objectifs d'ENR thermiques, on n'est plus dans l'électricité, on est dans les ENR thermiques, on est dans les mêmes types d'efforts à réaliser.

On prévoit de développer le solaire thermique de façon très importante ou du moins déjà de le relancer puisque le solaire thermique a pâti d'un certain nombre de désastres, pour ne pas dire d'escroqueries qui avaient été le fait de certains, et la filière a eu des difficultés à s'en remettre. On a réussi à stopper l'hémorragie et à relancer la filière. On prévoit de faire environ 800 installations individuelles par an et 140 installations collectives.

On prévoit surtout dans le domaine du bois et de l'énergie, je ne vais pas insister davantage puisqu'il y a eu un débat en commission, notamment sur les perspectives de relance de la filière au travers de la SEM, on prévoit de soutenir et de financer la réalisation de 30 à 50 chaufferies collectives en Corse à l'horizon 2028 est aussi de soutenir le développement de la filière, de la structurer pour l'alimenter en bois combustible, en granulés, en plaquettes à environ 1 000 installation individuelles chaque année. Donc, sur l'échelle de la PPE, ça fait quand même des consommations de bois très importantes.

Sur le volet mobilité, je vais aller très vite d'autant que ce n'est pas le domaine où on a été les meilleurs. Je rappelle simplement que la Collectivité donne des orientations au travers de la PPE, mais fort heureusement, elle n'est pas la seule à rendre compte de la mise en œuvre de ces objectifs. La PPE concerne à la fois la Collectivité, mais également l'Etat, également les collectivités locales qui ont en charge l'élaboration et la mise en œuvre des plans de mobilité.

Mais on a là, pour la première fois, une transition dans les transports qui est proposée de l'ordre de 400 GWh par rapport à 2018, c'est très significatif, et notamment par le développement de la mobilité électrique.

On sait que le véhicule électrique en Corse évolue. Il évolue moins vite que sur le continent ; c'est peut-être lié au message un peu ambigu qu'on a pu faire passer sur le fait que les véhicules électriques étaient alimentés par les centrales, ce qui est de moins en moins vrai puisqu'on a tendance, et c'est l'objectif de la PPE par ailleurs, de développer et de verdir la production d'électricité en Corse. Il est évident que dans une situation où on a 37 % d'électricité renouvelable seulement, même si c'est beaucoup plus qu'ailleurs, on a une mobilité électrique qui est alimentée avec du câble et des centrales, mais à 37 % avec des ENR. Si on vise 62 % à horizon 2028, on a le temps nécessaire pour permettre aux véhicules électriques de s'implanter, de se développer et d'être alimentés par une électricité qui est de plus en plus verte et qui sera totalement verte à échéance.

Ces diapos, simplement pour illustrer en termes de mobilité, qu'on peut être quand même relativement confiants sur la suite puisque la plupart des territoires, même ceux qui sont en blanc, ont initié des démarches qui restent à formaliser. La majeure partie des territoires ont initié des démarches de planification et d'organisation de la mobilité, que ce soit des plans pour les modes actifs, que ce soit de la modalité et de l'intermodalité, quasiment tous les territoires ont des démarches en cours et des plans d'action en cours. Ce qu'il faut maintenant, c'est effectivement que la PPE vienne consolider ces ambitions, viennent les soutenir. Le point le plus important, c'est aussi de trouver des modalités financières pour accompagner la mobilité électrique notamment, mais aussi la mobilité tout court, c'est-à-dire les alternatives aux véhicules électriques.

Diapo suivante, mais j'en ai rapidement terminé. On vous signifie ici sur ce graphique, les efforts de maîtrise de la demande en énergie dans la mobilité. C'est plus de 40 GWh par rapport à 2018.

La priorité, c'est la maîtrise de la demande, c'est-à-dire les démarches de planification, j'en ai parlé. Dans une moindre mesure, mais ça reste tout aussi important, le développement des modes actifs et notamment le vélo puisque la PPE propose la réalisation de 330 km de piste cyclable à l'horizon 2028. On se doit d'accompagner l'essor du vélo, on voit qu'il y a des perspectives et notamment des choses qui sont en forte croissance. 330 Km de piste cyclable, c'est le moins qu'on puisse faire pour accompagner durablement et mettre en sécurité les usagers du vélo. Là, j'en ai quasiment terminé.

Je vous montre ici, sur le dernier graphique l'essor, ce sont les courbes vertes, la part du véhicule électrique et du véhicule hybride rechargeable sur le parc installé. On

prévoit 30 000 véhicules électriques en Corse à horizon 2028, c'est donc une mutation d'à peu près 20 % du parc de véhicules en Corse.

Sur volet ENR, une diapo de synthèse pour aller vite, c'est + 170 % de production d'ENR électrique dans la production finale. Si on sort la grande hydro, ça fait 290 % d'augmentation de la production d'ENR finale, hors grande hydro.

Ce sont des ambitions qui sont très importantes, 62 % des ENR de production d'électricité dans ce qu'on appelle le mix final.

Vous le voyez, la courbe verte, c'est la courbe du SRCE ; la courbe orange, c'est le réel ; la courbe bleue, c'est la courbe de la PPE. Vous voyez qu'elle a déjà dépassé celle de la trajectoire du SRCAE. L'idée, c'est d'amplifier ce phénomène. Tout cela, c'est le résultat du protocole d'accord qui avait été signé entre le Président du Conseil exécutif et le ministre DE RUGY qui nous demandait d'aller plus loin en matière de développement des ENR et d'accélérer le mouvement. Donc, c'est ce qui est proposé ici.

En synthèse, sur la diapo suivante, les objectifs en matière de production d'ENR électriques : vous voyez qu'on a déjà 140 MW de centrales au sol. En tout, si on fait l'état de tout le photovoltaïque installé, on arrive à 200 MW ; ramenés à l'habitant, ça fait de la Corse la première région de France, aujourd'hui.

Je suis dans l'état des lieux, pas sur les objectifs qui sont fixés. Si on regarde à l'échelle mondiale, on est, pardonnez-moi, 4<sup>ème</sup> ex-aequo avec l'Allemagne qui est un pays d'Europe qui est particulièrement en pointe sur le photovoltaïque. Bien sûr, c'est ramené à l'habitant. On est plutôt très bons et on prévoit d'être encore meilleurs.

On prévoit également de développer la petite hydroélectricité qui est une énergie qui est abondante, disponible et qui patine un certain nombre de difficultés, notamment d'articulations entre la préservation et le développement. Mais ça, ce sont des sujets sur lesquels on doit travailler, notamment avec les opérateurs et les maires. On prévoit de relancer l'éolien et la biomasse puisqu'il y a en Corse aujourd'hui et dans l'avenir, des projets de biomasse importants.

Dernier volet et je pense que je vais en conclure là, l'Assemblée de Corse avait délibéré au travers d'une motion, il y a quelques mois, pour demander d'intégrer dans la PPE un volet hydrogène. Comme vous le savez, la Corse a une légitimité, je dirais même un peu d'avance en matière d'hydrogène, puisque le centre expérimental de Vignola a été le premier en France et en Europe, à proposer de l'hydrogène vert, c'est-à-dire de l'hydrogène qui est produit à partir d'énergies renouvelables. On sait produire de l'hydrogène à partir d'autres formes d'électricité, mais pas à partir d'ENR. Ce qui a été

démontré à MYRTE, c'est également ce qui a servi d'annonce au Président MACRON lorsqu'il a voulu annoncer qu'à l'échelle nationale, il ne fallait pas louper à nouveau un virage industriel, comme ça pu être le cas par le passé dans d'autres filières, et qu'il fallait qu'on accompagne et qu'on développe les solutions hydrogènes en France.

En Corse, on a une légitimité un petit peu d'avance. L'idée, à terme, c'est de pouvoir produire jusqu'à 8 tonnes/jour d'hydrogène à partir de renouvelable. Ça veut dire qu'on est susceptible, avec ces quantités d'hydrogène produites, d'assurer la couverture des besoins de l'ensemble de la mobilité lourde, maritime, ferroviaire et ce qui concerne les bus et les camions. Ça veut dire qu'il y a aussi dans le ferroviaire, par exemple, un effort de transition très transversal puisqu'il accompagne aussi la modernisation du train.

Je pense que je vais en rester là. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. le Conseiller exécutif, vous vouliez reprendre la parole ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Je ne reviens pas sur le sujet, je crois qu'il va y avoir un débat intéressant.

**Le Président TALAMONI**

La commission permanente a décidé que les groupes disposaient de 10 minutes chacun pour intervenir sur ce dossier.

La parole est à qui la demande. C'est le PNC qui va intervenir le premier par la voix de M. CASALTA.

**M. Jean-François CASALTA**

Je vous remercie, M. le Président.

Je vais essayer de m'en tenir aux 10 minutes qui ont été fixées en commission permanente même si le sujet est passionnant.

En premier lieu, j'aimerais adresser de chaleureuses félicitations au Président, Conseiller exécutif, à tout seigneur tout honneur, au directeur, le précieux Alex MILANO sans lequel rien de cela ne serait arrivé je crois, et à l'ensemble des services qui ont participé à ce travail qui est un travail, je dois le dire sans flagornerie, assez exceptionnel et remarquable, pourquoi ? Parce que c'est un travail en interne, ça n'a pas été confié à un

cabinet, à un bureau d'études. C'est un travail en interne qui nous fait gagner en crédibilité et qui nous fait aussi économiser de l'argent.

Je vous donne un petit exemple qui ne vaut que parce qu'il est récent, nous avons voté lundi en conseil municipal d'Aiacciu une étude pour la réhabilitation de la Place du Diamant, qui en a bien besoin, étude d'un coût 600 000 €. Donc, je vous laisse imaginer mutatis mutandis parce qu'il y a des règles propres aux contrats de marché public, ce que ce genre d'étude projet de PPE aurait pu coûter.

Donc, véritablement un travail assez exceptionnel et qui n'est pas sans rappeler par la portée, l'importance et la qualité le plan de l'autre conseiller exécutif qui a été présenté récemment, c'est-à-dire le plan « Acqua Nostra 2050 » qui a été présenté par notre ami Saveriu LUCIANI.

Les choses ont été résumées de façon tout à fait intéressante et synthétique et par le président, et par le directeur. Je rappelle juste deux ou trois grands chiffres qui ont déjà été donnés, mais pour qu'on ait les idées bien claires : la Corse est dépendante à 85 % de l'énergie qu'elle consomme, 50 % de l'énergie est dédié au fonctionnement des transports, mix électrique est alimenté à hauteur de 35 % environ par des énergies renouvelables, ce qui représente 17,4 % de l'énergie finale consommée.

Dans ces ENR, c'est la grande hydroélectrique qui se taille la part du lion avec plus de 50 %, 9 % de l'énergie totale. Viennent ensuite mais dans une bien moindre mesure, le photovoltaïque, 3 % du total, bois-énergie 2 % et les autres énergies ont du mal à représenter 1 % du total.

Aujourd'hui, les sources d'énergies renouvelables en Corse permettent de dégager une puissance d'environ 400 MW.

Le premier objectif de cette PPE, parce qu'il ne faut pas oublier l'objectif, il est politique et environnemental. C'est l'autonomie énergétique et 100 % d'ENR à l'horizon 2050.

Comment allons-nous atteindre cet objectif ? C'est aussi une des nouveautés de ce projet de PPE. Cet objectif sera atteint au moyen de la baisse drastique de la consommation d'énergie dédiée aux bâtiments et aux transports. Ça constituera 2/3 de l'effort et l'augmentation de la production en ENR constituera 1/3 de l'effort en 2050. C'est l'objectif, mais notre ambition est d'arriver à cette indépendance énergétique le plus rapidement possible et tous les efforts seront déployés vers cet objectif.

Il existe également, et ça a été rappelé aussi, un objectif qui est économique et social. La PPE, c'est 4,5 Md€ sur l'ensemble de la période, 3 800 emplois et des effets induits qui sont considérables.

Pour rappel, le PEI se montait à 1,9 Md€ sur une période de 10 ans et l'actuel PTIC, c'est 500 M€ sur une période de 5 an. C'est pour vous donner à voir les masses qui sont en jeu et elles sont considérables sur cette PPE.

La PPE, et c'est peut-être le dernier point, le dernier objectif, aura également des conséquences importantes sur le coût de l'énergie et donc, pour le pouvoir d'achat. Je rappelle qu'aujourd'hui, malheureusement, la facture énergétique moyenne par ménage pour le transport et le logement s'élèvent à 2 900 € par an. Ce montant est près de deux fois plus élevé que pour un ménage francilien. Cette facture apparaît par ailleurs plus importante dans l'intérieur de l'île du fait de la consommation énergétique, plus importante pour le chauffage et pour les déplacements, ce qui accentue encore la fracture entre l'urbain et le rural.

Vous voyez donc, plusieurs objectifs extrêmement importants qu'il convient d'atteindre le plus rapidement possible.

Mon propos n'ambitionne pas de dresser un état des lieux, c'est fait parfaitement dans les documents, et ça a été rappelé. En plus, je vois le Président qui regarde sa montre, donc je vais accélérer.

Je disais que c'était un document exceptionnel. Mais on va aussi parler des efforts qu'il nous reste à faire, parce qu'il y a des domaines dans lesquels nous n'avons pas été très bons et il faut que nous nous améliorions le plus rapidement possible.

Une petite incise rapide sur le protocole signé en juillet 2019. C'est un protocole important parce qu'il révisé les objectifs et les ambitions de la PPE qui vont être validés aujourd'hui.

Il y a 2 choses super importantes, de notre point, de vue dans ce protocole : c'est la réaffirmation de l'objectif de monter en puissance le plus rapidement possible en matière de la maîtrise de demande en énergie, ouvrir à la Collectivité de Corse la possibilité de piloter directement, je crois que c'est le terme essentiel, ces programmes sur les 6 mesures structurantes suivantes du cadre de compensation territoriale, dans le cadre défini par la CRE.

Ces 6 mesures sont : la rénovation globale performante des logements collectifs, notamment sociaux ; la rénovation globale performante des logements individuels, grâce

notamment au programme ORELI ; la rénovation de l'éclairage public ; filière bois-énergie ; filière solaire thermique ; filière solaire thermique dans le collectif, notamment dans le secteur touristique.

Un autre objectif très important et j'en parlerai quelques minutes, c'est la réaffirmation de la nécessité de l'entrée en fonction de la nouvelle installation de production thermique d'électricité du Ricanto en 2023. Vous vous rappelez qu'on a eu des échanges parfois vifs, en tout cas extrêmement intéressants à cette époque-là et je pense qu'il faut en parler aujourd'hui, c'est important.

Premier point un peu noir, c'est les transports. Vous avez vu que ce n'est pas anecdotique puisque les transports, c'est 50 % de la consommation d'énergie. Ce n'est pas forcément une critique parce qu'on part de tellement loin que c'est difficile de faire une critique. Mais en tout état de cause, quand on prend le schéma régional qui a été élaboré en 2013 et qui est toujours d'actualité, on voit qu'on est toujours sur une évolution qui est tendancielle. On n'arrive pas à avoir une évolution qui puisse être satisfaisante au vu des objectifs qui ont été affichés en 2013. Là, il faut faire des efforts qui sont des efforts sérieux surtout en matière de transport en commun et en matière d'urbanisme. Quand on parle des transports et quand on parle d'une mobilité, on est obligé de parler d'urbanisme en même temps. Tout est lié.

J'ai appris par ce rapport qu'on marchait pas mal en Corse, c'était un déplacement sur quatre, c'est plutôt contre-intuitif, mais c'est déjà bien. Par contre, le transport en commun, c'est vraiment la portion congrue et puis, pas de vélo, même si l'AUE a déployé des efforts intéressants. Je crois qu'on a pu subventionner environ 3 000 appareils depuis 2016. Il faut encore monter en gamme et en puissance, c'est extrêmement important.

Je parlais de l'urbanisme, quand on conçoit des ensembles urbains, il faut pour que justement ces modes de transport doux soient adaptés et puissent être utilisés, que ces ensembles urbains soient adaptés et pensés en amont pour cette utilisation-là.

Je vous donne un exemple : quand on fait des réalisations aujourd'hui, et pourtant c'est obligatoire depuis la loi LAURE en 1996, comment ne pas penser à des pistes cyclables ? Or, on a pratiquement sous les yeux des grandes réalisations qui ont été faites récemment et pourtant, vous ne voyez pas de pistes cyclables. Si on n'arrive pas à concevoir les choses dans leur globalité, malheureusement le problème énergétique sera récurrent.

Dernier point, j'essaierai de ne pas excéder les dix minutes qui m'ont été impartis par la commission permanente...

**Le Président TALAMONI**

C'est bientôt le cas !

**M. Jean-François CASALTA**

J'en viens au point important de la centrale du Ricanto.

En mars 2019, tout était prêt pour la construction d'une centrale cycle combiné qui devait être en fonctionnement en 2023. Toutes les autorisations étaient prêtes, permis de construire accordé en mars 2019.

En juillet 2019, on a ce changement de direction, ce changement de cap avec un redimensionnement extrêmement important de cette centrale, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, la centrale prévue, c'est 110 MW. On m'a expliqué à l'époque les arguments qui militaient pour ce redimensionnement. Je les entends, ces arguments, je les ai compris, à savoir que c'était peut-être contradictoire avec notre ambition de la massification et de la montée en gamme des ENR. Il y avait aussi et il y a des problèmes sur le problème de la péréquation ; vous savez qu'elle subit aujourd'hui des attaques de toute part. Si demain, cette péréquation devait tomber, ça serait extrêmement préjudiciable pour les consommateurs d'énergie en Corse puisqu'ils paieraient leur électricité beaucoup plus chère.

Evidemment, c'était quelque chose qui était intéressant. Le seul problème et là, il y avait une urgence sanitaire et de santé publique, et j'en termine, M. le Président, c'est le temps parce que l'Etat, à l'époque, et c'est dans le protocole, nous avait promis une centrale en fonctionnement pour 2023. On avait dit à l'époque que 2023, ça ne serait pas tenable, je pense que tout le monde en avait conscience.

Aujourd'hui, c'est 2026 et malheureusement, ça fait 40 ans que les Ajacciens, et pas seulement, s'empoisonnent parce que la centrale du Vaziu fonctionne au fuel lourd, et toutes les vallées environnantes, et malheureusement, on en reprend encore pour 3 ans.

C'est le point noir de cette PPE, il faut le dire au contradictoire de tous, 3 ans, c'est un délai qui est tenable, mais pas davantage. On l'avait déjà dit en octobre 2019 quand on l'avait votée. Je pense qu'il faut le réaffirmer aujourd'hui avec solennité.

Désolé d'avoir été un peu long.

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. LACOMBE, vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

PPE nouvelle version, l'objectif est d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, en activant la massification des ENR et de la maîtrise de la demande d'énergie. On est tous favorables à cela, d'ailleurs nous avons été dans ce sens et ça a été rappelé ce matin lors de ma question. Tout a été voté à l'unanimité.

C'est un rapport très important pour la Corse, les Corses et son avenir. A mon tour, je m'associe aux félicitations pour le président de l'AUE, son travail, M. le directeur, mon Cher Alexis, je voudrais te féliciter personnellement, ainsi que tout le personnel, mais aussi, puisque c'est un rapport qui nous est présenté, c'est un rapport qui a été co-construit, je voudrais aussi saluer nos partenaires parce que je crois qu'on ne peut pas les oublier. C'est une volonté, comme cela a été dit par la présentation de notre directeur, qui s'inscrit dans une politique nationale et peut-être que nous avons été les premiers, la zone ZNI, la Corse non-connectée à avoir notre PPE. On ne peut que s'en féliciter.

Mais encore une fois, sans être critique, nous n'avons pas atteint les objectifs que nous nous étions fixés et c'est un peu le cas souvent dans cet hémicycle, la politique que l'on mène. On fait des plans et finalement, on ne les atteint pas toujours et on ne les respecte pas toujours.

Ce n'est pas un plan, paraît-il, c'est une programmation pluriannuelle. Mais je vois dans les conclusions du CESEC que c'est un plan de programmation. Donc, en fin de compte, on tourne toujours autour du pot avant de tomber dedans.

Toujours est-il, même si on n'a pas atteint les objectifs et vous l'avez prouvé dans votre document et vos annexes, avec le vert où on a atteint, ou en passe d'atteindre, les objectifs, l'orange et le rouge. Je vois qu'il reste beaucoup de rouge, certes encore un peu de temps, beaucoup de rouge, si vous l'observez, beaucoup d'orangé. Donc, les objectifs ne sont pas forcément atteints, il reste encore un peu de temps, et bien sûr du vert. Donc, on peut considérer qu'on n'est pas totalement au rendez-vous.

Je crois que mon collègue Jean-François CASALTA l'a relevé. Je partage avec lui, je tiens à le lui dire, quand il y a des échanges intelligents et fructueux, sur les dates de 2023 et de 2026, sans rappeler qu'il y avait un cycle combiné gaz de 250 MW et tout était ficelé et tout était prêt. Aujourd'hui, 112 MW, plus précisément et on repart pour 3 ans.

Je vous le dis, même si j'ai entendu, je comprends la trajectoire, j'aurais tendance à dire « soyons plus prudents ». 250, c'était peut-être trop, il faut inverser la

tendance ; 112, ce n'est peut-être pas assez. C'est vrai qu'il y a aussi des TAC (turbines à combustion), 20 MW... Je pense qu'il y a d'autres choses.

Je pense qu'on aurait dû être plus prudents parce que finalement, nous n'avons pas forcément de réserves et nous sommes aujourd'hui contraints d'être au rendez-vous et au résultat.

N'oublions pas aussi que, parallèlement, la vétusté que tout le monde est reconnue au-delà de l'aspect polluant, de la centrale du Vaziu. Déjà, un moteur ne fonctionne plus depuis quelque temps, les autres moteurs, j'en parle un en connaissance de cause comme tout le monde ici, sont très polluants, demandent une maintenance très élevée et nous ne sommes pas à l'abri puisqu'il faudra attendre au moins 2026, si tout va bien, ce qu'était l'objet de ma question ce matin. Je crois que dans cette ambiance électrique, M. le Président, vous étiez un peu sous tension avec beaucoup de voltage pour y répondre ! C'était tout simplement pour enrichir la réflexion et j'ai senti de votre part un peu de crispation...

Mais aujourd'hui, nous avons le Vaziu qui pollue, qui est ancien et avec un risque. Les services EDF ne le cachent pas depuis longtemps. Encore, et je rejoins mon collègue M. CASALTA, décaler les échéances à 2026, peut-être ! Nous n'avons aucune certitude.

Et je reprends les observations du CESEC, ce ne sont pas les miennes, je les lis attentivement puisqu'elles sont toujours intéressantes, certaines fois, elles sont reprises, certaines fois elles sont oubliées, qui met quand même en garde là-dessus et qui demande des éclaircissements et des assurances sur le calendrier de la réalisation et de la venue du gaz naturel.

Aujourd'hui, au moment où nous parlons, PPE établie sur l'arrivée du gaz sans aucune date et aucune certitude. Il faut qu'on se dise les choses.

N'oubliez pas que nous avons aussi deux liaisons électriques, autonomie indépendance énergie le SARCO et SACOI avec une évolution possible depuis puissance pour ces câbles.

Ensuite, il y a des aspects positifs et vous savez qu'à titre personnel et au nom de mon groupe, je suis très favorable, n'est-ce pas, M. le Président du groupe « Pè l'avvene » sur le vélo électrique. Vous n'avez pas besoin d'assistance électrique, mais vous pédalez souvent...

Sur l'éolien, le terrestre et le maritime, ça pose de véritables problèmes environnementaux...

### **Brouhaha.**

C'était pour dire que dans sa catégorie, il a été vice-président de championnat de France !

Sur l'éolien, sur la petite hydro dont vous en avez fait votre cheval de bataille, j'en suis heureux et vous le savez, M. le Président de l'AUE, que je suis concerné : vous avez acté au conseil d'administration, la petite centrale électrique sur le canal de la Gravona.

Par contre, sur la grande hydroélectricité, je suis un peu au regret de dire, avec l'impact environnemental, tout peut se discuter, que nous sommes aujourd'hui dans cette PPE sur le lancement d'études. Encore du retard !

Sur l'évolution de la consommation des voitures électriques, M. le Directeur, je vous réponds et je m'inscris un peu en faux. On n'a pas la connaissance du besoin et peut-être de l'explosion même de ces voitures électriques dans les années à venir. Aujourd'hui, la PPE, c'est 2019/2028. En 8 ou 10 ans, les choses peuvent évoluer très vite. Quand on voit le nombre de véhicules électriques vendus et l'installation de bornes électriques à recharge rapide avec la puissance que vous connaissez, c'est-à-dire que vous arrivez avec votre voiture à zéro, une demi-heure et vous repartez et tout est rechargé, cela aujourd'hui tire sur le Vaziu en grande partie.

Je crois qu'il y a un delta, on ne l'a pas suffisamment pris en compte, certes ce n'est pas toujours facile parce que l'évolution, nous ne la connaissons pas. Mais je crois que nous n'avons pas été assez prudents là-dessus, donc des bornes électriques aussi à recharge solaire. Ça pourrait être du solaire sous forme de grands parasols solaires. Ce sont encore de nouvelles observations.

Sur toutes ces installations et tout ce qui est programmé, encore une fois je me permets de faire référence aux observations du CESEC, il faut une véritable prise en compte des problématiques urbanistiques, tant sur les champs photovoltaïques, sur l'éolien, que sur la production d'hydroélectricité. Même aujourd'hui, je ne veux pas aller plus loin et je ne veux pas rouvrir la polémique, s'il y a eu des articles sur la biomasse liquide, aujourd'hui, on n'en parle plus. Une première page, il y a quelques mois et aujourd'hui, on n'en parle plus. On peut s'interroger.

Pour terminer, je voudrais, avant de vous faire une suggestion, vous exprimer le regret d'une chose. Je sais qu'à l'accession à vos responsabilités, vous avez fait la filière bois, et je m'adresse à Nadine NIVAGGIONI, filière bois en 2015, début 2016. 2021, malheureusement je n'ai pas vu évoluer et rien de neuf pour cette filière bois. Dans cette PPE, je ne retrouve pas, encore une fois, et Dieu sait si nous avons des potentiels et la Collectivité de Corse est propriétaire d'une grande partie di a nostra furesta, je ne vois aujourd'hui sur ce volet de grandes avancées. Nous le regrettons. Peut-être qu'il faudrait s'y pencher un peu plus.

Une suggestion pour terminer : il me semble, à travers cette PPE, qu'il aurait été opportun d'avoir, encore une fois, permettez-moi de revenir comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, sur cette proximité avec les élus locaux, je pense qu'il serait opportun de rencontrer des 19 EPCI, de leur suggérer de créer un plan ou une programmation, ou peut-être une société, une SPL, je ne sais quel nom elle pourrait porter ou quelle structure juridique « énergie ». Ce qui veut dire que chaque territoire ferait remonter une proposition en termes de photovoltaïque, d'éolien, peut-être dans certaines régions de Corse plus propices à cela, de petite hydroélectricité.

Voilà ma suggestion. J'en ai terminé. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Qui souhaite intervenir ? A deux voix, mais sans dépasser dix minutes à 2. C'est Mme BOZZI qui commence.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président, je serai brève et je céderai la parole à Pierre GHIONGA.

Tout d'abord, pour vous dire que nous sommes favorables aux objectifs qui sont fixés dans ce PPE : l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables thermiques, la hausse de la production d'électricité à partir de ressources renouvelables, la sécurisation de l'alimentation énergétique qui est également un enjeu important. Ça a été dit également, la maîtrise de la demande en énergie par l'isolation et la réfection des bâtiments notamment. Tous ces objectifs ont été bien détaillés et je vous remercie, M. le directeur, pour vos explications parce que c'est vrai que c'est un dossier assez technique et un document lourd qui nous a été communiqué. Donc, les explications, aujourd'hui, sont les bienvenues.

Par contre, j'ai un grand regret sur l'absence de développement de pistes cyclables d'une manière générale durant les dernières mandatures, ça a été dit également par M. CASALTA, tous les projets qui sont sortis ces dernières années, ces projets portés par la Région n'ont pas permis de mettre en place de nouvelles pistes cyclables. Je crois qu'on a loupé plusieurs opportunités de mailler nos territoires de cette manière-là.

Je regrette également que les transports en commun soient en régression depuis plusieurs années puisqu'on voit bien que de nombreuses lignes, notamment dans le rural, ont été supprimées. Sans doute, elles avaient des coûts importants pour notre Collectivité, mais elles maintenaient un lien social important.

Ce sont les deux points sur lesquels il faudra travailler rapidement sur les prochaines années.

J'ai également une question sur la valorisation thermique des déchets. Je ne l'ai pas vue, en tout cas, ça n'a pas été précisé dans le rapport. Peut-être, vous m'en parlerez en réponse à cette question-là.

Je pense qu'aujourd'hui, il faut passer à la mise en œuvre sur des projets structurants et notamment, la nouvelle centrale du Ricanto qui doit être construite. Je m'inquiète un petit peu, dans votre présentation, je ne la vois pas possible. Aujourd'hui, elle ne doit plus fonctionner au fuel et on doit trouver une source d'approvisionnement au gaz naturel ou à la biomasse pour relancer, comme le disait Xavier LACOMBE tout à l'heure, la filière bois.

Voilà les quelques inquiétudes et interrogations sur ce projet pour lequel nous sommes globalement favorables.

Merci, M. le Président et la parole à Pierre GHIONGA.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pierre GHIONGA

**M. Pierre GHIONGA**

Rapidement, pour préciser ce qu'a dit Valérie. Nous sommes d'accord sur les objectifs bien entendu : développement des ENR, développement de l'isolation des bâtiments.

Mais, j'ai quelques questions philosophiques que je voudrais un peu éclaircir.

Les ENR, c'est peut-être la neutralité carbone, mais ce n'est pas la neutralité écologique. On n'a pas parlé des dégâts que faisaient les grands barrages sur les 2 plus grandes rivières de Corse, le Golu et le Tavignanu. Le retrait de côte de la Plaine orientale, responsabilité majeure de ces 2 barrages, c'est EDF qui le reconnaît. Je ne parlerai pas des terres rares en Afrique pour les panneaux solaires. La non-dépollution, on ne sait pas dépolluer les panneaux solaires. Dans quelques années, il va falloir le faire. Il faut se la poser la question. Je ne parlerai pas de l'impact paysagé des éoliennes.

Deuxième point, M. le Président, vous dites qu'en 2028, l'utilisation des énergies fossiles doit diminuer de 30 %, donc le gaz aussi doit diminuer. A ce moment-là, on condamne de fait, il faut avoir le courage de le dire, la transformation de centrale du Vaziu actuelle en centrale au gaz. Orientons-nous peut-être vers une centrale expérimentale à la biomasse et au solaire, pourquoi pas ?

On dit qu'en 2028, on va baisser de 30 % la consommation de gaz et on demande la création d'une nouvelle centrale au gaz. Je ne comprends pas la logique de notre plan. Ce n'est pas nous qui changeons, c'est EDF qui met du temps, ils ne veulent pas la faire, c'est ça qu'il faut se dire. A mon avis, il faut avoir le courage de le dire. On va déchanter encore en se mettant un objectif d'avoir une centrale au gaz en 2023. On ne l'aura pas et on aura une déception.

Voilà, M. le Président, ce que j'avais à dire, et j'espère que vous me contredirez, mais je n'en suis pas sûr.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Qui demande la parole à présent ? Romain COLONNA, vous avez la parole pour 10 minutes.

### **M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président. Je ferai quelques minutes, je laisserai la parole ensuite à mes collègues.

Merci, Monsieur le Président de l'AUE, pour ce rapport, il a été salué pour sa qualité, donc j'en ferai de même.

Merci, M. le directeur et l'ensemble de vos services, pour un rapport qui est d'une grande qualité et ça fait extrêmement plaisir, Jean-François CASALTA le disait, d'autant plus qu'il a été fait en interne.

Très rapidement, je voudrais articuler mon propos autour de trois interprétations politiques de ce document, si vous me le permettez, sans rentrer dans les chiffres qui ont été largement rappelés.

La première chose, c'est que ce rapport s'inscrit dans la continuité, il me semble que c'est important de le rappeler avec force. La première PPE, c'était en 2015, nous n'étions pas aux responsabilités, il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le rappeler, mais pour le coup, vous avez fait preuve, et cette majorité et cet Exécutif a fait preuve, j'ai presque envie de dire, d'un acharnement pour conserver les objectifs liés à la PPE. On peut se demander si d'autres majorités politiques auraient, peut-être au gré des aléas, des difficultés et des embuches politiques permanentes, quant à la programmation pluriannuelle de l'énergie, modifié le cap.

Or, et là je crois, si j'ai bien compris, que tout le monde s'accorde peu ou prou dans cet hémicycle, pour dire que les objectifs liés à cette révision de la programmation pluriannuelle énergétique, sont maintenus, à savoir l'autonomie énergétique en 2050, et décliner à travers un développement massif des ENR, la maîtrise de la demande énergétique et enfin des pratiques, et ça vient d'être rappelé, qui globalement doivent être non polluantes. Et, c'est important de le rappeler, de le rappeler avec force.

Donc, nous vous suivons sur ce premier point au niveau de la continuité dans le processus.

Le second point, c'est la transversalité du projet, et je le dis sans hésitation, ce projet de PPE, ce n'est pas juste un projet qui traite de l'énergie en soi, c'est véritablement un projet de société, c'est notre rapport en tant qu'individu et en tant que collectif humain par rapport à l'ensemble de la vie en Corse et de l'environnement en Corse. Il traite de l'emploi, vous l'avez dit, il traite de l'éclairage, il traite des mobilités, des mobilités douces, les pistes cyclables, il traite des ports propres, nous n'en avons pas encore parlé, mais c'est un volet important, il traite me semble-t-il, de manière essentielle, du secteur du bâtiment à rénover. Vous dites même dans le rapport de présentation que c'est un enjeu formidable pour le secteur du BTP, la rénovation.

Qui pouvait penser, il y a encore 15 ans ou 20 ans, que traiter la question énergétique allait nous amener à traiter la question de la précarité sociale ?

Donc, je le dis de manière transversale et complémentaire, c'est la complémentaire des politiques publiques et c'est un véritable projet de société que vous nous proposez aujourd'hui, et je suis content finalement d'entendre qu'au-delà des bancs nationalistes de cet hémicycle, il y a quand même un accord sur ce projet et ces objectifs-là.

Et, je voudrais enfin rappeler, vous l'avez dit dans votre présentation mais rapidement et je vais revenir dessus un instant, si vous me le permettez, c'est le troisième point politique, très politique en termes d'efficacité par rapport à la méthodologie. Il y a eu une collaboration manifestement sur ce dossier plus que sur d'autres, avec l'État. Et, je crois qu'il faut le souligner parce qu'on nous a souvent fait le reproche d'être belliqueux, d'être vindicatifs, nous nous avons dit que nous étions là, nous avons été élus, pour défendre les intérêts des Corses, de la Corse et du peuple corse. Il est heureux, je le lis de sincèrement, il est véritablement heureux que dans la méthodologie et dans la conception, que l'État ait pu collaborer dans un respect mutuel, même s'il y a eu des divergences, même si des fois on le voit, sur certains aspects ça reste compliqué, mais globalement il y a eu une collaboration et je crois que ça trace un chemin.

Donc, pour conclure, M. le Président, on nous dit souvent que cette majorité fait exclusivement dans l'idéologie, eh bien on a vu qu'au niveau d'Acqua nostra, on a vu la dernière fois au niveau des transports, on voit aujourd'hui au niveau de l'énergie, on a vu hier au niveau du PTIC, du tourisme, eh bien on voit que cette majorité, elle avance, et je crois qu'au bénéfice des acquis de cette majorité, on pourra incontestablement inscrire cette révision de la PPE. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, vous avez la parole, M. PAOLINI, il vous reste 5 minutes.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

Chers collègues, difficile de présenter l'avis détaillé de notre groupe sur un dossier, ça été dit, aussi dense, aussi lourd et aussi complexe, en quelques minutes, mais on peut le résumer finalement d'une phrase simple, la PPE, indépendamment du vocabulaire que l'on veut utiliser, un plan, un schéma, une programmation, c'est le chemin qui doit nous mener à notre souveraineté énergétique.

Et aujourd'hui, je crois que l'itinéraire est balisé, au moins à deux niveaux.

Le premier niveau, c'est de savoir où on est aujourd'hui. Donc, faire le diagnostic sur la base de données et d'indicateurs incontestables, et je crois que le travail qui a été mené sous la présidence de Jean BIANCUCCI, par les services de l'AUE, et les différents agents que je veux, au nom du groupe, féliciter et remercier, il est de qualité, à la fois dans le fond et dans la forme. Et donc, au nom du groupe, les remercier et les féliciter pour cela.

Il nous permet de faire un constat qui, je crois, peut être partagé, du moins je l'espère, sur tous les bancs de l'hémicycle. La Corse est aujourd'hui trop dépendante en matière énergétique : trop dépendante notamment des produits pétroliers, dans le secteur des transports, de la production d'électricité. Je ne rappellerai pas les chiffres, ça été fait précédemment par mes collègues, nomment par Jean-François.

Et, le deuxième niveau de cette PPE, c'est savoir où on va et comment on y va.

C'est contrôler un peu nos temps de parcours régulièrement, et voir si on les a respectés, mais ce n'est pas facile, certains sont au vert, c'est vrai, certains sont tout rouge, c'est une course d'obstacles où des fois les embuches c'est l'État qui les fait. On l'a vu, par exemple, à plusieurs reprises sur la centrale du Vaziu, sur l'appel d'offres qui a pris du retard. Ce n'était peut-être pas une volonté manifeste d'enterrer le dossier, mais c'est, dans ce secteur-là en tout cas, un chemin qui est difficile, qui est escarpé, et il doit nous conduire à l'autonomie énergétique.

Alors on l'a vu, massifier les ENR en intégrant les nouvelles capacités de stockage, et on se félicite pour notre groupe, que l'hydrogène apparaît dans cette PPE par une motion, je crois, qui avait été portée par Petr'Antò TOMASI et qui est finalement combiné au photovoltaïque une reconnaissance des travaux de recherche menés depuis maintenant plusieurs années par l'université.

Pour terminer mon propos, je vais quitter les champs photovoltaïques pour aller sur un champ plus politique. Ce que l'on entend finalement depuis que je siège dans cet hémicycle, depuis plus de 3 ans, de nos opposants, pas forcément dans cet hémicycle, mais peut-être plus à l'extérieur d'accord, un petit refrain qui pour nous sonne faux. Il s'amplifie, bien sûr, durant cette période pré-électorale, ce petit refrain, et consiste à faire croire, ça été dit par Romain, qu'on serait finalement, nous majorité, mais avec nous le Conseil exécutif, aveuglés par des visions dogmatiques ou idéologiques, focalisés uniquement par les questions institutionnelles ou désintéressés, en tout cas qu'on ne règle pas concrètement les problématiques des Corses.

Sur au moins ce dossier énergétique, vous en conviendrez, qui anime nos débats, ce refrain il sonne totalement faux, il ne résiste pas à l'analyse objective et sérieuse faite aujourd'hui.

Et pour conclure, je vais vous dire ce qui pour nous sonne juste.

Ce qui sonne juste, c'est que sur ce dossier, nous avons exercé pleinement nos compétences, qui nous sont d'ailleurs dévolues par la loi qui reconnaît, une fois n'est pas coutume, la spécificité de la Corse en matière énergétique.

Bien sûr, peut-être, qu'on aurait pu aller plus loin avec d'autres compétences, et je pense par exemple à la question des carburants, mais on l'abordera peut-être demain dans le cadre du rapport sur l'autorité de la concurrence.

Cette partition qui a été jouée à la fois par le Président du Conseil exécutif, bien sûr, et par le Président de l'AUE, a permis à la fois d'acter l'alimentation au gaz des centrales pour lutter contre la pollution atmosphérique, mais je crois que leur redimensionnement était la bonne décision, à la fois pour pouvoir maintenir l'enveloppe budgétaire pour investir dans la rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique, et à la fois pour massifier les ENR, pour avoir les moyens de massifier les ENR, parce qu'aujourd'hui, en effet, ça été dit, les choses peuvent évoluer très vite, Xavier, et de surdimensionner une centrale au gaz naturel aujourd'hui, qui reste une énergie fossile, aurait à notre sens bloqué le développement des énergies renouvelables et les innovations dans ce secteur.

Et bien sûr, la juste partition qui a été jouée à la fois par le Président du Conseil exécutif, par le Président de l'AUE, mais par l'ensemble du Conseil exécutif, ça été de renforcer la cohérence et la transversalité des politiques publiques, réhabiliter les passoires énergétiques, le programme « Una casa per tutti », on en parlera, le programme ORELI, qui était exploratoire mais qui a vocation à monter en puissance dans les prochaines années, le programme « Acqua nostra », et je crois que, pour l'avoir parcouru en détail, il y a un bien un volet « énergie hydraulique », que ce soit par exemple pour les champs photovoltaïques sur les plans d'eau, ou encore pour développer le stockage et donc, pourquoi pas, l'hydroélectricité, la grande hydroélectricité.

Enfin, sur le plan déchets, et là encore je vais être en désaccord avec Valérie, on valide le projet de plan des déchets en février dernier avec une valorisation des déchets organiques par méthanisation.

Donc, je vais finir, M. le Président, sur la filière bois, je n'en dirai pas plus.

Donc ce bilan, dans le domaine énergétique comme dans d'autres, nous en sommes fiers, on va le défendre avec conviction en juin prochain et au final, ce sont les Corses qui auront le dernier mot pour nous dire ce qui est juste et ce qui est faux.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Président, m'autoriseriez-vous galamment à 2 minutes seulement ?

**Le Président TALAMONI**

Après c'est la porte ouverte à tout... 2 minutes !

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci. Juste un petit point sur la biomasse.

Si nous avons des contraintes au niveau du renouvellement de la centrale du Vaziu, si nous avons eu des contraintes sur l'hydroélectricité, au niveau du classement par exemple des cours d'eau, qui a ralenti un certain nombre de projets, il n'y a aucune excuse en matière de biomasse. Il y a eu des appels à projets qui ont été lancés, les communes, les intercommunalités peuvent y travailler quand elles le souhaitent, porter des projets.

Il y a un alignement des planètes aujourd'hui, c'est-à-dire que l'Europe finance un certain nombre de projets à travers REACT-EU par exemple, ou d'autres programmes, l'État à travers l'ADEME, la région à travers l'Agence de l'urbanisme.

Donc, je crois que l'initiative, au niveau des chaudières, des centrales, des réseaux de chaleur, vient des communes ou des intercos.

Donc, avete pane è curtellu, pudete fà ! Et en plus maintenant nous avons une expertise, une véritable expertise dans la matière.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Petr'Antò TOMASI a demandé la parole pour 10 minutes, étant précisé que la galanterie ne vaut pas à votre égard, évidemment.

Vous avez la parole.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

Je veux à mon tour saluer à la fois la qualité du travail fournie par l'équipe de l'AUE et puis aussi saluer la qualité des débats dans cet hémicycle.

Nous disions tout à l'heure que la création d'un CHU pour la Corse serait, à n'en pas douter, l'un des grands enjeux de la décennie ; ce dont nous débattons aujourd'hui est, à n'en pas douter, l'enjeu du siècle, et uniquement pour la Corse, ou l'affaire du siècle, pour le dire avec les mots d'une grande mobilisation populaire qui a vu jour ces derniers mois et ces dernières années.

D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si l'actualité riche sur ces questions de transition énergétique, je lisais il y a quelques minutes l'annonce de l'arrêt de la Cour de Karlsruhe, la Cour constitutionnelle allemande qui vient de censurer la loi « climat », lui reprochant des objectifs insuffisants en termes de réduction des gaz à effet de serre. Ce n'est pas sans rappeler une autre décision du Conseil d'État en France qui se situe, plus ou moins, dans la même tonalité.

Donc, on est dans un débat qui est un débat aujourd'hui mondial et je crois que c'est important de s'y insérer tout en incluant des problématiques qui sont les nôtres et notamment celles de la souveraineté énergétique, ça a été dit.

En 2015, notre groupe avait voté la PPE, cette révision s'inscrit en continuité, même si elle va plus loin, donc c'est en logique et en conformité avec nos engagements précédents que nous voterons ce rapport.

D'autant que, ça été dit, elle va un peu plus loin, y compris la PPE qui existe à l'échelle de la France, et sans revenir dans le détail de déclarations passées, nous pensons que nous avons tous les atouts, y compris, puisqu'on a parlé de vélo, on utilisera la métaphore sportive, pour au sprint, arriver avant 2050 à l'objectif que nous nous sommes assignés.

Alors, en essayant de balayer différents aspects de façon assez rapide dans le temps qui nous est imparti, d'abord un point sur la question de l'emploi, qui est une question centrale, parce que nous avons la conviction que nous allons réussir la transition écologique et énergétique, bien sûr, si nous plaçons la valeur intrinsèque de cette transition, la défense de notre maison commun, ça devrait suffire pour beaucoup d'entre

nous, mais aussi si nous convainquons de l'intérêt économique de cette transition énergétique et écologique.

Après avoir affirmé cela, quelques demandes peut-être de précisions, parce que je vous avoue me perdre un petit peu dans les chiffres, mais c'est peut-être ma lecture qui est erronée.

En 2015 nous annonçons, la Collectivité, un objectif de 5 000 plus 3 500 (5 000 emplois pérennes et 3 500 non pérennes) dans le cadre de la PPE.

Dans le rapport, on parle de 3 800 emplois induits par la révision et puis dans la programmation, on a d'autres chiffres qui correspondent peut-être à une autre lecture ou une autre présentation où on parle, page 58 notamment, de 11 000 ETP sur la période 19-28 et de près de 1 600 emplois créés ou maintenus en 2028. Je crois que c'est important aussi que l'on ait, sur le document inclus, une évaluation environnementale et énergétique, je crois que c'est un sujet central qui doit nous permettre de convaincre les Corses de s'engager fortement dans cette direction.

Assez rapidement des points sur lesquels on est d'accord et on salue le travail, la micro hydroélectricité, on l'avait évoquée au moment du débat sur « Acqua nostra 2050 », ça nous semble être une piste tout à fait intéressante à explorer. Je n'en dirai pas plus.

Quelques mots sur les bâtiments. Alors, sur les bâtiments à la fois en termes de maîtrise de l'énergie, de MDE et de revalorisation, il y a des choses intéressantes, notamment sur le logement social, ça a été salué et relevé par d'autres. Sur ORELI, on est dans l'aide au tiers, avec toutes les difficultés que ça peut induire, puisqu'il faut que les Corses puissent se mobiliser, puissent avoir accès à l'aide. Et puis, on était intervenu, en même temps que la fameuse motion sur l'hydrogène dont vous avez fait référence, à travers une autre motion aussi sur la revalorisation du patrimoine de la Collectivité de Corse. Et, c'est vrai qu'on aurait apprécié, je pense que c'est un axe de développement ou d'amélioration de la PPE, qu'on puisse disposer d'un volet dédié à la valorisation de ce patrimoine pour lequel nous sommes certainement l'un des premiers propriétaires de Corse : les bâtiments administratifs, les collèges et lycées, les infrastructures ferroviaires, maritimes et routières. Je crois que là nous avons des marges de progression ou en plus nous avons la main, alors que sur ORELI, par exemple, on est dépendant des tiers.

D'autant plus que le vote sur la motion qui avait eu lieu à l'époque en 2019 intégrait aussi la possibilité, par le biais des économies réalisées, voire de la trésorerie qui en découlait, je reprends l'exemple que l'on a vu dans la presse il y a quelques jours du SDIS 2A, où il y avait un bénéfice en termes de trésorerie dans la valorisation du

patrimoine à travers le photovoltaïque, ça pourrait être une occasion aussi d'alimenter un fonds territorial pour développer les ENR.

Donc, c'est une proposition, une contribution pour aller plus loin.

Alors, j'en viens à l'hydrogène et à l'éolien offshore.

Je vous remercie d'avoir intégré le volet hydrogène dans le plan, c'est une satisfaction, pas par vanité d'auteur mais parce qu'il nous semble que l'hydrogène est l'énergie du futur, même si lorsque l'on parlait dans la rue d'énergie hydrogène, et peut-être même dans cet hémicycle il y a quelques années, on pouvait avoir l'impression de passer pour un savant fou ou peut-être d'un druide, que sais-je. Je crois bien qu'aujourd'hui c'est une énergie qui est au centre du débat, à la fois pour la route, pour le train et même pour l'aérien dans les décennies qui viennent, en tout cas on est sur une prospective importante.

Pareil sur l'éolien offshore où on aimerait avoir quelques précisions, c'était aussi le sens de l'amendement que l'on avait apporté au BP en 2019 sur une étude générale sur les ENR. Je crois que ce n'est pas inintéressant quand on regarde, y compris sur l'environnement qui est le nôtre, c'est-à-dire la Méditerranée.

Regardons près de nous : la Sicile, on nous annonce de l'éolien offshore à hauteur de 205 MW d'ici deux ans. Alors, on sait que les calendriers, c'est quelque chose d'aléatoire, mais c'est quelque chose qui est dans les tuyaux. On sait en Méditerranée, région Occitanie, région sud, qu'on est sur des projets à hauteur de 750 MW. Moi, je ne sais pas si en termes de faisabilité, en termes d'acceptation sociale, en termes de localisation, tout est sécurisé au plan technique, c'est pour ça qu'on demande à avoir des réponses. Mais quand on met en balance la production d'énergie de ces fermes éoliennes offshore avec le dimensionnement de la fameuse centrale du Ricanto dont on parlait, on voit bien qu'il y a en tout cas des choses à explorer pour pouvoir aller à fond dans la direction de cette transition.

Quelques mots sur les transports. Alors, je suis allé sur les transports, puisque le directeur de l'AUE lui-même a dit : c'est le segment sur lequel on peut être meilleur. Moi je souhaite différencier les différents aspects de la thématique transport.

En gros, sur le routier on a une feuille de route, même si on part de loin, ça a été dit, il y a une direction.

Sur le maritime, à la lecture du document, j'estime qu'il y a une ambition. En revanche, au niveau du ferroviaire, à la lecture du document, et même si ça a été dit

oralement par le directeur de l'AUE, je pense qu'il y a une carence. Il y a une carence d'autant qu'on est en plein cœur du débat, on a débattu il y a quelque temps du rapport de la Chambre régionale des comptes, on ne s'est pas privé, y compris du côté de nos bancs, pour pointer du doigt les errements de mandatures précédentes dans l'achat du matériel roulant. Nous pensons qu'aujourd'hui, on ne doit pas faire d'erreur de ce point de vue-là, à la fois en termes de capacité, d'usage, mais aussi d'énergie.

Et donc, ce qu'on aimerait dans le cadre de cette PPE ou dans le prolongement, c'est qu'on puisse éclaircir ensemble les choix ; je sais qu'il y a un comité de pilotage qui a été créé, je pense qu'il serait utile qu'on le réunisse et qu'on dise comment on passe du GNR, le gazole non routier (en plus, parenthèse de cuisine interne, il y a un avantage fiscal pour le moment, mais on n'est pas sûr que ça dur, y compris pour le ferroviaire) à du diesel électrique, peut-être. Et pourquoi pas en complément et en expérimentation du diesel électrique, à l'hydrogène, puisque ça été évoqué, y compris oralement. En revanche, ça ne figure pas au document. Alors qu'ailleurs on voit qu'on avance, l'Allemagne est pionnière, il y a 4 régions en France qui ont déjà commandé du matériel roulant. Je crois qu'il y a là une perspective d'avenir pour un pays comme le nôtre.

Je vais arriver bientôt au bout des 10 minutes.

Il me reste 20 secondes, la filière bois évidemment et la centrale du Ricanto. Nous nous avons toujours insisté pour que bien sûr on ne lâche pas la proie pour l'ombre, bien sûr pour que l'on règle ce problème de santé publique et que l'on arrête avec le fioul lourd. Je crois effectivement qu'il faut, eu égard à la redéfinition du calendrier, poser la question du redimensionnement et envisager, y compris des alternatives innovantes en complément, pourquoi pas, du gaz. Mais je crois que là, on a intérêt, sur ce sujet, du fait du retard des engagements pris par l'État, à dimensionner justement les engagements qui seront pris pour ne pas être en contradiction, mais bien pour accélérer la transition énergétique et écologique.

Je vous remercie, M. le Président de l'Assemblée.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez dépassé de 4 secondes !

M. Jean-Martin MONDOLONI, une minute.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Une minute pour conclure nos débats, peut-être sur une note un peu légère.

Je voudrais me satisfaire de l'enthousiasme que, sur tous les bancs, on manifeste pour les pistes cyclables et le déplacement à vélo.

Vous dire que comme dans tout changement, il y a plusieurs étapes, d'abord il y a toujours le déni, après il y a la résistance qui est souvent teintée de moqueries, vient le temps de la curiosité. Je pense que l'on est dans ce temps-là. Et puis, il y a deux autres étapes à franchir qui ne sont pas des moindres, c'est, au-delà de la curiosité, l'adhésion et la mobilisation.

On voudrait vous faire une suggestion, per francà u passu chì pò andà da a curiosità à a mubilisazione, je voudrais vous suggérer de faire l'acquisition d'un parc de vélos au sein de la Collectivité, vous pourrez mettre à disposition de certaines et de certains de nos élus qui voudraient bien se déplacer dans Ajaccio, qui est pourvu de quelques kilomètres de pistes cyclables. Je pense que ce devoir d'exemplarité pourrait marquer l'opinion et inciter à agir et à francà u passu da u di à u fà.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

M. le Conseiller exécutif, vous avez vu que les élus de l'Assemblée ont été raisonnables...

### **Le Président SIMEONI**

Président, avant que vous ne preniez la parole, simplement pour vous dire que la Collectivité de Corse, ça fera plaisir notamment à Valérie BOZZI, mais pas seulement, a été retenue au titre d'un appel à projets. Vous savez qu'elle est lauréate, on va pouvoir faire une piste cyclable, au début de la Rive sud, donc c'est déjà pas mal. Et puis après, j'espère qu'on pourra continuer avec votre projet.

Donc, pour dire à Jean-Martin qu'il pourra se détendre aussi et d'autres avec lui.

### **Le Président TALAMONI**

Alors, le Conseiller exécutif, vous avez vu que les élus de l'Assemblée ont été raisonnables et vous allez vous-même l'être. Vous avez la parole.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vais essayer, mais là je suis un peu le dos au mur puisqu'il y a un certain nombre de choses qui ont été dites et qui méritent, qu'on le veuille ou non, réponse, Cher Président.

D'abord, première chose, je me réjouis bien entendu des débats. Il y a réellement dans tous les groupes, la volonté d'aller sur l'essentiel, sur ce qu'on pourrait appeler l'intérêt collectif. Je vous en remercie.

Deuxième remerciement, bien entendu, c'est par rapport à nos fonctionnaires de l'AUE qui ont travaillé, qui ont bien travaillé et, Jean-François l'a dit, on aurait pu donner ces éléments d'étude et puis ça nous aurait coûté énormément d'argent, ils l'ont fait à l'interne, je pense que c'est une excellente chose, mais ça peut être un exemple aussi pour d'autres.

Donc, on fait des économies, on travaille bien et on dit les choses de la manière vraiment la plus rationnelle possible.

Une fois que j'ai dit cela, je suis un peu heurté par les propos de mon ami Pierre GHIONGA, parce que d'habitude il contribue d'une manière beaucoup plus positive à ce qui se fait.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais il y a un retard à l'allumage. Il faut savoir que pour ce qui concerne justement les panneaux photovoltaïques, on peut les recycler à 95 %. Donc là, ça va le rassurer. Mais quand on crée du développement, quand on essaye d'aménager le territoire, parce qu'au centre il y a quand même l'homme, avec un avenir possible, avec des emplois, avec une dimension économique et sociale, et il ne faut pas l'oublier.

Il s'agit de trouver des équilibres, vous le savez, et l'art de la politique, c'est de trouver des équilibres. Je pense que honnêtement, on est là au plus près des équilibres que l'on pourrait trouver même si, par ailleurs, on peut considérer, je suis d'accord avec vous, qu'il y a des secteurs sur lesquels on peut travailler un peu mieux, les transports notamment puisque c'est là où le bât blesse. Il y a un effort important à faire, nous allons y travailler, nous allons y réfléchir à la fois avec le transport routier, le transport ferroviaire, le transport maritime, vous savez qu'il y a un effort important qui est fait. Donc, croyez-moi, on retient cette critique.

Merci bien sûr aux groupes de la majorité d'avoir interprété à la fois la proposition programmatique, et non pas un plan, j'insiste, pourquoi ? Parce qu'elle va devenir directement opérationnelle, alors qu'un plan, c'est plutôt élastique.

Je vais répondre sur un élément important : les emplois, u me Caru amicu.

Le problème des emplois, l'évaluation en 2015, elle a été faite sur la base d'une approche statistique à l'échelle de la France, ok ? Et, aujourd'hui les emplois, on les a évalués par rapport à la situation propre à la Corse. Mais attention, 3 800 emplois, ce sont des emplois immédiatement directs, qui sont liés. Mais imaginez bien, qu'il y a aussi un certain nombre d'emplois induits, on ne peut pas les chiffrer bien entendu, mais on peut supposer qu'il y a aussi un dimensionnement de ces emplois induits.

Je vais répondre sur l'histoire des chaufferies, je ne sais plus qui a posé la question, mais c'est une question importante, en tout cas relativement à la biomasse, la biomasse je crois qu'il y a deux ou trois élus qui sont intervenus. Je peux vous dire qu'il y a 19 chaufferies actuellement en fonction, et je peux vous dire qu'on a prévu d'en faire 50 de plus.

Donc, vous le voyez, il y a des objectifs qui sont immédiatement opérationnels. On va revenir sur le sujet.

La filière bois, pour ceux qui connaissent bien ce problème, parce que c'est un vrai problème, ce n'est pas simple la filière bois. On ne peut pas résumer la filière bois à la biomasse. La filière bois, c'est à la fois la problématique de la forêt avec les évolutions climatiques, Pierre, et puis la fonction de la forêt. Et, on ne peut pas prendre en compte la fonction de la forêt comme on l'a prise en compte avant les années 50, ce n'est pas possible, on est dans une autre dimension.

Et puis ensuite, il y a la production de bois et pas uniquement dans la forêt, y compris dans les vergers, je ne pense pas qu'aux châtaigniers, il y a aussi la deuxième transformation du bois. Donc, moi je suis prêts à contribuer parce que c'est peut-être, là aussi, un dossier transversal, ce n'est pas un dossier proprement politique, c'est un dossier qui repose sur des potentialités locales. Donc, il y a effectivement une stratégie qui a été mise en œuvre aujourd'hui et sous l'égide de l'ODARC, Lionel n'est pas là, mais il aurait pu vous en parler. Et puis, il y a bien sûr, comme dans d'autres secteurs, une stratégie à parfaire par des moyens nouveaux, par une collaboration beaucoup plus large, que ce soit au niveau de la forêt publique, de la forêt privée, etc.

Donc, ces éléments, on va les prendre en compte.

Lorsque Mme BOZZI, vous dites qu'on regrette le manque d'infrastructures au niveau de la mobilité douce, en tout cas c'est ce que j'ai retenu de votre intervention, c'est un véritable dossier, vous avez raison. Sauf que cela ne relève pas directement de la PPE, c'est à proprement parler l'affaire des collectivités locales, des intercos, de la Collectivité de Corse aussi puisque le champ dans lequel ça s'inscrit, c'est le champ routier. En tout cas, on peut faire autre chose, mais l'essentiel c'est le champ routier. Donc on peut aborder le sujet, mais parallèlement à la PPE, on n'a pas intégré ce champ-là.

Ensuite, qu'est-ce que je peux dire ? Je peux dire, et ça n'a été relevé par aucun d'entre vous, c'est qu'on est véritablement avec la PPE au cœur du PADDUC. Le PADDUC, Pierre tu pourrais en parler, le PADDUC ça été un certain nombre de choix, mais des choix qui sont des choix de sens et on retrouve dans la PPE cette dimension PADDUC.

Je suis désolé de remarquer que souvent on réduit le PADDUC à la dimension urbaniste. Le PADDUC, c'est beaucoup d'autres choses et peut-être qu'il faudra, à l'occasion de prochains débats, revivifier cette dimension PADDUC. On pourrait d'ailleurs s'y retrouver assez facilement, quelles que soient les différences que l'on peut partager par ailleurs.

La valorisation du patrimoine corse, je dois dire que je suis intervenu auprès du Président de l'Exécutif avec l'Agence d'urbanisme, mais attention, là aussi on rentre dans une dimension qui n'est pas une dimension uniquement d'impulsion, il y a aussi une dimension urbanistique. Il faut aussi trouver les meilleures solutions d'intégration, parce qu'on peut effectivement faire du photovoltaïque un peu de partout, mais je peux vous dire que j'ai eu un certain nombre de remontées négatives concernant les hangars « squelettes » (les hangars « squelettes », c'est-à-dire les hangars non bardés).

Donc, il faut qu'on ajuste parfaitement le tir, il faut qu'on s'entoure des expertises nécessaires pour qu'on évolue vers les formules qui permettent à la fois l'intégration du photovoltaïque, mais avec cette dimension. Il faut enrichir les choses et non pas appauvrir. C'est un élément important.

Je vais revenir, parce que c'est un peu pêle-mêle mais ça me revient, sur l'histoire, Jean-François, du passage de la centrale de 250 MW à 112 MW. Mais il y a aussi une partie de l'histoire qu'il faut se dire : c'est que ce qui avait été prévu, c'est une centrale à cycles combinés, c'est-à-dire du point de vue performance énergétique, c'est le meilleur système. Mais à ce moment-là, il y avait carrément, au niveau de l'emploi, une diminution de l'emploi et donc il y a eu une problématique. L'opérateur EDF, avec qui on a travaillé, on n'en n'a pas parlé mais je dois souligner qu'on a eu avec l'opérateur, avec le

directeur, vraiment des réunions de travail importantes, intéressantes et on a partagé, on a beaucoup partagé. Mais il a fallu prendre en compte aussi cette dimension.

Et puis ensuite, on travaille en co-construction, mais il y a des impulsions qui viennent aussi d'en haut, à la fois de l'opérateur, même si on a de bonnes relations localement, il peut y avoir aussi des différences d'appréciations, et puis on a aussi, vous le savez, à l'échelle des gouvernements, ou du Gouvernement, et du Ministère de l'énergie d'autres appréciations.

Je vais juste revenir sur un point, mais je n'aurai pas répondu à tout le monde.

Pierre, je vais le renvoyer sur une boîte à idées qu'on construira tous ensemble comme ça il n'y aura pas de parti pris, et puis on peut voir ce que l'on peut faire mieux, comment on va le faire, quels sont les moyens dont on dispose.

Sur le gaz, parce qu'on revient là-dessus, nous, on est obligés à l'échelle de la Collectivité, de prendre les choses comme elles sont, pourquoi ? Parce que l'engagement, il est sur le gaz, on n'a pas d'autre engagement.

Il y a aussi, c'est vrai, des rumeurs de couloirs et un article publié sur les biocarburants. On l'a lu comme vous, on est interpellé comme vous, mais il faut être sérieux, on est sur quelque chose de solide, qui a été co-construit, on est obligé d'aller jusqu'à la logique que nous impose, bien entendu, la problématique du gaz.

Aujourd'hui, il y a un appel d'offres, donc je ne vais pas ici, en tant que Président de l'AUE, me permettre de juger, de jauger ce qui peut être fait et ce qui est proposé. Il faut que les choses soient publiques et puis, à ce moment-là, l'Assemblée de Corse sera saisie, le CEAC se réunira et, si tant est qu'il y ait des informations, qui aujourd'hui sont des bruits de couloirs, qui peuvent se confirmer, on aura à en parler. Il faut se dire clairement les choses, mais je ne peux pas, à l'heure où on parle, à l'heure où se tient cette session de l'Assemblée, dire autre chose que ce qui a été convenu, ce qui a été acté. On est sur l'option gaz, aussi bien sur Lucciana que sur Ajaccio.

Après, Jean-François, on le sait, les Ajacciens ont eu à pâtir, mais tu l'as dit, pas que les Ajacciens, on retrouve la pollution jusqu'à Bocognano. J'ai été un de ceux qui ont milité, je continuerai à le faire, même si la situation aujourd'hui est différente. Il faut qu'on obtienne raison sur cette affaire. Du point de vue médical, on sait à quoi on s'est exposé, il y a eu des médecins qui ont parlé, il y a eu des associations qui sont intervenues. Nous sommes, nous, à l'Agence de l'urbanisme, extrêmement sensibles à ces arguments.

Voilà, j'en ai terminé. Je crois que le Président de l'Exécutif souhaite intervenir ; il y a un aspect que volontairement je n'ai pas abordé, mais je pense que le Président va le faire.

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président de l'Exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci. Je vais être très bref.

Merci, pour le travail effectué, effectivement. Merci, pour les interventions.

C'est vrai que nous aurons à continuer à débattre et à travailler, je pense qu'on prend la mesure de ce que ça représente. C'est tellement gigantesque, et en termes de volumes financiers, et en termes de travail, et en termes de champs qui sont couverts, que je crois qu'on n'arrive pas à en prendre la mesure. On parle de 4,5 Md€ entre aujourd'hui et 2028. Donc c'est quelque chose.

Effectivement, c'est normal qu'on se pose la question : est-ce que nous ne sommes pas trop ambitieux ? Est-ce que nous ne voyons pas trop loin ? Etc. Mais, c'est ce que nous avons réuni à négocier et maintenant nous allons essayer de nous donner les moyens de monter en charge avec toutes les contraintes que vous avez énumérées, qui sont vraies. Et lorsqu'on le dit, on prend la mesure de ce que nous avons à faire, avec aussi le socle fondateur, et c'est vrai que le temps politique est toujours un temps très long, surtout lorsque l'on envie d'aller vite, mais le socle fondateur, indépendamment du travail qui a été fait en amont, la première PPE, le fait que la Corse ait été la première à adopter ce document de programmation pluriannuelle sur l'énergie, la pierre fondatrice de tout cela, c'est l'accord de 2019, c'est la discussion de 2019 lorsque l'on dit :

Premièrement, il nous faut impérativement une énergie de transition pour monter en puissance sur les ENR.

Deuxièmement, c'est le deuxième volet, c'est de dire donc : le gaz.

Troisièmement, c'est de dire : nous voulons aller le plus vite et le plus loin possible en termes d'ENR, et je crois que les schémas qui ont été montrés caractérisent le saut quantitatif et qualitatif qu'il convient de faire.

Et puis, à côté de cela, il y a la maîtrise de l'énergie qui est un enjeu considérable et qui est, effectivement, comme ça été dit, à la fois un enjeu énergétique, un enjeu social et un enjeu économique.

Donc, une fois que j'ai dit cela, rappeler aussi la discussion sur le cadre de compensation. Elle est fondamentale parce que la discussion sur le cadre de compensation, dans le cadre des discussions extrêmement techniques qui ont été menées par l'AUE avec la CRE (la commission de régulation de l'énergie), avec la direction générale de l'énergie et plus globalement, avec l'intervention du gouvernement, jusqu'à il y a quelques jours encore une réunion de travail avec Mme POMPILI, qui a été extrêmement ouverte.

La discussion sur le cadre de compensation : elle nous a transféré la compétence sur 6 actions qui sont des actions essentielles, avec des budgets considérables.

Et, je termine là-dessus, je voudrais vous dire un mot sur un exemple concret, mais qui permet, une fois encore de mettre en lumière l'ensemble des discussions que nous avons avec le gouvernement et pourquoi la méthode est essentielle.

C'est, ça été évoqué, la question dans la rénovation énergétique, les différentes têtes de chapitres. Je voudrais revenir un instant sur la question du logement social. Je pense qu'on sera tous d'accord, la question de la rénovation du logement social, c'est un enjeu majeur et ça doit être en enjeu prioritaire. Pourquoi ? Parce que nous avons aujourd'hui, en Corse, 8 600 familles, dans toute la Corse, qui vivent dans des logements qui sont des passoires énergétiques. Et ce matin, on parlait de notre engagement contre la pauvreté, contre la précarité pour permettre aux gens, tout simplement, de vivre dignement et le droit au logement, je dirai, c'est un des droits fondamentaux de la dignité individuelle et collective.

Donc aujourd'hui, on a 8 600 logements sociaux qui sont des passoires énergétiques et qui doivent être nécessairement rénovés et le plus vite possible.

Les conséquences de ces passoires énergétiques, premièrement, vous le savez, des factures disproportionnées, et c'est d'autant plus insupportable que ces factures grèvent le budget de gens et de familles qui souvent sont dans des situations économiques et sociales difficiles.

Deuxièmement, une insalubrité importante avec, y compris, un impact sur la santé des habitants. Je crois qu'on a tous été en contact avec des gens qui vivent dans ces logements, soit dans nos campagnes électorales, soit tout simplement dans nos relations des proximités, des amis, des familles qui vous disent : venez voir, regardez, etc. Donc ça, c'est le quotidien, et c'est vrai à Calvi, c'est vrai dans les villages, c'est vrai à Ponte-

Leccia, c'est vrai à Bastia, c'est vrai à Ajaccio, c'est vrai partout. Donc là, il y a un enjeu majeur.

Mais aujourd'hui, l'AUE a listé, connaît exactement ce parc, connaît exactement les travaux à engager et les a chiffrés : le chiffre de ces travaux ça représente, pour rénover l'ensemble des logements, 470 M€. 470 M€ ! Mais il faut aller plus loin. Sur ces 470 M€, il y a environ une moitié qui représente les travaux strictement de rénovation énergétique. Sur ces travaux de rénovation énergétique, nous avons les moyens de les financer puisque nous avons une PPE qui prévoit que nous pouvons les financer à 80 %, ce qui est considérable. Ce qui veut dire qu'il reste à charge du maître d'ouvrage et les maîtres d'ouvrage, ce sera bien sûr les bailleurs sociaux, environ 20 %.

Sauf que, cette mesure telle qu'elle est, elle est totalement inapplicable. Pourquoi ? Parce que lorsque vous rénovez des logements sociaux, y compris sur leur aspect énergétique, en fait c'est un travail de rénovation globale, vous ne pouvez pas simplement travailler sur les fuites d'air dans les fenêtres, sans changer l'ensemble de la fenêtre, vous ne pouvez pas sécuriser les cages d'escaliers en termes énergétiques, sans rénover la cage d'escaliers.

Et donc, dans la facture globale de rénovation, des 470 M€, il y a la moitié qui relève de l'énergétique stricto sensu, financée par la PPE, et il y a l'autre moitié indissociable pour laquelle il n'y a aucun financement au moment où nous parlons. C'est-à-dire que notre financement sur l'énergie reste totalement théorique, parce que les bailleurs sociaux n'ont pas les moyens d'avancer la moitié de la facture nécessaire à la rénovation qui, en l'état actuel des modes de financement, reste à leur charge.

Et donc, depuis plusieurs mois, nous avons travaillé avec l'AUE et nous avons proposé à l'État de dire : voilà, nous ce que nous vous proposons, on finance un grand plan de rénovation de 470 M€, rénovation de la totalité des logements sociaux, sur 6 ans et nous sommes, et là on fait l'articulation avec la relance, aux confluent des trois enjeux.

Premier enjeu : la transition énergétique et la maîtrise de l'énergie.

Deuxième enjeu : la relance économique parce que nous donnons pour 500 M€ de travaux sur 6 ans dans toute la Corse, et y compris à des petites entreprises, des artisans, dans une relation de proximité.

Et troisième et dernier enjeu, un enjeu social : en menant à bien ces travaux, nous restituerons environ 1 000 € de pouvoir d'achat à 8 600 familles.

C'est-à-dire que nous aurons une aide, en fait une économie de dépenses, mais une aide que nous ne pourrions jamais donner de façon directe. Donc, l'enjeu il est crucial.

Donc, nous avons dit à l'État : aujourd'hui nous avons la moitié de 470 M€ à trouver, nous, ce que nous vous proposons, c'est que nous croisons l'ensemble des financements, c'est-à-dire financement AUE, cadre de compensation, PPE, fonds propres, financement ADEME à solliciter, CPER, contrat de plan État-Région que nous sommes en train de discuter, etc., nous nous mettons la moitié et vous, État vous mettez la moitié, c'est-à-dire nous 180 M€, et vous 180 M€. Et par exemple, vous en financez une partie sur le PTIC, et l'autre on regarde si on peut trouver des crédits exceptionnels.

Si nous réussissons à boucler cette opération, qui est aujourd'hui bien avancée, et c'est pour cela que je disais, et excusez-moi, j'ai souvent insisté, qu'on ne peut pas réfléchir seulement avec le PTIC, il faut qu'on se mette avec nos objectifs stratégiques, et ceux-là ils sont stratégiques parce qu'ils sont au confluent des trois enjeux identifiés par le plan France Relance, et il faut qu'on mette en face l'ensemble des dispositifs que l'on peut mobiliser, ne pas penser en tuyaux d'orgue, mais penser une opération en se disant comment je la finance efficacement : PTIC, CPER, FEDER, éventuellement plan de relance, fonds propres de la Collectivité et aides de l'État.

Je voulais vous parler de ce projet-là parce que c'est une goutte d'eau, je vous parle de 4 Md€ sur 8 ans. Mais si on arrive à contractualiser avec l'État aujourd'hui, au moment où il y a toutes ces contractualisations qui s'avancent, et vous avez raison, mon Cher collègue, de dire qu'il faut inviter les intercommunalités à penser aussi leur schéma énergétique en cohérence avec le schéma de la Collectivité de Corse, mais si on arrive à construire, par exemple, dans le cadre du PTIC, un financement, par exemple 60 % ou 70 % des 188 M€ de l'État, et qu'on trouve le reste, ça veut dire qu'avant l'élection peut-être on peut le signer, mais dans tous les cas la prochaine mandature, et qui que ce soit, pourra engager ce projet.

Si vous engagez ce projet, que vous commencez à rénover des logements sociaux dans toute la Corse, que vous faites travailler les PME, que vous faites travailler les artisans et que vous redonnez du pouvoir d'achat et surtout vous redonnez leur dignité aux gens en leur permettant de vivre dans des logements décents, aux normes et qui ne sont plus des passoires énergétiques, je pense que nous aurons réussi quelque chose d'important et même d'essentiel.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons donc mettre ce rapport aux voix, et je vais demander aux Présidents de groupes comment votent les élus des groupes en les énumérant, vous avez la parole.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR.**

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport n° 160 est ADOPTE à l'unanimité<sup>6</sup>.**

**(Applaudissements).**

Le secrétariat général me fait remarquer que le Président du Conseil exécutif n'a pas donné son accord formel pour la dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée, il était distrait tout à l'heure pendant que je lisais cette note du Secrétariat général. Donc il faut qu'il y ait une proposition du Président du Conseil exécutif de Corse. J'avais supposé que cette proposition pouvait être considérée comme acquise, et on me dit qu'il vaut mieux qu'elle soit précisée de manière explicite.

Alors, proposition du Président du Conseil exécutif de Corse, autorité hiérarchique, avec avis conforme du Président de l'Assemblée de Corse, autorité fonctionnelle, soumise pour approbation à l'Assemblée de Corse et à l'information sans délai des instances compétentes.

C'est une simple formalité, mais il faut que vous disiez que vous prenez l'initiative de cela.

**Le Président SIMEONI**

Je prends l'initiative de vous proposer ce que vous venez de dire.

**Le Président TALAMONI**

Et moi je prends l'initiative de l'accepter, je crois que les choses sont désormais en règle.

Alors, je vous propose que l'on interrompe nos travaux dans une demi-heure, soit à 20 h 30, et en attendant, il y a une proposition de l'Exécutif pour que nous prenions le rapport 124 concernant le numérique.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 21/080 AC

**(Brouhaha).**

**Le Président TALAMONI**

Écoutez, soit nous prenons ce rapport 124, soit nous suspendons la séance et nous nous retrouvons demain matin.

Le Président du Conseil exécutif me fait signe que nous suspendons la séance, en tout cas que sa préférence va à cela...

**Le Président SIMEONI**

Je ne sens pas une grande motivation.

**Le Président TALAMONI**

C'est vrai, ça ne saute pas aux yeux la motivation.

**Le Président SIMEONI**

Peut-être que vous pouvez rappeler Jean BIANCUCCI parce qu'il a écourté...

**Le Président TALAMONI**

C'est-à-dire qu'il nous a surpris par la brièveté de ses explications.

Donc, nous nous retrouvons demain matin à 9 h.

**La séance est suspendue à 20 h.**

# **A N N E X E S**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL**MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »***Rapport n° 132***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : Mme Marie-Anne PIERI au nom du Groupe « Per l'Avvene »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Extension des aides à la primo-accession à certaines donations :**

- Aux pages 13 du rapport et 12 du règlement en annexe, à la fin de la liste des modifications apportées, est rajouté l'item ainsi rédigé : « - **d'étendre l'éligibilité au dispositif des transferts de propriété faits par voie de donation, soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

- A la page 47 du rapport, dans le 2 relatif aux conditions générales d'attribution, le dernier item est complété comme suit : « , **ainsi que tout donataire ayant bénéficié d'un transfert de propriété soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

- A la page 48 du rapport, dans la liste des dépenses subventionnables, est rajouté un item rédigé comme suit : « - **opérations de réhabilitation d'un bien transmis soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE A L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL****MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »***Rapport n° 132***AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Majoration de 10 points de l'aide pour les études :**

- Aux pages 12 du rapport et 12 du règlement en annexe, au sein de la partie G, le taux « 30% » est remplacé par « 40% » et le montant entre parenthèses « 15 000 € » est remplacé par « 20 000 € ».
- A la page 37 du règlement en annexe, au point 1.5 relatif aux études de faisabilité, le taux maximal de « 30% » est remplacé par « 40% » et le montant maximal de subvention de « 15 000 € » est remplacé par « 20 000 € ».

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE A L'UNANIMITE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »

*Rapport n° 132*

## AMENDEMENT N° 3

**DEPOSE PAR :** Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Flexibilité 350 mètres :**

- Aux pages 11 du rapport et 10 du règlement en annexe, à la fin de la première phrase de la partie E, les mots « au moins » sont remplacés par le mot « **environ** », et en fin de phrase sont rajoutés les mots suivants : « , **avec un tunnel de 10% (35 mètres) permettant de la flexibilité en faveur des dossiers portés par des villages souches entre 315 et 350 mètres** ».
- A la page 17 du règlement, dans le titre relatif à la bonification de 10%, les mots « au moins » sont remplacés par le mot « **environ** », et rajouter dans cette même partie un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « **Le seuil d'altitude ne pouvant raisonnablement pas être appréhendé comme une donnée absolue, une marge d'interprétation et de flexibilité est introduite par un tunnel de 10% (35 mètres) permettant à des dossiers portés par des villages souches entre 315 et 350 mètres d'être éligibles au dispositif de bonification s'ils remplissent bien entendu l'ensemble des autres conditions. Il serait absurde de les rejeter pour quelques mètres du moment que les projets sont viables** ».

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE A L'UNANIMITE



## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL**MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »***Rapport n° 132***AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Biens vacants et sans maître :**

- Aux pages 12 du rapport et 11 du règlement en annexe, à la fin du F. relatif aux majorations, est inséré le paragraphe suivant : « **Dans le même état d'esprit, afin de lutter contre le phénomène d'abandon croissant du foncier bâti existant dans les villages, il est proposé d'adapter le présent règlement, en tenant compte du fait qu'eu égard à la valeur d'acquisition des biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste par les communes, il convient d'intégrer une majoration spécifique pour la réhabilitation de ces biens. Compte tenu des coûts importants de réhabilitation qui nécessitent souvent la démolition du bâtiment avant reconstruction, il convient de proposer une majoration conséquente sur la partie réhabilitation de l'ordre de 30%.**

**Ainsi, sur le volet réhabilitation, avec l'introduction de cette majoration de 30%, le montant subventionnable passerait de 120 000 € à 156 000 €, soit une subvention maximale de 124 800 € par logement réhabilité ».**

- A la page 17 du règlement en annexe, au sein du 1<sup>er</sup> point de la partie énumérant les dépenses subventionnables, dans la phrase en gras, ainsi que dans la dernière phrase du Volet Acquisition (même page), après les mots « sans maître » sont rajoutés les mots suivants : « **ou en état d'abandon manifeste** ».

- A la page 17 du règlement en annexe, à la fin du 1<sup>er</sup> point de la partie énumérant les dépenses subventionnables, est rajoutée la phrase suivante : « **Les travaux de réhabilitation faisant suite à une procédure d'acquisition relative aux biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste bénéficieront d'une aide complémentaire de 30% ».**

- A la page 18 du règlement, dans la partie relative au montant subventionnable, le volet réhabilitation est complété comme suit : « **En cas de procédure spécifique résultant d'une procédure d'acquisition de biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste, les montants des dépenses subventionnables sont majorés de 30%, soit 156 000 € par logement réhabilité ».**

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »

*Rapport n° 132*

AMENDEMENT N° 5

**DEPOSE PAR :** Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Notion de lotissement :**

- Aux pages 13 du rapport et **11 et 12** du règlement en annexe, à la fin de la liste des modifications apportées, **il convient de préciser ce que l'on entend par lotissement privé et de se référer à la stricte définition de l'article L 442-1 du code de l'urbanisme très explicite.**

Il est rajouté l'item ainsi rédigé : « - **de préciser les opérations se situant dans un lotissement privé sont éligibles à l'aide à la primo accession à la propriété. La définition du lotissement privé s'entend au sens de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme qui dispose que « constitue un lotissement la division en propriété ou en jouissance d'une unité foncière ou de plusieurs unités foncières contigües ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis ».**

- A la page 44 du règlement en annexe, le paragraphe introductif précisant le périmètre des aides à la primo-accession est complété comme suit : « **ou concernant des parcelles relevant de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme** ».

- A la page 75 du règlement en annexe, le 3<sup>ème</sup> item est complété comme suit : « **ou que la parcelle relève de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme** ».

<b>ADOPTÉ SOUS-AMENDE</b>
---------------------------

<b>*</b>
----------

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**\* « Il est rajouté l'item ainsi rédigé : « - de préciser les opérations se situant dans un lotissement privé sont éligibles à l'aide à la primo accession à la propriété. La définition du lotissement privé s'entend au sens de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme qui dispose que « constitue un lotissement la division en propriété ou en jouissance d'une unité foncière ou de plusieurs unités foncières contigües ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis ».**

- A la page 44 du règlement en annexe, le paragraphe introductif précisant le périmètre des aides à la primo-accession est complété comme suit : **« ou concernant des parcelles relevant de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme ».**

- A la page 75 du règlement en annexe, le 3<sup>ème</sup> item est complété comme suit : **« ou que la parcelle relève de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme » ».**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL**

**MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »**

*Rapport n° 132*

**AMENDEMENT N° 6**

**DEPOSE PAR :** Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe « Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- A la page 75 du règlement, il faut remplacer, dans la phrase consacrée à l'attestation que la commune doit fournir dans le cadre de la constitution du dossier du demandeur, la phrase « ... ou le bien a été construit avant 1960 » par « ou que le bien se situe dans le périmètre des centres anciens et des hameaux de village comprenant des habitations construites avant 1960 ».

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE SOUS-  
AMENDE\***

\* « A la page 75 du règlement, il faut remplacer, dans la phrase consacrée à l'attestation que la commune doit fournir dans le cadre de la constitution du dossier du demandeur, la phrase « ...ou que le bien a été construit avant 1960 dans les autres communes, ou qu'il corresponde à des critères d'intégration architecturale avérés, ou qu'il s'agisse de foncier non bâti dans le périmètre des centres anciens et hameaux de villages ».

# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021**

**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**29 ET 30 AVRIL 2021**

**(2EME JOURNÉE)**

*(SÉANCE PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE)*

**(MANDATURE 2018-2021)**





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021  
REUNIONE DI I 29 È 30 D'APRILE DI U 2021  
1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
RÉUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021**

**JOURNÉE DU VENDREDI 30 AVRIL 2021**

**Reprise à 10 H 18**

**ACCONCIU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET  
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Raportu n° 132 : Mudificazione di u regulamentu di l'aiuti per l'alloghju è l'abitatu  
« Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Rapport n° 132 : Modification du règlement des aides en faveur du logement et de  
l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du  
conseil exécutif, 15

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique,  
de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2021/O1/016) par  
Mme Julie GUISEPPI, *rapporteure* 25

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/012)  
par Mme Anne TOMASI, *rapporteure* 25

**Prise(s) de parole :** 25  
Mme Julia TIBERI  
Mme Marie-Anne PIERI

M. Gilles SIMEONI  
 Mme Marie-Anne, amendement n°1  
 Mme Anne-Laure SANTUCCI  
 Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
 Mme Vannina ANGELINI BURESI  
 M. Jean-Charles ORSUCCI  
 M. Julien PAOLINI  
 M. Pierre GHIONGA

M. Gilles SIMEONI, Président du conseil exécutif, en réponse aux interventions 40

### **Examen et vote des amendements**

#### **Amendements n° 1 à 5 déposés par le groupe « Per l'Avvene »**

Avis favorable du conseil exécutif

#### **Amendement n°6 déposé par le groupe « Per l'Avvene »**

Proposition d'un sous-amendement du conseil exécutif

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI est favorable au sous-amendement  
 Mme Marie-Thérèse MARIOTTI pour modification d'une coquille

#### **Vote de l'amendement n° 1**

**M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**  
**Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**  
**Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR**  
**M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**  
**Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**  
**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE 48**

#### **Vote de l'amendement n° 2**

**M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**  
**Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**  
**Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR**  
**M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**  
**Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**  
**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE 48**

**Vote de l'amendement n° 3**

**M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**  
**Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**  
**Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR**  
**M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**  
**Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**  
**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE**

49

**Vote de l'amendement n° 4**

**M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**  
**Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**  
**Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR**  
**M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**  
**Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**  
**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE**

49

**Vote de l'amendement n° 5**

**M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**  
**Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**  
**Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR**  
**M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**  
**Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**  
**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE**

50

**Vote du sous-amendement déposé par le conseil exécutif - amendement n° 6**

**M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**  
**Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**  
**Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR**  
**M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**  
**Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**  
**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**SOUS AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE**

51

**Vote de l'amendement n° 6 ainsi sous-amendé**

**M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**

**Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**  
**Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR**  
**M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**  
**Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**  
**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**AMENDEMENT SOUS AMENDE ADOPTE A L'UNANIMITE** 51

**Vote du rapport ainsi amendé :**

**M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**  
**Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**  
**Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR**  
**M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**  
**Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**  
**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**RAPPORT N° 132 AMENDE ET ADOPTE A L'UNANIMITE** 52

**SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Rapportu n° 126 : Attualizzazione di i dispositivi di sustegnu Salvezza.**

**Rapport n° 126 : Actualisation des dispositifs de soutien Salvezza.**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS,  
 Conseillère exécutive 53

Lecture de l'avis favorable de la CF par Mme Anne TOMASI 55

Lecture de l'avis favorable de la CDENATE par Mme Julie GIUSEPPI 56

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, amendement CE 56

***Prise(s) de parole :*** 56

Mme Mattea CASALTA

Mme Christelle COMBETTE, amendement du groupe « Per l'Avvene »

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en réponse aux interventions 60

**Suspension à 12 H 27 et reprise à 12H29**

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis CE

62

### Examen et vote amendements

#### **Vote de l'amendement déposé par le Conseil exécutif**

Mme Nadine NIVAGGIONI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR

M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

63

#### **Vote de l'amendement déposé par le groupe « Per l'Avvene »**

Mme Nadine NIVAGGIONI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR

M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

64

#### **Vote du rapport ainsi amendé :**

Mme Nadine NIVAGGIONI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR

M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

RAPPORT AMENDE ET ADOTPE A L'UNANIMITE

65

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 124 : Candidature à i dispositivi di u pianu Francia rilanciu numericu in u quattru di a pulitica di trasfurmazione è d'accunciamentu numericu di a Cullettività di Corsica

**Rapport n° 124** : Candidatures aux dispositifs du plan France Relance numérique dans le cadre de la politique de transformation et d'aménagement numérique de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du conseil exécutif 66

Lecture de l'avis favorable de la CF par Mme Anne TOMASI 68

Lecture de l'avis favorable de la CDENATE par Mme Julie GIUSEPPI 68

**Prise(s) de parole :** 68

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Rosa PROSPERI

**Vote du rapport :**

**M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**

**Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**

**Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR**

**M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**

**Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**

**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**RAPPORT ADOTTE A L'UNANIMITE** 71

**\* MODIFICATION de la délibération n° 21/035 AC de l'Assemblée de Corse du 26 février 2021 relative au Plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire**

M. Jean-Guy TALAMONI **prise d'acte d'une modification** 71

## RISORE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

**Rapport n° 125 : Tavuleddu di l'effittivi : Criazioni di posti staghjunali**

**Rapport n° 125** : Tableau des effectifs : création des postes saisonniers

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 72

Amendement du Conseil exécutif présenté par M. Gilles SIMEONI 73

Lecture de l'avis favorable de la CF par Mme Anne TOMASI 73

**Vote du rapport amendé :**

**M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**  
**Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**  
**Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR**  
**M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**  
**Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**  
**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 75**

**Suspension à 12H57 et reprise à 15h20**

**TURISMU/TOURISME**

**Raportu n° 166 : Attualizzazione di i dispositivi di sustegnu Salvezza**

**Rapport n° 166 : Actualisation des dispositifs de soutien Salvezza**

**Vote du délai d'urgence 76**

**FEMU A CORSICA : POUR**  
**CORSICA LIBERA : POUR**  
**PNC : POUR**  
**PER L'AVVENE : POUR**  
**ANDÀ PER DUMANE : POUR**  
**LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE : POUR**

**L'urgence est retenue 76**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS,  
 Conseillère exécutive en charge du Tourisme 76

***Prise(s) de parole :* 85**

Muriel FAGNI  
 Pascale SIMONI  
 Michel GIRASCHI  
 Jeanne STROMBONI  
 Pascal CARLOTTI  
 Christelle COMBETTE  
 Nadine NIVAGGIONI

Jean-Charles ORSUCCI

En réponse : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS 99

**L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DE CE RAPPORT** 104

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 164 : Raportu d'infurmazione nantu a l'avisu di l'auturità di a cuncurrenza nantu a u settore di distribuzione di u carburante stradale**

**Rapport n° 164** : Rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la distribution de carburant routier

**Raportu n° 165 : Raportu d'infurmazione nantu a l'avisu di l'auturità di a cuncurrenza nantu a u settore di a grande distribuzione principalmente alimentare**

**Rapport n° 165** : Rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire

**VOTE DU DELAI D'URGENCE SUR LES 2 RAPPORTS** 105

**M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**

**M.Petr' Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**

**Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR**

**Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**

**M. Jean-Charles ORSUCCI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**

**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**L'urgence est adoptée** 105

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 106

**Prises de parole :** 117

Jean-Guy TALAMONI

Petr' Antone TOMASI

Rosa PROSPERI

Muriel FAGNI

Jean Charles ORSUCCI

Anne TOMASI

Pierre GHIONGA

Valérie BOZZI  
Romain COLONNA

En réponse Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 133

**L'ASSEMBLEE DE CORSE prend ACTE des rapports n° 164 et n° 165** 136

**M. Hyacinthe VANNI remplace M. Jean-Guy TALAMONI Président de l'Assemblée de Corse**

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n° 150 : Misuri e dispositivi d'aiutu relativi a i percorsi di studii e di formazioni 2021-2023 in u quattru di u « schema di l'aiuti a a riescita e a a vita studentina 2019-2023 »**

**Rapport n° 150 : Mesures et dispositifs d'aide relatifs aux parcours d'étude et de formation 2021-2023 dans le cadre du « schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023 »**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 137

Lecture du rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n° 2021/O1/024) par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteure*

**Prise(s) de parole :** 143

Marie SIMEONI  
Laura-Maria POLI  
Paola MOSCA  
Anne TOMASI

En réponse Josepha GIACOMETTI PIREDDA 149

**MM Romain COLONNA, Julien PAOLINI, Petr'Anto TOMASI n'ont participé ni aux débats ni aux votes**

**Mme. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS pour le groupe « Femu a Corsica » :  
POUR**

**M. Petr' Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**

**Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR**

**Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**

**Mme Catherine RIERA pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**

**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**VOTE : RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE**

152

## CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

**Raportu n° 129 : 700<sup>èsimu</sup> anniversariu di a morte di Dante Alighieri**

**Rapport n° 129 : 700<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Dante Alighieri**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine 152

***Prise(s) de parole :***

153

Muriel FAGNI

Marie-Thérèse MARIOTTI

**Vote du rapport**

**Mme. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS pour le groupe « Femu a Corsica » :  
POUR**

**M. Petr' Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**

**Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR**

**Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**

**Mme Catherine RIERA pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**

**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**VOTE RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE**

154

## SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

**Raportu n° 121 : Approvu di a Cunvenzione annuale di ughjettivi è di mezi in quantu à i « percorsi Impiegu Cumpetenze » è à l'inserzione da l'attività economica chi stabilisce l'impegnu di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 121 :** Approbation de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens relative aux « Parcours Emploi Compétences » et à l'Insertion par l'Activité Économique fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'État

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 155

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/014) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 156

### **VOTE RAPPORT**

**Mme. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**

**M. Pierre-José FILIPPETTI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**

**Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR**

**Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**

**Mme Catherine RIERA pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**

**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**VOTE : RAPPORT ADOPTE** 157

**Raportu n° 135 : Attualizazione di u rigulamentu di l'aiuti suciali è medicusuciali di Corsica**

**Rapport n° 135 :** Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 158

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n° 2021/O1/014) par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse*

**Prises de parole :** 160

Muriel FAGNI

Christelle COMBETTE

En réponse Gilles SIMEONI

164

**VOTE**

**Mme. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**

**M. Pierre-José FILIPPETTI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**

**Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR**

**Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**

**Mme Catherine RIERA pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**

**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**VOTE : RAPPORT ADOPTE**

166

**Raportu n° 147 : Prisentazione di u diagnosticu di u schema direttore di a zitellina è di a famiglia**

**Rapport n° 147 : Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'enfance et de la famille**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 167

Lecture du rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n° 2021/O1/019) par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteure*

***Prise(s) de parole***

170

Mme Muriel FAGNI

**VOTE**

**Mme. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR**

**M. Pierre-José FILIPPETTI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR**

**Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR**

**Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR**

**Mme Catherine RIERA pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR**

**M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR**

**VOTE : RAPPORT ADOPTE**

171

**ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Raportu n° 109 : Cunsultazione nantu à i prugetti di Schema direttore d'accunziamentu è di gestione di l'Acque (SDAGE) 2022-2027 è di Prugramma di misure assuciatu (PDM)**

**Rapport n° 109 : Consultation sur les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et de Programme de mesures (PdM) associé**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse 172

*Prise(s) de parole* 176  
Mme Mattea CASALTA

M. Xavier LUCIANI en réponse 177

**VOTE : RAPPORT ADOPTE** 181

**MUZIONE / MOTIONS**

**N° 2021/O1/018** déposée par Mme Julie GUISEPPI du groupe « Corsica Libera » :  
**Maintien du dispositif « EVASAN » sur Figari** 181

Le groupe « PNC » s'associe à la motion 182

Mme Bianca FAZI 183

**VOTE : la MOTION est ADOPTEE** 184

*La séance est ouverte à 10 h 18 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.*

**Le Président TALAMONI**

Bonjour, on se retrouve.

Je pense qu'il vaut mieux se donner rendez-vous à 10 heures; à l'heure dite, c'est-à-dire à 9 heures, il y avait peu de monde. Personnellement, je suis descendu.

Je le dis pour le Vice-président qui m'a substitué à la commission permanente, je pense que de se donner rendez-vous à 9 heures, ça ne sert à rien, parce qu'il n'y a personne qui vient. Les malheureux qui se dépêchent, comme nous l'avons fait pour y être, se retrouvent tout seuls à errer comme des âmes en peine dans l'hémicycle. J'ai fini d'ailleurs par remonter dans mon bureau puisque je commençais à trouver le temps long. Donc, je pense qu'il vaut mieux se donner rendez à 10 heures et on a quelque chance de commencer vers 10 h 15 ou 10 h 30. C'est comme ça, c'est une micro culture d'entreprise, c'est très difficile de ramer à contre-courant. On a déjà réussi à changer deux ou trois choses, mais... Voilà.

Nous devrions prendre le rapport n° 132.

Je suppose que c'est le Président de l'exécutif qui va nous présenter ce rapport ?

Vous avez la parole.

**ACCONCIU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

\* **Raportu n° 132 : Mudificazione di u regulamentu di l'aiuti per l'alloghju è l'abitatu « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

\* **Rapport n° 132 : Modification du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Le Président SIMEONI**

M. le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs, Chers amis, bonjour à toutes et à tous !

Un rapport important, puisqu'il concerne une proposition de modification et, je l'espère et je le pense, d'amélioration du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat, « una casa per tutti, una casa per ognunu » que nous avons adopté à l'unanimité le 27 septembre 2019.

Je vous rappelle en quelques mots que c'est un règlement essentiel qui a pour objectif, d'une part, d'agir contre la spéculation et la dépossession foncière en améliorant l'accès au foncier et au logement et qu'il a, par ailleurs, une dimension sociale marquée à travers les différents critères d'attribution des aides et en cela, il a vocation à lutter contre la pauvreté et la précarité. Enfin, troisième axe, la volonté de réduire la fracture entre le littoral et l'intérieur puisque de nombreuses dispositions de ce règlement organisent une majoration des aides en faveur des petites communes, et notamment des petites communes de l'intérieur et de montagne.

Il avait été prévu dans ce règlement qu'au bout d'une année d'application, nous procéderions ensemble à son évaluation aux fins éventuellement d'en améliorer les dispositions. C'est donc dans le cadre de cette clause de revoyure et d'évaluation que vous êtes aujourd'hui saisis du présent rapport.

Un rapport qui s'organise autour de 4 axes : une aide au développement du parc immobilier communal et intercommunal, notamment dans une logique de soutien aux primo-accédants. Donc, Premier axe, un renforcement très conséquent, qualitatif et quantitatif, de l'aide directe de la Collectivité de Corse aux communes et intercommunalités dans le cadre de leur politique de logement, notamment en ce qui concerne l'accès aux primo-accédants.

Deuxièmement, un renforcement et une réorientation dans le sens d'une plus grande efficacité de l'aide directe destinée aux primo-accédants dans le cadre de leur accession à leur propriété, un pilier majeur de ce règlement.

Troisièmement, le renforcement quantitatif et qualitatif du financement du parc locatif social, qu'il s'agisse de demandes émanant des bailleurs sociaux ou de demandes émanant des offices publics de l'habitat, à savoir l'Office public de l'habitat de la Corse, mais également et de façon identique, l'OPH de la CAPA avec lesquels nous avons signé des conventions d'objectifs et de moyens notamment pour la création et la réhabilitation des logements locatifs sociaux.

Quatrièmement, le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les OPA et les POPAC, c'est-à-dire à la fois les aides à l'amélioration du logement dans le bâti ancien et les nouveaux logements communaux.

Quelques mots d'explication sur le bilan d'évaluation 2020. Vous dire, mais vous l'avez vu dans le rapport qui vous a saisis, qu'en termes d'AP, depuis 2018, nous nous sommes inscrits dans une dynamique de renforcement quantitatif extrêmement importante puisque sur les 4 axes dont je viens de parler, nous sommes passés en 2018 de 8,6 M€ à 10,8 M€ en 2019 et enfin 12 M€ en 2020, soit une augmentation sur les 3 exercices budgétaires, dans le cadre du règlement « *Una casa per tutti, una casa per ognuno* », de plus de 50 %.

Ce qu'il est important de noter également, c'est que sur ces trois années, le taux de consommation a été de 89 %, c'est-à-dire un taux de consommation excellent. J'en profite pour me retourner vers la DGA qui n'est pas là, et le directeur Pasquin CRISTOFARI et à travers lui, m'adressant à toute son équipe sous l'autorité de la direction générale des services, pour saluer la qualité remarquable du travail mené par votre direction qui est au confluent des demandes de toutes les communes, des intercommunalités, mais également des bailleurs sociaux. Donc, une direction finalement assez réduite en termes d'agents, et vous me le faites souvent remarquer, l'une et l'autre, mais qui gère un portefeuille extrêmement important 150 M€ par an, avec des principes d'équité, de transparence, de prévisibilité qui permettent à chacune et à chacun des demandeurs d'avoir systématiquement et régulièrement, dans les délais requis, les aides auxquelles ils ont droit.

J'en profite pour signaler qu'en ce qui concerne 2021, nous aurons probablement BP + BS, un montant d'AP de 14 M€, c'est-à-dire que les + 26 % de 2019, les + 11 % de 2020 se poursuivront d'un + 16,7 % en 2021. C'est vraiment une trajectoire tendancielle de renforcement de ces aides en faveur du logement, avec un taux de consommation dès aujourd'hui extrêmement important puisque nous avons d'ores et déjà individualisé, mais vous en avez eu le détail dans le cadre de la commission des finances, plus de 7 M€ en section d'investissement, dont 4 M€ en faveur des communes et des EPCI.

Je rappelle quelques chiffres donc : soutien aux communes et intercommunalités, 3,952 M€ pour 47 opérations ; accession à la propriété, 659 000 € pour 33 dossiers ; financements du logement locatif social, 2,3 M€ ; aide au parc privé, 488 000 €.

Deux remarques.

D'abord, ces aides au titre du règlement ne résument pas l'ensemble des aides que nous versons au titre de la politique générale du logement.

Deuxièmement, un focus sur les aides directes à la primo accession. Vous vous rappelez que cette aide à la primo accession était d'un montant de 10 000 €. Elle

avait été en quelque sorte une aide symbolique forte votée lors de la mandature 2010/2015, donc le Président du Conseil exécutif, Paul GIACOBBI, et Maria GUIDICELLI qui avaient porté ce dispositif. A l'époque, nous étions dans l'opposition et nous avons fait partie de celles et ceux qui bien sûr avaient soutenu ce dispositif et avaient voté en faveur du dispositif.

En 2017, j'ai demandé à la direction en charge de l'évaluation des politiques publiques de vérifier la pertinence et l'efficacité de ce dispositif qui était fortement consommateur de crédits. On s'est rendu compte qu'en fait, ce dispositif, même si symboliquement il avait été considéré comme important, passait à côté de ses objectifs et passait à côté de sa cible qui était de permettre aux jeunes ménages d'accéder à la propriété de façon durable à des prix soutenables.

Pourquoi passait-il à côté de ses objectifs ? Pour 3 raisons principales.

Premièrement, il venait de fait alimenter une logique de construction qui n'est pas celle que nous voulons soutenir. On s'est rendu compte, à l'examen de la totalité des aides qui avaient été distribuées, que plus de 80 % des primes étaient attribuées pour des accessions dans des logements neufs dans le périurbain, souvent des logements qui rentrent dans une logique d'urbanisme que nous ne partageons pas.

Deuxièmement et surtout, on s'est rendu compte que les promoteurs intégraient la prime dans leur prix de vente. Il y avait donc un effet de captation, c'est-à-dire que, en gros, au lieu de vendre 130 000 €, ils vendaient 140 000 € mais en disant aux futurs acquéreurs « mais ne vous inquiétez pas, sur les 140 000 €, il y a 10 000 € qui sont pris en charge par la Collectivité. En fait, ça n'avait pas d'impact sur la diminution recherchée du prix.

Troisième et dernier point, on s'est rendu compte que plus de 60 % des acquisitions financées représentaient des T1. Donc, souvent, les personnes seules ou des jeunes couples qui revendaient rapidement ou qui étaient appelés à revendre rapidement, dès lors que la famille s'agrandissait, sans avoir donc un effet durable sur l'accès au logement.

Donc, on a essayé de réfléchir pour garder le principe de cette aide axée sur la propriété, tout en la réorientant. Cela avait notamment conduit à resserrer le spectre, c'est-à-dire à privilégier les acquisitions soit en centre-ville, en cœur de ville, c'est-à-dire pour installer des jeunes dans les cœurs historiques (Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio, Corte), soit pour favoriser l'accession à la propriété dans les villages de l'intérieur et de montagne.

Deuxièmement, en resserrant ce spectre, on a aussi conduit à préciser les critères d'attribution et ainsi à augmenter l'aide possible puisqu'aujourd'hui, l'aide peut varier entre 15 et 31 000 €. On s'est rendu compte que l'aide moyenne est de 19 600 €, donc presque deux fois plus qu'avant.

De ce côté-là, le dispositif fonctionne, mais un bémol et d'où la nécessité d'une modification, c'est qu'aujourd'hui, il est trop restrictif et ne permet pas à beaucoup de jeunes de remplir l'ensemble des critères. Donc, on a essayé de préciser les critères pour être toujours dans une logique sociale et dans une logique d'accession durable à la propriété.

Voilà ce qu'est globalement le bilan, étant précisé qu'il s'est également complété de retours de terrain, de réunions que nous avons eues notamment avec les maires, présidents d'intercos pour essayer de rendre le dispositif plus efficace.

Donc, les propositions que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui visent à tirer les leçons de tout ce qui a été positif dans l'application de ce règlement, et je crois qu'il a vraiment marqué une inflexion radicale dans la politique d'aide au logement de la Collectivité de Corse. On le voit, vous avez vu les individualisations, le nombre d'opérations qui sont aidées dans tous les villages, etc. D'ailleurs, la carte est intéressante parce qu'elle montre bien qu'il y a à la fois une diversité des territoires, je le dis aussi avec un sourire, mais je dirai qu'il n'y a pas de superposition entre la cartographie des aides ou la cartographie politique. Tous les territoires sont aidés, toutes les communes sont aidées quelle que soit la couleur politique de l'exécutif en place. Ça veut dire que dès lors qu'il y a une demande, un dossier et une volonté d'avancer de la part de la commune ou de l'intercommunalité, la Collectivité de Corse est là pour aider et pour soutenir.

Sur les mesures de soutien supplémentaires qui vous sont proposées, premièrement, pour les communes de moins de 3 000 habitants, une incitation toujours à se doter d'un PLU puisqu'à l'instar de ce qui a voté dans le cadre du règlement général, nous proposons aujourd'hui une majoration du plafond subventionnable de 10 %, mesure similaire à celle prévue pour la dotation quinquennale sur les volets acquisition et travaux.

Même chose, harmonisation en ce qui concerne les EPCI.

Troisième mesure, améliorer notre niveau d'intervention pour les travaux de réhabilitation. Vous savez que nous finançons les travaux de réhabilitation, mais nous nous sommes rendu compte que prévoir un coût moyen de 1 000 € au m<sup>2</sup> de travaux, trop inférieur à la réalité du marché, y compris dans l'intérieur et la montagne, laissaient les communes avec une part d'autofinancement trop importante qui ne leur permettait

pas d'engager les travaux de réhabilitation. Il faut donc trouver un équilibre entre augmenter ce seuil sans être dans une logique d'incitation aux entreprises à être dans l'excès.

Donc, après analyse et discussion avec les professionnels et discussion avec les communes, nous proposons de passer pour les travaux de réhabilitation à un chiffrage du coût moyen des travaux de 1 500 € le m<sup>2</sup> au lieu de 1 000 € le m<sup>2</sup>, ce qui signifie que la dépense subventionnable de base des travaux passera de 80 000 € actuellement à 120 000 €. Nous pourrions éventuellement, si vous en êtes d'accord, il est prévu dans le texte qu'on pourra réévaluer ce montant, notamment pour le cas où il aurait des conséquences trop inflationnistes.

Quatrième point, sur les mesures de soutien supplémentaires, une ligne pour le soutien spécifique aux opérations de création de logement social étudiant. Vous savez qu'il y a aujourd'hui un besoin fort de chambres étudiantes ou de logements étudiants, notamment à Corte et principalement. Le CROUS ne peut pas répondre à l'ensemble du besoin, il nous l'a confirmé puisque nous avons travaillé avec lui. Donc, il est demandeur de création de logement social étudiant. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est un financement à hauteur de 80 % pour des opérations spécifiques, avec un plafond bien sûr, de création de logement social étudiant dans les communes et EPCI inclus dans un périmètre proche de l'université de Corse, avec une extension de cette mesure aux communes ou EPCI qui disposent d'une formation post-baccalauréat ou préparatoire à une grande école. Ce qui permet là aussi, s'il y a des étudiants, de les aider.

Il y aura bien sûr, si cette disposition est votée, une convention qui sera signée entre les différents partenaires, notamment le maître d'ouvrage, pour garantir que la résidence conservera la destination exclusive de résidence étudiante et que les prix qui seront proposés aux locataires seront ceux proposés par le CROUS.

Deuxième catégorie de mesures de soutien supplémentaires :

Incitation et soutien spécifiques renforcés aux communes et EPCI qui s'engagent dans une démarche volontariste dans le domaine du tri des déchets. Notre idée, c'est de mettre en place, qu'il s'agisse de l'adoption de documents PLU ou PLUI ou de la gestion des déchets, une vision globale. Il est évident qu'une commune qui s'engage fortement, à travers son intercommunalité, dans l'objectif que nous avons identifié comme un objectif prioritaire qui est celui du tri généralisé à la source, notamment au porte-à-porte chaque fois que cela est possible, doit être encouragé financièrement. Cela passe par une majoration de la dotation quinquennale pour les communes et pour les EPCI, aussi bien pour le PLU que pour la gestion des déchets, eh bien nous proposons de transposer cette mesure au règlement « *Una casa per tutti, una*

*casa per ognunu* », ça veut dire concrètement qu'une commune qui s'engage dans la contractualisation et dans le soutien de la politique de tri des déchets se verra attribuer une majoration exceptionnelle de 20 % sur la dépense subventionnable.

Deuxième catégorie de mesures. Notre précédente typologie ne distinguait pas entre le village souche et la partie du village dans le littoral. On sait qu'il est souvent plus facile pour les maires de développer sur le littoral que dans le village souche. Par contre, en termes architecturaux, en termes de relance du village dit historique, il est important d'encourager les opérations dans le village souche. Donc, il est très prévu une bonification de 10 % du taux d'intervention dans les villages situés à une altitude d'au moins 350 mètres et donc dans le village souche, une mesure identique à celle qui a été prise dans le règlement général des aides aux communes.

Quatrièmement, on s'est rendu compte que souvent, avant de se lancer dans une opération de création de logements, les communes et les intercommunalités ont besoin d'un diagnostic préalable et d'une étude de faisabilité, notamment sur l'équilibre financier de l'opération, l'identification des besoins, etc. Nous avons donc prévu d'inscrire la capacité à subventionner à 30 % maximum et dans la limite de 50 000 €, une étude. Je pense que c'est important, parce qu'une étude permet, soit de renoncer à un projet s'il n'est pas viable, soit de configurer le projet à la taille exacte par rapport aux besoins, aux objectifs et aux moyens de la commune ou de l'intercommunalité.

Concrètement, vous avez dans le règlement, je rappelle que ça porte vraiment sur des aides significatives puisque, très concrètement, une commune de moins de 1 000 habitants peut être aidée aujourd'hui dans une proportion allant de 108 000 € à 141 000 € pour l'acquisition d'un logement. Elle peut être aidée à concurrence de 96 000 €, désormais à 124 000 € par logement réhabilité. Autrement dit, si vous avez une opération mixte acquisition et amélioration, hier avec le règlement actuel, la commune pouvait être aidée à concurrence de 204 000 €, elle pourra être désormais aidée à concurrence 230 000 €, pour les communes de moins de 1 000 habitants donc.

Ce chiffre continue de rester significatif pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants puisque 106 000 € pour l'acquisition, 93 000 € par logement réhabilité.

Et enfin, pour les communes de plus de 3 000 habitants, plus riches, 88 000 € pour l'acquisition d'un logement et 78 000 € pour un logement réhabilité.

Vous avez le détail, je ne rentre pas dans le détail des chiffres.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'aujourd'hui, grâce à ce dispositif, quelle que soit l'opération immobilière envisagée, une commune peut être aidée par la Collectivité de

Corse jusqu'à 80 % du financement de l'opération. Ce dispositif a été accueilli avec enthousiasme, notamment par les maires des petites communes.

Le message que nous devons faire passer, c'est qu'aujourd'hui, s'il y a un projet, il est aidé et il peut être mis en œuvre le temps de la réalisation. Ça veut dire aussi qu'on passe de l'acquisition d'un terrain nu, à une opération de construction, ou de l'acquisition d'un logement ancien ou d'un bien sans maître, avec une majoration pour les biens sans maître, à une opération de réhabilitation, qu'il s'agisse d'un parc locatif social, qu'il s'agisse d'une accession à la propriété, la commune, du début à la fin de l'opération peut être aidée à chaque étape de l'opération à concurrence de 80 %.

Pour terminer ce parcours, si on est par exemple dans le cas d'une commune qui a un terrain, qui construit des logements destinés à la primo-accession, elle est aidée dans les proportions que je viens de vous rappeler, et lorsqu'elle va mettre à disposition, à la vente les logements qui auront été financés à concurrence des 80 %, les bénéficiaires dès lors qu'ils rentrent dans les critères, si on est dans l'intérieur, la montagne, ou les cœurs de villes, pourront eux-mêmes être aidés à concurrence de 31 000 € dans l'acquisition.

Je pense que c'est un dispositif global, cohérent qui bien sûr n'existe, et j'y insiste quand même, nulle part ailleurs. Il n'y a pas aujourd'hui une collectivité, pas même un Etat, et donc a fortiori une région de droit commun, qui aide dans des proportions pareilles et avec une vision d'ensemble comme celle qui est la nôtre. Je dis « la nôtre » parce que le règlement souche, fondateur, « *una casa per tutti, una casa per ognunu* », nous l'avons voté à l'unanimité, il a été aussi validé à l'unanimité par l'ensemble des instances consultatives, c'est le cas également en ce qui concerne les instances consultatives CESEC, Assemblea di a giuventù, Chambre des territoires pour le présent projet de règlement.

Il faut croiser les règlements. J'ai parlé d'un financement à 80 %. Mais vous allez me dire, et notamment les maires de petites communes, que 80 % de 300 000 €, c'est encore trop pour la petite commune. Mais c'est là qu'intervient le fonds « paese » que nous avons institué et voté à la majorité ; fonds qui, suite à une manifestation d'intérêt, sa gestion a été confié à la CADEC. Nous l'avons doté de 3 M€. Déjà 1 M€ la première année sont passés tout de suite. Le fonds « paese » intervient et vient avancer jusqu'aux 20 % restants, c'est-à-dire que grosso modo, l'opération est totalement autofinancée et la commune n'a qu'à payer les intérêts au fonds « paese » ou en complément à l'organisme bancaire, etc.

Je crois qu'aujourd'hui, on a mis en place un dispositif global. J'ai en tête et je vais le citer, Christian CARDI qui est le maire de Partinello, qui était venu à la Chambre des territoires lorsqu'on avait présenté ce règlement et qui avait dit « o zitelli,

avà emu straziatu pendente l'annate », avia detta cusì à pocu pressu, ùn sò più esattamente, m'arricordu di u sensu di a so intervensione è avia dettu « avà ùn emu più un dirittu d'ùn fà micca. Sè no femu, sè no vulemu fà, emu i mezi di fà ».

Et moi, c'est ce message-là, je ne dis pas que ce règlement peut à lui seul régler l'ensemble des problèmes, ce serait bien sûr excessif. Mais le message que je veux faire passer à l'Assemblée de Corse et que je veux faire passer aux élus, aux maires, aux élus présidents d'intercommunalités, aux élus communaux et intercommunaux qui nous écoutent, mais également aux Corses en général, c'est que là, il y a de quoi construire partout, dans les années à venir et permettre de répondre à ce besoin urgent d'accession à la propriété.

Sur la primo-accession à la propriété, je ne rentre pas dans le détail, vous avez les propositions qui sont faites et qui permettent de s'assurer que plus de jeunes rentreront dans les grilles et dans les cases que nous avons instituées pour bénéficier de cette prime qui pourra aller de 15 000 à 31 000 € d'aide directe pour l'accession à la propriété dans les villages ou dans les cœurs de villes.

Un dernier mot. Nous avons souhaité que ce dispositif puisse également bénéficier aux opérations qui seraient portées par des maîtres d'ouvrage privés, dès lors que ces maîtres d'ouvrage privés passent une convention avec la commune et la Collectivité de Corse qui reprend les critères que nous avons posés pour la seule commune lorsqu'elle est maître d'ouvrage. Pourquoi ? Parce que nous avons souvent, et ça, c'est le retour du terrain qui nous l'a dit, des communes qui par exemple ont du foncier, qui souhaitent faire porter une opération de construction immobilière par un opérateur privé, mais qui souhaitent que cette opération de promotion immobilière réponde aux critères que nous avons posés.

Donc, nous avons prévu à travers la modification du règlement qui est proposé aujourd'hui, de le faire, ce qui permettra là encore, d'élargir l'offre immobilière en primo-accession à des prix inférieurs à ceux du marché et aussi, et j'y insiste, avec des garanties architecturales et paysagères et en termes de consommation énergétique, puisqu'il est prévu dans ce cahier des charges, qu'il doit y avoir une association et une implication en amont, et du CAUE, et de l'AUE : le CAUE sur les parties architecturales et paysagères, l'AUE sur la partie transition énergétique.

Je pense qu'aujourd'hui, à travers ce dispositif complété, nous nous mettons en situation de répondre à tout type de demande dès lors qu'elle s'inscrit dans la politique générale que vous avez validée à l'unanimité.

En ce qui concerne le parc locatif social, je vous rappelle que nous proposons un renforcement de l'aide directe qui passe de 7 000 € à 8 000 € par logement créé.

Les opérations de réhabilitation : 100 000 € par opération. Là, je mets en perspective avec ce qu'on a dit hier, c'est-à-dire que plutôt que de continuer à mettre ces sommes de façon isolée, nous proposons de les verser au pot commun de la réhabilitation d'ensemble, y compris énergétique, dans le cadre d'une contractualisation à passer avec l'Etat (on en a parlé hier, je n'y reviens pas) qui permettrait de nous projeter sur les 6 ans à venir sur une réhabilitation totale du parc locatif, soit les 8 600 logements.

Je vous rappelle les sommes dont on a parlé hier peuvent paraître importantes, mais en fait, c'est de l'ordre pour chacun des partenaires de 20 à 25 M€ par an sur 6 ans. C'est quelque chose qui est à la portée, nous de nos capacités contributives, on est prêts à le faire en mobilisant, et l'Etat, notamment dans le cadre du plan de relance du PTIC, c'est quelque chose qui est très faible par rapport aux sommes envisagées d'être dépensées par ailleurs. Je crois que là, vraiment, on a un coup énorme à jouer.

Je vous rappelle avec les OPH que nous avons des conventions d'objectifs et de moyens. En ce qui concerne l'office public de la CAPA, nous avons repris et c'est normal, les engagements qui avaient contractés du temps du Conseil départemental 2A. Donc, nous continuons à payer, nous avons revu les termes de la convention d'un point de vue de l'opérationnalité, etc., mais nous sommes dans les montants qui avaient été promis par le conseil départemental avant la création de la Collectivité de Corse. Donc, équité bien évidemment et c'est normal.

En ce qui concerne l'OPH de la Corse, je vous rappelle que nous avons passé une convention d'objectifs et de moyens qui consacre sur les 5 ans à venir plus de 22 M€, là aussi aux opérations de rénovation et de réhabilitation. Donc, je crois que nous nous sommes mis en situation de répondre à cet enjeu social majeur.

Nous avons également renforcé les garanties d'emprunt en faveur des bailleurs sociaux.

Et, dernier point, nous interviendrons de façon plus appuyée sur les opérations type OPH, rénovation de l'habitat et POPAC qui sont les programmes opérationnels pour les copropriétés avec des dépenses d'ingénierie qui pourront être de 300 000 € sur 3 ans.

Voilà donc ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Je tenais beaucoup à ce que ce règlement puisse être présenté à l'Assemblée de Corse, débattu et voté, et en amont de ce débat présenté et débattu devant le CESEC, la Chambre des territoires, l'Assemblea di a giuventù, parce que je considère qu'il vient parachever le travail que nous avons initié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'il vient

consolider un dispositif global qui, en termes de volume financier, d'ingénierie juridique et de vision politique est véritablement pour nous tous essentiel dans une logique de renforcement de l'accès à la propriété, notamment pour les primo-accédants, dans une logique de soutien aux communes et intercommunalités, aux territoires pour faire que partout en Corse, il y ait une politique du logement qui réponde aux attentes des Corses, et on sait combien ce point-là est un point essentiel.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président de l'Exécutif.

Il y a 2 avis de commissions. Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Et un avis de la commission aménagement et développement ?

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La commission permanente a décidé d'élargir les temps de parole à 10 minutes par groupe. La parole est à qui la demande.

Mme TIBERI, vous avez la parole.

**Mme Julia TIBERI**

Merci, M. le Président.

Je crois que le rapport qui nous est présenté aujourd'hui est un rapport extrêmement important et plus important d'ailleurs que son titre ne le laisse sous-entendre. Je crois que ce n'est pas simplement un rapport d'étape qui interviendrait au titre de l'évaluation annuelle qui était d'ailleurs prévue lorsque nous avons adopté le rapport initial. On savait le rapport initial perfectible. Finalement, aujourd'hui, il nous est proposé de l'améliorer encore en tirant les conséquences « des faiblesses » constatées

dans le rapport initial et d'apporter un soutien complémentaire aux communes et aux EPCI et d'étendre le périmètre des aides accordées s'agissant des particuliers.

Je vous le disais, je crois que c'est un rapport extrêmement important dans la mesure où il contient beaucoup de marqueurs du mouvement national : lutte contre la spéculation foncière et la dépossession, l'accession à la propriété notamment pour les jeunes insulaires, l'aide à ceux qui en ont le plus besoin, et notamment à travers l'offre de logement social locatif, et enfin, la revitalisation de l'intérieur. Les cartes qui sont contenues dans le rapport démontrent l'efficacité du dispositif tant en ce qui concerne les opérations communales que les opérations primo-accédants.

Hier, notre collègue Romain COLONNA, lorsque nous avons évoqué le rapport sur la PPE, a parlé de projet de société et je crois que c'est un rapport qui s'inscrit pleinement dans le projet de société que porte notre majorité.

Au travers des données qui sont contenues dans le rapport, nous constatons avec satisfaction que les dispositifs prévus ont suscité de l'intérêt, notamment de la part des communes et des intercos, en témoigne, vous l'avez dit, M. le Président, la consommation des crédits et ce, malgré une année extrêmement particulière pour l'année passée, nous le savons tous.

Nous constatons également que le dispositif initial relatif à la primo-accession a suscité de l'intérêt, mais s'est heurté à certaines difficultés, vous l'avez dit également ; des difficultés d'ailleurs que nous avons abordées lors du vote du rapport initial, et dans cet hémicycle, et dans les différentes commissions, et auxquelles aujourd'hui il nous est proposé d'y remédier, en minorant par exemple la surface, en étendant la strate d'éligibilité des personnes seules, en supprimant le plancher minimum, en modifiant le barème du plafond de ressources, avec l'intégration des personnes en situation de handicap, ce qui nous permet d'élargir le public ciblé et de prendre en compte surtout la réalité des situations.

Peut-être que d'aucuns jugeront le dispositif encore trop restrictif, mais vous l'avez rappelé également, M. le Président, l'enveloppe dédiée a été revue à la hausse et peut-être qu'elle pourrait l'être davantage, bien entendu en fonction de la situation budgétaire de notre Collectivité.

Ce rapport contient des mesures incitatives intéressantes à destination des communes et des EPCI, notamment la majoration si la Collectivité dispose d'un PLU définitif compatible avec le PADDUC. C'est intéressant même si l'on connaît les difficultés des communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme et surtout les difficultés des communes d'être dotées d'un document d'urbanisme définitif. Mais c'est une mesure qui reste extrêmement intéressante.

Dans le chapitre relatif à la primo-accession, il y a un dispositif qui a retenu l'attention de notre groupe, c'est la prise en compte d'opérations situées dans des lotissements, donc des opérations portées par des opérateurs privés, sous réserve, vous l'avez expliqué, M. le Président, de la signature d'un cahier des charges avec la commune concernée et notre Collectivité décrivant le respect par le promoteur de conditions spécifiques d'attribution en matière notamment de règles de primo-accession à la propriété, d'intégration architecturale, paysagère ou de développement durable.

Ce dispositif rappelle fortement ce qu'on appelle les chartes promoteurs ou les chartes de la construction. Ça a retenu particulièrement notre attention parce que nous l'appelons, ce dispositif, de nos vœux ici au niveau communal à Ajaccio. Ce sont des dispositifs, je pense que nos collègues le savent, qui ont pour objectif de lutter contre l'explosion des prix des logements neufs, de maîtriser le peuplement des villes, étant précisé que ce sont des chartes qui ont vocation à être très larges. On peut imposer des prix de vente réduits, on peut insérer des clauses anti-spéculatives à la revente, on peut prévoir des exigences en matière de commercialisation de logements, prévoir des exigences supérieures à la réglementation officielle sur le nombre de logements sociaux, c'est important, et prévoir, par exemple, des exigences supérieures aux normes applicables en matière environnementale.

Je crois que c'est un dispositif qui est extrêmement important parce qu'il est finalement un moyen d'inciter les communes à conclure ce type de charte de promoteur ou de charte de la construction et finalement, c'est un moyen de décliner dans les différents territoires notre politique en matière d'urbanisme, en matière énergétique, en matière d'aménagement du territoire ou encore en matière environnementale qui viendraient s'ajouter aux marqueurs dont je parlais à l'entame de mon introduction.

En tout état de cause, les modifications qui nous sont proposées en l'état auront vocation d'ores et déjà à rendre le dispositif plus efficient et plus adapté à nos réalités sociales et territoriales. Nous pouvons humblement nous en féliciter et en être fiers.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. J'ai une demande de prise de parole de Maître PIERI, vous avez la parole.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Merci, Président.

Avant d'analyser l'amendement, je souhaitais, M. le Président, que vous fassiez un point d'étape sur l'amendement que j'avais porté l'an dernier, quand le rapport avait été voté, sur la licitation parce que je vois qu'il y a 33 dossiers, si sur ces dossiers, il y avait des demandes de licitant ? Aucune demande.

### **Le Président SIMEONI**

Juste pour vous répondre, je confirme, il n'y a pas eu de demandes instruites parce qu'on n'a pas été saisi sur licitation. Bien sûr, on est favorables, mais je vous laisse présenter votre amendement, à étendre le champ y compris à la licitation, y compris dans cette proposition de modification de règlement conformément à l'amendement que vous allez présenter, mais je n'anticipe pas.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Est-ce que c'est un problème de communication, parce que je vois qu'au niveau de nos études, on n'a pas de flyer, peut-être qu'il faut communiquer davantage au niveau de cette possibilité pour les primo-accédants dans le cadre de licitation de cette aide qu'ils pourraient avoir.

Ensuite, je me réjouis que sur les villages souche vous ayez retenu la bonification de 10 %, puisque c'était un amendement que j'avais porté l'an dernier et qui n'avait pas été retenu.

Concernant mon amendement proprement dit, je souhaiterais qu'on étende ces aides aux donations et aux donations en particulier qui découlent de la loi du 6 mars 2017 sur le désordre foncier et particulièrement l'article 3 qui est un mécanisme calqué sur un dispositif de la loi de finances de 2015, dispositif CAZENEUVE qui prévoyait en matière de donation, un abattement, quand on donne un bien, de 30 % sur le bien avant taxation.

Je vais vous donner un exemple pour être un peu plus claire. Dans le cadre de la loi, cet abattement, nous l'avons porté à 50 % sur la valeur du bien avant taxation, c'est-à-dire que quand nous avons une donation d'un bien de 120 000 €, un bien propre qui est donné à un enfant, vous savez que chaque parent peut donner à ses enfants jusqu'à 100 000 € tous les 15 ans en franchise fiscale, ça veut dire qu'il n'y a pas de droits de donation. Au-delà, l'Etat perçoit des droits. Si c'est un bien qui est donné suite à une création de titre comme c'est prévu dans la loi du 6 mars 2017, il y a un abattement de 50 % sur la valeur du bien avant taxation.

Si je prends mon exemple de 120 000 €, je dépasse l'abattement, la franchise fiscale de 100 000 €, donc il y aurait des droits sur 20 000 €. Ces droits sur 20 000 €,

nous sommes sur un seuil de 20 %, ça fait 4 000 € de droits à donner à l'Etat. C'est une donation qui va coûter en gros 6 000 €.

Si on applique le dispositif de la loi du 6 mars 2017, cette donation de 120 000 € sera taxée sur 60 000 €. Et on voit qu'il y a encore la possibilité pour le parent de donner à son enfant 40 000 €, d'où l'intérêt de raccrocher ce dispositif « *una casa per tutti* » à cette disposition de la loi du 6 mars 2017 dans son article 3 qui aujourd'hui, est très peu usitée, je ne sais pas pourquoi, peut-être qu'on n'en parle pas assez. Mais en tout cas, suite à une création de titre, on peut donner un bien à un enfant et bénéficier d'un abattement de 50 %, plus cette aide qui pourrait être apportée dans la rénovation du bâti, je pense que ça aurait du sens.

Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

Il y a une demande de Mme SANTUCCI.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président.

Deux petits mots sur ce qu'on vient d'entendre du Président du Conseil exécutif.

Personne n'ignore que notre Collectivité a des compétences particulières en matière de foncier et de logement. Vous n'ignorez pas non plus que nous prenons une évolution institutionnelle qui est celle de l'autonomie de plein droit et de plein exercice parce que nous pensons qu'elle répondrait à ces problématiques de logement parfaitement.

En tout cas, aujourd'hui, nous parlons dans le cadre contraint dans lequel nous évoluons de ce dispositif de logement qui est plus qu'un dispositif. Je voudrais apporter un témoignage en tant que conseillère territoriale et maire d'une commune qu'on peut qualifier de moyenne à l'échelle de la Corse, puisque nous avons 850 habitants, avec des chiffres de 2017 que certains nous envieraient mais pas d'autres : nous avons 44 % de résidences principales et 51 % de résidences secondaires avec 65 % des ménages qui étaient propriétaires en 2017.

Grâce à ce dispositif, on a pu faire l'acquisition d'un ancien bâti édifié en 1896, donc on est vraiment dans la rénovation, appelé à l'époque de sa construction

« Casa vechja » qui s'appellera aujourd'hui « Casa Dominici » du nom du propriétaire que je salue, vieux militant, Jean-Claude DOMINICI, je vais le nommer, ça lui fera plaisir.

Cette évolution d'aide à la rénovation renforcera quantitativement nos besoins, nos possibilités puisque nous allons passer de 80 000 € à 120 000 €, je ne parle que de détails puisque le Président a déjà balayé l'ensemble du dispositif, ça nous permettra de créer 4 logements en plein cœur du hameau principal dans une commune rurale, même si nous sommes à 32 km d'une des villes principales de Corse qui est Bastia.

Donc, je voudrais souligner, mais le Président l'a fait, les compétences des services en termes d'accompagnement. Franchement, il faut le souligner. J'avais encore les services ce matin au téléphone.

Je voulais enfin terminer par un petit clin d'œil, ça a été dit aussi, sur l'équité que prévoit ce dispositif parce que ce processus est basé vraiment sur l'aide aux projets et pas à la couleur politique. Je me souviens des réunions de la commission de contrôle et d'évaluation de la ex-collectivité de Corse, réunion présidée par Jean-Martin MONDOLONI que je salue, où nous avons auditionné dans les premières semaines un très grand nombre de maires de Corses qui nous ont exposé très franchement, très sincèrement et très tranquillement l'iniquité dans le choix de l'aide aux communes qui, selon que vous étiez d'un bord ou de l'autre du fleuve, vous n'aviez pas la même teneur en termes de subvention. Je pense que c'est important de le souligner. C'est une petite révolution.

Démonstration est faite donc de l'efficacité de la mesure, mesure qui est inventée, qui est unique comme l'a dit le Président SIMEONI, et qui est surtout très pragmatique dans la mise en œuvre, véritable levier pour développer l'intérieur et l'accès à la propriété des plus jeunes, des jeunes qui rentrent dans leur vie active, et aussi des précaires.

Voilà simplement ce que je voulais ajouter.

Je vous remercie, Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. C'est Mme MARIOTTI qui a demandé la parole. Vous avez la parole.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Président.

C'est d'abord une petite intervention de portée générale et après nous avons des amendements dont ma collègue Annette PIERI a déjà présenté le premier.

Je voudrais dire que nul besoin d'appartenir au mouvement national pour souhaiter que tous les Corses puissent se loger dignement à des prix acceptables. C'est un objectif que nous partageons tous dans cet hémicycle. Et en tant que maire, c'est ma préoccupation de tous les jours. Je rejoins d'ailleurs les propos d'Anne-Laure SANTUCCI sur le sujet.

On sait que face à l'inflation galopante du prix du m<sup>2</sup>, qui malheureusement n'épargne aujourd'hui aucun territoire de Corse, il faut des outils performants. Mais qui dit performants, dit des outils clairs, compréhensibles, faciles d'accès et d'utilisation.

Il faut, et c'est l'objet des modifications de ce règlement, aider les communes, les EPCI à financer leurs projets d'aménagement de terrains destinés à accueillir des logements communaux. Il y en a d'ailleurs de plus en plus pour primo-accédants aux résidences principales, et personnellement, je m'en félicite. Il faut aider les communes à réhabiliter des ruines, les « cadeaux » que l'on récupère lorsqu'on lance des biens vacants et sans maître, à l'abandon manifeste, il faut soutenir le logement social et il faut accompagner les ménages dans l'accession à la propriété. Ce sont des priorités et j'espère qu'elles sont partagées par tous.

Vous l'aurez compris, il faut un dispositif précis, un guichet unique. On insiste lourdement sur la notion de guichet unique. Il faut des services formés et une instruction des dossiers performante.

Il faut donc aider et il ne faut pas décourager les porteurs de projets.

Ce rapport est un point d'étape objectif et très intéressant.

Je vais insister sur les points perfectibles, je ne dis pas les points négatifs, je dis les points perfectibles et ce sera d'ailleurs l'objet des amendements que nous avons déposés, et c'est l'intérêt d'ailleurs de ce débat.

Que dit ce rapport ? Il dit déjà que sur le dispositif des primo-accédants, peut mieux faire. 33 dossiers, 20 % de dossiers éligibles, personnellement, je considère que c'est un échec. Pourquoi ? Eh bien, mes Chers collègues, parce que c'est une usine à gaz et c'est le parcours du combattant pour les ménages qui sont demandeurs. 1 an d'instruction, j'ai deux dossiers sous le coude, pour des dossiers avec des allers retours incessants avec les services et des demandeurs finalement qui découragés signent leur acte d'achat chez le notaire.

Les critères s'empilent, ils sont souvent incompréhensibles ; d'où les propositions de modifications et d'amendements que nous allons déposer sur la partie « primo-accédants » que je développerai tout à l'heure peut-être, M. le Président, si vous en êtes d'accord.

Sur la partie des aides aux communes, vous mettez en place des aides pour financer les études préalables, Anne-Laure en a parlé aussi, nécessaires à la réalisation de gros projets, comme par exemple les lotissements communaux. C'est très bien, j'applaudis des deux mains puisque je suis moi-même impliquée dans la mise en place d'un lotissement communal. L'assiette de 50 000 € est correcte, par contre le taux de subvention à 30 % nous semble insuffisant. C'est l'objet de l'amendement

M. le Président, je m'en excuse parce que les considérations techniques que je suis en train de vous livrer auraient dû être débattues en commission du développement, mais le problème c'est que quand on passe un dossier aussi important à 12h30, c'est toujours un peu compliqué.

Il y a toujours le seuil de 350 mètres minimum d'altitude pour bénéficier d'un bonus de 10 %, c'est très bien. Il faut effectivement aider les communes de l'intérieur, mais ça peut être une contrainte pour ce qu'on appelle, par exemple, les villages du balcon de la Plaine orientale dont l'altitude du village souche flirte avec les 350 mètres, mais malheureusement ne les atteint pas. Ça fera l'objet d'un amendement.

Ensuite, il y a quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur. Vous augmentez, et nous vous en remercions, les assiettes subventionnables et les taux d'intervention sur les opérations d'acquisition, de construction et de réhabilitation des logements. C'est très bien. Par contre, nous persistons à dire que bonifier de 10 % ces taux d'intervention et les assiettes pour les opérations de biens vacants et sans maître, et d'abandon manifeste, c'est nettement insuffisant. Vous savez pertinemment que les communes qui se lancent dans ces process lourds, couteux, souvent litigieux, récupèrent en règle générale des ruines en plein village, avec des accès extrêmement compliqués, où souvent le coût de la démolition et de la réhabilitation est doublé par rapport au coût de la construction neuve. Là, nous avons un amendement que je présenterai tout à l'heure.

Ensuite, il y a quelque chose dont nous avons discuté en commission mais qui mérite quand même une précision. On ouvre aux lotissements privés, parfait. Qu'est-ce qu'un lotissement privé ? Aujourd'hui un particulier qui consent à vendre à un prix extrêmement acceptable, dans un village de l'intérieur, un terrain, au sens du code de l'urbanisme, c'est un lotissement. Est-ce qu'on va demander à ce particulier une convention, l'intervention du CAUE ? Le règlement architectural, c'est à la commune de le régler.

Il faut faire extrêmement attention là-dessus et ça va faire l'objet également d'un de nos amendements. C'est très bien d'ouvrir aux lotisseurs privés, mais il ne faut pas faire la belle place aux gros promoteurs. Il y a aujourd'hui dans nos villages enfin des propriétaires qui consentent à vendre à des primo-accédants, à des gens qui veulent s'installer en résidence principale et qui ont une ou deux parcelles à vendre, souvent qui ne sont pas viabilisées. Donc, c'est là-dessus qu'il faut mettre également l'effort.

En synthèse, vous n'avez pas modifié les aides aux communes sur la viabilisation des terrains communaux, je le comprends, en ces heures de restriction budgétaire...

**Le Président TALAMONI**

Excusez-moi, Chère collègue, vous avez épuisé votre temps.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

J'ai terminé.

Je vous exhorte à simplifier l'accès à l'information et à mettre en place des process encadrés mais efficaces et rapides.

Avant de vous présenter nos amendements, en marge du dossier, il faudra mettre une ingénierie en place au service des communes pour les aider à structurer leurs gros projets en amont, parce que c'est là que se joue la qualité du projet à déployer.

Les amendements, je les présenterai un peu plus tard, si vous en êtes d'accord.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Vannina ANGELINI-BURESI, vous avez la parole.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

À ringrazià vi.

Tengu, nanzu di tuttu, à salutà a qualità di stu prugramma sapendu è spirendu chì u nostru scopu sarà sempre di migliurà l'aiuti da chì i Corsi pudessenu avè torna l'accessu à a pruprietà è esse torna pruprietarii nant'à so tarra, è aiutà à a rinuvazione di e nostre case antiche di paese da ch'elle ùn si ne falessinu micca. E ind'è e cità, l'aiuti à a rinuvazione impidisciaranu à un mumentu dattu tutte ste cunstruzione di palazzi novi

chì, à sente di, sò quì pà risponde à un bisognu ma chì facenu soprattuttu cresce, a sapemu, u prezzu di e pighjò.

Contrairement à ce que nous pouvons lire dans la presse, nous ne pouvons que constater les inégalités présentes sur notre territoire. Cette situation engendre des écarts sociaux importants. 12 % des villes et villages de Corse sont devenus inaccessibles aujourd'hui. Nous sommes face à une précarité foncière importante.

Ce rapport prévoit de recenser les différents besoins des territoires afin de lutter contre ces fractures territoriales et d'engager ces démarches. Le véritable enjeu sera de veiller à ce que les aides attribuées soient au plus près des remontées et besoins constatés par les acteurs de terrain et les services de la Collectivité de Corse.

A ce propos, je tiens à soulever la nécessité d'une transversalité entre la Collectivité de Corse et ses organismes satellites à l'image de l'ADIL de Corse qui, de par la compétence de ses juristes et son expérience de terrain, reçoit de nombreuses sollicitations, y compris de la part des futurs propriétaires comme c'est le cas ici.

Il faudra prévoir un outil à l'adresse des organismes dépendant de la CDC ou en partenariat dans le rural comme dans l'urbain qui puisse faciliter les démarches et rester à l'écoute de la demande. Nous sommes conscients, cependant, que les enveloppes ne sont pas élastiques.

Pourrions-nous avoir quelques précisions sur certains points concernant les communes de moins de 3 000 habitants ? Tout d'abord, quelles sont les modifications concernant véritablement les personnes seules ?

Dopu, un saria micca pussibile d'apre stu dispositivu sempre cuncernendu i cumuni di menu di 3 000 abitanti, à pruprietarii di terrenu custrutivule, è megliu à precisà lu, cum'ellu u prupone u CESEC indè u so raportu, chì vulerianu custruisce a so casa nant'à u so tarrenu.

Infine, in Aiacciu è in Bastia, si puderia aiutà e parsons sole à cumprà in li quartieri priuritari chjamati QPV ?

À ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole, vous avez la parole, Cher collègue.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Président. Je voulais dire deux mots.

Tout d'abord, rappeler évidemment que notre groupe avait voté le rapport initial, après l'avoir amendé, et je le dis parce que dans la méthodologie, et c'est sur ce premier point que j'aimerais intervenir, je crois qu'il faut qu'on se félicite de ce qui a été fait. Je ne suis pas toujours élogieux à l'encontre de la majorité territoriale, il ne s'agit pas de dresser des éloges, mais il s'agit de dire que justement on sort du dogme et de l'idéologie pour passer à un pragmatisme qui est nécessaire en la matière.

La méthode qui a été proposée là nous paraît être la bonne, celle qu'il faudrait étendre à l'ensemble des actions de notre Collectivité, à savoir : proposer un rapport, le mettre en œuvre et revenir assez rapidement vers nous pour en tirer les enseignements. C'est ce qui a été fait, je tiens d'ailleurs à féliciter tout particulièrement ce service qui montre son efficacité, sa réactivité, il n'y a qu'à voir les chiffres qui nous ont été donnés, et je crois qu'il est important qu'on se retrouve aujourd'hui pour améliorer le dispositif, c'est ce que vous faites, là on va vraiment dans le bon sens.

Simplement, évidemment je vais tempérer un petit peu cet optimisme, je ne suis pas sûr non plus qu'aujourd'hui, avec le dispositif qui nous est présenté, on puisse, dans certaines communes telles que la mienne, ou je pense à des communes comme Calvi, Ile-Rousse, Propriano, Porto-Vecchio, je ne suis pas sûr qu'on arrive à appréhender, à bloquer le phénomène spéculatif parce que les appartements tels qu'ils se vendent et tels que les prix sont pratiqués aujourd'hui, je ne suis pas sûr que ce rapport permette véritablement de faire face à ce défi.

Je pense qu'il faudra faire encore un effort supplémentaire et encore se donner davantage de moyens avec évidemment une difficulté que nous devons relever tous ensemble, c'est qu'il nous faudra trouver des financements importants. Des pistes ont déjà été évoquées. Je continue à penser que notamment la taxation des résidences secondaires pourrait nous permettre, pourrait permettre à des collectivités publiques, je pense en particulier aux communes, aux intercommunalités, voire la Collectivité de Corse, de constituer un parc privé locatif. Ce qui me paraît être une vraie ambition.

Là aussi, j'aimerais, apporter un petit bémol, idéologique cette fois. Aujourd'hui, on a un peu l'impression, quand on s'écoute les uns et les autres, que l'idée d'être propriétaire, l'idée du primo-accédant est fondamentale pour être heureux dans la vie. Moi, je ne vous cache pas que je considère avant tout que ce qui est important, c'est de permettre aux uns et aux autres de vivre dans des appartements décentes, ce qui est important c'est de permettre aux uns et aux autres de vivre sans que le budget de l'habitat grève fortement le pouvoir d'achat des uns et des autres.

L'important n'est pas d'être propriétaire, l'important c'est ce que je viens de vous dire, et c'est là-dessus que nous devons accélérer les processus et les ambitions. Voilà, c'est en tout cas le petit bémol. Dans le dispositif que vous proposez on va vers ça, mais je le dis, notre ambition doit être celle que vous avez mise en avant.

Je pense qu'il faut insister aussi sur un point qui a été mis en avant par le Président, premièrement, étendre ce dispositif au secteur privé lorsqu'il va vers les ambitions telles qu'on les a définies, ça me paraît être aussi une bonne chose ; les étendre avec aussi ce que certains considèrent des fois comme annexe, c'est-à-dire la qualité architecturale ou les questions énergétiques. Ça me paraît être fondamental. Je pointe dans le discours du Président le fait d'associer de façon contractuelle le CAUE ou l'agence d'urbanisme, me paraît être fondamentale. Aujourd'hui, la question de la localisation de la construction est sûrement une question important, de toute manière elle est dictée par les lois et règlements, mais la question du « baux » me paraît être aussi une question fondamentale aujourd'hui. Et, je crois que l'objectif tel que vous l'avez présenté va dans le bon sens.

Je voudrais avoir la garantie, Président, si j'ai bien compris, j'avais déjà posé la question en commission, je vous la repose directement, je voudrais être sûr que le dispositif que vous ambitionnez concernant le logement étudiant, n'est pas localisé uniquement sur la commune de Corte, et on se félicite que vous ayez là-dessus l'ambition de permettre à l'Université de Corse d'assurer à ses étudiants un logement digne de ce nom, mais je crois qu'il faut vraiment permettre à toutes les communes de Corse qui auraient en leur sein des formations, je dirai, post-baccalauréat, de pouvoir avoir des moyens de loger dignement des étudiants. Cette problématique-là, elle est vraie aussi dans le Sartenais-Valinco ou en Castanicia et qu'il ne faudrait pas la balayer d'un revers de la main, même si on sait que c'est peut-être aujourd'hui plus difficile d'implanter, je dirai, une filière post-bac en Castanicia, mais, pourquoi pas, avoir cette ambition-là les uns et les autres.

Donc, je crois que ce rapport va dans le bon sens, je crois qu'il faut peut-être l'améliorer.

Beaucoup de choses qui ont été dites par Mme MARIOTTI, notre groupe pourrait les faire siennes, notamment sur la frontière des 350 mètres, je pense qu'elle est un petit peu dogmatique et qu'il faudrait plutôt faire en sorte que demain à Monaccia ou à Pianottoli, on n'ait pas de contraintes alors que l'on peut avoir des difficultés identiques à celles de Levie.

En attendant, voilà ce que je voulais dire sur ce rapport, qui continue à aller dans le bon sens, que notre groupe va soutenir et sur lequel surtout, je tiens à dire, et en conclusion, j'avais commencé par cela, c'est que sur la méthode, cela me paraît être la

bonne méthode à mettre en œuvre sur l'ensemble des actions de la Collectivité de Corse.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Julien PAOLINI a demandé la parole, il lui reste 6 minutes. Vous avez la parole.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

Deux points sur lesquels je souhaiterais revenir au nom du groupe sur ce rapport.

Tout d'abord sur l'objectif, il permet déjà de répondre à une problématique qui est centrale aujourd'hui en Corse, ça été relevé à plusieurs reprises par les différents intervenants, c'est la lutte contre la spéculation foncière et immobilière. Bien sûr Jean-Charles, ce rapport ne va pas tout régler, c'est un premier élément de réponse et nous, nous sommes persuadés que les adaptations législatives et règlementaires, comme ça a été proposé d'ailleurs par le député Jean-Félix ACQUAVIVA à l'Assemblée nationale et qui a reçu un avis favorable, en tout cas, d'une des commissions de l'Assemblée Nationale, seront nécessaires pour réguler justement ces marchés.

Mais notre Collectivité, dans le cadre de ses compétences, peut par ce règlement, en tout cas peut-être pas partout, mais offrir des premiers éléments de réponses.

La sonnette d'alarme, elle a été tirée par l'AUE en 2019 déjà. Le constat c'est qu'en 15 ans, le coût du logement a été multiplié par deux, deux fois plus vite que sur le continent et quatre fois plus que les prix du foncier sur le continent.

Alors bien sûr, je prends les chiffres du prix de vente au mètre carré dans certaines communes, ce règlement ne va pas être suffisant : à Zonza, 4 500 € le m<sup>2</sup> ; Jean-Charles, 5 000 € le m<sup>2</sup> ; à Corbara, 5 500 € le m<sup>2</sup>. Un couple avec un enfant qui va acheter 80 m<sup>2</sup>, 400 000 €. Je crois qu'il y a peu de Corses aujourd'hui qui peuvent acquérir un bien dans ces communes à 400 000 € sachant le salaire moyen des insulaires.

Une fois qu'on a dit cela, la problématique elle est posée et on peut s'intéresser à la méthode. Jean-Charles parlait de méthodologie, je crois que là-dessus

aussi il y a eu, au cours de cette mandature qui s'achève, un changement profond en termes de méthode, autour de trois principes qui me semblent fondamentaux.

Premier principe : la transparence. Transparence avec un règlement des aides qui est le même pour tous, qui est connu, qui est clair : l'équité entre les différentes communes. Le règlement aujourd'hui est le même à Bastia ou à Ajaccio, et pourtant je crois que ces deux municipalités n'ont pas la même couleur politique. La solidarité aussi entre les communes de l'intérieur avec des taux plus importants dans l'intérieur que dans l'urbain pour donner une chance à nos villages de se développer et d'installer les familles.

Moi, je suis en désaccord avec Marie-Thé MARIOTTI lorsqu'elle parle de performance de ce règlement, qui n'est pas assez opérationnel, qui n'est pas assez efficace. Un chiffre sur le bilan des actions, 31 M€ en AP, 90 % de consommation, si ça ce n'est pas de l'efficacité ! Je crois que là, l'analyse est tronquée.

Et, un témoignage personnel : j'ai la chance depuis peu d'être le maire de la commune d'U Petrosu, et là je voudrais remercier les services de M. CRISTOFARI, délibération du conseil municipal en janvier pour une subvention pour la réhabilitation d'un logement communal, contrôle de légalité en janvier, envoi à la Collectivité du dossier complet et un arrêté de subvention en avril. Si les entreprises qui sont retenues, les entreprises du coin, les artisans, pour les travaux de septembre à décembre, en 2022, en un an, on installera une nouvelle famille au village et je peux vous assurer que sur une commune de 300 âmes, ce n'est pas rien.

Donc, je terminerai en disant que ce rapport est tout à fait conforme, et c'est pour cela qu'on va le soutenir, à notre vision du développement de la Corse.

Deux petits points de réflexion à ce stade, mais peut-être à moyen terme :

Premièrement sur les bonifications des aides, on a vu pour les communes qui ont des PLU, ça on ne peut que le soutenir, et dans le cadre de la problématique des déchets, ce sont des territoires qui ont actuellement une bonification s'ils ont un centre de stockage, on pourrait peut-être aller plus loin et avoir ces bonifications en fonction des performances de tri, de collecte au porte à porte, de collecte des biodéchets pour les territoires qui sont vertueux sur ce point. Et peut-être aussi une bonification pour la valorisation des savoir-faire locaux, je pense à la lauze, je pense à l'utilisation du bois local, je pense aussi aux performances énergétiques. Donc, aider préférentiellement les projets qui répondent à ce type de critères.

Et enfin, sur la primo-accession, peut-être un double effet levier, à la fois pour les communes, mais ça c'est déjà le cas, dans le cadre du règlement qu'on examine

aujourd'hui, mais aussi pour les primo-accédants, lorsque la commune met en vente des terrains pour la primo-accession et que ce sont des primo-accédants qui construisent des logements neufs. Je crois que là, si on a un double effet levier, on va pouvoir booster l'installation de familles dans nos villages, c'est quelque chose aussi qu'on pourrait étudier.

J'en ai terminé et je vous remercie, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez la parole, Cher collègue.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, on va vous suivre sur ce rapport. Nous vous félicitons pour la qualité de ce travail.

Mais moi j'ai quelques réserves philosophiques. C'est un système qui pérennise, le système actuel d'accession à la propriété, l'augmentation des prix dans notre région. Je citerai un chiffre, dans les années 70, un ménage moyen consacrait 10 % de son budget au logement, actuellement nous sommes à 40 %. C'est un bon amortisseur, mais on ne révolutionne pas le système, c'est bien, on ne peut pas le faire pas parce qu'on n'a pas les moyens législatifs de le changer, le statut de résident aurait répondu peut-être en partie mieux à cette problématique.

Deuxième point, j'ai une réserve pour Anne-Laure SANTUCCI, je crois que les mauvais ne sont pas dans un camp, et les bons dans l'autre camp. C'est tout ce que j'ai à dire, je n'ai pas de leçons d'honnêteté à recevoir de qui que ce soit.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Personne ne se risquerait à donner des leçons à qui que ce soit au sein de cet hémicycle...

**Brouhaha.**

Question d'interprétation...

Donc, nous allons demander à l'Exécutif de réagir de manière synthétique à ce qui vient d'être dit.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

## **Le Président SIMEONI**

Merci à toutes et à tous pour vos interventions.

Très rapidement, à nouveau reprendre au fil sur Julia TIBERI, merci pour votre intervention. Bien sûr, dire que ces dispositifs seront d'autant plus efficaces si effectivement ils sont développés en harmonie avec des choix qui sont faits par les communes, y compris dans le cadre de leurs compétences propres.

J'ouvrirai une parenthèse : c'est vrai que c'est tout à fait différent, vous parliez de Bastia et d'Ajaccio, je m'y risquerai un instant, parce que c'est une discussion politique. Moi je pense effectivement, que notamment une grande ville, lorsqu'elle se livre à des opérations immobilières ou lorsqu'elle les autorise, elle doit systématiquement, et il y a des instrumentes dans la loi qui le permettent, notamment les PUP, les programmes urbains partenariaux, elle doit systématiquement demander au promoteur de contribuer financièrement et fiscalement à l'opération à travers le reversement, à travers le financement des raccordements, des infrastructures, des dessertes, etc. Et, certains le font et d'autres ne le font pas. Et, je ne suis pas étonné que vous ayez plaidé à Ajaccio en faveur de ce type de dispositif et vous vous doutez bien que la cohérence est totale entre cette vision que vous pouvez développer au plan municipal et celle que nous essayons de porter et que nous portons ensemble au plan territorial.

Deuxième catégorie de réponse pour notre collègue et amie, Maître PIERI. Bien sûr d'accord pour intégrer, via votre amendement. Un problème de communication pas seulement sur la licitation, je le dis très tranquillement et en me tournant, y compris vers les services, et en battant ma coulpe, je pense que ce dispositif, comme beaucoup d'autres, n'est pas suffisamment connu et que nous avons une vraie politique de communication à mettre en œuvre parce que ça vaut pour ça, ça vaut pour le schéma d'aide à la vie universitaire, ça vaut pour le dispositif d'aide à la jeunesse. Il y a aujourd'hui trop de publics concernés et qui ne connaissent pas les dispositifs qui sont à leur disposition.

Donc là vraiment, je pense que ça fera aussi partie, maintenant on est dans une période qui ne permet pas la communication, je pense que ça devra faire partie des priorités de la prochaine mandature que de mieux faire connaître, y compris aux élus, on a commencé à le faire, on a eu des échanges à travers les assises dans les territoires, on a eu de suggestions de nombreux maires dans les intercommunalités, dans les territoires. Ça fait partie aussi de la territorialisation des politiques de la Collectivité de Corse, c'est-à-dire renforcer les échanges entre la Collectivité, les communes, les intercommunalités, les territoires. On sait que l'on a un gros effort à faire là-dessus. Il faut, bien évidemment aussi, à un moment donné, que l'information soit portée à la

connaissance. Je pense notamment, mais pas seulement, mais notamment et principalement aux maires des petites communes qui souvent n'ont pas de personnel administratif, qui peuvent avoir une secrétaire à mi-temps, qui n'ont pas les moyens d'avoir accès à l'information. Donc, là il y a une vraie question.

Celle de l'ingénierie, je crois que c'est Marie-Thérèse MARIOTTI qui l'évoquait, elle est centrale aussi. Moi je dis que dans le temps de création de la Collectivité de Corse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est vrai qu'on n'a pas pu faire ce qu'il y avait à faire de ce côté-là. Ça sera aussi un des enjeux de la prochaine mandature que de mettre en place cet ingénierie, ça fait partie clairement des propositions qui ont été retenues, y compris dans le cadre de la territorialisation des services publics et des politiques de la Collectivité de Corse.

Je voudrais dire, ça été dit, alors c'est vrai pour U Petrosu et je pense que c'est vrai pour l'ensemble des communes, un des enjeux c'est la réactivité, c'est la rapidité. Il y a Pasquin CRISTOFARI, j'ai vu derrière M. ZUCCARELLI, M. ROSSI, l'ensemble des personnes qui travaillent dans ce service, je crois vraiment qu'après quelques tâtonnements, et c'est normal en début de mandature, je crois qu'aujourd'hui, c'est un service qui fonctionne vite et bien et qui est très à l'écoute, et c'est un petit peu, je crois, la philosophie que nous essayons de mettre en œuvre partout, dans tous les services, même si ça se fait quelquefois de façon un peu contrastée. J'ai conscience aussi à la fois des améliorations à apporter et des difficultés rencontrées au plan interne. Mais c'est très important d'être en permanence aux côtés des maires des communes, des intercommunalités et également des demandeurs.

Là, je fais le lien avec Marie-Thé MARIOTTI et ses interventions. Je ne pense pas vraiment sur le fait qu'aujourd'hui, le dispositif de soutien des primo-accédants ne soit pas monté en puissance comme nous le souhaiterions, ne tient pas à la complexité, à mon avis, des règles. Les règles elles sont posées, elles sont claires, c'est vrai qu'il peut y avoir quelques allers-retours, mais ça fait partie de tout dossier administratif, et je ne pense pas que lorsqu'un demandeur s'adresse à une banque ou à une compagnie d'assurance, etc., il y a toujours des formalités qui sont à remplir, donc je ne pense pas que ça soit ça. Je pense qu'on a réduit le spectre, beaucoup, que c'était aussi un des objectifs, mais qu'aujourd'hui il est trop réduit et qu'il faut réouvrir pour permettre, y compris en incluant les personnes seules, les personnes en situation de handicap, etc. Donc, on va être vraiment, à mon avis, en thèse avec de qui est attendu.

L'intervention d'Anne-Laure SANTUCCI, je ne vais pas parler à sa place, mais il n'y a personne qui songe à donner de leçons à personne, c'était simplement un rappel qui était une doléance, qui était exprimée de façon mesurée et, sous le contrôle de celui qui présidait la commission, moi je n'y étais pas, mais ce que je sais c'est que moi-même, je vous parle de mon expérience d'élu de l'opposition à l'époque, pour avoir

essayé de comprendre comment fonctionnaient les règles d'attribution des aides, notamment aux communes, je n'ai jamais réussi. Et par exemple, vous le savez, ça fait partie des évolutions du premier règlement, ce qui était appelé le fonds de développement à l'époque, était en fait un fonds qui fonctionnait sans aucun règlement, dans lequel on prenait tous les dossiers qui étaient portés par des communes que l'on souhaitait, sur le principe, aider, auxquelles on disait souvent oui, et sans qu'il y ait en face les autorisations de programme et les crédits de paiement nécessaires. Et, cela a contribué, vous le savez, mon Cher Pierre, notamment à la difficulté majeure rencontrée au plan budgétaire en janvier 2016, c'est-à-dire concrètement d'aider des projets qui n'étaient pas financés, qui n'étaient même pas finançables.

Le passé est le passé. Aujourd'hui je pense qu'on a une règle qui est claire, qui est équitable et qui est appliquée avec équité, et je pense que nous en sommes tous fiers, et je ne pense pas que qui que ce soit puisse envisager, quelles que soient nos convictions respectives, de revenir en arrière sur ces points-là.

De la même façon, je pense qu'on a aujourd'hui, et je le dis, je ne sais pas si François ORLANDI nous écoute, il y avait des problèmes de contrats, et les anciens engagements du Conseil départemental qui n'avaient pas pu être réglés parce qu'il y avait un problème technique d'autorisations de programmes ou de crédits de paiement. Nous avons instruit tout ça et nous avons mis tout ça à plat. Et vous savez que dans les individualisations qui vous ont été signifiées, il y a eu le règlement intégral de toutes ces antériorités d'engagements consentis au titre du Conseil départemental 2B auprès des communes et intercommunalités.

Donc aujourd'hui, et c'est important aussi que vous le sachiez, que je le dise et que je le dise au moment où la mandature s'achève, nous nous avons repris les engagements qui avaient été contractualisés par le conseil départemental de Corse-du-Sud pour l'office public de la CAPA, dans le cadre ce rapport, nous avons soldé tous les engagements qui avaient été contractés par le Conseil départemental de Haute-Corse, nous venons de le faire, et nous avons mis en place une nouvelle politique que nous partageons, puisque vous avez voté à l'unanimité, en disant que la construction, l'aide aux communes, aux intercommunalités, aux primo-accédants, la politique foncière, immobilière, la politique d'accès au logement pour tous, en dehors des prix du marché qui sont trop souvent spéculatifs, c'est une priorité. Et ça pour moi c'est un acquis, un acquis majeur.

Donc, Anne-Laure SANTUCCI et d'autres ont dit que ça permettait... Moi, je retiens de Julien aussi. Vous savez le statut de résident, Pierre, nous on est favorables au statut de résident, aujourd'hui on est dans une impasse juridique et constitutionnelle, le temps que ce statut de résidents intervienne, s'il doit intervenir et nous l'espérons de toutes nos forces, si nous ne faisons rien, je dirai, ça sera la paix des cimetières, il n'y

aura plus rien à sauver. On a vu dans le rapport de l'AUE ce qui est en train de se passer partout en Corse.

Donc, puisqu'on ne peut pas avoir un statut de résidents par le haut, eh bien nous devons construire avec les maires et avec tous les Corses un statut de résidents par le bas, c'est-à-dire créer les conditions pour que les maires qui le souhaitent puissent, et les privés aussi, vous l'avez dit, dans des conditions encadrées, et peut-être demain on réfléchira à la proposition de Julien PAOLINI. Nous on crée les conditions pour que partout en Corse et dans des conditions encore plus fortes et préférentielles dans l'intérieur de la Corse, les maires qui le souhaitent puissent construire des logements et les mettre à disposition des gens qui vivent dans leur village ou qui vivent dans leur région. Et si on le fait partout, à la fin, on aura engagé une stratégie de reconquête de notre foncier, de notre patrimoine immobilier et on aura fait reculer la spéculation.

Et pour répondre à Jean-Charles, bien sûr qu'il faut d'autres instruments et bien sûr que le problème de la spéculation ne se pose pas de la même façon à Bunifaziu, qu'à Salice, ou au Petrosu, ou à Lozzi, bien évidemment. C'est un problème global avec des déclinaisons très différentes, d'où la nécessité d'une politique d'ensemble avec des instruments qui soient des instruments adaptés.

Sur Marie-Thé MARIOTTI, je note aussi l'état d'esprit très positif, je réponds, et je vous remercie. Vous avez dit qu'il y avait des points qui étaient perfectibles, et je partage votre analyse et, je vous l'ai dit tout à l'heure, je suis d'accord, j'ai sous les yeux 6 amendements, il y en a 5 qui à mon avis sont d'ores et déjà à valider parce qu'à l'évidence, ils parachèvent, complètent et améliorent nos propositions d'un point de vue technique, donc, je vous le dis, ils ne posent pas de difficultés. Sur le sixième, mais on en parlera, je ne sais pas s'il y aura un travail en commission, je pense qu'il peut avoir des effets négatifs, donc je vous proposerai une rédaction qui reprend l'esprit de votre amendement et sur laquelle, à mon avis, nous pourrions nous entendre. Mais l'idée est bien d'avancer et d'avancer ensemble.

Un mot encore, Vannina, ti ringraziu per e to parolle, di sicure ghjè à u core di e nostre primure è ghjè una manera tecnica è pulitica di circa à avanzà per raportu à una problematica chì ghjè essenziale.

Pierre, j'ai répondu. Mais la philosophie, un mot. Il n'y a pas que de l'accession à la propriété, je le rappelle, on en a beaucoup parlé, mais il y a quatre aspects : il y a l'accession à la propriété, il y a le soutien au locatif, y compris au locatif communal, et Marcel CESARI n'est pas là aujourd'hui, mais lorsqu'on a échangé, et j'ai dit tout à l'heure ce projet d'amélioration du règlement, il doit beaucoup aux échanges avec les maires, avec les acteurs, mais il doit beaucoup aux échanges avec l'Assemblée et avec les élus de l'Assemblée, avec les différentes commissions. Donc,

les maires, le locatif communal, à un moment donné, c'est important, parce que ça permet aussi de dégager une recette, etc. on en a conscience.

Et puis, de la même façon, il y a aussi l'aide au logement social. Le logement social est un des éléments importants d'une politique immobilière, mais on ne peut pas considérer que tous les Corses doivent être locataires. À un moment donné aussi, il y a une volonté qui doit être soutenue d'accéder à la propriété.

Donc, je pense que nous sommes d'accord sur l'essentiel, après l'évolution globale du poids des dépenses de logement dans un budget, ça tient aussi à des évolutions qui nous échappent et qui nous dépassent largement, mais que l'on peut commencer à corriger et à rééquilibrer de façon significative.

Donc, de façon générale, je vous remercie à toutes et à tous pour vos interventions et je pense que nous aurons fait, dans le cadre de ce règlement amélioré, un pas important pour renforcer nos dispositifs au service d'une vision politique dont je retiens, et c'est l'essentiel, qu'elle est, me semble-t-il, unanimement partagée.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il y a un certain nombre d'amendements, certains font l'objet, me semble-t-il d'un accord de l'Exécutif, 5 sur 6, quant au sixième...

### **Le Président SIMEONI**

Alors, il y a un amendement, je crois, de Marie-Thé MARIOTTI, et nous avons proposé un sous-amendement...

### **Le Président TALAMONI**

On parle duquel ?

### **Le Président SIMEONI**

Du sixième.

### **Le Président TALAMONI**

Alors, vous proposez un sous-amendement à l'amendement de Mme MARIOTTI.

**Le Président SIMEONI**

Que je dois lire ?

**Le Président TALAMONI**

Présentez-le puis on demandera à l'élu qui porte l'amendement s'il est d'accord.

**Le Président SIMEONI**

Il s'agit de remplacer à la page 75 du règlement, dans la phrase consacrée à l'attestation que la commune doit fournir dans le cadre de la constitution du dossier du demandeur, la phrase : « ...ou que le bien a été construit avant 1960 dans les autres communes, ou qu'il corresponde à des critères d'intégration architecturale avérés, ou qu'il s'agisse de foncier non bâti dans le périmètre des centres anciens et hameaux de villages ».

**Le Président TALAMONI**

J'interroge Mme MARIOTTI, est-ce que ce sous-amendement vous agrée ?

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Ce sous-amendement me convient et convient à mon groupe, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Très bien ! Peut-être pourrait-on voter une seule fois ? J'interroge le Secrétariat général.

Donc on va considérer que les 5 premiers amendements sont intégrés au rapport, donc on les vote avec le rapport. Vous n'avez pas l'air convaincu, M. le Secrétaire général... Vous pensez qu'un vote par groupe pour chaque amendement serait préférable.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Est-ce que vous souhaitez, M. le Président, que je les présente très, très rapidement ?

### **Le Président TALAMONI**

Dans la mesure où il y a un accord de l'Exécutif, ce n'est peut-être pas indispensable.

Simplement sur la procédure, nous sommes en train de nous concerter avec le Secrétariat général, c'est vrai que depuis un an, la procédure, on l'a fait évoluer, mais il ne faut pas le faire de manière trop acrobatique.

Donc on va sécuriser le vote. Les cinq premiers amendements émanent du même groupe, on peut voter une seule fois par groupe, le Président du groupe donnant la liste des élus, la première fois en tout cas. Ensuite, le sixième, c'est plus complexe, puisqu'il y a un sous-amendement, donc il faudra voter deux fois, une fois pour le sous-amendement, une fois pour l'amendement et puis ensuite on votera pour l'ensemble.

### **Le Président SIMEONI**

Juste une suggestion, mais je ne voudrais pas rajouter de la complexité à la complexité, mais au moins théoriquement, on peut envisager qu'il y ait des votes différents sur chaque amendement.

### **Le Président TALAMONI**

À partir du moment où le groupe qui a déposé les amendements et l'Exécutif sont d'accord, je crois qu'un seul vote ça me paraît... Sauf s'il y avait, à ce stade, une objection de la part d'un groupe, et je n'en vois pas, donc nous allons essayer de faire de cette manière, si tout le monde est d'accord.

### **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

M. le Président, excusez-moi, il y a juste une petite coquille à corriger dans l'amendement n° 4, sur les biens vacants et l'abandon manifeste, c'est dans le même état d'esprit « afin de lutter contre le phénomène » et non pas « avant de lutter ».

### **Le Président TALAMONI**

D'accord. Nous avons pris bonne note de cette coquille.

On va vraiment sécuriser au maximum, nous nous sommes concertés à nouveau, nous allons voter pour chaque amendement, comme ça au moins on est tranquille. On a fait 100 fois l'inverse, mais disons que là c'est un dossier qui a des conséquences, donc on va sécuriser.

Je vais donc mettre l'amendement n° 1 aux voix.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

**Mme Rosa PROSPERI**

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Jeanne STROMBONI**

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, votons **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica** », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.**

Amendement n° 2, mais cette fois les présidents de groupes se contenteront de dire le vote sans énumérer les élus.

**M. Hyacinthe VANNI** : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

**Mme Rosa PROSPERI** : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

**Mme Jeanne STROMBONI** : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI** : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA** : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** », votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.**

Amendement n° 3.

**M. Hyacinthe VANNI** : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

**Mme Rosa PROSPERI** : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

**Mme Jeanne STROMBONI** : les élus du groupe « PNC », votent **POUR**.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** : les élus du groupe « Per l'Avvene », votent **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI** : les élus du groupe « Andà per Dumane », votent **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA** : les élus du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.**

Amendement n° 4.

**M. Hyacinthe VANNI** : les élus du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

**Mme Rosa PROSPERI** : les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, votent **POUR**.

**Mme Jeanne STROMBONI** : les élus du groupe « PNC », votent **POUR**.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** : les élus du groupe « Per l'Avvene », votent **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI** : les élus du groupe « Andà per Dumane », votent **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA** : les élus du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'amendement n° 4 est adopté à l'unanimité.**

Amendement n° 5.

**M. Hyacinthe VANNI** : les élus du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

**Mme Rosa PROSPERI** : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

**Mme Jeanne STROMBONI** : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI** : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA** : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** », votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'amendement n° 5 est adopté à l'unanimité.**

Nous en arrivons à l'amendement n° 6, sous-amendé par le Président du Conseil exécutif.

Je mets aux voix le sous-amendement du Président du Conseil exécutif tel qu'il l'a tout à l'heure énoncé.

**M. Hyacinthe VANNI** : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

**Mme Rosa PROSPERI** : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

**Mme Jeanne STROMBONI** : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI** : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA** : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** », votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix à présent l'amendement n° 6, ainsi sous-amendé.

**M. Hyacinthe VANNI** : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

**Mme Rosa PROSPERI** : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

**Mme Jeanne STROMBONI** : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI** : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA** : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** », votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'amendement n° 6, ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.**

Je vais mettre enfin aux voix, le rapport ainsi sous-amendé et amendé. On peut donner la liste des élus pour le vote solennel. Je demande aux présidents de groupes de me dire comment votent les élus de son groupe en donnant la liste.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

**Mme Rosa PROSPERI**

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Jeanne STROMBONI**

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, votons **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica** », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport n° 132, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité<sup>1</sup>.**

Merci. Nous allons passer au rapport suivant.

---

<sup>1</sup> Délibération N°21/081 AC

Il nous reste une heure de travail, si nous voulons suspendre comme à l'accoutumé à 13 h.

## **SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

\* **Raportu n° 126** : Attualizzazione di i dispositivi di sustegnu Salvezza.

\* **Rapport n° 126** : Actualisation des dispositifs de soutien Salvezza.

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Il s'agit d'une adaptation de trois mesures relatives au volet Salvezza du plan Salvezza è Rilanciu.

Comme vous le savez, nous avons été frappés par la crise sanitaire, nous avons mis en place des dispositifs, ces dispositifs nécessitent des aménagements au fur et à mesure des annonces sanitaires, d'une part, et aussi au fur et à mesure des modifications de la réglementation en matière d'aides concernant les mesures de masse à l'échelle nationale, puisque certaines de nos mesures sont adossées et corrélées au fonds de solidarité nationale, en particulier.

Il convient donc d'actualiser certains dispositifs. Alors d'abord, le fonds Salvezza 2. Ce fonds, vous le savez, est un dispositif à très court terme pour la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, et la préservation de l'emploi. Il est adossé au fonds de solidarité nationale, et il se concrétise de manière valorisable par une aide qui peut aller jusqu'à 3 000 €, notamment pour la restauration et les bars, et ce fonds est accessible via une plateforme qui a été mise à place pour la prise en compte du mois de décembre. Donc, il s'agissait des commerces qui étaient fermés au mois de décembre. Nous avons proposé que l'on puisse avoir un dispositif qui soit prorogé jusqu'au 31 juillet prochain. Ça c'est le premier point.

La gestion de ce fonds mobilise l'ADEC et l'ATC en qualité d'instructeurs et la direction du contrôle interne pour la mise en opérationnalité.

Aujourd'hui, au regard de la question posée par Mattea CALSATA, ce sont 545 dossiers qui ont été déposés, 378 dossiers qui ont été instruits et 212 aides qui ont été notifiées. Le montant total des aides à ce stade est de 584 226 € pour un montant moyen de 2 792 €.

Donc, on a des résultats encourageants, d'une part, mais surtout il y a un besoin qui est grandissant, pour quelle raison ? Parce que ces établissements ont été aussi fermés au mois de janvier et au mois de février. Donc, ce qui vous est proposé, concernant le fonds Salvezza 2, la mesure 1.1 donc du plan Salvezza, c'est qu'il y ait une prorogation de l'assiette du fonds pour l'activité des entreprises au mois de janvier et au mois de février, évidemment dans la limite totale de la disponibilité de l'aide que nous avons votée le 27 novembre dernier, qui est de 5 M€.

Donc, cela signifie que les publics cibles pourront bénéficier de l'aide pour le mois de décembre, pour le mois de janvier et pour le mois de février.

La deuxième modification du dispositif, concerne Sustegnu. Sustegnu, c'était, souvenez-vous, un prêt à taux zéro, basé sur un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie.

À la suite de la publication le 13 octobre 2020 de la communication de la Commission européenne, nous avons donc une modification de l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'État. Et par conséquent, nous avons décidé de proposer, en collaboration avec la Chambre de commerce, une adaptation de ce fonds.

Le 27 novembre dernier déjà, ce dispositif avait été rénové, on l'avait appelé Sustegnu 2, avec la prise en charge totale ou partielle des coûts de mise en place des prêts garanties État, donc au bénéfice des entreprises de Corse.

Dans une logique d'actualisation, il vous est proposé aujourd'hui que les entreprises qui ont bénéficié du fonds Sustegnu 1 soient rendues aussi éligibles au fonds Sustegnu 2, donc là encore qu'il puisse y avoir une cummulative des deux volets, je dirai, du dispositif, dans la limite de prêt professionnel de renforcement de la trésorerie d'un montant cumulé ou égal à 100 000 €.

Par ailleurs, dans une logique également d'équité et de soutien à l'ensemble des bénéficiaires, quels que soient les secteurs d'activité, tout en respectant la réglementation nationale et la réglementation communautaire, la liste des codes APE également a été complétée.

Le troisième dispositif que nous souhaitons voir évoluer, c'est la mesure 1.5 qui consistait à un soutien en fonds propres ou quasi fonds propres des entreprises. Nous

avons constaté, d'une part que le niveau d'endettement des entreprises est très important. Aujourd'hui pour la Corse, on en est à plus de 1 M€, on est à 1,2 M€ de PGE et autres prêts réalisés soit par BPI ou par ailleurs, nous aussi, avec Sustegnu dont j'ai parlé il y a un instant.

Donc, l'idée c'est plutôt de renforcer les fonds propres ou les quasi- fonds propres pour éviter une disparition de l'outil productif. Il a été proposé un système de prêts participatifs qui sont destinés à consolider la structure des TPE et des PME, c'est-à-dire le haut du bilan des entreprises et soutenir ainsi l'investissement. Nous avons, à cet effet, provisionné une somme de 5 M€ dans le cadre du plan Salvezza au mois de novembre. Au mois de mars, il se trouve que le Gouvernement a présenté un dispositif de prêts participatifs nouveaux, c'était le 4 mars 2021, prêts participatifs et également obligations qui s'appellent « obligations relance » dans le cadre de France Relance.

Du coup, France Relance pourrait nous permettre de créer, sur la base d'un appel d'offres bien sûr, un fonds d'investissement avec ces 5 M€, et de candidater à l'obligation France Relance qui est à destination des PME et des ETI, c'est-à-dire les entreprises de taille supérieure, même si nous en Corse nous sommes très peu concernés par les grandes entreprises ; mais pour les PME, ça peut être intéressant.

Donc, les obligations France Relance ne peuvent être utilisées, bien sûr, pour rembourser le PGE, ce sont des obligations qui doivent permettre de financer un développement sous forme d'investissements matériels et immatériels.

Donc l'idée est de voir des acteurs et des dispositifs financiers à l'échelle insulaire, pouvoir candidater sur les 5 M€ que nous, nous avons identifiés et pouvoir candidater ensuite au dispositif « obligations relance » mis en place par l'État.

Voilà, ce que je pouvais vous dire sur l'adaptation de ces dispositifs au regard de l'évolution des dispositifs nationaux, des besoins du territoire et des dispositifs également mis en place à l'échelle européenne.

Je vous remercie de votre attention.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Un avis de la commission de développement.

**Mme Julie GUISEPPi**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président, excusez-moi, il y a un amendement, parce qu'hier en relisant le rapport, je me suis aperçue qu'il y avait une coquille, mais qui est fâcheuse parce qu'elle a une incidence sur le contenu.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un déjà un amendement de Christelle COMBETTE et un amendement du Conseil exécutif à son propre rapport. Alors, si vous voulez le présenter.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il est très simple, c'est l'avant dernier paragraphe, il est inscrit : « si aucun fonds n'ayant un ancrage dans l'île n'est sélectionné pour la mise en œuvre ». C'est « si aucun fond ayant un ancrage dans l'île ». Donc, c'est le « n' » qui doit sauter, mais ça change tout.

**Le Président TALAMONI**

On le fera voter, il ne faut pas oublier de le faire voter et d'ici là, nous allons donner la parole aux groupes pour la discussion générale, sachant que la commission permanente a prévu qu'il était possible d'aller, ça n'est pas indispensable, ça n'est pas une obligation, d'aller jusqu'à 10 minutes par groupe, mais encore une fois personne ne vous fera le reproche d'avoir été plus bref.

Donc, la parole est à qui la demande. Mattea CASATA, vous avez la parole.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président.

Hier, je posais une question orale qui me semblait effectivement très importante pour bon nombre d'entreprises de notre pays. Et effectivement, Mme la Présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, vous y faisiez d'ailleurs allusion tout à l'heure, vous nous proposez de voter un rapport qui effectivement est essentiel.

En effet, au vu de la situation extrêmement critique, la Collectivité de Corse se doit d'être au plus près de la population et plus précisément du secteur économique de notre pays, de ses entrepreneurs et bien sûr de leurs salariés.

Prolonger l'instruction des dossiers du fonds Salvezza 1 jusqu'au 31 juillet prochain, rendre accessible le fonds Salvezza 2, renforcer la trésorerie avec le concours de la CCI par le plan Sustegnu 2 faisant suite à Sustegnu 1, soutenir en relevant le haut de bilan pour certaines entreprises, tout ceci relève de décisions essentielles pour redonner du souffle à notre économie.

Bien des commerces résistent mal aux fermetures répétitives et de longue durée. Leurs chiffres d'affaires sont au plus bas, comme chacun sait. La saison prochaine s'annonce pour le moins morose et le retour progressif à la normale qui était prévu pour le 15 mai et qui est maintenant prévu pour le 19 mai paraît, au vu de l'évolution de la situation sanitaire et aux dires du Préfet, encore assez compromis.

Pourquoi ? Parce que tous les jours, on nous annonce des ouvertures, et puis finalement ça change et malheureusement, nous sommes soumis depuis plus d'un an à cette autre difficulté qui se rajoute aux problèmes sanitaires et économiques. Donc, ça fait beaucoup parce que psychologiquement, il faut être extrêmement solide quand même.

Donc, le constat est très préoccupant. Le montant de 5,5 M€ prévu pour aider ces entreprises en difficulté n'a, pour l'heure, été que très peu utilisé. À ce jour, la somme de 217 655 € pour 200 dossiers instruits, nous paraît trop faible au regard des difficultés. Car les difficultés sont pourtant bien présentes.

Nous avons donc là des enveloppes disponibles conséquentes, mais très peu sollicitées malgré le travail des services instructeurs. Parce que c'est vrai que les services qui sont dédiés à l'instruction de ces dossiers travaillent vraiment d'arrache-pied, mais il y a quand même des problèmes.

Alors, à cela plusieurs raisons : le cumul ou non cumul des aides des diverses structures n'est pas toujours bien compris des usagers, c'est ce que nous disions pour d'autres domaines tout à l'heure, le Président le faisait remarquer aussi ; les critères d'éligibilité sont parfois relativement flous pour le public ciblé ; le tissu entrepreneurial, TPE/PME, n'est pas toujours suffisamment structuré, nous le disions tout à l'heure

aussi, et manque cruellement d'ingénierie de montage de dossiers et de veille sur les aides disponibles.

De son côté, l'État a promis des aides dans le domaine touristique, à travers une feuille de route présentée par Jean-Baptiste LEMOYNE, qui n'est toujours pas en vigueur et à ce jour, 30 avril, à situation d'urgence, on nous répond plan de préparation de la saison. Je pense que l'État n'a pas compris vraiment ce qui se passe.

Finalement, rien d'étonnant puisque les chiffres en demi-teinte que nous avons présentés ont été à un moment remis en cause. Maintenant, on essaye quand même de remettre le curseur à un juste niveau.

Alors, on manque de moyens humains pour aller plus vite, on a des enveloppes. Je sais les efforts consentis et l'implication des élus et des agents afin d'apporter des réponses aux besoins urgents de notre tissu socio-économique, mais nous pouvons et devons néanmoins faire toujours mieux.

Il serait aussi intéressant de réunir la commission ad hoc sur le suivi du plan Salvezza que nous avons entérinée lors de la validation de la première version du dispositif.

Nous pensons également qu'il y a la nécessité de mettre en place une véritable cellule de crise dédiée à l'information au sujet des diverses aides disponibles dans le cadre de Salvezza à Rilanciu ; à l'accompagnement des entrepreneurs en difficulté pour capter ces aides qui leur reviennent de droit ; ainsi qu'au suivi des dossiers, afin de réduire les délais d'instruction, de dégager les fonds rapidement et de tenir l'utilisateur informé de l'évolution de son dossier. Parce que l'angoisse, elle se situe là aussi, les chefs d'entreprises sont en attente d'informations qu'ils ne parviennent pas toujours à obtenir.

Ce service ne devra pas être un one shot, puisque ce processus pourrait être pérennisé non pas dans le cadre de la gestion de l'urgence, mais se transposer à l'ensemble des dispositifs d'aides proposés par notre Collectivité et ses satellites.

Il est très important que les usagers aient conscience que la CDC est à leur service. C'est ce que l'on appelle le service public qui malheureusement fait de plus en plus défaut au niveau de l'État.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Qui demande la parole à présent ? Personne. On va peut-être présenter l'amendement de « Per l'avvene » et ensuite, on donnera la parole à la conseillère exécutive pour nous dire si elle est d'accord avec votre amendement.

Vous avez la parole, Mme COMBETTE.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

La conseillère exécutive veut retirer une petite consonne, moi, juste ajouter un code APE à l'énumération qui est faite dans le plan. Ça serait, rajouter « les commerces de gros de produits surgelés ».

En fait, dans la crise inédite que nous traversons, le commerce de gros alimentaire s'est trouvé privé des débouchés habituels dans la restauration et l'événementiel, tout en devant rester ouvert pour approvisionner en denrées alimentaires les structures en activité que sont les hôpitaux, les EPHAD et les établissements scolaires.

Ironie du sort, alors que le commerce de gros est fortement impacté par les fermetures administratives des restaurants jusqu'à février dernier, il ne bénéficiait pas des mêmes aides ; les critères retenus excluant de fait un accompagnement de même ampleur. Donc, les grossistes génèrent pourtant de nombreux emplois et des investissements lourds pour financer les locaux d'entreposage sous température dirigée, des frais d'assurance et des véhicules de livraison. Les produits frais ne sont pas redéployables, vu les fermetures généralisées.

Désormais éligible au chômage partiel et au fonds de solidarité au niveau national, il est proposé par cet amendement de rectifier le tir en rendant le commerce de gros éligible au dispositif Sustegnu d'où l'ajout du code APE dans la liste des secteurs rajoutés.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. On va donner la parole à la conseillère exécutive et on va lui demander aussi quelle est la position de l'Exécutif par rapport à cet amendement.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Mattea, merci de nouveau pour tes remarques.

Bien évidemment, je suis comme toi, je trépigne lorsque je vois qu'il n'y a pas une consommation massive des dispositifs. Néanmoins quand même, les choses se sont fortement accélérées. Il y a un problème probablement d'information. Il y a aujourd'hui des aides, des dispositifs multiples, certains compatibles entre eux, d'autres pas et il y a également une modification permanente des périmètres, en particulier des aides d'État. On se félicite de la multiplicité des aides, mais dans le maquis des aides qui existent, les acteurs ont souvent une difficulté à identifier ce qui a trait à leur propre activité. Après, il y a la question de la période impactée, il y a la question du fait qu'on ait été fermé administrativement ou pas, etc. Il y a véritablement là-dessus des mises à jour informationnelles dont ne bénéficient pas les acteurs du terrain. C'est une véritable difficulté, nous nous en sommes aperçus.

Pour ce qui est, par exemple, la chose la plus flagrante puisque nous avons été interpellés y compris à titre personnel, les uns et les autres parfois, l'aide pour les restaurants qui ont été fermés au mois de décembre, c'est vrai que beaucoup de gens ne connaissent la mesure, alors même que l'ATC, dès la fin janvier, avait déjà instruit une volumétrie de dossiers importants pour certains. On est aujourd'hui à 160 demandes, alors que, bien évidemment, il y a à peu près un millier de restaurants en Corse. C'est une contribution complémentaire, c'est 3 000 € en plus au regard des 10 000 € dont ils peuvent bénéficier au titre du FSN. Au mois de décembre, ça fait quand même 13 000 €. Il y a effectivement un problème informationnel, alors même que sur le site de l'ATC, je l'ai testé moi-même, c'est relativement facile d'instruire son dossier. C'est quand même très, très facile.

Donc, je retiens évidemment l'idée qu'en plus de notre côté, non seulement il faut booster la communication. Surtout qu'aujourd'hui, si vous en êtes d'accord et si vous le votez, on proroge le dispositif.

Je suis tout à fait d'accord, respectueuse des institutions pour qu'on réunisse la commission qui avait été mise en place en novembre dernier, le 27 novembre dernier. Il n'y a aucun souci de ce point de vue-là.

Il faut bien reconnaître aussi que le contexte tel qu'il est avec des incertitudes permanentes sur le fait de pouvoir ouvrir, ne pas ouvrir, etc. ne facilite pas les choses.

Je pense aussi qu'il y a une information d'une part à faire, mais aussi un réseau à activer qui est celui des experts-comptables. La plupart des entreprises ont un expert-comptable. Je crois que les experts-comptables peuvent jouer un rôle important. Je sais qu'ils sont submergés depuis plus d'un an, mais ce sont eux qui ont véritablement la capacité à faire passer de la manière la plus pédagogique possible les informations relatives à l'évolution de toutes ces aides qui existent à l'heure actuelle.

Je pense avoir répondu à ta question. Tu as raison de nous titiller sur ce sujet en permanence.

Concernant l'amendement, c'est une très bonne idée. C'est pour le fonds Sustegnu, on est bien d'accord, c'est-à-dire les prêts ? Si c'est pour la question des prêts, je n'y vois pas d'opposition.

Les services me font passer un message selon lequel il faut se caler sur les aides d'Etat et le FSN, mais je ne pense pas que ce soit l'objet. Si c'est la question du prêt dans la mesure où on a consommé un 1,8 M€ de la volumétrie de l'ensemble de Sustegnu qui s'élevait à 7,5 M€, je ne vois aucune opposition à ce que l'on puisse permettre aux entreprises du commerce de gros de pouvoir émarger sur ce prêt.

Je n'ai pas l'amendement, je suis désolée, mais personne ne m'a transmis l'amendement en amont. Je pense que les services ont compris Salvezza, il faut se caler sur les aides d'Etat.

**Brouhaha.**

Je n'ai pas la bonne réponse, je suis désolée...

**Le Président SIMEONI**

On peut faire une suspension de 2 minutes ?

**Le Président TALAMONI**

Une suspension de 2 minutes.

***La séance est suspendue à 12 h 25. Elle reprend à 12 h 35.***

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive, pour expliquer en quoi consiste l'accord avec le groupe qui a déposé l'amendement.

### **Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS**

Effectivement, les services comme ils sont en visio, avaient confondu Salvezza et Sustegnu. C'est la mauvaise idée de nommer une mesure ou un dispositif du même nom que le programme général. Du coup, il y avait eu une confusion. Moi, j'étais bien partie, je trouvais l'idée très bonne et je continue à dire que l'idée était très bonne. Ce code APE et les commerces qui en relèvent sont tout à fait éligibles à Sustegnu si, évidemment, cette Assemblée le décide.

Il n'y a pas de soucis, l'information qui m'avait été donnée par SMS n'était pas correcte et donc, j'avais bien raison. Il n'y a pas de problème. C'est la distance et le digital qui font que les services n'ont pas compris.

Mais il n'y a pas de souci, on est d'accord avec cet amendement.

### **Le Président TALAMONI**

L'Exécutif est d'accord avec l'amendement de Mme COMBETTE.

Nous allons d'abord voter sur l'amendement de l'exécutif à son propre rapport et ensuite l'amendement de Mme COMBETTE et ensuite, le rapport.

Je mets aux voix l'amendement, la petite modification mais qui a aussi son importance qui a été précisée par la conseillère exécutive.

Il faut un vote formel. J'interroge les groupes. Pour le premier vote, il serait bon de donner la liste des élus et ensuite, on fera autrement.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

### **M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul

LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Jeanne STROMBONI**

Les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A corsica indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Nous allons à présent mettre aux voix l'amendement de Mme COMBETTE qui a reçu l'accord du Conseil exécutif.

**Mme Nadine NIVAGGIONI** : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR**.

**M. Pierre-José FILIPPUTTI** : pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR**.

**Mme Jeanne STROMBONI** : les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR**.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** : les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent votent **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI** : pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou votent **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA** : pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent **POUR**.

**L'amendement de Mme COMBETTE est adopté à l'unanimité.**

Je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé. On va faire un vote en la forme pour l'ensemble du rapport.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**Mme Rosa PROSPERI**

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Jeanne STROMBONI**

Les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport n° 126 ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité<sup>2</sup>.**

Il reste 25 minutes. On me tend le rapport n° 124.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE**

\* **Raportu n° 124** : Candidature à i dispositivi di u pianu Francia rilanciu numericu in u quattru di a pulitica di trasfurmazione è d'accunciamento numericu di a Cullettività di Corsica

\* **Rapport n° 124** : Candidatures aux dispositifs du plan France Relance numérique dans le cadre de la politique de transformation et d'aménagement numérique de la Collectivité de Corse

<sup>2</sup> Délibération N°21/082 AC

## **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Vous avez dans ce rapport deux parties : le corps principal, le rapport stricto sensu et en annexe, une note d'étape relative à la démarche « Smart-Isula », la feuille de route numérique, c'est-à-dire le schéma directeur territorial de l'aménagement numérique de la Corse ; document stratégique sur lequel nous avons travaillé, Éric FERRARI, Directeur du numérique de la Collectivité de Corse et ses services et le Conseil exécutif, un document qui a vocation à être présenté, débattu, enrichi, amendé et in fine voté par l'Assemblée de Corse.

Là aussi, la multiplication des rendez-vous, des urgences, des rapports importants et stratégiques fait que nous n'avons pas pu le présenter pour l'instant. Je sais que c'est un élément de frustration pour les services auxquels j'adresse, M. le Directeur, mes remerciements publics pour le travail mené, un élément de frustration important pour les services, pour nous-mêmes et je parle de façon plus globale, pour l'Assemblée parce que ça aurait été à mon avis extrêmement intéressant que nous puissions débattre tranquillement et sereinement, mais le calendrier est tellement raccourci que je pense qu'on ne pourra pas le faire. Ça fera partie là-aussi des choses à reprendre au moment de la prochaine mandature. Les nouveaux élus, dans le cadre de cette mandature, mettront aussi certainement leurs marques et leurs réflexions sur ce document. Ce n'est pas illogique non plus que ça soit acté en début de mandature, plutôt qu'en toute fin.

J'ai tenu quand même à ce que soit joint au rapport ce rapport d'étape qui vous permet de comprendre comment nos candidatures, dans le cadre du dispositif France Relance, s'intègrent aussi dans une vision globale, une vision stratégique qui est déclinée autour de trois ambitions majeures.

Je les rappelle pour mémoire : une Corse connectée, ouverte sur le monde et la Méditerranée. C'est aussi la relation avec le travail en termes d'infrastructures que nous avons mené à bien, le très haut débit, le haut débit. En attendant, pour les communes qui ne verront le très haut débit qu'en 2025, elles ont la possibilité, vous le savez, grâce à un marché qu'on a passé par ailleurs, d'avoir accès d'ores et déjà au haut débit. Ce sont des travaux qui sont en cours, etc., plus les projets de raccordement à des autoroutes de l'information numérique, etc. Faire de la Corse, île montagne, une île connectée à l'Europe, à la Méditerranée, au monde. Ça, c'est le regard vers l'extérieur.

Vers l'intérieur, une île inclusive au sein de laquelle chacun peut trouver sa place avec tout ce qui est formation, tiers lieu, présence dans les territoires, etc.

Enfin, une île résiliente, une île qui s'inscrit pleinement dans notre stratégie globale de transition écologique, énergétique et environnementale. Ça, c'est le schéma global qui aura vocation à être discuté.

En attendant, il ne faut pas laisser passer les trains. Vous savez que France Relance développe dans le cadre du programme global des appels à projets qui ne sont pas configurés pour la Corse. Ça a été un des objets de la discussion. Malheureusement, nous n'avons pas eu totalement gain de cause. Nous aurions bien sûr souhaité qu'il y ait une enveloppe qui soit dédiée à des projets que nous aurions pu discuter ensemble avec le Gouvernement, avec l'Etat et ensuite, faire un appel à projets territorialisé. Vous savez que ce n'est pas la voie qui a été suivie à titre principal. La voie principale, c'est des appels à projets nationaux dans le cadre desquels il faut se positionner.

Dans ce cadre-là, aujourd'hui, nous souhaitons que la Collectivité de Corse se positionne sur différents projets.

D'abord, un appel à projets intitulé « hub pour un numérique inclusif ». Il s'agit en fait de créer un hub en consortium avec les acteurs locaux et parallèlement grâce à une autre opération prévue par l'Agence nationale de cohésion des territoires, de mobiliser deux conseillers numériques à l'animation de cette structure. C'est un financement de l'ordre de 250 000 € pour le hub et 50 000 € par consigne numérique sur deux ans.

Ensuite, deux autres candidatures.

La première candidature concerne le volet donnée de l'appel à projets intitulé « co-construction des services numériques avec les collectivités territoriales » porté également ce projet par l'ANCT. Il s'agit d'obtenir, si nous sommes retenus, un financement de l'ordre de 50 % dans notre stratégie concernant la numérisation des données territoriales. Nous avons inscrit cette opération au BP 2021 pour un montant global de 250 000 €.

Enfin, une troisième et dernière candidature qui concerne un appel à projets lancé dans le cadre de la création, je cite, dans les régions. Ce sont des appels à projets dits régionaux, dans les régions d'équipe de réponse à des incidents cyber dits type CSIRT régionaux. Autrement dit, il s'agit de mettre en place à partir de la Collectivité de Corse un pôle dédié à la cybersécurité ; un pôle qui pourrait bénéficier non seulement à la CDC, mais à l'ensemble des collectivités et à l'ensemble des entreprises.

Voilà donc les trois appels à projets dans le cadre desquels je vous demande d'autoriser la Collectivité de Corse à se positionner. Il est bien évident que si nous devons être retenus, nous reviendrions devant l'Assemblée de Corse pour vous en faire

part, vous présenter et vous faire valider les dispositifs opérationnels tels qu'ils auraient vocation à être mis en œuvre.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un avis de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Je voudrais donner la parole à ceux qui le souhaitent.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Rapidement. On ne va pas faire un long débat, puisqu'il va s'organiser le moment venu lorsque la présentation sinon d'une feuille de route ou d'une programmation plus assise sur les grands enjeux liés au numérique. Hier, on a évoqué la transition énergétique. Je crois que dans la décennie qui va arriver, notre capacité à être performants sur ce sujet doit être le socle de toutes nos politiques et je crains, en tout cas que, si nous ratons ce train, nous ne soyons pas en situation d'alimenter le château d'eau qui va irriguer toutes les autres politiques. Il y aura obligation d'être au rendez-vous.

Dans l'attente, on vous l'a dit, il ne faut pas rater le train, il y a des appels à projets qui visent à accroître nos capacités, à numériser des données et surtout à être opérationnels face à toutes les cyberdifficultés. Elles sont nombreuses. C'est une thématique à spectre large. Donc, bien évidemment, nous voterons pour cette candidature.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Mme PROSPERI, vous avez la parole.

**Mme Rosa PROSPERI**

Un mot pour indiquer qu'il n'est pas besoin de rappeler l'importance considérable que va prendre, non pas dans les décennies, mais dans les années à venir le numérique dans nos vies, dans la vie des collectivités, des entreprises et même des citoyens dans leur vie quotidienne.

Nul n'est besoin de rappeler non plus dans quelle mesure la crise sanitaire a accéléré cette problématique. On ne peut donc que se réjouir que dans le cadre de ce plan France Relance, la Collectivité se mette en ordre de marche pour candidater au plus grand nombre de dispositifs possibles et bénéficier de ces dispositions.

Je voudrais attirer l'attention sur une partie du rapport et des dispositifs. Ce sont les actions qui relèvent de la cybersécurité. On va avoir et on a déjà des problématiques importantes à ce sujet et on aura dans l'avenir la nécessité absolue de tenter de se prémunir contre les attaques informatiques qui arrivent à paralyser même des États nations entiers.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que soit permise une piste au niveau de la formation de nos jeunes en matière de cybersécurité, déjà pour faire en sorte qu'une formation puisse être mise en place au sein de l'université de Corse et peut-être même accompagner des étudiants déjà avancés dans leur parcours et qui auraient la possibilité d'intégrer des universités déjà en pointe dans les problématiques et les formations en matière de cybersécurité.

Donc, dans un premier temps, nous pourrions envisager de mettre en place une formation ou des formations au sein de l'université de Corse et accompagner, même financièrement, des jeunes qui nous indiqueraient qu'ils ont l'intention d'engager ou de poursuivre un parcours dans ces domaines-là. Ça va être considérable et indispensable tant pour les institutions que pour le monde de l'entreprise.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Plus de demandes de prise de parole ? Je vais donner à nouveau la parole au Président de l'Exécutif et nous allons voter.

**Le Président SIMEONI**

Pas d'observation. Merci pour ces interventions que nous partageons totalement.

**Le Président TALAMONI**

Je vais mettre aux voix ce rapport.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**Mme Rosa PROSPERI**

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Jeanne STROMBONI**

Les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport n° 124 est ADOPTE à l'unanimité<sup>3</sup>.**

Il y a une rectification d'erreur matérielle dont je vais vous demander de prendre acte.

**ERRATUM**
**Le Président TALAMONI**

Le 26 février dernier, l'Assemblée a voté la délibération relative au plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire. Il convient de modifier l'intitulé de cette délibération en précisant « projet de plan » et non « plan » et ce de manière à le mettre en concordance avec l'article 2 du dispositif.

Je vous demande de prendre acte de cette modification.

On le fait de manière informelle, **nous prenons acte de cette modification<sup>4</sup>.**

Il resterait dix minutes en théorie. Est-ce que vous pensez qu'on peut prendre ce rapport relatif au 700<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Dante ALIGHIERI. Mais si vous avez l'intention de vous livrer à un débat nourri sur Dante ALIGHIERI ce que personnellement je souhaiterais, mais je ne suis pas sûr que cela se produise. Je vous interroge, est-ce que nous pouvons le prendre dans les dix minutes qu'il nous reste ?

---

<sup>3</sup> Délibération N°21/083 AC

<sup>4</sup> Délibération N°21/084 AC

### **Le Président SIMEONI**

M. le Président, il y a 2 rapports à passer : Dante et les emplois saisonniers. Ce n'est pas tout à fait le même registre...

### **Le Président TALAMONI**

On va commencer par les emplois saisonniers qui ont l'air de vous motiver davantage, M. le Président du Conseil exécutif...

Je vous donne la parole.

## **RISORE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

\* **Raportu n° 125** : Tavuleddu di l'effittivi : Criazioni di posti staghjunali

\* **Rapport n° 125** : Tableau des effectifs : création des postes saisonniers

### **Le Président SIMEONI**

C'est un dossier récurrent. Vous avez été saisis d'un rapport qui répertorie les besoins dans les différents services et qui arrive à un total de 416 mensualités d'emplois saisonniers répartis entre les différentes DGA.

Je rappelle pour mémoire qu'il y avait eu 421,25 en 2019 et 428 en 2020. Donc, nous sommes exactement dans l'épure dont nous avons débattue et dans la reconduction de besoins qui sont parfaitement identifiés et objectivés.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je crois qu'il y a un amendement à votre propre rapport.

### **Le Président SIMEONI**

Je le découvre, excusez-moi.

Des besoins supplémentaires ont été exprimés et qui correspondent, pour certains, à de nouvelles missions mises en œuvre au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires, au sein de la direction des milieux naturels.

12 mensualités pour permettre l'ouverture des gîtes de Ghignu ; site qui s'ouvre au public et qui nécessite des renforts saisonniers, notamment en termes de sécurisation et surveillance du site.

Et au sein de la direction des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire, 18 mensualités pour « U mondu di Ditu Mignuleddu », « la forêt enchantée », c'est le fameux site de Tanchiccia. C'est la première fois qu'il ouvre. C'est un produit magnifique sur lequel Saveriu LUCIANI a attiré mon attention parce qu'on a recruté une personne, un emploi pérenne et il y a ce besoin de saisonniers pour pouvoir ouvrir ce site.

Enfin, 18 mensualités supplémentaires pour la forêt et la prévention des incendies pour prévenir la surcharge de travail en période estivale en l'absence d'agents titulaires en cette période de crise sanitaire.

Il faut que je lise l'amendement, M. le Président ? Non ? Tenu pour lu, je pense.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. D'abord, il doit y avoir un avis de la commission des finances sur ce rapport.

### **Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons demander si quelqu'un veut intervenir sur ce rapport. Non ? D'accord.

Nous allons donc proposer au Conseil exécutif et aux membres de l'Assemblée de voter une seule fois sur l'amendement et le rapport puisque l'amendement émane du Conseil exécutif qui a produit le rapport. Si vous ne voyez pas d'inconvénients, nous allons voter une seule fois sur le rapport amendé.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique

ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

### **Mme Rosa PROSPERI**

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **Mme Jeanne STROMBONI**

Les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

### **Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

### **M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci. **Le rapport n° 125 est ADOPTE à l'unanimité<sup>5</sup>.**

On va suspendre la séance parce que je me vois mal expédier Dante ALIGHIERI et les 700 ans qui nous séparent de lui en trois minutes.

Nous nous retrouvons à 14 h 30.

*La séance est suspendue à 12 h 57 et reprise à 15 h 20.*

**Le Président TALAMONI**

Nous allons reprendre nos travaux.

Nous allons commencer le rapport n° 166. Il y a une procédure d'urgence à voter et donc, deux mots de l'Exécutif pour justifier l'urgence.

**Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS**

Il s'agit d'un rapport d'information, M. le Président. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième, c'est que la finalisation de la feuille de route a été précipitée avec l'annonce de l'arrivée du Secrétaire d'état au tourisme et donc, les choses se sont accélérées et nous n'avons pu vous présenter le document que très en retard.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je vais demander aux groupes de voter sur l'urgence, sans la liste des élus.

**Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS**

M. le Président, les services nous disent qu'il n'y a pas à voter.

**Le Président TALAMONI**

Même si on ne vote pas le rapport qui est un rapport d'information, il faut que nous retenions l'urgence pour autoriser un débat. C'est une simple formalité. Je ne pense pas que ça pose de problème. On va voter simplement en demandant aux groupes leur position.

---

<sup>5</sup> Délibération N°21/085 AC

**M. Hyacinthe VANNI** : pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR**.

**Mme Rosa PROSPERI** : pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR**.

**Mme Jeanne STROMBONI** : les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR**.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** : les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent votent **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI** : pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou votent **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA** : pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'urgence est retenue.**

La conseillère exécutive a la parole pour présenter le rapport.

## **TURISMU / TOURISME**

\* **Raportu n° 166** : **Attualizazione di i dispositivi di sustegnu Salvezza**

\* **Rapport n° 166** : Actualisation des dispositifs de soutien Salvezza

**Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS**

Merci. Normalement, il y a un PowerPoint qui doit être diffusé.

Merci, M. le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers, je vais essayer de vous présenter de manière rapide, condensée, mais quand même le plus précisément possible, cette feuille de route territoriale de relance du tourisme corse qui, comme vous le savez, a été cosignée par le Secrétaire d'état au tourisme, la Ministre en charge de la cohésion des territoires et le Président de l'Exécutif mardi dernier.

La feuille de route du tourisme intervient donc après avec une année 2020 qui, sur le plan touristique, mais d'autres plans aussi, a été catastrophique avec une avant saison qui avait totalement disparu, une haute-saison où le scénario noir a été évité, une arrière-saison qui a été manquée. Nous avons formulé beaucoup d'espoir et en fait, le 6 septembre, nous sommes passés en zone rouge.

Pour synthétiser les effets de cette crise sanitaire sur le tourisme, je vous rappelle que la dépense touristique représente l'équivalent d'1/3 du PIB, qu'il y a à peu près 3 millions de touristes qui viennent en Corse tous les ans. Ça, c'était avant la COVID. Cette année nous avons eu 43 %, sur l'ensemble de l'année, de passagers dans l'aérien, -42 % dans le maritime, un taux d'occupation moyen dans l'hébergement au mois d'août qui n'a été que de 66 %, donc au plus fort de la saison, 45 % au mois de juillet. Une baisse du chiffre d'affaires total dans l'hébergement de -42 % au mois d'août et une baisse de l'emploi salarié de 3,4 % au troisième trimestre 2020.

Tout a baissé, tous les indicateurs sont en négatif, avec une seule augmentation, c'est la location dans le meublés de tourisme qui figure sur les plateformes en ligne. Je ne vais pas citer, mais vous avez bien compris de quelle marque il s'agit. + 36,3 % d'occupation de meublés qui sont en ligne. Retenons ceci pour la suite.

Sur cette situation, le Président avait alerté le Ministre de l'économie, Bruno LEMAIRE, très rapidement, l'ATC s'était mobilisée avec les socioprofessionnels dès le 13 mars d'ailleurs. Le 29 avril, nous avons sollicité le Secrétaire d'état au tourisme pour une audioconférence, avec l'ensemble des acteurs du tourisme corse, pour bien faire comprendre que la Corse allait vivre des heures vraiment difficiles. Souvenez-vous, il n'y avait même de liaisons aériennes et maritimes.

A la suite de cela, en comité interministériel du tourisme, le 14 mai, a été décidé que dans le cadre du plan national de relance du tourisme, soit mise en place une feuille de route spécifique pour les DOM-TOM, qui évidemment pâtissaient fortement de la crise, pour la destination Lourdes, la ville de Lourdes, qui est une ville de pèlerinage, et pour la Corse.

Nous avons obtenu que nous puissions avoir une feuille de route spécifique co-construite, non seulement avec les services de l'Etat, mais également avec les socioprofessionnels du secteur.

Au mois de juin, nous avons constitué 7 groupes de travail thématiques. Nous avons interagi avec les services de l'Etat sur différents points en ayant retenu plusieurs actions. Au mois de septembre, lors de la venue du Secrétaire d'Etat au tourisme à Bunifaziu, au moment de la visite présidentielle en Corse, 7 actions ont été arrêtées.

A la suite de septembre 2020 à avril 2021, il y a tout un travail de négociation qui s'est opéré avec l'État, avec des points de blocage, c'est pour cela que ça a pris du temps, mais aussi avec l'avènement de France Relance qui a conduit à mettre en place des méthodologie un peu spécifiques. La question de la méthodologie de France Relance, nous en avons déjà débattue, elle se fait sur la base d'appels à projets et ni l'ATC, ni les socioprofessionnels n'étaient trop d'accord pour être sur ce type de méthode.

Enfin, nous avons finalisé en avril la feuille de route et la signature a eu lieu, comme vous le voyez, mardi dernier.

Slide suivante, les logos de l'ensemble des socioprofessionnelles qui ont participé et des instances nationales également qui ont participé aux travaux préparatoires à la rédaction de cette feuille de route, au titre desquels notamment, l'UMI de Corse, la Chambre de commerce de Corse, la Federazione di l'uperaghji, le Cercle des grandes maisons, les fédérations de camping, mais aussi les activités de pleine nature, les guides interprètes, les transporteurs de touristes, les compagnies aériennes, maritimes...

Cette stratégie de relance est basée sur 4 fondamentaux, comme toute stratégie de reprise économique et de relance économique. L'idée, c'est d'abord de sauver les entreprises et de soutenir l'investissement. Le deuxième objectif, c'est de sauvegarder les emplois et d'accompagner le capital humain, notamment par la formation. Ensuite, préserver notre offre professionnelle et éviter la concurrence déloyale en luttant contre le paracommercialisme. Et enfin, reconquérir nos parts de marché parce que dans la période post COVID, nous allons être confrontés à une concurrence exacerbée.

Pour ce faire, notre souci c'est véritablement de nous différencier, nous sommes déjà très différents sur la plan touristique, ne fût-ce que parce que nous sommes une île. Néanmoins, il y a d'autres îles en Méditerranée, donc il nous faut une stratégie de différenciation qui joue sur la préservation de notre capital naturel, notre capital patrimonial, culturel, identitaire, tout en ayant une stratégie de réassurance sanitaire.

Juste avant de passer à la déclinaison des différentes actions qui vont être mises en œuvre, notre souci a été de trouver un équilibre entre ce qui pouvait être fait au niveau national, avec ce qu'on appelle les mesures de masse ; correspondre correctement aux attentes des secteurs dans le territoire insulaire, tout en respectant la préoccupation et les préconisations en matière de PADDUC, de développement durable, les orientations du SRDE2I et surtout la feuille de route du tourisme de la Corse qui préconise la transition écologique et numérique de notre tourisme que vous connaissez

puisque vous l'avez votée en 2018. Notre objectif, c'était donc de rester fidèles à nos fondamentaux.

Sur les actions et les déclinaisons opérationnelles, on a voulu une feuille de route, au regard des objectifs que j'ai évoqués, qui soit très opérationnelle et qui puisse être mise en route le plus vite possible.

Il y a 8 actions et je vous présente la première.

Action 1. Elle vise à accentuer le soutien à l'investissement avec un apport renforcé en faveur de projets d'investissement de TPE, de PME et je le dis, parce qu'il faut faire aussi de la communication, des associations. On nous demande souvent aux conseils d'administration de l'ATC, pourquoi les associations ne sont pas prises en compte. Les associations du tourisme sont éligibles à ce dispositif, afin de préparer le rebond, par de l'octroi de subventions directes. Donc, le pilote, c'est l'ATC, mais c'est vous qui avez voté la mesure dans le cadre du plan Salvezza. Il s'agit de 6 M€ qui vont permettre aux entreprises de s'adapter à la crise sanitaire, de compléter les outils dont elles bénéficient déjà, avec une aide directe qui peut aller jusqu'à 120 000 €. Donc, l'appel à projets est parti, il a déjà été publié et les premières instructions de dossier vont se faire très prochainement à l'ATC dans le mois qui vient.

Action 2. La deuxième action concerne la relance en créant une foncière tourisme. L'idée, c'est de monter un outil patrimonial sur le plan financier qui va permettre de sauvegarder et soutenir l'hébergement insulaire. L'outil foncier, c'est tout simplement une société, une filiale qui va être créée par la CADEC. Vous devriez avoir lors de la prochaine session, justement pour aller vite, le rapport de préfiguration de cette société foncière. C'est une SAS qui va permettre d'injecter des fonds propres ou des quasi fonds propres pour permettre aux entreprises de Corse d'hébergement (l'hôtellerie notamment, les campings...) de pouvoir conserver ses murs, pour le dire de manière très crue. L'idée, c'est qu'on évite un mouvement spéculatif à la suite de la crise qui a eu lieu sur certains hôtels ou campings qui sont en difficulté et cette foncière doit permettre, notamment au propriétaire gérant de pouvoir conserver ses murs. En tout cas, c'est la foncière qui prend la relève, qui lui rachète les murs et au bout d'un certain temps, il pourra être le premier à pouvoir réinvestir pour réacquérir son bien.

C'est une technique qui va permettre, par le biais de structures de portage immobilier, de transformer certains établissements. Il n'y a pas que le rachat des murs qui est la mesure la plus forte et la plus emblématique, on espère ne pas y arriver, mais il y a aussi la transformation. Certains vont redéployer leur outil de travail vers d'autres clientèles et donc, par exemple, essayer de cibler le tourisme d'affaires et mettre en place une extension de l'hôtel dans ce sens.

Les sources de financement pour cette foncière que vous aurez à examiner : dans un premier temps, il y a le capital social qui est à réunir au moment de la création de la SAS, un capital social dont le scénario qui nous a été produit par le cabinet d'étude qui est la SCET, qui est une filiale de la caisse des dépôts et consignations, la SAS aurait un capital social de 700 000 € à 74 % détenus par la CADEC, la Collectivité de Corse aurait 5 %, la Banque des territoires 5 % également et d'autres partenaires, d'autres banques de la place pourraient y intervenir.

Une fois que la foncière est créée, elle va procéder à un tour de table pour lever des fonds. La CADEC va faire un emprunt. Ensuite, il y aura la levée de fonds européens, REACT-EU que j'ai déjà évoqué, la Banque des territoires également y participera, France Relance également à travers un instrument financier et également les banques de la place qui se sont montrées intéressées pour participer à ce fonds d'investissement insulaire qui permettra de maintenir la propriété de l'outil productif dans les familles insulaires.

Action 3. Elle consiste à renforcer les projets touristiques par la mobilisation de France Tourisme Ingénierie et Atout France. L'idée c'est de réaliser une mise en tourisme des sites patrimoniaux d'intérêt majeur. Nous avons des échanges permanents avec la direction du patrimoine. L'ATC va essayer de promouvoir plus qu'elle ne le fait déjà la grande traversée de la Corse à vélo parce que le cyclotourisme est un segment de marché qui va être en grande expansion, la Via Sancti Martini, puis le site archéologique d'Aleria est retenu pour une communication, une mise en tourisme que l'on qualifie dans le jargon du tourisme à 360 degrés.

Nous allons, également grâce au soutien d'Atout France et de France Tourisme Ingénierie qui va se matérialiser par un accompagnement en homme/jour. Nous allons identifier des friches touristiques qui existent en Corses et voir dans quelle mesure elles sont réutilisables ou pas, valorisables ou pas dans le tourisme ou dans d'autres secteurs d'activités.

Enfin, nous aurons un soutien pour doper notre projet de tourisme living lab, c'est-à-dire notre incubateur de start-up du tourisme, puisque l'idée étant de faire évoluer notre tourisme vers des innovations, notamment dans le domaine du tourisme durable, mais aussi dans le domaine du numérique puisque l'outil numérique aujourd'hui est fortement utilisé en matière touristique.

Action 4. Cette action que nous allons mettre en œuvre concerne le capital humain. Il ne peut pas y avoir de tourisme sans salariés et surtout, c'est un secteur d'activité qui est fortement intensif en main d'oeuvre et en capital humain. L'idée, c'est d'impulser une montée en compétence des salariés du tourisme par le biais de la formation. L'idée principale est de mettre en réseau, en collaboration avec la direction

de la formation et la conseillère Josepha GIACOMETTI l'ensemble des offres de formation. Vous en avez beaucoup discuté, Mme la Conseillère, dans le cadre du PRIC et des rapports que vous avez présentés il y a un mois. Mais aussi par ailleurs, de sécuriser les parcours professionnels des saisonniers avec la volonté d'expérimenter un CDI quatre saisons, un contrat à durée indéterminée quatre saisons, qui peut sembler relever du paradoxe puisqu'un saisonnier a un CDD. C'est une vieille revendication de plusieurs fédérations de l'hébergement, en particulier le Cercle des grandes maisons, César FILIPPI à l'époque en faisait partie et aujourd'hui, a Federazione di l'uperaghju di u turisimu le revendique également, mais également l'UMI.

Et l'État a accepté que nous puissions avoir une expérimentation en matière de CDI saisonniers dans les mois qui viennent. Ce qui est une très bonne chose parce que c'est un jeu à somme positive pour l'entreprise, pour le salarié. L'entreprise confrontée tous les ans au problème du manque de manœuvre va pouvoir fidéliser son salarié. Le salarié va pouvoir bénéficier d'une formation. Pendant 6 ou 8 mois, il travaille, il a son contrat. Le reste du temps, au-delà d'une période de congés, il va pouvoir se former dans des dispositifs particuliers que nous mettrons en œuvre. Cela pourra se faire aussi dans l'entreprise qui elle-même sera fermée d'ailleurs. Donc, il y a vraiment un jeu gagnant-gagnant. Et pour la personne en tant que telle, il faut reconnaître que ça va être beaucoup plus sécurisant : lorsqu'on a un CDI, on peut aller faire un prêt bancaire, on peut se projeter dans la vie. Ne fut-ce que pour acheter une voiture, il y a des saisonniers qui ne peuvent même pas acheter de voiture. C'est quand même quelque chose de particulièrement intéressant sur le plan social.

Nous allons également soutenir la création d'un village des saisonniers, à la fois de manière concrète et de manière virtuelle, pour offrir un bouquet de services en matière de formation, mais aussi d'information et de mise en relation entre les saisonniers et les offreurs d'emplois. Là-dessus, on devrait pouvoir avancer rapidement avec l'AFPA.

Valoriser également l'alternance et l'apprentissage auprès des acteurs du tourisme et faire en sorte que nos jeunes soient intéressés par les carrières du tourisme, puisqu'il peut y avoir des bonnes carrières à partir du moment où on a des CDI et à partir du moment où on a des rémunérations à la hauteur des compétences développées.

Il y aura un travail mené dans le cadre du PRIC. On pourra également obtenir du FSE, le prochain FSE 2021/2027, pour impulser cette montée en compétences qui est absolument nécessaire pour offrir un tourisme de qualité et pour permettre à une frange de la population d'avoir un niveau de bien-être plus élevé.

Action 5. Elle concerne la régulation de la location meublée. C'est un sujet sur lequel nous avons travaillé à l'ATC et en ligne, disponible sur le site de l'ATC, toute

une étude sur les plateformes de location et l'offre de meublés qui existent en Corse. On a à peu près 50 000 logements à la location. Beaucoup sont déclarés, tout est au clair du point de vue légal, fiscal, etc., etc. La difficulté, c'est qu'il y en a une bonne partie qui passe dans les mailles du filet et surtout, on se retrouve avec une concurrence déloyale pour les hébergeurs des filières traditionnelles.

Il est très important que l'on puisse avoir en la matière une régulation. La législation existe mais elle n'est pas appliquée. C'est une compétence qui est à la fois régaliennne, c'est à l'Etat à faire appliquer ses compétences. D'autre part, c'est une compétence des communes et des intercommunalités. Il y a quand même quelques communes et intercommunalités qui se sont engagées dans ce domaine-là. Mais l'ATC, la Collectivité de Corse et la plateforme des socioprofessionnels sont très demandeurs d'une avancée majeure en la matière. Pour quelles raisons ? Non seulement, il y a du paracommercialisme, de la concurrence déloyale, mais aussi et surtout, notamment dans les grandes villes, dans les grosses stations balnéaires, vous avez un effet d'éviction sur le marché du logement local qui fait que les logements sont réservés pour la location meublée et du coup, beaucoup de locaux ne peuvent plus se loger à des prix décents et même ne peuvent pas se loger du tout, car de toute manière ces logements sont consacrés à la location touristique. C'est un vrai sujet.

Il a été décidé qu'en la matière, nous aurons un comité de pilotage Etat, Collectivité et donc ATC, l'Agence d'urbanisme également sera de la partie, socioprofessionnels et les EPCI, évidemment qui sont en première ligne, et les associations de maires pour trouver les voies et moyens d'avoir une incitation, la plus grande possible, à ce que l'activité de ces meublés soit encadrée. Le petit graphe que vous avez, c'est l'augmentation très, très forte du nombre de logements entiers disponibles à la location qui sont passés de 2018 à 2020 de 34 000 à 50 000. Très, très forte augmentation d'Airbnb, d'HomeAway et d'autres.

La partie déclarée représente déjà 300 M€ en chiffre d'affaires. C'est colossal.

Action 6. Elle concerne l'application de ce que nous avons voté en avril 2018 sur la transition écologique du tourisme insulaire. On est dans l'opérationnalisation. On avait déjà commencé depuis trois ans. L'idée est d'avoir une transition écologique dans le domaine de l'hébergement touristique, dans le domaine de la restauration, mais aussi dans des formes de tourisme, ce qu'on appelle le slow tourisme. Il ne s'agit pas de danser bien sûr, mais d'avoir un tourisme lent, respectueux de l'environnement. Vegu chì v'adurmentate, cercu à discidà vi appena... Le slow tourisme, c'est probablement ce que Jean-Martin MONDOLONI va pratiquer avec son vélo. C'est du cyclotourisme, par exemple, mais c'est aussi des circuits courts en matière gastronomique, etc. En gros, c'est prendre le temps d'admirer et on remplace la notion de tourisme par la notion de

voyage. C'est prendre le temps. Justement, ça correspond à une attente forte des consommateurs dans le contexte que nous vivons aujourd'hui.

Nous sommes, de ce point de vue-là, en partenariat avec l'ADEME. Notre objectif, c'est de développer les écolabels européens avec une ingénierie très forte, il y aura des ingénieurs qui accompagneront les entreprises parce qu'il y a beaucoup de critères dans l'éco-labélisation. Vous avez déjà une opération d'ailleurs qui est partie, c'est Rispettu, dont on a déjà parlé, qui est porté par l'UMIH. Le ministère des affaires étrangères, le MAE, dont dépend le tourisme, je vous le rappelle, a déjà fléché 5 M€ là-dessus. Et, concernant la transition énergétique, nous en avons discuté également en Conseil exécutif avec Jean BIANCUCCI, puisque la PPE, en particulier, pourrait à avoir une ligne qui concerne la transition de tout notre parc hôtelier aux énergies renouvelables.

Il y a un deuxième volet, qui concerne le nautisme et les ports de plaisance. Donc, les ports de plaisance peuvent obtenir la labellisation « ports propres ». L'ATC a la compétence en la matière, elle travaille en collaboration avec l'Office de l'environnement, donc nous allons faire le maximum pour que le plus de ports propres puissent voir le jour en Corse.

L'idée, également, est de positionner la Corse comme une destination écoresponsable en matière de plaisance, parce que vous savez que nous sommes très fréquentés en matière de plaisance, que cela crée des impacts sur les écosystèmes marins et l'idée est véritablement d'avoir un impact le plus faible possible, notamment sur les herbiers de posidonies, mais évidemment d'autres espèces.

On sait très bien qu'il y a des mouillages en dehors des ports, surtout en haute saison, c'est inévitable avec 1 000 kilomètres de côte, donc l'idée est de développer la mise en place d'une innovation que sont les mouillages écologiques, et la Ville de Bunifaziu a en la matière un projet particulièrement innovant.

L'État a déjà fléché 1,2 M€ là-dessus, mais pour les ports, on a véritablement un enjeu de transition écologique, et il y aura des inscriptions au prochain CPER qui seront faites en la matière.

L'action 7 concerne donc une meilleure intégration de l'ensemble des acteurs de la chaîne touristique, avec un exemple particulier, alors on a trouvé cet exemple pour l'instant, mais il pourrait y avoir d'autres idées de meilleure articulation entre les acteurs du tourisme, toute la chaîne touristique, hébergement, restauration, loueurs de voiture, activités de loisirs, etc. Là l'idée que nous avons, c'est la création d'une chaîne d'hébergement insulaire, haut de gamme, écoresponsable, pour donner de la visibilité à l'offre hôtelière corse, ou l'offre d'hébergement en Corse.

Nous allons lancer un appel à manifestation d'intérêt dans ce sens, nous avons un cabinet d'études qui va nous accompagner. Et, l'idée est d'identifier un projet qui pourra mettre en valeur plusieurs établissements qui auront décidé d'avoir une offre singulière, à la fois identitaire, orientée vers la protection de l'environnement et qui se matérialisera par une marque commune, par une centrale d'achat, une centrale de réservation notamment, et donc plusieurs atouts qui leur permettront de donner aussi une vision positive de ce que peut être la destination corse, au-delà de ce qu'elle a déjà évidemment comme atouts.

Bien évidemment, cela pourra être relié avec la foncière, cela pourra être relié avec la promotion touristique et également avec le plan d'investissement du tourisme de montagne, parce que nous avons inscrit cela aussi dans la plan d'investissement du tourisme de montagne. Nous avons répondu à un appel d'offres avec l'ATC, le comité de massif et la direction des dynamiques territoriales. Nous pensons qu'à l'intérieur de l'île, il y a vraiment des choses à faire en la matière, à l'image de ce qui a été fait au Portugal ou en Espagne avec les Pousadas, et les Paradores.

L'action 8, et j'en aurai terminé. Vous la connaissez, c'est la promotion de la destination corse dans un contexte complètement rénové, différent, chamboulé, j'ai envie de dire par la crise Covid. L'idée c'est d'avoir une destination sécurisée, durable et innovante. Il va falloir qu'on tire notre épingle du jeu dans un contexte de forte concurrence.

Dans le cadre du plan Salvezza, il a été voté 6,3 millions pour la promotion de la Corse cette année. Nous avons évidemment sollicité des agences spécialisées, notre Safe Corsica, notre logo, est adopté par de nombreux acteurs, il a reçu les félicitations d'ailleurs d'Atout France et nous avons déjà une première promesse pour les voyageurs qui voudraient nous visiter : « Corsica, sa vraie beauté est intérieure », pour faire plaisir aussi au tourisme et aux acteurs du tourisme de l'intérieur, ça sera décliné dans différentes langues et sur différents marchés.

En synthèse, cette stratégie de relance du tourisme, qui a été co-construite avec les acteurs et avec les services de l'État, a pour objectif donc la transition écologique et numérique du tourisme conformément à notre feuille de route votée en avril 2018. Elle est conforme également à l'annexe 8 du PADDUC, au plan d'investissement pour le tourisme de montagne. Elle pourra aussi évoluer, ce n'est qu'un chemin qui est tracé, bien sûr, avec 7 actions concrètes, mais d'autres choses pourront s'y adjoindre en fonction de l'évolution de la crise ou de la reprise, je l'espère.

Un travail plus approfondi sur la desserte de l'île sera réalisé dans une logique d'articulation entre le tourisme et les transports dans les semaines qui viennent.

Vous savez aussi que nous avons demandé une adaptation du décret du 24 mars 2021 relatif à la compensation des coûts fixes pour les zones de montagne, nous avons beaucoup communiqué là-dessus. Et nous espérons donc que la reprise va s'opérer dans les meilleures conditions possibles, en tout cas nous sommes tous très coordonnés et c'est cette coordination et cette vision commune qui devraient nous permettre de tirer notre épingle du jeu en tant que destination sur le mois juillet et le mois d'août, et surtout de septembre jusqu'au mois de novembre. C'est véritablement là que la différence va se faire, toujours dans une logique évidemment de réassurance sanitaire.

Je vous remercie de votre attention, et puis il y a certaines personnes auprès desquelles je m'excuse parce que c'est la quatrième ou la cinquième fois qu'elles entendent cette feuille de route, notamment toutes ces dames qui sont très présentes au conseil d'administration de l'ATC, et un monsieur aussi, pardon ! Merci !

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Les deux commissions qui se sont réunies ont décidé de ne pas émettre d'avis, donc il n'y a pas d'avis à exposer en séance publique et la parole est à qui la demande, dans la limite de 10 minutes par groupe, puisque c'est ce qui a été décidé par la commission permanente.

### **Mme Muriel FAGNI**

Merci. Mon intervention va concerner deux actions, et je laisserai le soin à ma collègue, Nadine NIVAGGIONI, ensuite d'aborder d'autres points.

Merci pour cette présentation.

Moi, je revenir sur l'action 4 qui l'expérimentation d'un « CDI quatre saison ». Vous l'avez bien dit : la Corse est la région qui possède la plus forte saisonnalité de l'emploi, effectivement l'annualisation du contrat saisonnier, cela fait des années que nous en débattons. C'est un véritable serpent de mer, de véritables débats qui ne trouvent jamais de conclusions.

Alors, l'ATC dans le cadre de mise en place d'ateliers qui regroupaient des professionnels du tourisme, la DIRECCTE, l'emploi donc effectivement, les centres de formation, a essayé de chercher des pistes et l'expérimentation d'un CDI saisonnier quatre saisons a été acté.

Alors l'idée première, vous l'avez souligné, mais je vais essayer de rentrer un peu plus dans les détails, c'était que les entreprises de tous les secteurs d'activités se

regroupent afin de partager et de mettre à disposition des compétences au besoin et ainsi optimiser le parcours professionnel des salariés.

Le but, c'est d'être actif socialement et économiquement pour contribuer à une dynamique de développement du territoire, tout en proposant une offre compétitive répondant aux besoins du territoire. Alors vraiment, ces quatre saisons s'appuient sur les savoir-faire et les capacités d'adaptation des salariés permanents qui sont, comme vous l'avez souligné, en CDI et ça c'est très important, ça représente un vivier important.

Sur l'action 5 qui concernait la location des meublés de tourisme, vous l'avez dit, ça connaît un très fort développement et j'ai noté la volonté de mieux cerner cette problématique par la mise en place d'un comité de pilotage. Mais cela suffira-t-il ? Pourquoi ne pas aller plus loin en demandant une adaptation spécifique de la législation sur l'usage du bien ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à qui la demande.

**Mme Pascale SIMONI**

Merci, M. le Président.

Après une saison 2020 extrêmement difficile, c'est le moins que l'on puisse dire, la saison 2021 se prépare avec plus d'interrogations que de certitudes.

Dans ce contexte aussi instable, il est nécessaire de gérer la crise en cours mais également de penser au moyen terme. En effet, au-delà de la crise que nous vivons, il faut se projeter et ne pas se tromper dans nos choix en tenant compte de l'évolution de la demande dans un marché ultra concurrentiel. Le modèle des années 80 pour un tourisme de masse, simplement intéressé par les plages et les animations camping, c'est un temps heureusement révolu et aujourd'hui les destinations touristiques vont de plus en plus vers un modèle identitaire, respectueux de l'environnement, spacieux, sain, convivial et sécurisé.

Donc, ce nouveau type de tourisme nous oblige à changer d'échelle, on ne peut plus penser le tourisme par microrégion ou par type d'offres, les moyens d'informations sont tels que le choix des destinations se fait dans une globalité.

Donc, notre patrimoine est un atout primordial et il le sera de plus en plus à la condition qu'il ne soit pas mis sous cloche, mais au contraire complément intégré dans les lieux de vie avec une interpénétration des fonctions.

Par exemple « A Strada Paulina », est typiquement un projet culturel qui aura une forte valeur ajoutée au niveau touristique. Dans ce contexte et même si au niveau économique et fiscal, l'État ne tient pas assez compte de nos particularités, et c'est un doux euphémisme, je me réjouis de voir le principe de besoins spécifiques de la Corse reconnu, au moins dans le cadre de la crise que vit le secteur touristique, et pas seulement le secteur touristique.

Pour parler plus précisément de la feuille de route, je retiens une volonté forte de mettre en cohérence l'offre touristique interne et les attentes de la clientèle.

L'incitation à l'investissement de la fiche action n° 1, est proposée sous forme d'appel à projets et résolument tournée vers la modernisation des outils touristiques. Le taux d'intervention à 50 % avec des possibilités de majoration sera, à n'en pas douter, un levier.

La seule chose que je trouve dommage est que cette action ne soit pas accompagnée de mesures fiscales qui relèvent de l'État, comme le propose, par exemple, M. César FILIPPI que Nanette a cité tout à l'heure, avec un crédit d'impôt à destination des réceptifs professionnels existants et non plus pour leur création.

Par ailleurs, je note la proposition d'une méthode de travail intéressante à travers le tourisme living lab, car dans un contexte de compétition internationale, il ne fait pas de doute que des outils favorisant l'innovation constitueront un avantage concurrentiel.

Pour ce qui est de la foncière tourisme, c'est une idée qui peut effectivement être salvatrice pour certains établissements, mais je pense qu'il faudra être très attentif (du coup, j'ai compris que c'était à une prochaine session) au coût de gestion et aux conditions de contractualisation avec les entrepreneurs du tourisme, car il faudra vraiment trouver un équilibre entre le poids des loyers, la répartition des risques de gestion et le possible rachat des structures portées.

Par ailleurs, l'accompagnement vers une transition écologique est bien entendu une problématique en faveur de l'environnement, mais il faut rappeler également que c'est bénéfique en termes d'acceptabilité sociale des Corses et de promotion touristique.

D'ailleurs, je tiens à saluer l'accompagnement que fait l'ATC sur l'obtention de l'écolabel européen pour les structures touristiques, et j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'assister à ces réunions qui étaient très constructives.

Pour en revenir aux mesures visant à réguler les plateformes telles qu'Airbnb, il me semble que la lutte va demeurer difficile tant que les règles d'exploitation ne sont pas les mêmes que pour les professionnels.

Vous prenez à juste titre, l'exemple des différences des mesures sanitaires imposées aux professionnels et pas aux meublés, mais le problème est que cette différence de traitement l'est dans beaucoup d'autres charges fixes qui sont imposées aux professionnels, donc du coup la problématique n'est pas seulement liée au problème de déclaration en mairie ou de paiement de taxes. C'est un vaste sujet qui occupe souvent d'ailleurs les débats au conseil d'administration de l'ATC.

Je voudrais terminer mes observations en parlant de la fiche action n° 4, concernant les contrats saisonniers, qui est primordiale en Corse par rapport à la forte saisonnalité. La mise en place du CDI quatre saisons, est un élément clé pour le marché de l'emploi, mais également pour la montée en gamme du tourisme en général.

En effet, comment inciter les jeunes à se tourner vers ces formations, si leurs seules perspectives sont des contrats précaires. Au-delà de la stabilité professionnelle, comme cela est d'ailleurs précisé dans le document, il y aurait une réelle montée en compétence qui passera, à court terme, par une structuration de la formation, en espérant que nous arriverons un jour à étaler suffisamment les saisons pour que cette mesure ne soit plus nécessaire.

En conclusion, cette feuille de route fait donc preuve d'innovation et apporte une réponse à bien des problématiques. Ceci étant, les moyens financiers mériteront d'être complétés au regard de l'importance du tourisme en Corse et l'étendu de ce domaine.

Ce document n'est donc pas une fin en soi, mais bien une impulsion qui va dans le bon sens. Du coup, aussi surprenant que cela puisse paraître en ce moment, je reste positive sur l'avenir du tourisme qui a trop souvent été présenté comme un mal nécessaire, alors qu'il est générateur de richesse et donc d'indépendance. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez la parole.

## **M. Michel GIRASCHI**

On avait prévu une intervention à deux voix.

Après l'année noire de 2020, on voit une feuille de route importante qui initie des dispositifs et des axes de travail sur des problématiques concrètes qui sont soulevées parfois depuis des décennies par le monde économique et certains professionnels.

Moi aussi, je ne peux que rappeler l'action inlassable d'un de nos prédécesseurs, César FILIPPI, qui est aujourd'hui Président di A Fidirazioni di l'Uparaghji di u turisimu.

Parmi ces problématiques, j'en relèverai particulièrement trois.

Ce que l'on a qualifié de paracommercialisme et de concurrence déloyale faite aux acteurs professionnels du tourisme, ensuite le CDI saisonnier, la formation aux métiers du tourisme qui est réclamée depuis des années et la menace d'installation de grands groupes d'hôteliers étrangers qui pourraient spéculer sur les ruines des petits hôteliers locaux qui ne réussiraient pas à faire face aux difficultés économiques et systémique de la profession.

Quand on parle de s'engager contre le paracommercialisme et de concurrence déloyale, il n'est pas question de défendre une niche de quelques professionnels privilégiés, mais au contraire de rétablir la justice et défendre l'économie et l'emploi local.

Clairement, quelles sont les retombées économiques, fiscales et sociales générées par certaines maisons louées en saison, parfois plusieurs dizaines de milliers d'euros la semaine ?

Conforter la montée en compétence et sécuriser les parcours professionnels : il s'agit de sortir des clichés et des stéréotypes qui ont souvent amené les Corses à considérer les métiers du tourisme comme des jobs de saison, pas qualifiés et qui se résumeraient à être un garçon de café pour quelques semaines.

Sur le sujet, il est important de souligner la volonté vers la mise en place, à titre expérimental, d'un CDI quatre saisons, qui s'inspirerait du CDI saisonnier, revendication ancienne et fondamentale, et qui offre de nouvelles perspectives de carrière et de stabilité dans les métiers du tourisme pour les Corses, jeunes et moins jeunes.

Dans ce cadre, la formation est essentielle des activités de plein air jusqu'aux postes qualifiés et de cadres de l'hôtellerie-restauration, en passant par les métiers de la

montagne ou les activités culturelles, les besoins liés à l'activité touristique sont immenses et se déclinent sur l'ensemble du territoire.

Cette feuille de route considère en grande partie les aspirations des professionnels du tourisme et des Corses qui souvent aspirent à un tourisme vertueux, maîtrisé, porteur de développement économique tout en respectant notre environnement.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à qui la demande. Mme STROMBONI, vous avez la parole.

### **Mme Jeanne STROMBONI**

Merci, M. le Président.

On va intervenir également à deux voix avec Pasquà CARLOTTI.

D'abord, je voulais remercier Mme la Présidente pour avoir essayé de varier un petit peu les plaisirs en nous mettant des superbes photos, différentes à chaque fois, et celle d'aujourd'hui était particulièrement appréciée, parce que c'était le magnifique lac de Tolla, par ma voisine de droite.

Pour revenir à des choses sérieuses et moins amusantes, la crise sanitaire, tellement exceptionnelle, que nous traversons a engendré des dégâts économiques tout autant exceptionnels. Si certains sont déjà palpables, ils vont probablement s'accroître car la pandémie n'est pas maîtrisée et sa durée est une des inconnues les plus préoccupantes. Des effets, dont certains insoupçonnés, pourraient encore malheureusement être dévastateurs dans les mois ou les années à venir.

Tout l'écosystème touristique corse est en danger. La fermeture des bars et restaurants, les déplacements compliqués et limités se sont combinés à la crainte de contracter la maladie pour réduire considérablement la fréquentation touristique. Le flux des passagers parle de lui-même, vous l'avez bien souligné : moins 47,8 %.

La forte réactivité des acteurs publics et privés de cet écosystème touristique évoquée dans votre préambule, a sans doute permis d'éviter des dégâts catastrophiques, mais je rajouterai "pour l'instant".

Les effets d'une prolongation de la situation sanitaire et des mesures de protection de la population qui sont prises, ne pourront être supportés avec la même énergie par des structures déjà extrêmement affaiblies et les dommages seront exponentiels.

Certains projets sont morts avant d'éclore, d'autres sont à peine nés.

Des structures plus solides ont réussi à s'en sortir pendant quelques mois, voire un an, mais combien pourront résister encore ? Et pendant combien de temps ? Le temps, c'est de l'argent.

Les difficultés financières se sont accumulées, certains se sont endettés, des années d'économies ont fondu comme neige au soleil. Il faudra aussi rattraper le retard structurel qui s'est créé. Je parle des travaux de rénovation ou autres, des investissements qui ont été reportés, ce retard va être long et difficile à rattraper avec ces trésoreries exsangues.

Les attentes sont immenses et l'urgence d'y apporter des réponses s'accroît chaque jour.

Le moral est au plus bas chez les professionnels et alors que la saison devrait déjà être lancée, c'est seulement hier qu'un calendrier des réouvertures a été annoncé. Enfin la perspective d'une reprise de l'activité qui se précise. La fin de la souffrance occasionnée par l'incertitude et la sensation que les choses ne vont plus vous échapper.

Les huit actions que vous proposez dans votre feuille de route en accompagnement des mesures d'aides de l'État, vont sans aucun doute aider le tourisme insulaire à respirer et certaines sont déjà activées. Plusieurs ont été énoncées.

Je voulais revenir sur l'action 6 « ports propres », parce que dans l'extrême sud on est assez actifs là-dessus, et la proximité de la Sardaigne particulièrement en avance en matière de ports labélisés propres, c'est aussi un atout qui va valoriser notre île.

Une planification précisant les dates de démarrage et d'opérationnalité de l'ensemble de ces mesures contribuerait aussi à rassurer la population.

J'ai volontairement parlé de respiration, car il est vital pour des entreprises à bout de souffle que ces mesures soient rendues opérationnelles sans perdre de temps. L'accent doit être mis sur celles permettant d'obtenir des résultats extrêmement rapidement afin d'assurer un chiffre d'affaires à court terme pour les établissements.

La situation et les décisions prises par le gouvernement, évoluant quotidiennement, il nous semble souhaitable de continuer à réfléchir à rendre ces solutions efficaces le plus rapidement possible et le calendrier que je vous suggérerai permettrait de suivre le bon timing de chaque action.

Le schéma que vous nous proposez, Mme la Présidente, vient apporter des réponses de relance, il est et se doit d'être, un complément important du plan Salvezza è Rilanciu. Et, notre groupe y est bien sûr favorable.

Rétablir la confiance des professionnels par ces mesures concrètes et également par un dialogue constructif est indispensable pour espérer entrevoir l'avenir sereinement.

Je salue le travail déjà accompli, et je rejoins Pascale SIMONI dans son optimisme, mais nos efforts vont devoir perdurer pour inventer encore et encore des mesures de soutien, de prévention et de relance.

Je pense que Pasquà CARLOTTI va compléter.

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Cher collègue.

### **M. Pascal CARLOTTI**

A ringrazià vi.

Le secteur du tourisme, encore plus que la plupart des secteurs économiques, pâtit fortement de la crise que nous vivons actuellement.

Le tourisme, représente plus d'un quart de notre économie et est générateur de nombreux emplois. Nombre d'entre eux sont menacés en cas de reprise tronquée en tout ou partie.

Je vous interrogeais, début 2019, Mme la Conseillère exécutive, par le biais d'une question orale au sein même de cet hémicycle, sur la mise en place d'un CDI saisonnier visant à sécuriser les emplois et à stabiliser les situations des individus. Je me réjouis que cette proposition figure aujourd'hui, sous la forme d'une expérimentation dans le schéma territorial de relance du tourisme que vous nous proposez.

Les parcours professionnels, qui concernent de nombreux actifs, doivent être sécurisés et méritent d'être professionnalisés afin de susciter de nombreuses vocations et de permettre des perspectives de carrières attractives parmi notre vivier de main-d'œuvre locale, mais aussi afin de permettre aux entreprises de proposer un niveau de qualité de service toujours plus important.

Parmi les mesures mises en avant, je note tout particulièrement celle visant à la création d'une « foncière tourisme ». Il est important, notamment via le concours de

la CADEC, de pouvoir dégager des fonds à court terme afin de sauver les entreprises et établissements qui connaissent de grandes difficultés financières.

La mesure qui consiste à racheter les murs des exploitants-propriétaires doit impérativement, au-delà de la priorité donnée à l'exploitant sortant de bénéficiaire de la location, laisser ouverte la possibilité au dit propriétaire de pouvoir racheter ses murs lorsque sa situation financière se sera améliorée afin d'éviter tout risque de dépossession à terme.

Dans l'ensemble, nous espérons donc que ce schéma apportera une réponse efficace à la relance du tourisme. Il s'agit de bonnes bases et d'évolutions intéressantes pour un secteur économique prépondérant sur notre région et qu'il conviendra de soutenir avec force.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc Mme COMBETTE, vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

M. le Président, je vous remercie.

Mme la Conseillère exécutive, de façon générale, les actions que vous énumérées dans cette feuille de route pour la relance du tourisme en Corse, nous semblent, au niveau des thématiques présentées, cibler correctement les objectifs à poursuivre.

Sur le plan analytique, en revanche, le contenu des fiches actions nous amène à avoir quelques réserves sur l'application opérationnelle de certaines mesures, car c'est bien là tout l'enjeu de l'efficacité qu'elles sont destinées à produire et même garantir, surtout en cette période de crise inédite.

Je vais aborder quelques actions que vous avez mises en place.

Bien sûr, je vais commencer par la création d'une foncière tourisme qui donne, comme vous l'avez souligné, une bouffée d'oxygène aux propriétaires d'établissements qui sont en grande difficulté, en leur laissant la possibilité de racheter leur bien au bout de quelques années.

Au-delà de cette opportunité financière, on y voit aussi la possibilité d'injecter des fonds pour la réalisation de travaux de rénovation faisant monter en gamme le parc hôtelier de la Corse et offrir un accueil optimal à la clientèle.

Alors, la proposition est très intéressante, mais vous n'évoquez nulle part le financement de cette mesure. Sur quels critères les établissements sont-ils éligibles ? En cas de fonds limités de la structure de portage, comment allez-vous prioriser les aides ?

Ensuite, l'action 3 parle d'un apport d'ingénierie pour des études de sites patrimoniaux emblématiques, mais aussi d'une étude pour l'identification exhaustive des friches touristiques.

Alors, vous avez évoqué dans votre présentation orale la promotion de la GT 20, je fais une petite parenthèse, qui pour moi est une très bonne chose quand on connaît l'importance de la clientèle de vélo, mais je vous l'ai déjà dit, je regrette tout de même que ce parcours exclu bon nombre de microrégions de Corse.

Donc, sur ce projet, de façon globale, vous évoquez 220 000 €. Est-ce le coût global qui est attribué ou est-ce le coût par projet ? Quand on connaît le prix des études, on a un peu du mal à comprendre si c'est global ou si c'est individuel.

Ensuite l'action 4, vous évoquez donc le fameux CDI saisonnier, avec un groupe d'employeurs volontaires. Alors, nous sommes très ravis que cette mesure, qui est chère d'une part au Cercle des grandes maisons, mes collègues l'ont cités, mais chère aussi à notre collègue Camille de ROCCA SERRA qui depuis une dizaine d'années essaye de vanter cette mesure. En effet, les démarches de recrutement dans le secteur ne peuvent être valorisées et efficaces qu'à travers une offre d'un contrat pérenne.

En parallèle, vous mettez l'accent sur les besoins en formations qualifiantes qui correspondraient aux besoins des employeurs. Pour cela, vous souhaitez mobiliser le PRIC, c'est effectivement justement sa mission. Mais ce plan a été signé en 2019 ! On aurait donc peut-être pu mobiliser un peu plus tôt ce PRIC. La crise a accentué les choses, mais le problème de recrutement des saisonniers n'est quand même pas nouveau.

Ensuite, sur la création d'un village de saisonniers. Là aussi, nous trouvons cette proposition intéressante, mais vous ne donnez pas d'éléments financiers, ni de détails de mise œuvre.

À la lecture du rapport, il me semblait que ces tiers lieux étaient physiques, lorsque vous l'avez présenté tout à l'heure à l'oral, il me semble que vous avez parlé de

tiers lieux numériques. Alors, déjà, est-ce qu'ils sont donc physiques ou numériques ? S'ils sont physiques, à notre avis, ils doivent être d'une part territorialisés dans les régions qui sont justement en tension, pour notamment permettre aux saisonniers de rester sur leur territoire et limiter, par là-même, les problèmes de logement. D'autre part, il nous semble que ces espaces doivent se situer dans des lieux emblématiques pour être attractifs et ne pas se substituer aux maisons de l'emploi qui sont déjà existantes.

Maintenant j'en viens à l'action 5, qui est consacrée à la régulation des meublés de tourisme. Je fais juste une petite précision, mais bien évidemment lors de la rédaction du rapport, Ajaccio n'avait pas encore délibéré, donc vous notifiez qu'aucune commune de Corse ne s'était engagée ; je peux dire que depuis lundi, Ajaccio s'est engagée pour la régulation des meublés de tourisme en passant deux délibérations, la première sur le changement d'usage des biens, la deuxième sur l'inscription de ces biens. Donc, j'espère que ça fera des émules et je me tourne vers mon collègue de Bonifacio qui m'en a touché un petit mot tout à l'heure, je pense qu'il va m'emboîter le pas dans cette démarche. Donc, ça c'était une petite parenthèse.

Donc, nous sommes évidemment totalement favorables à la mise en œuvre de cette régulation étendue à l'ensemble de la région et surtout des communes en tension au niveau du logement, mais il ne s'agit pas tout à fait d'une compétence régionale, mais bien d'une démarche individuelle et politique de chaque commune.

Ensuite, la dernière action que nous souhaitons relever, c'est donc la promotion de la destination Corse.

Alors, nous regrettons que dans cette campagne il n'y ait pas de plan de répartition des rôles qui doivent, selon nous, impérativement être attribués et distribués aux différents acteurs publics territoriaux qui sont en charge du tourisme.

Par ailleurs, cette mesure ne précise pas non plus comment l'enveloppe financière qui est dédiée à cet axe va être répartie pour garantir un bon emploi des financements au service d'une relance du tourisme insulaire concertée et responsable.

Les acteurs publics du tourisme qui jouent un rôle majeur dans la structuration, l'animation et la mise en attractivité de l'offre régionale vont-ils être laissés à l'écart de la dynamique de relance avec les effets pervers que cela engendre, tant au niveau de la mise en visibilité et en compétitivité de notre île et de ses territoires, qu'en termes de rationalisation et d'optimisation de l'emploi des financements disponibles ? Cette question nous semble cruciale, elle mérite d'être approfondie.

Enfin, un dernier point concernant l'absence de projection sur le lien entre l'attractivité et les conditions d'accessibilité à la destination.

En effet, comment peut-on envisager de réussir le développement d'un tourisme responsable et profitable au plus grand nombre, qui suppose une mise en attractivité territoriale toute l'année, si nous ne nous assurons pas des moyens par lesquels nous pouvons organiser et garantir une desserte aéroportuaire et maritime complémentaire et compétitive.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Mme NIVAGGIONI, vous avez la parole.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci, M. le Président.

Il y a juste une année, lorsque la commission du développement économique auditait les socioprofessionnels, et entre autres les socioprofessionnels du tourisme, nous nous disions que nous ne pouvions pas être sur un système d'indemnisation classique, sur des formes de compensation, mais qu'on voyait déjà pointer, face à cette crise, de l'innovation. Et je crois que quand on analyse votre document, Mme la Président, c'est ce qu'il en ressort aujourd'hui, c'est-à-dire que le travail que vous avez fourni va au-delà de mesures de compensation, c'est un véritable, j'ai envie de dire, c'est une rampe de lancement, j'ai presque envie de dire une rampe de relancement, pour jouer un peu sur les mots, mais c'est un peu cela.

On voit bien que face à cette situation conjoncturelle, vous y avez apporté une dimension structurante, et je vais préciser un peu les choses.

Vous rentrez d'abord dans des choses très opérationnelles, et je vais commencer par le CDI saisonnier, vous y apportez un nouveau statut, un statut qui a été pendant longtemps souhaité, on l'avait envisagé sous différentes formes, les socioprofessionnels le voyaient aussi sous une certaine forme. Aujourd'hui, le CDI intersaison arrive, et grâce au PRIC, et je réponds de la même façon à Christelle, grâce au PRIC, les organismes de formation ont pu travailler depuis un an à des hubs intersaison, c'est-à-dire des plateformes de produits de formations qui vont permettre de poser ce CDI, qui n'est qu'un statut, sur des organisations de formation, ça veut dire que des personnes qui étaient jusque-là saisonnières vont avoir maintenant des contrats de

CDI et, de façon alternée, vont aller et en formation et en entreprise sous une forme qui est sécurisée.

Ça c'est quelque chose qui est aujourd'hui organisée, que les organismes de formation ont soumis dans le cadre du PRIC.

Donc, on voit bien que ce n'est pas seulement une vision à court terme et qui va permettre la relance de quelque chose, qui est un levier, mais ce sont des propositions très structurantes et qui étaient attendues depuis longtemps.

Même chose sur la chaîne d'hébergement. Combien de fois l'a-t-on tous pensé ? Évidemment, il est très difficile après d'être en concurrence avec des grosses organisations comme Airbnb ou d'autres, mais nous nous disions tous, et je crois qu'il a d'autres régions, et notamment Biarritz, le Pays Basque qui l'a fait, et ça marche très, très bien. On voit bien que ça donne une identité, ça donne une signature de qualité que nous attendions. Et, on espère que ça sera accompagné, parce qu'évidemment ça demande de grosses organisations à travers des plateformes numériques, etc., etc. Mais, on voit bien que ce sont des choses qui étaient attendues et c'est sans doute, eh bien, dans le malheur, j'ai envie de dire, de la crise que toutes ces innovations sont aujourd'hui lancées.

C'est la même chose pour la foncière tourisme, on voit bien que les appétits sont toujours féroces et notamment en période de crise. Lorsque des biens sont en difficultés, il y a toujours des gens qui sont en attente, des gens qui possèdent beaucoup d'argent et qui sont là prêts à racheter, et notamment sur notre territoire où le tourisme est une activité très prisée.

Cette organisation permet de ne pas laisser échapper des biens, permet au cédant de se refaire, ça lui permet de conserver la jouissance de son bien et d'obtenir de la liquidité jusqu'à ce que son bilan comptable redevienne meilleur.

Donc, on voit à travers cette feuille de route, Mme la Présidente, beaucoup de travail, des perspectives très structurantes qui donnent beaucoup d'espoir.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir, même si c'est pour louer le travail qui a été effectué.

C'est juste l'opportunité qui nous est donnée de rebondir par rapport à l'évènement que nous avons connu en début de semaine avec la venue du ministre du tourisme. Moi, je voudrais relever le fait que si, par exemple, hier nous avons eu le malheur de voir certains dysfonctionnements technocratiques mettre en difficulté le fonctionnement de la Corse, je crois qu'on peut quand même se féliciter aujourd'hui de voir qu'une revendication qui est décennale, voire plus, ça doit faire au moins 10 ou 15 ans qu'on entend parler de ce fameux CDI saisonnier, aujourd'hui CDI quatre saisons. Moi, je ne peux que me féliciter que ce soit ce gouvernement-là qui a enfin concrètement répondu à des attentes qui étaient fortes de la part des socioprofessionnels.

Et je tiens à le dire, moi ce que je vois dans ce CDI quatre saisons, tant mieux pour les entreprises, j'ai dans mon environnement proche des gens qui évidemment sont très attentifs à ce qui se passe dans ce secteur, mais j'ai surtout envie d'y voir un formidable geste en direction des salariés. C'est pour eux aujourd'hui qu'il y a une véritable opportunité, celle de pouvoir contracter un emprunt sans avoir à se poser de questions, celle de sortir de ce que l'on appelle tous la précarité. Je crois que c'est vraiment du gagnant-gagnant qui est mis là en perspective.

Moi, je vous le dis sincèrement, je ne vais pas dire le contraire de ce que je disais précédemment, j'avais quelques petits doutes sur ce contrat, j'espère que je serai rassuré. Le doute c'est quoi ? Peut-être, Mme la Présidente vous pourrez me rassurer, c'est que je ne vois pas pourquoi, et vous allez voir, ça rejoint mon intervention devant le ministre, c'est que comme je considère que quasiment toutes les activités qui existent en Corse sont des activités directes ou indirectes du tourisme, comment demain dire qu'à La Poste, par exemple, on ne serait pas face à un travail précaire lié à la saison ? On aura cette difficulté-là à gérer si ça marche, et si ça marche bien, et c'est ce que l'on se souhaite, c'est où est-ce que l'on mettra la limite ? Pourquoi il n'y aurait que les restaurateurs, les hôteliers qui bénéficieraient de ce type d'activité ? Or, demain un coutelier, par exemple, pourrait se retrouver face, en saison, à une surcharge de travail et, on le voit bien dans son activité, il est un peu dans cette situation.

C'est le seul bémol que je mets à cette idée, mais qui paraît être partagée par tous. Quand elles sont bonnes d'ailleurs, les idées elles ont vocation à être partagées par tous. C'est d'ailleurs pour ça que j'ai ce matin interpellé Christelle sur cette bonne initiative qui avait été prise par la mairie d'Ajaccio, qui est souvent d'ailleurs mise en avant aussi par la majorité territoriale. Aujourd'hui on doit être capable de dépasser lorsque c'est bien, lorsque ça va dans le bon sens, on doit tous soutenir.

C'est pour cela que ce qui nous est présenté, et je rejoins Nadine, si j'ai bien fait une synthèse de ce qu'elle a dit, c'est que ce tourisme, je crois, quand même qu'on est train de gagner cette dernière bataille. Je connais peu de gens, ou alors il y a toujours à la marge, et il en faut, c'est l'exception qui confirme la règle, qui considèrent le

tourisme comme une prédation. Il l'est, s'il n'est pas encadré, on est d'accord. Si on laisse faire totalement le marché, si on laisse faire totalement l'argent roi, évidemment alors, il y a un risque, il y a un risque pour notre société, c'est évident.

Là où il semble aujourd'hui que nous soyons tous d'accord, quasiment tous d'accord, c'est que les tourisimes, moi j'aime bien employer cette expression, je le fais à dessein, lorsqu'il est encadré, lorsqu'il est pensé, comme le dit Nadine, comme le montre cette feuille de route, alors c'est une véritable opportunité pour nous, il vaut mieux ça qu'une industrie polluante qui n'est pas maîtrisée.

Nous l'avons montré au Ministre, j'ai développé devant le Ministre et Nanette m'a rappelé, et elle a raison, que l'ATC était vigilante sur le sujet. Je tiens ailleurs, il n'est pas là, mais je sais bien que certains le feront clairement et lui diront, je remercie sincèrement et pour l'engagement fort et déterminé, de François SARGENTINI dans ce projet de corps-morts qui pour moi, là encore, est exactement l'exemple de ce que nous devons faire en matière de maîtrise touristique, de gestion des flux, de protection de l'environnement qui doit être l'élément clé et déterminant.

L'histoire des coffres qui aujourd'hui sera très grandement financé par l'État, financé par la Collectivité, soutenu par le conseil scientifique de la réserve naturelle des Bouches, soutenu par le comité consultatif, un travail main dans la main entre le commune de Bonifacio et l'Office de l'environnement de la Corse, je le dis, c'est le collectif qui nous fera réussir, pour nous, pour les générations futures, et c'est, je crois, dans l'épisode que nous venons de vivre, dans les échanges que nous avons ici, en réalité au-delà des paroles, ce sont les actes, et les actes qui produiront des effets bénéfiques. C'est en tout cas ce que je nous souhaite, et c'est cela, je crois, que sans hésitation nous voterons la feuille de route qui nous a été présentée.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Mme la Conseillère exécutive, vous voulez revenir sur ces interventions ?

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Il y en a beaucoup. Merci à tous pour vos remarques, vos commentaires, vos suggestions. Je précise que c'est une feuille de route, donc a strada l'emu da fà in seme, et il faudra continuer à l'écrire, à l'agrémenter et à trouver des moyens complémentaires, je suis d'accord.

Très rapidement, Muriel, pour répondre à la question du comment le CDI saisonnier : d'abord il y a un comité de pilotage qui va être mis en place avec services de l'État, parce que ça pose beaucoup de questions en matière de couverture des charges sociales notamment, il faudra aussi qu'on échange avec les partenaires sociaux et nous lancerons un appel à manifestation d'intérêt auquel pourront répondre des groupements d'employeurs. On sait déjà qu'il y a deux, trois groupements d'employeurs qui sont intéressés sur le territoire, pour expérimenter un dispositif qui va être également co-construit.

Concernant les meublés et la question d'adaptation législative, elle n'a pas été retenue à ce stade. Il existe effectivement une loi qui permet une obligation pour les villes de plus de 200 000 habitants ou pour les villes avec une tension sur le logement très forte, qui oblige en fait à déclarer le changement d'usage du bien, c'est le cas de la ville de Paris par exemple, et des grandes agglomérations où il y a beaucoup de meublés de tourisme. Aujourd'hui, les acteurs n'étaient pas prêts à sauter ce pas là, nous avons respecté leur volonté, il n'en demeure pas moins que, compte tenu de l'ampleur du phénomène en Corse, aujourd'hui Ajaccio, Bunifaziu ou Portivechju, mais compte tenu de l'ampleur du phénomène, il faudra qu'à un moment donné il y ait une adaptation spécifique qui soit réalisée, mais qui devra, de notre côté, tenir compte d'une différenciation territoriale. Louer une maison de village, c'est une chose, louer 30 villas à Porto-Vecchio, à Calvi ou ailleurs, c'est autre chose.

Donc, il ne faut pas non plus qu'à vouloir être trop exigeant, on enlève une source de revenus à certains de nos concitoyens qui ne font absolument pas de spéculation. Donc, voilà pour les premières réponses.

Pascale, merci pour ton analyse précise du document. Nous partageons la même vision de ce qu'est le tourisme, ce n'est pas un mal nécessaire, c'est un véritable secteur d'activités producteur de valeurs ajoutées, producteur d'emplois, si tant est, bien évidemment comme le disait Jean-Charles, qu'il soit régulé, qu'il soit encadré, qu'il ne soit pas laissé aux forces du marché. Ça peut être même un secteur innovant, comme l'a dit Nadine, et c'est un secteur qui peut induire des effets leviers d'ordre technologique, dans le domaine de la santé également, dans le domaine des infrastructures. Il y a des destinations qui ont réussi à enclencher ce cercle vertueux grâce au tourisme, tout en respectant leur environnement et tout en ne perdant pas leur identité. Donc, il est possible, et ça existe, il n'y qu'à voir le Costa Rica.

Donc, il y a une trajectoire qui est possible de tourisme durable et je crois qu'on s'y est résolument engagé maintenant depuis 2018.

Concernant les mesures fiscales, Pascale, et les demandes en matière de crédit d'impôt. Je tiens à préciser que pour l'instant, dans le cadre de Salvezza, les demandes

en matière de crédit d'impôt ou, par ailleurs, de prise en charge des charges fixes, des coûts fixes des entreprises du tourisme, n'a pas encore reçu de réponse de la part de l'État. Il n'en demeure pas moins que nous restons très vigilants sur ce point et que très certainement, le PGE ne permettra, et l'endettement des entreprises, ne permettra pas à lui seul de régler la situation, surtout si nous n'avons pas une saison 2021 à la hauteur des espérances que je formulais tout à l'heure, et il y a quand même une part d'incertitude qui demeure au regard de l'évolution des variants.

Concernant la foncière, vous aurez un rapport là-dessus sur la constitution de la foncière. Il est bien évident que ce n'est pas une foncière pour faire de l'argent, pour le dire crument. C'est une foncière pour aider, c'est une foncière pour sauvegarder les murs et pour que les propriétaires puissent conserver leurs murs au moins sur le long terme, et une foncière qui puisse accompagner le changement, la transformation. Donc, la foncière elle aura des coûts qui devront être couverts, bien évidemment, des coûts d'exploitation, mais il est hors de question que ce soit une foncière qui soit là pour faire des bénéfices, justement on cherche à éviter la voie spéculative.

Je pense que j'ai répondu globalement à Pascale.

Michel, je suis d'accord avec toi, aujourd'hui le paracommercialisme touche l'hébergement, il touche la restauration, mais il touche aussi les activités de pleine nature, il touche le transport, la location de voitures, il touche beaucoup de pans de l'activité touristique, et cette ubérisation est absolument néfaste à l'activité traditionnelle, l'activité formelle qui elle paye des impôts, paye des employés, fait de la recherche de qualité. Donc, ça touche tout le monde. Il faut faire très attention parce qu'une fois qu'on a franchi un certain seuil, on peut se retrouver dans un cercle vicieux et ne plus en sortir, à l'instar de certaines destinations touristiques.

Donc, je suis tout à fait d'accord, il faut être d'une vigilance extrême par rapport à cette ubérisation de l'économie, mais c'est parfois difficile à le faire comprendre aux services de l'État qui n'ont pas l'impression que l'on est dans une situation où l'économie informelle est fortement développée.

Concernant Mme STROMBONI, effectivement la question des ports propres est fondamentale. Les ports de plaisance, je crois que nous en avons 22, donc c'est essentiel et il y a une véritable carte à jouer parce que de toute manière la Corse à 1 000 kilomètres de côte, les bateaux viennent de toute façon, donc quoi qu'il en soit, autant tirer de la valeur ajoutée et des emplois. Les métiers de la mer aussi c'est très important, autant jouer cette carte-là à fond, parce que nous sommes une île, à l'image de ce qu'a fait la Sardaigne.

Et là, je réponds aussi à Jean-Charles, nous l'avons évoqué en ton absence, effectivement le projet de mouillage organisé, innovant et écologique, et j'avais cité, à cette occasion, le travail de l'Office de l'environnement.

Sur l'opérationnalisation du calendrier, moi ce que je peux vous proposer, de manière très concrète, c'est qu'à l'instar de ce que nous avons dit ce matin pour Salvezza, à partir du moment où on va réunir la commission sur l'état d'avancement de Salvezza à Rilanciu, on fera un point et un calendrier sur la feuille de route du tourisme, si cela vous convient, moi je n'y vois aucun inconvénient, bien au contraire. Il y a déjà des mesures qui sont en route, la mesure 1, la mesure 2, etc.

Christelle, merci pour ton analyse très précise du document. Je comprends que cela t'ait fortement intéressé en tant que Présidente de l'Office du tourisme intercommunal de la CAPA.

Sur la création, je te le rappelle, ça manque des fois de précision à certains endroits, parce qu'il y a encore des discussions, et mes montages techniques surtout, qui sont à opérationnaliser bien sûr, qui sont à finaliser surtout.

Sur la foncière, comme je le disais tout à l'heure, il y a un rapport de préfiguration qui va vous être proposé.

La sélection, il y a déjà une trentaine d'entreprises qui ont interpellé la CADEC et c'est après, le conseil de surveillance de toute manière de la CADEC qui sélectionnera. Ça va être une SAS complètement disjointe de la Collectivité de Corse, on laisse faire le métier à ceux qui savent le faire, bien évidemment. Donc, voilà comment les choses vont se passer, avec une priorisation des aides, littoral, intérieur, les deux bien évidemment, et en fonction évidemment de l'urgence de la situation et de la rentabilité des dispositifs.

Concernant Atout France, sur les 220 000 €, c'est un accompagnement qui n'est qu'un accompagnement en homme/jour, qu'ils ont estimé eux comme valant 220 000 €. Donc, en fait, c'est une expertise technique qui est apportée, on ne va pas toucher 220 000 €. Ce sont des ingénieurs et des spécialistes permettant la mise en valeur des projets que j'ai indiqués.

Et concernant la GT 20, je t'ai déjà répondu au conseil d'administration de l'ATC : la GT 20 c'est comme le GR 20, il y a une dorsale, elle traverse toute la Corse, elle va dans des territoires qui en général ne sont pas trop traversés. Donc, elle ne passe pas par Ajaccio. Par contre, Christelle, il existe une boucle locale et un autre projet qui est le projet « INTENSE », auquel participe la CAPA, auquel participe la Balagne bien sûr, Portu également et ça s'appelle les « boucles locales ». Rien n'empêche de faire des

transversales, des « mare è monti » à vélo, pour ceux qui en ont envie, entre les boucles locales et la dorsale. Tout le monde est le bienvenu, bien sûr.

Et, les panneaux de signalisation du GT 20 seront posés d'ailleurs le mois prochain et ils correspondent à une nomenclature bien spécifique. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Le CDI saisonnier, j'apprends qu'il a plusieurs pères, c'est comme dans « Trois hommes et un couffin ». Donc on va rendre à César ce qui lui appartient, César FILIPPI et Jean-Pierre PINELLI, et Camille, ça fait trois pères, c'est bien, j'espère qu'il aura au moins une mère. Donc voilà, c'est parfait.

Pour les formations qualifiantes et pour le PRIC, Christelle, je te rappelle que le PRIC, et je parle sous le contrôle de Josepha, a déjà mobilisé des dispositifs de formation concernant les métiers du tourisme. On va accentuer la mise en œuvre, comme l'a rappelé Josepha le mois dernier. La cellule mission et prospective est mobilisée pour établir les diagnostics et accompagner la définition des besoins des professionnels. On va travailler ensemble. Il y a un avenant de 3,8 M€ qui est passé à la dernière session sur ce plan-là.

Sur le village des saisonniers, il va être à la fois physique, tu vois tu vas être comblé, et numérique. Physique dans un premier temps, en un endroit central qui sera Corti, à l'AFPA de Corti, avec la possibilité ensuite de développer ça sur les antennes des AFPA territorialisées. Il faut se rappeler l'échec de la maison des saisonniers qui était à Porto-Vecchio. Il faut faire attention là-dessus, il ne s'agit pas de monter des murs pour le plaisir de monter des murs. Aujourd'hui, avec le numérique et une application, les saisonniers arrivent vite à se connecter. On va être très vigilants là-dessus, il y a un groupe de travail qui va être organisé.

Sur la régulation des meublés, bravo aux communes comme la vôtre qui s'y sont engagées. Bien évidemment, on espère aller plus loin parce que je pense que ça va faire florès et on travaille avec la FROTSI également, la fédération des offices du tourisme sur le sujet.

Sur la promotion de la destination, le rôle des acteurs publics territoriaux et donc des offices du tourisme intercommunaux n'est absolument pas négligé. Plusieurs réunions ont eu lieu cette année ; une réunion a eu lieu cette semaine, Ajaccio n'était pas présent, mais ce n'est pas grave. Evidemment, la promotion de la destination concerne la Corse et l'ensemble des territoires. Lorsqu'on vend la « destination Corse », on vend l'ensemble de la destination. Il n'en demeure pas moins que nous, nous avons lancé une campagne sur tous les territoires de Corse et nous faisons la promotion dans toute la presse spécialisée par numéros spéciaux de chacun des territoires.

L'attractivité à l'année, bien évidemment nous y sommes favorables, c'est pour ça qu'il faut un CDI qui corresponde à une dessaisonalisation de l'activité.

Merci, Nadine, pour tes commentaires. La crise a révélé la vulnérabilité de notre tourisme, mais ce tourisme et cette crise sont aussi des opportunités de changement dans lesquels on doit résolument s'engager. J'ai répondu à M. ORSUCCI en même temps que je répondais à Marie-Pascale SIMONI.

Merci à tous pour vos commentaires. Maintenant, il n'y a plus qu'à faire.

À ringrazià vi à tutti !

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il n'y a pas de vote, **l'Assemblée prend acte de la présentation de ce rapport<sup>6</sup>.**

Nous passons aux deux rapports suivants qui vont être examinés conjointement, selon ce qu'a décidé la commission permanente : à savoir, le rapport n°164 et le rapport n° 165.

Ces deux rapports vont être examinés conjointement. La commission permanente a prévu 10 minutes par groupe pour l'ensemble des deux rapports, bien entendu. Voilà comment les choses vont se passer.

On va voter l'urgence une seule fois pour les deux rapports. Je vais demander au Président du Conseil exécutif de dire deux mots pour justifier l'urgence et ensuite le débat.

### **Le Président SIMEONI**

Sous votre contrôle, M. le Président de l'Assemblée de Corse, il n'y a pas besoin de voter l'urgence, c'est un rapport d'information.

### **Le Président TALAMONI**

Oui, mais pour autoriser le débat.

---

<sup>6</sup> Délibération N°21/086 AC

**Le Président SIMEONI**

D'accord.

Je pense qu'il y avait urgence à statuer sur ce rapport de l'autorité de la concurrence avant la fin de la mandature. Il était aussi urgent de permettre à la conférence sociale qui avait été saisie en amont de l'avis de l'autorité de la concurrence de s'exprimer sur les conclusions de l'autorité.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je vais faire voter l'urgence. On va demander aux présidents de groupes de donner le vote des groupes.

**M. Hyacinthe VANNI** : pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**

**M. Petr'Antone TOMASI** : pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés votent **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA** : les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR**.

**Mme Christelle COMBETTE** : les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » votent **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI** : pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou votent **POUR**. On l'attendait tellement, on vote **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA** : pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'urgence a été adoptée.**

Il reste à présenter ces deux rapports. Vous avez la parole, M. le Président de l'exécutif.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

\* **Raportu n° 164** : **Raportu d'infurmazione nantu a l'avisu di l'auturità di a cuncurrenza nantu à u settore di distribuzione di u carburante stradale**

\* **Rapport n° 164** : Rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la distribution de carburant routier

ET

\* **Raportu n° 165** : **Raportu d'infurmazione nantu à l'avisu di l'auturità di a cuncurrenza nantu à u settore di a grande distribuzione principalmente alimentare**

\* **Rapport n° 165** : Rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

Rapidement, puisque nous avons, les uns et les autres, pris connaissance et travaillé sur ce rapport de l'Autorité de la concurrence. Quelques mots sur le contexte qui a présidé à la saisine de l'Autorité de la concurrence, première partie ; deuxième partie, rappel des préconisations de l'autorité de la concurrence ; troisième partie, propositions, au moins pour en prendre acte, du Conseil exécutif de Corse, étant précisé que ces propositions résultent d'un débat qui s'est tenu au sein de la conférence sociale, en présence du Président de l'Assemblée de Corse, du président du CESEC et des principaux protagonistes de ces deux dossiers, puisqu'il y a d'un côté, la question du prix des carburants et de l'autre, la question des prix de produits de consommation courante.

Je rappelle que j'avais proposé le principe d'une conférence sociale à la fin de l'année 2018, au moment de la crise des gilets jaunes et que cette conférence sociale a été instituée par une action conjointe du Président de l'Assemblée de Corse, de la Présidente du CESEC et de moi-même. Elle a réuni plusieurs dizaines de participants dans le cadre de deux groupes de travail : le premier consacré à la question du prix du carburant et le deuxième constitué à la question des prix des produits de consommation courante.

Je consacre mon exposé de l'instant à la question du prix du carburant. Il y a donc eu 4 réunions, 18 et 25 janvier, 8 et 15 février derniers. En tout, 8 réunions avec un total d'environ 45 personnes qui ont participé à ces réunions. Il y avait autour de la

table, les syndicats, les représentants des collectifs et associations, notamment le collectif contre la cherté du carburant en Corse, des représentants des gilets jaunes et les différents collectifs citoyens qui se sont créés au moment de la crise, des collectifs plus ou moins éphémères. Il y avait aussi, et c'est ce qui a apporté la plus-value au travail que nous avons fait, les principaux acteurs de la chaîne de distribution et de commercialisation du carburant en Corse.

Suite à ces travaux, nous avons dressé un constat sur lequel je reviendrai. Il convient de rappeler que la Préfète de Corse a exercé une double saisine. D'une part, elle a saisi la direction de la concurrence et des fraudes pour travailler sur la question d'un éventuel abus de position dominante ou d'éventuelles irrégularités d'un point de vue du droit de la concurrence. Cet avis, ou ce rapport, de la direction de la répression des fraudes n'a jamais été rendu public et ne m'a jamais été communiqué notamment, n'a jamais été communiqué à la Collectivité de Corse, bien que j'ai saisi à 2 reprises la Préfète de Corse d'un courrier à cette fin. Je tenais quand même à le faire remarquer.

Il y a eu également la saisine de l'Autorité de la concurrence le 11 février 2019. Je rappelle que l'Autorité de la concurrence a mis 18 mois pour rendre son rapport, ce qui conduira, je l'espère, l'opposition à relativiser ses critiques sur la prétendue lenteur dont ferait part la Collectivité de Corse, qu'il s'agisse de ses services ou de son Conseil exécutif. Donc, 18 mois d'instruction ainsi que de rapports en Corse, avec notamment des auditions qui ont été relativement larges mais qui ont laissé un petit goût d'inachevé à certains dont je fais partie. Je note d'ailleurs que la plupart des observations que j'ai pu faire lors de la demi-heure que m'a consacrée fort obligeamment l'Autorité de la concurrence, ne figurent pas dans le rapport restitué, dont acte. Je n'en conçois pas d'aigreur, mais je sais aussi que beaucoup d'acteurs, notamment des syndicalistes, ont regretté que ce qu'ils avaient dit avait été soit trop court, soit non repris.

Toujours est-il que le rapport a été rendu le 17 novembre 2020. Ce rapport de l'Autorité de la concurrence est organisé autour de 2 parties, sur la question du prix du carburant : une première partie qui récapitule la structure de la chaîne de distribution et de commercialisation du carburant en Corse et une deuxième partie qui est consacrée à l'analyse de la situation ainsi qu'aux préconisations de l'Autorité de la concurrence.

Quelques mots rapides. Je rappelle la structure assez complexe.

L'approvisionnement de la Corse s'effectue par l'intermédiaire d'une société DPLC, la société RUBIS TERMINAL est l'actionnaire majoritaire par ailleurs, et donc DPLC, le stockiste du carburant du territoire. Au sein de cette société il y a Rubis Terminal qui en est l'actionnaire très largement majoritaire ainsi que TOTAL et DELEC.

Les actionnaires ont confié la planification des approvisionnements en produits pétroliers des 2 dépôts, Aiacciu et Lucciana à RUBIS ENERGIE.

Les 3 sociétés ont par ailleurs conclu des contrats d'affrètement avec une compagnie maritime. Les différents produits proviennent de la zone Fos-Lavéra, seul port de la façade méditerranéenne française proposant ses produits en chargement navire. Il y a donc 2 sites de stockage exploités par DPLC. Les produits sont acheminés par voie maritime avec une forte saisonnalité. Les produits sont ensuite transférés par un sea-line associé à une canalisation terrestre.

Les principaux clients des dépôts pétroliers de Corse sont les stations-service terrestres et maritimes, les aéroports, les revendeurs en fioul domestique. Il y a ensuite des transporteurs et enfin un réseau de distribution avec des grossistes et stations-service.

Ceci étant rappelé, qu'a constaté l'Autorité de la concurrence ? Des coûts plus importants en moyenne que sur le continent à la pompe, ce que nous savions déjà, dans des proportions qui avaient au demeurant été identifiées de façon exacte, notamment par la Collectivité de Corse à travers l'AMO qu'elle avait sollicitée et un surcoût qui avait été constaté et objectivé notamment pendant les travaux de la conférence sociale. L'Autorité de la concurrence en synthèse dit la chose suivante : « insularité, transport maritime, acheminement routier des carburants jusqu'aux stations-service également plus onéreux, les reliefs montagneux allongeant les temps de transport, saisonnalité de la demande liée à l'affluence touristique, gestion des stocks en flux tendus, dépôts pétroliers de la Corse avec une faible capacité de stockage et donc, des surcoûts de gestion. Une accumulation à toutes les chaînes de la distribution de surcoût par rapport à situation normale telle que sur le territoire continental.

Sur le plan concurrentiel, le secteur est par ailleurs très concentré à l'aval, la vente au détail dans les stations-service se caractérise par un oligopole de 3 réseaux de distribution. Chacune des 133 stations-service de l'île est rattachée à l'une de ces 3 structures. Par définition, ce type de situation peut conduire à des surcoûts qui peuvent dégénérer au plan pénal en abus de position dominante, mais des abus de position dominante qui n'ont en aucun cas été constatés, ni caractérisés par l'Autorité de la concurrence.

Une fois qu'elle a objectivé ces surcoûts et la raison de ces surcoûts, sur lesquels nous sommes globalement d'accord, l'Autorité de la concurrence a proposé un certain nombre de pistes de travail et en a écarté d'autres.

Elle a proposé un certain nombre de pistes. Quelles sont-elles ?

D'abord, la réglementation des prix sur le fondement de l'article L410-2, un mécanisme de réglementation des prix qui existe déjà dans les départements et régions d'Outre-mer.

Par ailleurs, la proposition d'abaissement des seuils de contrôle des opérations par rapport à ce qu'est le droit commun et également des mesures d'ordre structurel à savoir : premièrement, l'autorité de la concurrence rappelle que lorsqu'il y a des produits stratégiques qui sont gérés dans un cadre monopolistique ou oligopolistique, cela peut justifier l'intervention forte de la puissance publique pouvant aller, comme cela a été le cas pour un pipeline en Seine Maritime jusqu'à la constitution d'une société d'économie mixte.

Ce cadre juridique est évoqué pour mémoire par l'Autorité de la concurrence mais ne va pas jusqu'à préconiser cette mesure, se contentant de proposer la désignation de 2 commissaires du Gouvernement avec des pouvoirs de contrôle au conseil d'administration, avec la remarque qui coule de source, c'est que l'Autorité de la concurrence considère que le contrôle de la puissance publique peut et doit être exercé uniquement par des représentants de l'Etat.

Vous ne serez pas surpris que je dise tout de suite à ce seuil de mes explications et de ma présentation que ça ne fait pas partie de la vision du Conseil exécutif de Corse, ni d'ailleurs de l'ensemble des participants à la conférence sociale qui considéreraient qu'à tout le moins, si présence de la puissance publique il doit y avoir, il est évident qu'elle doit être représentée par la Collectivité de Corse, éventuellement aussi la présence de l'Etat, mais qu'en aucun cas, la Collectivité de Corse ne saurait être écartée de la mise en oeuvre de ce contrôle par la puissance publique.

En ce qui concerne les mesures d'ordre conjoncturel, l'Autorité de la concurrence préconise de renforcer l'accessibilité au dépôt de stockage de l'île pour pouvoir procéder à un certain nombre de contrôles, notamment en pleine saison, pour vérifier qu'il n'y a pas de dérapages dans les prix ou dans les marges qui sont pratiquées.

La mesure-phare éventuellement envisageable restant la réglementation des prix sur le marché des carburants en Corse, sur le fondement de l'article L410-2 du code du commerce, qui est le fondement de ce type de mesure telle que mise en oeuvre dans les départements et régions d'Outre-mer.

Après avoir rappelé ces pistes de façon relativement vague, l'Autorité de la concurrence a, par contre, écarté de façon définitive dans son avis, mais peu argumentée à notre sens, la piste d'un allègement de la fiscalité des carburants, en considérant que « cet effort budgétaire supplémentaire ne serait pas répercuté dans les prix payés par le

consommateur final, mais (cet effort budgétaire) capté par un surcroît de marge des opérateurs ».

Ce risque d'une captation d'une fiscalité avantageuse au profit d'opérateurs intermédiaires, au détriment du bénéficiaire final est bien sûr un risque qui a été parfaitement objectivé dans le domaine de la fiscalité du carburant et ailleurs, mais l'existence de ce risque ne suffit pas, selon nous, à invalider la piste d'une fiscalité particulière et ce d'autant mieux, et je vais vous le démontrer maintenant, qu'à notre sens, c'est la fiscalité particulière seulement, pas exclusivement, mais c'est grâce à l'adjonction d'une fiscalité particulière aux autres mesures que nous allons proposer que nous pourrions avoir la garantie d'avoir un prix à la pompe qui soit le plus bas possible. Cela participe de la cohérence d'ensemble des propositions du Conseil exécutif qui sont versées au débat, puisqu'il s'agit aujourd'hui simplement de prendre acte de ce rapport et d'organiser un débat comme nous nous étions engagés autour de son contenu.

Les pistes de travail qui vont être maintenant évoquées ont bien sûr vocation à être approfondies, débattues, discutées et sans doute votées si l'Assemblée de Corse, dans le cadre de la prochaine mandature, le considère justifié.

Quelques mots sur la philosophie générale qui a guidé les propositions et je crois que c'est essentiel de le rappeler.

La Corse est un territoire insulaire. Par définition, un territoire insulaire est souvent un territoire captif, et dans beaucoup de domaines, notamment dans les domaines stratégiques, on peut se retrouver face à des situations de monopole ou d'oligopole. Ça vaut pour les carburants, ça vaut pour la grande distribution (les grandes et moyennes surfaces), ça vaut pour les transports, notamment maritimes, ça vaut pour les déchets.

Notre philosophie de base, c'est que pour éviter tout risque ou toute réalisation du risque d'une entente, d'un abus de position dominante, ou de surmarge, de profit excessif, ou de situation contraire aux exigences de l'intérêt général, il est important que dans ces secteurs stratégiques, où il y a une situation de monopole ou d'oligopole d'intérêt privé, il est important que la puissance publique intervienne pour réguler et pour vérifier qu'il n'y a pas de dérives. C'est par exemple la recherche d'un point d'équilibre entre l'intérêt général et l'activité privé parce que nous ne sommes pas dans un système étatiste, la Collectivité de Corse n'a pas vocation à se substituer aux opérateurs privés.

Par contre, nous considérons que la Collectivité de Corse a vocation à réguler et à vérifier, dès lors qu'il y a un marché captif et une situation de monopole et d'oligopole, que les opérateurs privés ne se placent pas en situation d'entente illicite, ne

se placent pas en situation d'abus de position dominante et ne profitent pas de la captivité du marché pour dégager des surmarges ou des marges excessives.

C'est la théorie que nous avons formalisée du bénéfice raisonnable, par exemple le bénéfice raisonnable que l'on retrouve dans le contrat de délégation de service public, à la fin, lorsque l'opérateur privé délégataire de service public a payé des salaires, et le juste salaire, lorsqu'il a mis en œuvre le refinancement ou la mise à niveau des infrastructures qui servent au service public, par exemple la flotte maritime, lorsqu'il a tout payé, il lui reste un bénéfice. Ce bénéfice, l'opérateur privé doit accepter qu'il soit et qu'il ne soit rien de plus qu'un bénéfice raisonnable. Nous ne sommes pas dans une logique de marché débridé où les opérateurs pourraient, chaque fois qu'il y a intérêt général, librement dégager des profits uniquement par la loi du marché. Ça, c'est la philosophie que nous avons mise en avant dans tous les domaines que je viens d'évoquer et voilà comment nous souhaiterions la décliner dans le cadre de la vente de produits carburant.

En ce qui concerne la vente de produits carburant, comment voyons-nous les choses ?

Que nous dit aujourd'hui l'Autorité de la concurrence ? Elle nous dit, que ça soit au niveau de DPCL, que ça soit au niveau des distributeurs et grossistes ou que ça soit au niveau des stations-service, il n'y a pas de surmarge identifiée. C'est-à-dire que la marge qui est faite, est une marge normale, équivalent à celle qui est autorisée, y compris dans les systèmes régulés comme les départements et régions d'Outre-mer et le surcoût est un surcoût qui est induit par des contraintes objectives sur lesquelles on ne peut pas agir. Par exemple, l'insularité avec le surcoût de transport maritime, par exemple les frais de gestion des infrastructures de stockage avec deux infrastructures de stockage de taille réduite, par exemple la saisonnalité qui implique des changements dans l'organisation de la gestion, et enfin l'organisation du réseau de stations-service avec 133 stations-service sur le territoire insulaire, et notamment un certain nombre de stations-service qui sont dans des régions rurales de l'intérieur ou de montagne et qui, par définition, ont un surcoût pour la livraison du carburant et ont également un surcoût par rapport au seuil de rentabilité, avec des effets de masse qui sont très inférieurs à ce que fait une station dans un environnement urbain, par exemple.

Étant précisé que sur le continent, ce qui conduit à abaisser le prix moyen à la pompe payé par le consommateur, c'est le fait que les grandes surfaces délivrent du carburant et qu'elles le font pratiquement à prix coûtant, parce que la vente de ce carburant est un produit d'appel pour la clientèle pour contribuer à renforcer les flux qui fréquentent les magasins. Nous bien sûr, et nous l'avions dit lors de la conférence sociale, nous ne souhaitons pas que les grandes surfaces, dont nous considérons que trop souvent elles sont dans une extension qui porte atteinte au commerce de centre-ville, au

commerce de proximité et a des effets déséquilibrants, puissent vendre en Corse du carburant.

Une fois qu'on a identifié ce mécanisme, que peut-t-on faire ?

Première proposition, c'est effectivement de vérifier qu'il n'y a pas de surmage. Pour vérifier qu'il n'y a pas de surmage, il y a en l'état actuel les pouvoirs à renforcer des autorités qui ont un pouvoir d'investigation et de police au sens d'investigation réglementaire, (je pense par exemple à l'Autorité de la concurrence et autres), c'est ce que dit l'Autorité de la concurrence lorsqu'elle dit, « on peut faire des contrôles aléatoires, etc. », ça ne concerne pas la Collectivité de Corse. Par contre, le contrôle pérenne, comment peut-t-il s'organiser ? Par exemple, à travers la présence de censeurs ou de représentants de la puissance publique au sein des conseils d'administration, des structures qui sont en situation de monopole ou d'oligopole (par exemple, la structure DPCL / RUBIS qui est en situation de monopole), il est tout à fait, à notre avis, légitime et envisageable que la puissance publique soit présente au capital pour vérifier les opérations, pour avoir un regard, à condition bien sûr que cette présence ne soit pas une présence de pure forme, qu'elle ne vienne pas simplement servir de caution, mais que les censeurs qui représentent la puissance publique aient véritablement accès à toutes les informations et puissent exercer concrètement le droit de regard et d'investigation qui leur serait consacré.

Cette piste qui est commune à ce qu'a dit l'Autorité de la concurrence et à ce qui nous avons dit nous, Collectivité de Corse, y compris en 2019 lors de la première conférence sociale, eh bien cette piste a été validée sur le principe par la société RUBIS qui nous a écrit, quelques jours avant la tenue de cette session et ensuite la réunion de la conférence sociale du 14 avril 2021, pour nous confirmer par écrit ce qu'elle avait dit lors de cette réunion, à savoir qu'elle est prête... Je cherche la lettre, vous devez l'avoir sous les yeux. C'est une lettre qui nous a été communiquée le 23 avril dernier « DPLC confirme son accord pour étudier le principe d'une participation d'un représentant de la Collectivité de Corse à ses instances de décision et a pris note de la possible volonté de la Collectivité de Corse d'entrer à son capital ».

En fait, première modalité la plus light : présence de censeurs, représentants de la Collectivité de Corse et je précise à M. GHIONGA, que pendant la conférence sociale, j'ai souhaité, et c'était partagé avec le Président de l'Assemblée de Corse, si représentants de la Collectivité de Corse il devait y avoir à la fois, qu'il y ait un représentant du Conseil exécutif et un représentant de l'Assemblée, sous réserve qu'il y ait des pouvoirs suffisants et que nous ne soyons pas là simplement en tant que caution. Ça, c'est le premier niveau : présence au sein de cette société qui est en situation de monopole.

Ensuite, il y a la perspective plus lourde, c'est de dire un peu comme le pipeline évoqué par l'Autorité de la concurrence, à partir du moment où il y a une situation de monopole sur un produit stratégique, on peut envisager une structure partenariale public/privé, type société d'économie mixte. De ce côté-là, je vous proposerai que nous investiguions, que nous expertisions cette solution pour voir s'il est intéressant pour la Collectivité de Corse, et pour la Corse et les Corses, d'aller faire ce type de structure juridique, étant précisé que dans son courrier, RUBIS ne ferme pas la porte à cette éventualité que nous avons expressément évoquer puisque RUBIS, sans aller très loin de ce côté-là, dit « prendre note de la possible volonté de la Collectivité de Corse d'entrer à son capital ». Ça serait donc, première modalité, contrôler que la position dominante ne dégénère pas en abus de position dominante, contrôler donc que le monopole ne conduit pas à un surprofit préjudiciable aux intérêts des consommateurs. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, une fois qu'on a vérifié qu'aucun des intermédiaires de la chaîne de production ne dégage un surprofit, on va arriver à un prix moyen acceptable, celui du bénéfice raisonnable de chacun. Ce prix moyen acceptable, à notre avis, il doit pouvoir faire l'objet d'un encadrement. C'est la reprise de la proposition de l'Autorité de la concurrence que nous avons évoquée, c'est-à-dire un principe de régulation des prix, comme il est actuellement en vigueur dans les départements et régions d'Outre-mer. C'est-à-dire qu'on a la puissance publique qui vient dire, et c'était la situation avant la libéralisation des prix, « dans le domaine des carburants, le prix ne peut pas dépasser tel niveau » qui est bien sûr en permanence (ce niveau) réactualisé en fonction de l'évolution des prix de la matière première.

Le corollaire de cette deuxième proposition, c'est bien sûr qu'il faut avoir les moyens de vérifier et de contrôler en permanence que le juste prix et le juste bénéfice sont mis en œuvre, d'où notre troisième proposition chère à Nanette MAUPERTUIS, la mise en place d'un véritable institut de la statistique territorial. Nous ne pouvons pas continuer à être dépendants uniquement de l'INSEE qui construit ses propres agrégats, et nous respectons totalement l'INSEE, qui décide de quelles données nous pouvons disposer et à quel moment, nous avons besoin, comme un pilote dans son cockpit, d'avoir les instruments indispensables pour le pilotage et donc, nous avons besoin de cet institut de la statistique.

Sur ces points-là, nous sommes d'accord avec l'Autorité de la concurrence.

Là où nous sommes en désaccord et là où nous disons qu'il faut aller plus loin, c'est sur la question de la fiscalité. Notre proposition est tout à fait logique parce que si on dit qu'on amène du carburant en Corse, qu'on vérifie que les distributeurs et les intermédiaires ne prennent pas de surmarge et on s'assure de cela, on encadre le prix pour vérifier que ça ne dérape pas, mais il y a des contraintes structurelles qui dont font

que de toute façon, le prix sera toujours plus important en Corse que sur le continent, (insularité, transport maritime, infrastructures de stockage, saisonnalité, structures des petites stations-service), dès lors que ces éléments sont objectivés, quels que soient les moyens que nous aurons mis en œuvre jusque-là, il y aura toujours un surcoût. La seule façon d'effacer ce surcoût, c'est une fiscalité différentielle qui permette de compenser le surcoût. C'est exactement ce qui est fait, par exemple, dans les départements et régions d'Outre-mer.

Là où nous ne sommes pas d'accord avec l'autorité de la concurrence, c'est qu'elle disqualifie par avance cette proposition d'une fiscalité particulière, en disant « oui, mais si vous mettez en place une fiscalité particulière, ce sont les intermédiaires qui vont bénéficier de l'avantage fiscal ». Nous disons non ! Par définition, ils ne peuvent plus en bénéficier si on met en place les dispositifs que vous-mêmes vous proposez, puisque nous sommes au capital, nous sommes à toutes les étapes de la chaîne de distribution, nous vérifions que le bénéfice est un bénéfice raisonnable et nous encadrons le prix par un système de réglementation. Il n'y a plus la place pour eux pour capter l'avantage fiscal. Et nous aurons la certitude que ce différentiel fiscal ira bien... Après, reste à savoir ce qu'on en fait.

À titre principal, je vous l'ai dit, je pense qu'il faut vérifier que le prix est aligné sur le prix moyen du continent, mais si nous avons une fiscalité différentielle, nous aurons des marges bien plus importantes. Je vous rappelle notamment que la Collectivité de Corse aurait pu augmenter la fiscalité du carburant, que nous avons fait un choix politique dans le contexte de précarité que vous connaissez, dans le contexte du fait qu'ici, il n'y a pas ou peu, jusqu'à aujourd'hui, de transports collectifs et que chacun a besoin de sa voiture, on n'a pas voulu augmenter la fiscalité sur le carburant pour ne pas augmenter le prix du carburant dans un contexte économique, social difficile.

Si demain on a une fiscalité différentielle, d'une part, on peut s'en servir pour mettre à la pompe un prix équivalent, voire plus bas à ce qu'il est sur le continent et on peut également prendre une part de cette manne fiscale, par exemple pour financer nos modalités de développement collectif (transports en commun), par exemple pour accentuer ou accélérer la transition professionnelle des petites stations-service et les accompagner vers une requalification. On parlait hier de la PPE, il peut y avoir demain le développement d'autres types de déplacements, (véhicules électriques ou à hydrogène). Donc, nous aurons la possibilité d'accélérer l'évolution vers la transition écologique de nos modes de déplacement.

Je pense que cet avis de l'Autorité de la concurrence est venu corroborer le constat, est venu confirmer le bien-fondé de nos analyses.

Je termine en disant qu'au terme de la deuxième réunion de la semaine dernière avec la conférence sociale, ce qui est extrêmement encourageant, c'est que l'ensemble des éléments que je viens de vous exposer ont été largement partagés et, me semble-t-il, sur l'essentiel partagé à l'unanimité par l'ensemble des participants, je me tourne vers le Président de l'Assemblée de Corse qui était là, un certain nombre d'élus qui étaient présents, y compris de l'opposition, Jean-Charles. Je crois qu'il y avait vraiment un accord très fort, y compris de gens qui ont eu des discours offensifs, je pense au collectif contre la cherté du carburant, les syndicats, les représentant des gilets jaunes et mêmes les représentants de la filière qui étaient les plus montrés du doigt, par exemple RUBIS qui a dit « écoutez, nous, on est prêts à jouer le jeu et on est prêts à avancer ».

Je ne fais pas de chèque en blanc à RUBIS ou aux autres intervenants, je constate, et il faut quand même le dire, qu'ils sont venus à la première conférence sociale et ils sont venus à la deuxième. C'est un élément important parce que ça nous a permis d'avancer dans le dialogue.

Deuxièmement, je constate également qu'ils disent en gros « chiche, allons-y ! ». S'ils disent « chiche, allons-y » et qu'on est tous d'accord pour avancer dans ce sens-là, je pense que dans les semaines et dans les mois à venir, il faudra se donner les moyens d'avancer et de saisir sans doute le Gouvernement, y compris pour des propositions de modification de nature législative et réglementaire dans le domaine fiscal, mais en rattachant et en intégrant cette évolution de la fiscalité dans un jeu de mesures globales qui viendra donner à notre action pour faire que le prix des carburants diminue, tout son sens.

Je rappelle que c'est un enjeu qui est posé depuis 30 ou 40 ans. Il me semble qu'on n'a jamais été aussi près de la définition et de la mise en œuvre d'une solution satisfaisante.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je pense qu'il faudrait que vous nous présentiez également le deuxième rapport, celui concernant la grande distribution, puisque la commission permanente a décidé que les débats seraient joints. Vous avez donc la parole pour présenter de rapport, que vous pouvez faire de manière plus synthétique, si vous le désirez...

### **Le Président SIMEONI**

Je me « biancuccise » à vue d'œil !

Sur les produits de consommation courante, je ne reviens pas sur la confédération sociale. Elle avait permis de mettre en place un dispositif qui est un dispositif innovant : la charte, qui avait été signée par 4 opérateurs.

Là aussi, il faut signaler la présence de ces opérateurs, je ne voudrais pas les oublier : Auchan, Carrefour, Casino et Leclerc qui s'étaient engagés à mettre en vente plus de 200 produits de première nécessité à un prix inférieur de -25 % au prix moyen constaté sur le continent pour les mêmes types de produits, étant précisé qu'on avait pris soin d'inclure dans ces 200 produits, que des produits de qualité pour qu'on n'ait pas des effets de bord dans la mesure.

Cette charte d'adhésion au panier de produits de consommation courante à prix garantis a été signée par 21 magasins des quatre enseignes participantes et globalement, je vous renvoie au rapport, il y a eu le suivi de cette mesure mois par mois, avec un cabinet spécialisé, Nielsen pour ne pas le citer, qui est celui qui recueille les données des prix des GMS dans toute la France, avec le suivi de l'ADEC et de Corsica Statistica.

Donc, vous avez vu que malgré un caractère un peu fluctuant, notamment une augmentation des prix pendant la saison estivale, une augmentation qui est d'ailleurs en partie contestée par les enseignes, globalement, le mécanisme mis en oeuvre a fonctionné puisque la part de prix se situant parmi les moins chers, a évolué de 55 % à 71 % en fin d'année 2020, par rapport au début de l'année 2019.

Donc, un travail qui a été fait, qui reste à renforcer. Je vais être bref sur ce domaine-là, l'idée c'est, premièrement, une meilleure visibilité des produits ; deuxièmement, toutes les enseignes, en tout cas tous les magasins ne sont pas engagés, il faudrait les inciter à le faire ; troisièmement, vérifier que les prix ne fluctuent pas d'un mois sur l'autre et notamment en période estivale.

Au-delà de cela, il y a le travail complémentaire qui a été réalisé, notamment sur les circuits courts et la valorisation des produits locaux. Je vais évoquer ici rapidement le travail de l'ODARC avec la réalisation de plusieurs projets, le renforcement de « A strada di i sensi » pendant la crise COVID, les fameuses mesures de l'option « drive / livraison », le développement de package touristique, l'accompagnement financier du projet circuit court de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse et également, le soutien à la Fédération régionale des coopératives agricoles corses pour la commercialisation en circuit court.

Sur l'Autorité de la concurrence, elle a confirmé en gros le diagnostic qui avait été posé par la Collectivité de Corse au moment de la crise des gilets jaunes. Ce que propose d'explorer l'Autorité de la concurrence, c'est la piste de la revente à perte.

Vous savez que dans les départements et régions d'Outre-mer, il est prévu, à titre expérimental, l'autorisation d'un relèvement du seuil de vente à perte pour, en quelque sorte, abaisser le prix d'un certain nombre de produits.

L'ensemble des participants à la conférence sociale ont souligné qu'ainsi mis en œuvre, ce mécanisme serait porteur d'un risque notamment de concurrencer les produits issus de la production locale. Il a donc plutôt été suggéré de déduire de la vente à perte, le surcoût transport avec actuellement une étude qui a été commandée par l'Office des transports, notamment pour vérifier où pourraient être encore les marges à gagner pour assurer une parfaite identité entre le prix du kilomètre parcouru par voie ferroviaire ou routière sur le continent et la voie maritime. D'après les opérateurs, ce serait les coûts franco en amont des traversées. Il y a donc un rapport qui devrait être rendu dans le mois, un rapport d'expertise, qui a été commandé par l'Office des transports.

Plus globalement, nous avons acté avec les participants, et notamment les quatre grandes enseignes qui étaient représentées, d'élargir le champ des magasins signataires de la charte qui a globalement fonctionner, d'améliorer la communication et de mieux assurer la visibilité de l'action publique, notamment de la Collectivité de Corse, pour permettre aux consommateurs d'identifier les produits concernés par les prix garantis, la place en rayon, c'est un élément très important de la vente, je ne suis pas un spécialiste de la vente en supermarché ou en grande surface, mais l'identification, le packaging et la façon de disposer les produits concernés dans les rayons, peuvent avoir des effets très importants sur leur accessibilité.

Nous allons travailler au renforcement de l'accès aux données en garantissant un suivi des prix en temps réel, notamment sur les sites de la Collectivité de Corse et de l'ADEC, et affiner l'analyse sur la volatilité saisonnière des prix, avec la volonté de renforcer le contrôle global des opérations de concentration avec une vigilance sur les phénomènes éventuels d'entente et aussi l'idée d'être dans une analyse la plus fine possible de la disparition totale du surcoût recherché par la continuité territoriale du transport maritime, pour essayer de garantir véritablement que les consommateurs corses auront accès aux produits de consommation courante au même prix moyen que dans une zone normale du territoire français.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Deux mots simplement s'agissant de ces rapports qui font suite aux conférences sociales que nous avons organisées conjointement le Président du Conseil exécutif, le Président du CESEC, puis la Présidente du CESEC et moi-même.

Quelques mots simplement puisque Petr'Antone TOMASI, pour les carburants, et Rosa PROSPERI, pour la grande distribution, vont donner la position plus détaillée du groupe.

Je crois que le travail qui a été effectué est allé dans le bon sens, même si bien sûr nous en attendons davantage, et il faudra poursuivre.

S'agissant des carburants, c'est vrai que nous actons un désaccord avec l'administration d'Etat qui ne nous a pas répondu et l'Autorité de la concurrence qui l'a fait de manière négative s'agissant de la baisse de la fiscalité, cette fiscalité étant injuste. Je pense notamment à la TGAP, aujourd'hui elle s'appelle « taxe incitative relative à l'intégration des biocarburants », c'est la même chose. C'est totalement injuste puisqu'à l'instar de l'Outre-mer, nous devrions être dispensés du paiement de cette taxe compte tenu du fait que nous ne pouvons pas avoir recours aux biocarburants.

Là il y a une injustice flagrante que l'on retrouve plus largement s'agissant de la fiscalité, la TVA tout particulièrement. Mais l'ex-TGAP, taxe incitative, c'est quelque chose qui est tout à fait indéfendable. Malheureusement, nos arguments que nous avons répétés à plusieurs reprises n'ont pas manifestement convaincu l'Autorité de la concurrence, qui semble nous avoir écoutés d'une oreille vraiment distraite s'agissant des représentants de notre Collectivité.

C'est un point massif de désaccord qui va avoir des conséquences si nous n'arrivons pas à avancer.

Pour le reste, je pense effectivement que le Président de l'Exécutif a donné les points qui ont été en débat de manière assez consensuelle, y compris d'ailleurs avec le groupe VITO RUBIS, qui a confirmé par écrit il y a quelques heures, qu'il était prêt à avancer sur un certain nombre de points que nous avons soulevés et un certain nombre d'orientations que nous avons préconisés.

S'agissant de la grande distribution, je crois qu'on a un peu avancé. Bien sûr, il a été reconnu par les enseignes qui étaient présentes à la dernière réunion de la conférence sociale que beaucoup de choses devaient être améliorées et notamment l'identification des produits dont il a été reconnu qu'elle n'était pas suffisante. Il va falloir continuer, progresser, améliorer le dispositif. Mais d'ores et déjà, on peut dire que ce dispositif a eu des effets positifs en matière de niveau des prix.

Même si on ne peut pas se satisfaire aujourd'hui entièrement des résultats dans l'un ou l'autre domaine, je crois que quand même, tout cela est allé dans le bon sens et a eu un certain nombre d'effets positifs.

Voilà ce que je voulais dire pour ma part.

La parole est à qui la demande. Petr'Antone TOMASI va nous parler, comme cela est convenu, de la question des carburants et la parole sera donnée à l'ensemble des groupes.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

Nous allons nous partager le temps de parole avec Rosa PROSPERI. J'interviendrai sur la question des carburants et Rosa PROSPERI sur la question de la grande distribution.

Un certain nombre de nos interventions de cette session se rejoignent tant les questions qui sont évoquées sont au confluent de différentes problématiques : problématique sociale que nous avons évoquée dans notre discours d'hier matin et sur d'autres sujets, la problématique économique bien sûr, la problématique environnementale et la transition écologique et énergétique sur laquelle nous nous sommes exprimés hier dans le cadre de la PPE. Il y a une chose qui est certaine, c'est qu'on ne peut pas aborder la question des carburants et de leur coût dans une vision qui serait statique, c'est-à-dire dans une situation qui est celle que nous connaissons actuellement, de grande dépendance des Corses en matière de mobilité à la voiture et de carence forte en matière de transports en commun. Il y a une situation à l'instant T à laquelle il faut faire face et à laquelle il faut apporter des réponses. Mais dans cette Assemblée, il nous appartient aussi de mettre les choses en perspective avec quelque chose qui a vocation à évoluer fortement.

Pour y avoir participé, les travaux de la conférence sociale ont été riches, plutôt convergents. Même si sur l'analyse et notamment sur la question des carburants, on a pu noter des nuances, je voudrais en aborder une à titre principal pour mieux justifier la position de notre groupe. C'est vrai que certains participants, notamment certains syndicats ont pu, sur cette question, opposer d'une certaine façon deux leviers qui sont à notre disposition, d'un côté le levier fiscal, l'allègement, voire la suppression de la fiscalité sur les carburants et d'un autre côté, la régulation du secteur et des prix.

En ce qui nous concerne, nous restons fidèles à la délibération que nous avons votée ensemble au plein cœur de la crise des gilets jaunes en 2019 qui envisageaient pour traiter ce problème de faire la jonction entre les deux leviers, c'est-à-dire à la fois aller sur la suppression ou l'allègement de la fiscalité, et de l'autre côté, réguler le secteur par une présence renforcée de la puissance publique. Nous nous situons toujours dans cette logique.

Je souhaiterais développer ces deux thématiques, les unes après les autres et de façon assez rapide eu égard au temps qui nous est imparti.

Sur la question fiscale, on est sur cette question comme par ailleurs, sur la logique et sur la revendication d'un statut fiscal et social qui soit adapté, cela vaut également pour la fiscalité sur les carburants. Le Président TALAMONI a rappelé à l'instant l'injustice d'une des deux taxes qui nous concernent à titre principal, notamment la question de la TGAP.

Sur la question de la TVA, nous avons délibéré pour aller vers une réflexion qui aille vers la suppression et nous avons aussi envisagé en mesure transitoire l'allègement de celle-ci avec, pourquoi pas, pour aller plus vite vers une transition en matière de mobilité, pourquoi ne pourrions-nous pas envisager de pouvoir flécher, si nous obtenions cet allègement, un certain nombre de crédits, en tout cas le produit qui en est issu, pour favoriser des déplacements plus doux et de transport en commun.

Rappelons aussi sur la question de la TICPE une position qui pour nous est une position politique et sociale qui consiste à ne pas vouloir l'augmenter.

Sur la question de la régulation, les choses ont été dites par les participants à la conférence sociale, on est confrontés à une forme de concentration de faits et on sait, dans ce secteur qui est un secteur stratégique comme dans d'autres, les effets néfastes que peuvent avoir ce type de concentration ou ce type de monopole. La réponse que nous apportons sur ce sujet comme sur les autres secteurs d'intérêt national, le transport, les déchets, l'énergie ou autres, c'est de dire que la puissance publique doit prendre sa part et doit prendre une part qui ne soit pas une part anecdotique, une part symbolique, mais doit pouvoir influencer sur les décisions.

C'est la raison pour laquelle à l'issue des débats qui ont conduit à faire bouger les lignes aussi sur ce sujet, nous sommes favorables à ce qu'il puisse y avoir une prise de participation ou, pourquoi pas, de façon plus forte et plus innovante, la création de structures juridiques où la Collectivité, c'est-à-dire l'instance qui représente la puissance publique et les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des Corses, puisse influencer et réguler en faits et en actions ce secteur des carburants.

Juste un mot, puisque nous sommes déjà à plus de 5 minutes et je voudrais laisser autant de temps à Rosa PROSPERI pour parler de la grande distribution, il a été évoqué la question des seuils sur le contrôle des concentrations et des monopoles. Je dois quand même faire remarquer que là encore, le droit commun a des effets qui sont néfastes. Si l'on regarde par ailleurs d'autres territoires qui disposent de statut particulier et d'une dévolution des pouvoirs, on voit bien que du côté, par exemple, de la Polynésie et de Tahiti, on a une autorité de la concurrence qui est spécifique, qui permet de

s'adapter beaucoup plus à la réalité économique, et de vérifier les ententes et les dynamiques de concentration avec des seuils beaucoup plus bas. Je crois que c'est aussi quelque chose qu'on doit mettre dans la réflexion de façon plus globale que la seule question des carburants.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Rosa PROSPERI a la parole.

**Mme Rosa PROSPERI**

Quelques mots sur l'autre avis qui concerne le secteur de la grande distribution.

Je note à l'examen de ce rapport, et ça a été évoqué également hier en commission, sur un sujet qui est au moins aussi important que celui du carburant puisqu'il s'agit du droit et de la possibilité qu'ont les gens de s'alimenter, c'est-à-dire un droit fondamental, il s'avère que quand le marché, il faut dire les choses clairement, présente des déséquilibres à la fois constants et structurels, que rien ne peut réguler, et je vous rappelle que malgré les baisses constantes du coût du mètre linéaire dans les transports maritimes, on ne peut pas dire que ces déséquilibres constants que l'on doit donc qualifier de structurels aient permis à une partie de la population de ce pays de se nourrir correctement et de ne pas obérer ses capacités financières dans la recherche d'une alimentation correcte.

Dans ces conditions-là, je crois qu'il faut dire de façon claire que la puissance publique a vocation à intervenir sur le fonctionnement du marché lorsque les gens ne peuvent pas s'alimenter correctement.

Le rapport et l'Autorité de la concurrence préconisent un certain nombre de dispositifs qui sont qualifiés de disruptifs, un mot affreux qui ne signifie pas grand-chose, mais qui indique quand même que ces mécanismes disruptifs devraient être des mesures correctives à la formation des prix et au niveau des prix. Si ces mesures correctives ne marchent pas, on pourrait envisager de réguler le marché, notamment en limitant le jeu de la concurrence ou en l'augmentant. Si aucun de ces mécanismes ne parvient à rétablir un fonctionnement concurrentiel, il faudrait carrément aller vers la réglementation des prix et l'Autorité de la concurrence suggère au législateur d'employer un certain nombre de dispositifs disruptifs.

Tout cela n'est en fait que contorsion pour nier un principe très simple qui n'est ni disruptif, ni affreux, nous sommes dans une situation de spécificité en Corse que l'on essaye de nier par tous les moyens et en se contorsionnant de tous les côtés et pour cela, on évite bien entendu de tirer les conséquences de cette spécificité.

En réalité, la seule possibilité que nous aurons, c'est de tendre, de travailler vers la construction d'un dispositif dérogatoire sur les plans juridique et fiscal pour accompagner, c'est une adaptation législative, ce qu'on appelle des transferts de compétences.

Le premier est évoqué dans le rapport, c'est le transfert de compétences en matière de statistiques à la Collectivité de Corse. Mais ce mécanisme juridique et fiscal dérogatoire est la seule solution qui s'imposera à terme, de façon certes non disruptive, mais de mon point de vue un peu plus efficace.

Le rapport, et je vais aller très vite sur ce plan-là, évoque néanmoins un certain nombre de mesures qui sont qualifiées de complémentaires dans la logique de ce que je viens d'indiquer à l'instant. Pour moi, elles sont plus transitoires que complémentaires.

Ces mesures, vous les connaissez, élargir les magasins signataires de la charte, suivre les prix en temps réel, c'est-à-dire s'occuper de la santé des gens ; suivre les prix en temps réel, c'est avoir des moyens statistiques donc dérogatoires. Quant à la problématique des remorques franco de port, à partir du moment où elles impactent directement les plateformes situées à Marseille et leur façon de fonctionner, je crois que sans mesures dérogatoires, nous ne pourrions pas intervenir sur ce point-là également.

C'est la raison pour laquelle, vous l'aurez compris, c'est vers ce travail-là qu'il faut tendre et vers ce travail-là qu'il faut aller.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole, il l'a !

Ah, la galanterie, quand même !... Même si certains disent que la galanterie est sexiste. Mme FAGNI a la parole.

### **Mme Muriel FAGNI**

Merci, Jean-Charles. Merci.

Merci, M. le Président du Conseil exécutif pour la présentation de ce rapport.

Je vais m'attarder sur le panier de la ménagère et donc les prix qui vont avec.

Il est vrai qu'en Corse, la question des prix des biens de consommation, qui sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs, est une problématique qui touche toutes les strates de la société, mais plus précisément les publics les plus défavorisés.

Aujourd'hui, nous avons la crise de COVID. Elle intervient après celle des gilets jaunes. Vous n'avez pas voulu revenir en détail sur la conférence sociale, mais je vais vous dire comment elle s'est passée puisque cette crise des gilets jaunes a accentué les disparités. Vous avez immédiatement tenu à apporter une réponse politique forte à cette crise et bien avant tout le monde.

Vous avez lancé cette conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse avec le Président de l'Assemblée et le Président du CESEC.

Cette conférence sociale a donné lieu à d'importants travaux qui ont associé les collectifs de citoyens de lutte contre la précarité, les acteurs économiques et a abouti à la rédaction d'une résolution solennelle votée à l'unanimité à l'Assemblée de Corse.

Aujourd'hui, à la suite du rapport de la Haute autorité de la concurrence et après de nombreux travaux de la conférence sociale, vous revenez devant nous pour nous faire part des travaux de l'Autorité de la concurrence, de ses recommandations, des propositions qui sont autant de pistes d'actions ayant vocation à améliorer les dispositifs d'ores et déjà déployés dans le cadre de la conférence sociale.

Cependant, comme l'a souligné ma collègue Rosa, nous ne pouvons que constater que ce rapport, même s'il a une valeur informative certaine, n'apporte peu de précision que nous n'avons déjà initiées. En effet, depuis 2016, à travers la structure Corsica Statistica, les services de la Collectivité de Corse et de l'ADEC avaient déjà appréhendé la problématique du coût des prix pratiqués dans la grande distribution.

Alors aujourd'hui, Rosa aussi l'a dit avant moi, force est de constater que malgré la diminution du tarif du fret, on ne retrouve pas une baisse significative sur les prix de première nécessité.

Cependant nous, en tant qu'élus, nous sommes tous convaincus que notre vocation première est de répondre aux attentes des Corses, de les représenter, de les soutenir et de leur apporter des solutions.

Comme vous le précisiez hier, et là c'est Petr'Antò qui a parlé de vos propos par rapport à la précarité énergétique, il s'agit de venir en aide aux Corses de manière

très concrète et pour cela, depuis janvier 2020, le dispositif de suivi des prix s'est renforcé dans les 31 magasins des quatre enseignes participantes.

En parallèle, l'ODARC, a mis en place un vaste programme d'actions pour soutenir la production locale et le développement des circuits courts. Plusieurs projets, je ne vais pas les citer, mais on peut les retrouver en page 8 du rapport, d'autres sont à l'étude, et je retiendrai la création d'un marché d'intérêt national, lieu de négoce de gros, regroupant sur un même lieu, différents acteurs, acheteurs et grossistes.

Et je conclurai que notre mandature affiche un engagement déterminé, comme toujours, dans la lutte contre la précarité, dans un souci de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Donc, c'est Jean-Charles ORSUCCI à présent.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je vais donc aborder les deux sujets. En réalité je vais passer assez vite sur celui qui concerne, on va être un peu complémentaire, moi je m'attarderai davantage sur les carburants, et non sur les prix de grande consommation, tout simplement parce que dans ces deux dossiers, pour un petit groupe comme le nôtre, il est quand assez difficile d'avoir la technicité pour porter un jugement précis, avoir les réponses précises, et je crois qu'on va essayer de rester modeste.

Notamment sur celui des prix, simplement, moi je voudrais dire et faire référence, à une autre Conseillère exécutive, à celle des transports, qui nous a proposé, en la présence de Vanina BORROMEI, l'idée qu'il fallait faire un vrai travail sur la répercussion du coût des transports sur les prix définitifs.

Je crois que ça, c'est une vraie étude que nous devons mener les uns et les autres pour être certains de retrouver, parce que notre objectif à tous, systématiquement, c'est de retrouver dans les prix ensuite, je dirai, les prix les plus bas grâce au travail que l'on pourrait faire.

Donc, ce que vous avez fait comme analyse, Président, ce que vous préconisez concernant les prix de la grande distribution, nous ne pouvons que cautionner cette action, nous ne pouvons que l'encourager et espérer que l'on obtienne des résultats. D'ailleurs, je ne suis pas là non plus en désaccord avec les précédents intervenants, y compris « Corsica Libera », sur les deux sujets, sans parler d'idéologie

partagée, parce que je crois que ce n'est pas exactement le cas, mais nous pensons les uns et les autres, de façon pragmatique, des choses qui pourraient être efficaces. Et, je reconnais que sur la statistique, il me semble aussi qu'un outil insulaire serait plus que nécessaire pour pouvoir avoir une efficacité en la matière.

Je serai peut-être un peu différent sur le carburant, même si je rejoins là-aussi un certain nombre de choses.

Moi, je voudrais vous dire que, premièrement, on peut tous, et on l'a tous fait, se féliciter de l'action des collectifs qui ont attiré notre attention sur cette question, même si, je le dis quand même, le Président de l'Exécutif l'a d'ailleurs rappelé, cette question du prix des carburants est en réalité une question prégnante et ce, si je ne me trompe pas de mémoire, n'ayant participé à cette conférence, évidemment depuis 1986, date à laquelle les prix des carburants ont été libérés.

Petite remarque que nous devons rappeler dans cet hémicycle, c'est que justement, avant cette libéralisation, nous étions la région française où les prix des carburants étaient les plus bas. Donc on voit bien qu'en la matière, au lieu de progresser, nous avons régressé et nous avons régressé de manière significative.

C'est d'autant plus inadmissible que la question du prix des carburants, et j'avais un doute au départ dans les propos du Président de l'Exécutif, et il a été assez long donc ça a pu être corrigé par la suite, et je le félicite d'avoir dit la phrase que j'attendais concernant les prix des carburants, « ce n'est pas un produit comme un autre », « c'est bien un produit... », je reprends son mot et je le fais mien, un produit « stratégique ». Il y en a d'autres en Corse, mais c'est un véritable produit stratégique et un produit stratégique qui, lorsqu'il est laissé, je dirai, entre les mains du marché, et on le voit, aboutit à une atteinte inadmissible au pouvoir d'achat, notamment des citoyens les plus précaires, notamment des chômeurs, des retraités, et c'est pour cela que c'est inadmissible.

J'ai envie de dire, en réalité, sur ce sujet, y compris des entreprises, s'il y a bien un produit, un sujet qui est pénalisant, c'est bien celui du carburant.

Après il faut dire que nous sommes aussi, les uns et les autres, face à nos propres contradictions, je le dis parce que c'est facile souvent de raser gratis, et moi, vous le savez, je ne suis pas trop adepte de ce genre de solution, la réalité c'est, et nous le savons, est-ce que la station d'essence de Levie pourra pratiquer un jour les mêmes prix que la station du Leclerc de Vallauris ? Petite parenthèse, je ne sais pas s'il y a un Leclerc à Vallauris, je vous le dis, n'allez pas le chercher, autant il n'existe pas. Je ne le crois pas, le Président l'a précisé aussi, notamment parce que chez eux ce sont des produits d'appel.

Mais la réalité c'est que nous sommes tous attachés ici à, je dirai, ce maillage territorial, nous sommes tous attachés aux emplois que cela crée. Vous savez, moi j'ai la chance d'avoir sur ma commune le seul expert-comptable qui est un ami et qui est aussi, de par sa profession, un distributeur de carburant, donc j'échange souvent sur ces questions-là. Il m'a donné un jour une réponse simple, il m'a dit : Jean-Charles, tu sais, quand tu passes à 20 h à la station, tu utilises ta carte de crédit, honnêtement, je pourrais généraliser ce système toute la journée. Les conséquences, c'est qu'aujourd'hui au lieu d'avoir 10 employés dans ma station, j'en aurai 2 ou 3.

Et, c'est vrai que nous serons les premiers à se dire que les 200, 300, 400, 500 emplois perdus dans ce secteur, c'est quelque chose qui n'est pas acceptable. Donc, on est face à nos propres contradictions.

Moi, je voudrais quand même mettre un bémol un peu important par rapport aux propos de Corsica Libera et du Président de l'Exécutif. Il y a un point sur lequel je voudrais attirer votre attention, ça ne m'empêchera pas, par la suite, de cautionner la proposition du Président de l'Exécutif dans l'entièreté, parce qu'il y a eu un consensus général, parce que je ne suis pas assez spécialiste pour être certain de ce que je vais dire, mais ce que je voulais mettre un peu en contradiction avec vos propos, c'est la fameuse réfaction de taxation.

La réalité c'est qu'aujourd'hui elle existe, c'est ce que dit d'ailleurs la Haute autorité, elles existent ces réfections, et on ne les retrouve pas dans le prix final. Et, je suis sûr que l'on partage cette ambition-là, c'est ça aujourd'hui l'ambition qui doit être la nôtre, celle de faire en sorte qu'on la retrouve.

C'est pour ça que moi, je vais vous suivre parce que vraisemblablement les deux axes sont la réglementation, l'encadrement des prix et on nous dit qu'il faut aller aussi vers cette diminution fiscale. Je la cautionne pourquoi ? Parce que même si je ne suis pas un spécialiste, on m'a aussi expliqué que 80 % du prix du carburant était basé sur la fiscalité. Donc, à partir de là, je ne vois pas non plus comment nous pourrions obtenir des résultats sans cette réfaction. Mais nous devons quand même le dire, y compris dans cet hémicycle, pour l'instant les cadeaux qui ont été faits en matière de fiscalité ne se sont pas retrouvés, je dirai, dans le panier, là ça sera plutôt dans le réservoir, du citoyen et c'est petit peu embêtant.

Donc, moi je vous simplement Président, vous avez dit, nous allons vers une réglementation des prix : banco ! Vous avez dit : sur la création de la SEM, moi je suis, là-dessus un peu plus « réservé », quand je dis « réservé », je suis plutôt largement favorable à la création de la SEM, quand je dis que je rejoins Corsica Libera, c'est que c'est vrai. À partir du moment où nous sommes sur un produits que je qualifierai de stratégique, je suis aussi partisan, et nous pouvons être partisans les uns et les autres, à

un moment donné, de l'implication forte, même très forte qui va au-delà de la présence dans un conseil d'administration, nous pouvons être volontaristes pour nous impliquer dans les mécanismes qui constituent les prix du carburant.

Nous pourrions regarder d'ailleurs ce que nous pouvons faire par rapport à ce qui grève ce prix du carburant. Je prends un exemple, vous avez invoqué les structures de stockage, à un moment donné, peut-être que nous pourrions être partie-prenante des structures de stockage pour pouvoir aussi arriver à cette diminution des prix du carburant.

En attendant, c'est vrai que je crois qu'il ne faut vraiment pas écarter l'idée que la puissance publique soit très fortement impliquée, notamment pendant une SEM.

Je suis tout simplement, Président, adepte du principe du palier. Je crois qu'en la matière, il faut qu'on monte crescendo, mais que l'on ne s'interdise rien. C'est comme ça que nous serons crédibles. Le bénéfice raisonnable, je vous rejoins, c'est le concept libéral que je conçois, mais je le dis et je le répète, en tant qu'homme de gauche, s'il faut aller jusqu'à l'encadrement des prix, y compris en la matière, un encadrement fort, je pense qu'il faut le faire.

Je dois rester raisonnable, parce que c'est vrai, vous l'avez rappelé, vous aussi, il y a quand même des contraintes liées à l'insularité, liées à la saisonnalité, liées à l'organisation du réseau que nous voulons voir maintenu quasiment en l'état. Donc, tout ça forcément ça a un coût qu'il faudra un peu assumer.

Mais malgré tout, je crois qu'il faut se fixer comme objectif que ce produit stratégique soit aujourd'hui avec un prix comparable à ce qui se pratique sur le continent. Voilà l'objectif qui doit être le nôtre, et on ne doit écarter aucun outil pour atteindre cet objectif.

Je vous suivrai donc dans la graduation, nous vous suivrons dans les propositions que vous nous faites sur le sujet, elles paraissent consensuelles, nous souhaitons qu'elles soient efficaces, mais je le répète, pour l'instant pour nous c'est un palier. S'il est suffisant... Vous savez c'est comme en matière de transports, quand on parle d'une compagnie régionale, nous nous l'avons écartée en l'état, nous avons toujours dit que nous étions prêts à vous suivre si demain nous n'avions pas de résultats. C'est pareil sur le carburant, nous sommes prêts à vous suivre sur vos préconisations, si elles conduisent à des résultats efficaces, alors il n'y a pas d'intérêt à aller plus loin. Si nous n'obtenons pas les résultats escomptés, alors il faudra encore franchir un palier dans la maîtrise par les institutions publiques. En tout cas, c'est comme ça que nous concevons le travail qu'il reste à faire en matière de prix du carburant ou en matière du panier de la ménagère.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Il y a Pierre GHIONGA et Anne TOMASI, mais bien sûr c'est Anne TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Tant de galanterie, l'égalité femme /homme ...

**Le Président TALAMONI**

Je savais que vous alliez dire ça, c'est pour ça que j'ai insisté lourdement.

**Mme Anne TOMASI**

Je ne sais pas ce que cette galanterie essaye de compenser, mais en tout cas, je vous remercie, Cher collègue.

Je vais essayer de faire une intervention qui dépasse le thème spécifique des carburants ou de la distribution, en essayant de chercher les points communs à ces deux rapports, à ces deux avis.

Le premier point commun, c'est qu'on ne peut pas remettre en cause la qualité du diagnostic. Il y a dans ces deux avis, une analyse fine de l'origine des surcoûts, mais bon, dopu, una volta ch'è n'avemu dettu qu'è, ch'è femu ? Et malheureusement, il semble difficile de maîtriser les effets, bien qu'on ait identifié les causes.

L'avis de l'Autorité de la concurrence n'est pas très optimiste, c'est même plutôt inquiétant : puisque nous ne pouvons pas agir sur grand-chose, essayons tout au moins d'agir sur les choses sur lesquelles on peut.

La première chose sur laquelle on peut agir, c'est la connaissance approfondie des résultats terrain, c'est ce que vous proposez, de développer Corsica Statistica pour en faire un vrai institut territorial de la statistique, lui donner les moyens d'analyser plus finement l'évolution des prix et des indicateurs susceptibles d'influencer cette évolution.

Il me semble indispensable de connaître les mécanismes d'évolution des prix pour pouvoir influencer sur les lesdits mécanismes, un peu sur le modèle de ce que fait l'OTC, suite à l'évolution du prix du fret et à ses conséquences sur le prix à la vente des produits transportés.

Mais pour permettre à cet outil d'atteindre tout son potentiel, il faut que la compétence des statistiques, depuis leur recensement jusqu'à leur analyse, en passant par leur traitement, soit transférée à la Collectivité de Corse pour une analyse plus fine et plus pertinente à travers le prisme de la réalité du terrain.

Le deuxième point sur lequel nous pouvons agir, c'est un contrôle plus fort des mécanismes de construction des prix, pas juste plus fort, d'ailleurs, mais aussi fort que possible. Je ne partage pas là l'analyse de mon collègue Jean-Charles ORSUCCI, pour moi, il faut mettre absolument toutes nos forces dans la bataille, ça passe par un encadrement des prix par la puissance publique... Alors, on est un petit peu divergent sur l'avis, l'Autorité de la concurrence préconise un encadrement plus fort par l'État, nous nous préconisons un encadrement plus fort par l'État et la Collectivité de Corse, en accord avec nos idéaux qui font que nous souhaitons que les décisions soient prises au plus près du terrain.

Ça passe également par un contrôle, par une maîtrise et un ajustement des taxes, la TICPE, bien sûr, mais surtout la fameuse TIRIB, la taxe d'incitation aux biocarburants, taxe injuste ici puisqu'elle se veut incitative aux énergies alternatives, mais des énergies alternatives auxquelles nous n'avons pas accès.

Et enfin, un contrôle par injection du pouvoir public dans les entreprises qui gèrent l'approvisionnement et le stock, tant dans les conseils d'administration que dans le capital.

Mais il y a ce que nous pouvons faire et il y a ce que nous souhaiterions pouvoir faire, et dans ce domaine je suis ravie de lire que l'Autorité de la concurrence est nationaliste ! Bon alors peut-être pas nationaliste comme nous, mais quand même. Elle demande quelque chose, bien qu'elle soit un organisme d'État, elle demande quelque chose que nous demandons, j'allais dire depuis 5 ans, mais en fait non, pas depuis 5 ans, que les nationalistes demandent depuis 30 ans : elle préconise l'adaptation législative et réglementaire tant pour la grande distribution, le droit dérogatoire de vendre à perte, que pour le carburant, la réglementation des prix, permettre l'approvisionnement des distributeurs en amont.

Alors encore une fois, on n'est pas tout à fait d'accord sur le périmètre, nous on ne veut pas un droit de vendre à perte, on veut sortir du périmètre de la base de calcul, les frais de transport, mais l'idée reste la même. Depuis 5 ans, dans bien des domaines, nous ne cessons de répéter que les territoires ne se ressemblent pas tous et que, par conséquent, les réponses législatives ne peuvent pas être toutes les mêmes. L'adaptation de la loi n'est pas la seule solution que nous avons envisagée, c'est la seule solution logique. Espérons que l'État l'entendra, maintenant que c'est une de ses

organismes qui le dit et pas juste nous, petits élus soit disant locaux, désignés par le peuple corse.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a maintenant Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI qui se partagent leur temps de parole et ensuite 5 minutes pour M. COLONNA.

La parole, j'imagine à Valérie BOZZI.

**M. Pierre GHIONGA**

Non, on va changer, pour prouver qu'on est pour l'égalité des sexes, je parle en premier.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, pour faire plaisir à Mme TOMASI. Vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, si je partage vos analyses et vos préconisations, je pense que votre analyse est incomplète, il manque une piste, à mon sens, peut-être ai-je mal lu, la piste suivante : c'est lieu d'approvisionnement des distributeurs. On sait très bien que si les grandes surfaces pouvaient s'approvisionner en Italie, on aurait 30 à 40 % de prix moins chers. Pour le carburant, c'est peut-être plus compliqué.

Alors, la question que je pose : y a-t-il une interdiction légale à ce que Casino, Leclerc s'approvisionnent en Italie ?

Voilà la question que je pose et cela n'a pas été exploré dans le rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. La parole est à Valérie BOZZI.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président.

Donc quelques observations effectivement sur ces deux rapports très importants et attendus, puisque nous sommes tous ici des consommateurs et nous avons toujours cette idée que les prix sont plus chers en Corse que sur le continent, le constat est maintenant certifié.

Alors, on peut quand même se féliciter qu'il y ait un constat d'absence de fraude et d'absence a priori d'entente illicite. Même si on n'a pas l'avis de la répression des fraudes, on imagine bien que si des fraudes avaient été vues, il y aurait eu des poursuites. Donc là-dessus, déjà on peut se féliciter de ce constat.

Les raisons finalement du surcoût sont des raisons objectives, des marchés captifs et surtout l'insularité, comme nous le pensions évidemment.

Alors vos volontés rejoignent les nôtres évidemment : réguler le marché, maîtriser les prix, encadrer les prix, mais attention l'encadrement ne risque-t-il pas, justement, de nous faire perdre ce maillage territorial, concernant le carburant notamment qui est un point important de notre économie. Une station-service à Cozzano, peut-elle avoir les mêmes prix qu'à Ajaccio ? Est-ce qu'un encadrement généralisé à la Corse des prix est pertinent ? Je pose les questions, c'est à mon avis des points sur lesquels il faudra être attentifs.

Vous avez dit, et je partage bien sûr votre souhait, que les grandes surfaces ne puissent pas vendre de carburant à prix coûtant parce que, là-aussi, c'est le risque de perdre notre maillage, mais je me demande comment comptez-vous interdire, si ces grandes surfaces demain souhaitaient vendre le carburant, finalement comment les contraindre à ne pas le faire ? On est confronté là à un principe de liberté de commerce, est-ce que vous avez des pistes ? En tout cas, je crois, que ce sont des pistes qu'il faudra approfondir.

Sur la fiscalité, là encore je vous rejoins : il est nécessaire d'obtenir une baisse de la fiscalité, notamment de la TVA sur les carburants et sur les produits alimentaires également.

Sur le carburant, je vais terminer en vous demandant tout simplement de pouvoir offrir aux Corses une alternative aux déplacements en voiture, puisqu'on sait bien que ça grève le budget d'un foyer, et ça rejoint le débat d'hier, les PPE. Les transports en commun doivent être développés par la Collectivité de Corse, c'est, on l'a vu entre les rapports d'hier et le rapport d'aujourd'hui, un des points importants sur lesquels vous n'avez pas avancé sur cette mandature. Je crois que c'est important.

Autre point, j'ai oublié, sur votre volonté de constituer une SEM et de ne pas faire de surprofit, alors où se placera ce surprofit ? N'allez-vous pas tomber dans l'arbitraire ? Ça me semble compliqué à mettre en place.

Mais là encore, vous avez peut-être des réponses à m'apporter.

Sur les produits alimentaires, même constat, pas de fraude et pas d'entente illicite a priori ; les prix élevés sont liés à l'importation, à l'insularité et je crois qu'il est important aujourd'hui de baisser cette importation de produits en incitant la production locale. Quelle piste avez-vous pour cela ? Les ESA du PADDUC, n'avaient-ils pas cette vocation ?

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, Romain COLONNA

### **M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président de l'Assemblée, je serai rapide.

Nous avons là des sujets, ça été dit précédemment, d'une extrême complexité, qui nous imposent une certaine forme de modestie.

Moi, je me félicite de la grande qualité des débats dans cet hémicycle aujourd'hui, on pouvait peut-être s'attendre à des prises de positions avec plus d'emphase, plus d'énerverment. Il y a eu des positions, je crois, nuancées, peut-être des différences d'appréciations, mais le fait est que nous avons là un débat d'une extrême qualité.

Je voudrais vous rappeler, parce que ça me semble assez important, un certain nombre de dates quant à la méthodologie : le 17 novembre l'Autorité de la concurrence rendait son rapport, au nom du groupe « Femu a Corsica », j'avais l'honneur de poser une question orale le 26 novembre, donc moins de 10 jours après le rendu où j'interrogeais l'Exécutif et son Président quant à l'organisation d'un débat. Et, dans cette question orale, au nom du groupe « Femu a Corsica », nous rappelions avec force à quel point nous étions opposés aux logiques de monopole, d'oligopole et à quel point nous voulions que la puissance publique affirme son rôle, son autorité et puisse renforcer son action en la matière.

Il nous a été parfois reproché par la suite de ne faire intervenir le débat public assez tôt. Moi, j'ai envie de vous dire, c'est bien qu'on ait un petit peu attendu quelques

semaines et quelques mois pour faire intervenir ce débat, puisque si nous nous étions précipités juste à la suite du rendu du rapport de l'Autorité de la concurrence, peut-être que nous n'aurions pas eu la qualité des échanges que nous venons d'avoir. Et, au-delà de la qualité, le possible consensus qui se dégage, parce que qu'est-ce qui est intervenu entre le rapport de l'Autorité de la concurrence et aujourd'hui nos débats ? Eh bien, la conférence sociale qui s'est de nouveau réunie, qui a pu mettre autour de la table des intérêts a priori divergents et qui ont tracé un chemin avec des gens qui ont pu dialoguer. Et, je crois que la réponse que nous donnons à l'échelle de la Corse, est aujourd'hui une belle réponse politique.

Et, on voit aussi qu'en termes méthodologiques, par rapport au rapport de l'Autorité, tout n'a pas été écarté ; bien évidemment, vous avez su, du côté de l'Exécutif, trouver les voies par rapport auxquelles il fallait converger, sur lesquelles nous étions d'accord. Et, au-delà de ça, nous avons pu dépasser nos désaccords et dire, par rapport à ce rapport de l'Autorité, là où nous n'étions pas en accord ; par exemple, sur la fiscalité.

Donc moi, je me félicite vraiment de la méthodologie et du processus et des conclusions de ce rapport.

Nous vous suivrons, bien évidemment, « Femu a Corsica », par rapport auxdites conclusions. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, M. le Président du Conseil exécutif, puisque nous n'avons plus d'orateurs inscrits, vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Brièvement. C'est un débat qui a le grand mérite d'avoir eu lieu et de préparer un avenir de court, de moyen et de long termes.

Je remercie l'ensemble des intervenantes et intervenants, ou intervenants et intervenantes.

Donc, je crois qu'il y a quand même un très large consensus et sur la méthode et sur le fond.

Alors, sur la méthode, rappeler l'institution de la conférence sociale, c'est un choix politique qui a été fait, qui a montré ses vertus. Je rappelle que lorsque partout ailleurs, il y avait des gilets jaunes devant des grilles fermées, avec quelquefois des incidents graves, etc., nous ici, ensemble, nous avons le choix d'ouvrir les portes et de dire aux gens, y compris lorsqu'ils étaient en colère, que cette maison est la leur, nous

avons mis les gens autour de la table, nous avons discuté. Il y a eu des moments aussi, je dirai, d'expression de mécontentement, un peu de purge et des passions, y compris lors de la première conférence sociale, la réunion inaugurale, je dirai, où il y avait plus d'une centaine de personnes autour de la table et ça été un peu sport.

Mais ce que je retiens, c'est que nous avons travaillé, il y a eu travail de fond. Et puis, qu'au lendemain de ce rapport de l'Autorité de la concurrence, les gens sont revenus, et je crois que c'est important, y compris des collectifs structurés, mais d'autres plus éphémères, et y compris, je le redis, les acteurs des secteurs économiques concernés, dont la présence a été précieuse, parce que s'ils n'avaient pas été là, nous n'aurions pas pu avancer.

Alors, ça ne vaut pas quitus, je l'ai dit, mais il faut acter cette méthode. Et puisqu'on se projette dans l'avenir, je pense que la vocation a perduré dans ce domaine-là et dans d'autres : on a été sollicités la semaine dernière par les gens autour de la table, les syndicats qui disaient « il faudrait, par exemple, organiser une conférence sociale sur l'eau et le prix de l'eau, ou sur la question des loyers ». Donc de ce côté-là, à mon avis, il y aura du travail encore à faire dans les mois et dans les années à venir.

Sur le fond, il me semble là aussi, qu'il y a un très large consensus. Pour réponse à Pierre GHIONGA, il faut distinguer le carburant et les produits de consommation courante. Les enseignes se livrent auprès de leur centrale, et leur centrale leur fournissent les produits, etc. Donc, c'est une chaîne à laquelle ils sont intégrés, mais ils ne peuvent pas s'en écarter. Donc, c'est comme ça que ça marche.

En ce qui concerne le carburant, de mémoire, cette question a été posée, elle est traitée dans le rapport de Charles VELLUTINI, qui indiquait que d'abord il y avait des contraintes réglementaires et techniques et que ce n'était pas les mêmes produits et les mêmes normes entre, par exemple, l'Italie et la France. Donc, c'est la réponse qui nous avait été faite, peut-être à affiner, y compris en disant : on peut faire converger les normes pour réussir à avoir des coûts abaissés, mais en tout cas c'est la situation telle qu'elle est actuellement. Cette piste, il faut la garder en tête et de façon générale.

Par exemple la réflexion que l'on mène sur la continuité territoriale, aujourd'hui la continuité territoriale, c'est entre la Corse et la France, et moi je pense que la continuité territoriale, il faut la penser aussi entre la Corse et l'Italie, par exemple, entre la Corse et la Sardaigne et demain, pourquoi pas, entre la Corse et la Catalogne. Donc, ça c'est un débat de fond aussi, et nous aurons l'occasion de l'avoir.

Pour le reste, moi je ne dis pas aujourd'hui, qu'il faut faire une société d'économie mixte, j'acte le fait que l'Autorité de la concurrence, dont on ne peut pas dire qu'elle est subversive dans sa façon de poser les problèmes, reconnaît que lorsqu'il

y a un secteur stratégique avec un monopole, ça peut légitimer l'intervention de la puissance publique, elle donne l'exemple d'un pipeline où il y a une société d'économie mixte. Moi je dis que cette piste-là, il faut y réfléchir, il faut la mettre en perspective et il faut travailler. Comme la solution plus souple, plus légère, moins impactante d'une présence au capital, peut être l'occasion de vérifier, sous toutes les réserves que j'ai énumérées.

Pour le reste, oui bien sûr la fiscalité, à mon avis, doit être structurellement intégrée dans la réflexion, notamment sur le coût du carburant, mais bien sûr, il ne peut pas y avoir de fiscalité du carburant déconnectée de notre système fiscal global. Et, on revient à la réflexion sur un statut fiscal et social particulier, justifié à titre principal par l'insularité et l'ensemble de contraintes qui en découlent.

Pour le reste, moi je crois que l'on a des propositions opérationnelles aujourd'hui, on a une vision cohérente, une vision techniquement argumentée, un constat de l'Autorité de la concurrence qui est venu corroborer la justesse des analyses qui avaient été diligentées par la Collectivité de Corse et partagées par l'ensemble des acteurs.

Donc, moi je pense qu'il faut acter ces avancées et se préparer, notamment lors de la prochaine mandature, à essayer de travailler le plus vite et le mieux possible pour avoir des résultats concrets, que nous avons déjà eus, je voudrais quand même terminer par ce sursis d'espoir, parce que la charte sur les paniers de consommation courante, personne ne l'a fait nulle part, et nous, nous l'avons fait et ça marche. Et si demain, il y a un accord là-dessus, nous donnant plus de visibilité aux produits et que nous organisons mieux la communication et que nous renforçons, par exemple, notre offre en termes de circuits courts, je pense là on va vraiment aider les gens, et notamment les gens pour qui la dépense, il y a la dépense logement, il y a la dépense alimentation, pour qui la dépense alimentation est importante.

Pour terminer sur la perspective, oui les espaces stratégiques agricoles, ont vocation à contribuer à renforcer notre autonomie alimentaire dans une logique de circuits courts. Je l'ai dit souvent, je le répète, il faut passer aujourd'hui d'une logique de préservation à une logique de mise en production, ce sont les enjeux des espaces stratégiques agricoles.

Il y a un projet dont je vous ai parlé, que j'évoque pour mémoire et pour terminer tout à fait, on a commencé à travers le comité de massifs à solliciter des communes, il y en a déjà plusieurs dizaines qui ont répondu favorablement, sur leurs terrains communaux avec les espaces qui sont des espaces stratégiques agricoles, une convention de mise à disposition pour une mise en production avec les agriculteurs

locaux et également avec le travail sur le centre de conservation des espèces végétales endémiques à la Corse.

Donc oui, il y a une vision, oui il y a vraiment des projets, moi j'espère que les deux rapports d'aujourd'hui sont une étape importante qui permet aussi d'acter, je crois que ce n'est pas neutre non plus, lorsque l'on voit que sur un problème aussi complexe, par exemple, que celui des produits de consommation courante, ou que celui du carburant, on est d'accord sur le calendrier, sur le constat et sur l'essentiel des mesures à mettre en œuvre, il ne nous reste plus, vous me direz c'est l'essentiel, mais il ne nous reste plus qu'à passer à la dernière étape, c'est la concrétisation. Mais si la concrétisation, si on se met tous d'accord pour le faire, à mon avis, ça nous donne plus de chance de réussir.

**M. Hyacinthe remplace le Président TALAMONI.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

Donc, il n'y a pas de vote sur ce rapport très important, le débat a eu lieu, et encore une fois, il faut en souligner la qualité, pas que dans cette Assemblée, puisque j'ai assisté aussi aux conférences et tout le monde, c'est vrai, a joué le jeu.

**L'Assemblée de Corse prend acte du rapport n°164.<sup>7</sup>**

**L'Assemblée de Corse prend acte du rapport n°165.<sup>8</sup>**

Voilà pour ce dossier, donc on peut passer au dossier suivant :

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**\* Raportu n° 150 : Misuri è dispositivi d'aiutu relativi à i percorsi di studii è di furmazioni 2021-2023 in u quattru di u « schema di l'aiuti à a riescita è à a vita studentina 2019-2023 ».**

<sup>7</sup> Délibération N°21/087 AC

<sup>8</sup> Délibération N°21/088 AC

\* **Rapport n° 150** : Mesures et dispositifs d'aide relatifs aux parcours d'étude et de formation 2021-2023 dans le cadre du « schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023 ».

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Effectivement, il s'agit d'un rapport important qui est celui de l'adaptation du schéma la vie étudiante, que vous avez eu l'occasion de voter il y a maintenant un peu plus de deux ans. S'en sont suivies quelques adaptations, et aujourd'hui nous avons voulu tirer les enseignements de la crise, que nous continuons de traverser et qui a vu s'accroître la précarité étudiante et, au-delà, la précarité de beaucoup de jeunes et moins jeunes engagés dans un processus de formation, qu'ils soient jeunes étudiants, apprentis ou personnes en formation continue.

Les objectifs de ce rapport sont bien entendu multiples ;

D'abord de mieux adapter encore, en tirant, je le disais, les enseignements de cette crise, les dispositifs d'aides à la vie étudiante, mais aussi engager un travail visant à élargir le périmètre du schéma à la vie étudiante, d'abord pour lui donner plus de visibilité et pour lui permettre aussi de prendre en charge un spectre plus large de personnes engagées dans un processus de formation que nous avons ici qualifié d'apprenants, terme générique qui nous permet de caractériser tous ceux qui s'engagent dans un processus de formation, et de mettre en place les aides qui sont adaptées.

Alors, je le disais, la crise sanitaire a frappé de plein fouet les étudiants, mais également l'ensemble des apprenants, ainsi a aggravé et élargi la précarité déjà présente, dans un contexte bien sûr sans précédent et qui a eu pour cause des effets sur, bien sûr, la précarité, mais également sur le plan psychologique, et j'aurai l'occasion d'y revenir puisque nous développons avec l'Université de Corse un certain nombre de dispositifs sur le sujet.

À ce stade, je voudrais, bien entendu, saluer le travail et l'engagement des services de la Collectivité qui ont, durant toute l'année qui vient de s'écouler, été au contact permanent avec les services de l'Université de Corse, que je salue ici aussi, puisque nous avons travaillé de concert avec la présidence de l'université, avec les services de la vie étudiante, pour être au plus près des étudiants, avec le CROUS que je veux remercier et saluer également ici, avec les associations étudiantes qui ont été engagées et mobilisées dès le début de cette crise, et j'y reviendrai notamment pour

saluer l'action de l'Aiutu Studentinu, qui s'est vraiment mobilisé aux côtés des étudiants les plus précaires.

Bien entendu, c'est une synergie que nous avons voulu mettre en place pour être au plus près du terrain et au plus près des besoins.

Alors, dans ce rapport, vous voyez qu'il y a différentes parties.

D'abord, un rappel sur lequel je ne reviendrai pas puisque vous le connaissez, les dispositifs déjà en place qui vont des aides aux dépenses de rentrée jusqu'aux aides aux apprentis, aides aux grandes écoles, l'ensemble des bourses sanitaires et sociales, la bourse des mutuelles étudiantes.

Alors, nous avons voulu, là aussi, adapter puisque nous avons vu que certains de nos dispositifs, ça a été révélé par la crise et puis ça engendre aussi des mutations profondes, ont dû être adaptés aux nouvelles situations que nous avons pu rencontrer, qu'ont pu rencontrer les assistantes sociales, qu'ont pu rencontrer les services de l'Université.

Alors, dans les dispositifs transitoires, nous avons voulu mettre en place la prise en charge des repas du 1 € restant sur la mesure « 1 € » mise en place pour les étudiants déjeunant au CROUS, l'équipement en clés 4G et également, nous avons souhaité adapter les aides à la mobilité puisque la mobilité internationale étant interrompue de fait par la situation, nous avons voulu, avec l'Université, réorienter les aides sur la cellule de soutien.

Bien entendu, l'adaptation des dispositifs existants qui ont été, je dirai, mis à l'épreuve du terrain, vous le voyez, les aides aux dépenses de rentrée dont les plafonds ont été augmentés puisque nous avons vu que finalement ça ne suffisait pas et si nous prenons des mesures pour faire du saupoudrage, ce n'est pas efficace. Donc, nous avons voulu resserrer un certain nombre de dispositifs pour être le plus efficace et le plus efficient possible.

L'aide aux stages et aux séjours d'études à l'international, dès que la circulation, la mobilité pourra reprendre normalement ; l'aide à la mobilité internationale des étudiants.

Les aides aux stages et aux séjours d'étudiants, là c'est un échange que j'ai pu avoir, et j'en profite là aussi pour saluer l'engagement et le travail de l'Assemblea di a Giuventù, avec lesquels nous avons eu un débat récemment et où, effectivement, nous avons beaucoup discuté de l'ensemble des mesures. Ils en sont souvent les premiers

concernés et donc, il était important aussi de recueillir leur sentiment et d'échanger avec eux sur l'efficacité des mesures que nous mettions en place.

Alors, bien entendu, nous avons donc élargi également. Comme vous le voyez, certains plafonds ont été augmentés, d'autres assiettes ont été élargies parce qu'on voyait, à la réception des dossiers, c'est aussi cela qui nous a permis d'expertiser, à la réception des dossiers, on voyait bien que parfois les dispositifs devaient être adaptés pour pouvoir aider le maximum d'étudiants.

Les mesures transitoires, je passe, je les ai abordées.

Sur les nouveaux dispositifs, alors nous avons voulu là aussi créer un ensemble de dispositifs qui puissent répondre à la diversité de précarités étudiantes, parce qu'il n'y a pas une précarité étudiante, il y a une diversité de situations qui peuvent être rencontrées et qui font que tous les étudiants, en situation de précarité, n'ont pas les mêmes besoins.

Donc, nous proposons la création de ce que nous avons qualifié de « Prima Nécessité », c'est un type de chéquier, ce n'est pas le même principe que la Pass Cultura que l'on peut connaître, je prends pour exemple le chéquier Pass Cultura, mais c'est un chéquier qui sera adapté aux besoins de l'étudiant : besoins vestimentaires, besoins en aide pour payer tout simplement son loyer, en hébergement, en habitat, en habillement, en énergie, en transports, en croisé avec les dispositifs qui existent déjà.

Donc, ce sont des chèques d'accompagnement personnalisé, qui seront composés librement, ce n'est pas un chéquier type parce que là aussi, en travaillant avec les services de l'Université du CROUS, on s'est aperçu que parfois les mesures pouvaient être des mesures parfois prêt-à-porter, puisqu'il faut aussi faire son autocritique et regarder là aussi parfois car certains dispositifs ne sont pas mobilisés.

Deux possibilités que nous avons essayé d'explorer, soit parce que les dispositifs étaient mal adaptés, donc ils font l'objet d'une meilleure adaptation, soit, et ça été également pointé dans l'avis du CESEC, avec lequel aussi nous avons beaucoup échangé et dont les avis et les échanges ont été instructifs et précieux, la question de la communication, qui a été également pointée par les étudiants qui parfois ne mobilisent pas les aides parce qu'ils n'en ont pas connaissance.

Donc, il y a nécessité à mieux communiquer sur les dispositifs d'aide, c'est pourquoi nous proposons, là aussi, une meilleure communication au plus près du terrain et une communication multiple.

Ensuite, bien entendu, nous souhaitons là-aussi, parce que c'est une crise qui nous a révélé qu'il nous fallait aussi, en tant que Collectivité, faire preuve d'adaptabilité, faire preuve de souplesse, faire preuve de capacité d'être au plus proche de besoins qui mutent, il faut le dire, puisque je parlais de la diversité de la précarité étudiante, on peut aujourd'hui parler vraiment de mutations profondes qui se révèlent et que nous allons devoir accompagner sur la durée.

Donc, j'ai parlé de « Prima Necessità », je souhaitais également aborder la question de l'équipement numérique, parce qu'on a vu là-aussi que la fracture numérique était aussi importante pour les étudiants et pour les jeunes en formation.

Les aides aux transports.

Les aides à la première installation lorsqu'un étudiant s'inscrit dans une formation qui n'est pas dispensée à l'Université de Corse ou dans un établissement d'enseignement supérieur en Corse. Là-aussi, c'est une demande qui nous est plusieurs fois revenue, et à laquelle nous ne savions pas répondre, c'était la nécessité de soutenir parfois les étudiants lors de leur premier déplacement, installation, déménagement, lorsque les formations n'existent pas en Corse et qu'ils doivent donc partir à l'extérieur, que ce soit en France, en Italie, en Espagne ou parfois bien plus loin.

Donc là-aussi, un nouveau dispositif qui a été créé.

Ensuite, pour assurer l'élargissement du schéma, je le disais en introduction, passer du schéma de la vie étudiante au schéma des apprenants, il y a aussi une nécessité à évaluer, également budgétairement puisqu'on sait, et c'est annexé en fin de rapport, qu'il va y avoir une enveloppe budgétaire qui va être amenée à être beaucoup plus mobilisée et il faudra certainement des engagements supplémentaires dans les mois et années à venir.

Nous nous sommes livrés à une projection, mais lorsque l'on part de l'élargissement du dispositif pour les jeunes apprentis, j'en ai peu parlé mais c'est présent dans le rapport, nous avons également la nécessité, je parlais de communication, mais aussi d'une meilleure lisibilité, il faut aussi pour les jeunes apprentis, qu'ils puissent mobiliser un certain nombre de dispositifs de soutien, et nous les avons, pour eux aussi, élargis.

Pour également, et nous avons mobilisé cela pendant la crise, mais ça aura vocation à perdurer, les jeunes mamans qui souhaitent également se réengager dans des dispositifs de formations et qui parfois ne trouvent pas de mode de garde ou de place en crèche, donc un dispositif qui a été mis en place pendant la crise, parce qu'il était prévu qu'il soit mis en place avant, mais le calendrier a voulu cela, et que bien sûr nous allons

faire aujourd'hui perdurer, parce que finalement, c'est aujourd'hui que se révèle bien plus ce besoin.

Donc, je disais, pour faire évoluer ce schéma, des groupes de travail sont mis en place avec les partenaires que j'ai évoqués au début de mon intervention.

Sur la précarité, dans tous ses aspects de la vie étudiante, mais aussi de la vie des apprenants, en général.

Sur la question d'une cellule psychologique, sur laquelle je travaille notamment en relation avec les services de l'action sociale, mais aussi les services de la jeunesse, les services de Lauda GUIDICELLI et de Bianca FAZI.

Bien entendu aussi, parce que nous savons qu'il nous faut prendre en compte ce qui remonte du terrain, et je parlais au début de mon propos de l'action exemplaire qu'a menée l'Aiutu Studentinu durant cette crise, il nous faut aujourd'hui lancer des appels à projets pour qu'il y ait des logiques de remontées de terrain, dans la détection de jeunes qui sont en situation de précarité, parce que ça aussi c'est quelque chose qui a été pointé. Il y a des jeunes qui ne mobilisent pas, pour des tas de raisons, les dispositifs d'aides, qui ne vont pas vers les dispositifs d'aides, et de mobiliser aussi le tissu étudiant pour la détection notamment, mais aussi pour mener des actions dans différents domaines. C'est pourquoi les appels à projets seront pour certains poursuivis et pour d'autres lancés, pour motiver l'initiative des étudiants puisque qu'ils ont été, bien plus qu'on ne pouvait l'imaginer, en tout cas d'une manière très organisée, très présents durant cette crise.

La question des jobs étudiants, puisque là aussi dans l'esprit du « Pattu per a Ghjuventù », nous voulons engager des logiques vertueuses, c'est-à-dire que bien entendu on met des dispositifs d'aides pour venir soutenir ceux qui en ont le plus besoin, mais il y a aussi une stratégie, une logique vertueuse du gagnant-gagnant, où certains étudiants... Nous travaillons également là-aussi, avec les services de l'Université sur cette question, et avec les centres de formation pour mettre à disposition certains jobs qui peuvent être adaptables au suivi et à la poursuite d'études, donc en termes d'heures et en termes d'emploi du temps, essayer de faire matcher avec des étudiants qui pourraient y prétendre.

Alors, je l'ai dit, un élargissement du budget. Un élargissement de ceux qui pourront bénéficier de ce dispositif, puisqu'il a vocation aussi, et c'est une expertise que nous avons engagée avec les autorités académiques, à être élargi au second degré, c'est-à-dire aux collèges et lycées, pour certains besoins spécifiques, parce qu'il existe déjà des dispositifs d'actions sociales, notamment des bourses dans ces domaines. Donc, pour venir là où il y a, selon l'expression consacrée, que je n'aime pas beaucoup, mais

que je vais utiliser, « des trous dans la raquette », et pour « marquer à la culotte », pour faire plaisir à mon amie Muriel FAGNI, à qui ça tient à cœur, pour marquer au plus près les enfants qui sont parfois dans des situations difficiles, pour croiser aussi avec les services d'action sociale, mettre en place un certain nombre de dispositifs. Mais cela demande, comme c'est précisé au rapport, une évaluation que nous menons avec les autorités académiques.

Et pour faire le point également sur ce qui ne s'est pas encore mis en place et qui est toujours en cours, et que nous avons prévu lors du vote du rapport dans sa première mouture, l'observatoire territoriale de la vie étudiante et du logement étudiant qui sera mis en place avec l'Università di Corsica et les services de la jeunesse, sous l'égide de Lauda GUIDICELLI.

Les plateformes collaboratives qui vont faciliter les échanges entre les différents acteurs de la formation et de la vie étudiante.

J'ai parlé des appels à candidatures, je n'y reviens pas.

J'ai parlé de la nécessité aussi de mettre en place une communication offensive.

Donc, ce rapport, vous l'aurez compris, va au-delà des étudiants comme il pouvait le faire jusqu'à aujourd'hui, va au-delà des mesures à l'endroit des apprentis et veut prendre en compte de manière plus large, en tirant les enseignements de cette crise, une précarité qui a pris différentes formes.

Donc, nous souhaitons mieux accompagner les jeunes et les moins jeunes finalement, puisque ça s'adresse aussi à eux, engagés dans un parcours de formation pour garantir leur réussite, concourir à une émancipation collective, nous l'espérons humblement, une société plus juste, par l'éducation, par la formation pour qu'aucun jeune ou moins jeune ne renonce à la formation pour des questions financières, et l'on sait malheureusement que ça arrive encore trop souvent.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis de la commission sociale et culturelle.

**Mme Marie SIMEONI**

Favorable, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. J'ouvre les débats. Marie SIMEONI a la parole.

**Mme Marie SIMEONI**

Mme la Conseillère exécutive, on se félicite de ce rapport et du travail effectué par vous-même, ainsi que par les services de la Collectivité de Corse.

Ces mesures viennent renforcer le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante. Un rapport donc d'ajustement montrant votre réactivité dans ce contexte de crise sanitaire compliqué.

Un rapport donc important pour la communauté étudiante, mais pas uniquement, puisque ces mesures que vous nous présentées aujourd'hui sont élargies aux demandeurs d'emploi, aux apprenants ainsi qu'aux étudiants non boursiers qui, dans ce contexte difficile, peuvent aussi se retrouver en situation de précarité, sachant que beaucoup d'entre eux n'ont pas pu travailler en parallèle de leurs études durant l'année 2020, que l'année 2021 s'annonce compliquée en matière d'emploi étudiant et que nous savons tous que ces publics concernés par ces mesures représenteront de futures complications. Notamment, et vous l'avez expliqué vous-même, le renoncement aux achats de première nécessité, le renoncement aux soins, le fait de ne pas toujours manger à sa faim, ou encore le sentiment de solitude peuvent avoir un impact négatif sur les parcours d'études et de formations. Et, nous en avons eu la preuve malheureusement lors de cette crise sanitaire qui n'est toujours pas terminée.

Vous incluez également une aide à la mobilité, vous avez aussi pris soin d'inclure les étudiants qui étudient hors de Corse, donc à l'étranger ou sur le continent. Et c'est important quand on sait les coûts que cela représente pour les familles.

Tous ces points, nous démontrent qu'à travers la mise en œuvre de ces différentes mesures, vous offrez naturellement les mêmes chances de réussite à tous ces jeunes de ce pays et on ne peut que s'en féliciter.

Vous avez également nommé l'Assemblea di a Giuventù. C'est vrai, lors des débats, ils ont apporté des précisions également et les débats ont été très riches.

Donc, tout le monde est vraiment satisfait d'un rapport comme celui-là, et justement l'Assemblea di Giuventù montre bien que leur implication, finalement, est importante aussi au sein de cet hémicycle.

Merci. C'est une intervention à deux voix, Laura-Maria POLI a également un commentaire à faire.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Vous avez la parole.

**Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère, je commencerai par une note peut-être un petit peu négative, j'ai envie de vous dire, puisqu'effectivement on connaît les chiffres de la précarité étudiante : le panorama de la précarité étudiante indique que pour les moins de 18 ans, la Corse arrive sur le podium, si je peux m'exprimer ainsi, en troisième position. Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur est inférieur de 10 points à la moyenne française. J'ai envie de vous dire que non, la jeunesse corse n'est pas préservée ou elle ne l'est plus, et oui on a l'image de cette jeunesse dorée qui n'est pas forcément la réalité.

Alors, en septembre 2019, vous nous avez présenté une refonte du schéma d'aide à la vie étudiante dont le but n'était pas du saupoudrage d'aides, mais d'agir pour plus de justice sociale et surtout de faire en sorte que plus aucun étudiant corse ne renonce à ses études pour des motifs d'ordre financier.

Ce rapport a été voté il y a 19 mois à l'unanimité. 19 mois plus tard, une crise sanitaire sans précédent. Avec ses effets sur la santé psychologique, la précarité est incontestablement la conséquence majeure de cette épidémie sur les étudiants.

Aggravée et élargie à un public encore plus vaste, cette nouvelle précarité a pour cause notamment, vous l'avez dit, l'interruption des activités rémunérées des étudiants. Et, parce que la justice sociale a été et est toujours la priorité de cette majorité, et comme nous l'avons toujours dit, nous serons toujours aux côtés de notre jeunesse, eh bien, nous ne pouvons accepter que certains étudiants ne puissent se nourrir correctement, ne puissent se soigner ou abandonnent leur rêve, leur projet par manque de moyens. Et parce que c'est cette jeunesse qui va construire la Corse de demain, il est primordial de leur en donner les moyens et de les extraire de cette fascination de l'argent facile, lié à des activités lucratives liées au banditisme ou je ne sais quoi d'autre.

Vous nous présentez aujourd'hui un rapport qui colle à la réalité de la situation actuelle et surtout qui répond aux besoins de nos étudiants, à l'ensemble de ses besoins et à l'ensemble des étudiants, Marie m'a précédée et l'a dit.

En 18 mois, 14 mesures ont été ajoutées, et notamment effectivement cette aide aux étudiants en grande difficulté, avec une prise en considération réelle, non pas des revenus des parents, mais des revenus de l'étudiant et de ces charges, donc avec un dossier, avec plusieurs mesures qui sont suivies par les assistantes sociales.

Alors, j'en terminerai tout simplement comme l'a dit mon collègue Romain COLONNA hier au sujet du rapport sur la PPE, ce rapport, j'ai envie de vous dire, c'est la meilleure réponse à ceux qui continuent de penser que la politique menée par cette majorité pendant 6 années n'était que théorie et illusion ; vous êtes dans le concret, et nous ne pouvons que nous en féliciter et, bien évidemment, nous voterons ce rapport avec un grand enthousiasme. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Paola MOSCA.

**Mme Paola MOSCA**

Merci. Un mot pour rappeler l'importance que notre mandature et votre Exécutif, Mme la Conseillère, ont accordé aux conditions des jeunes corses dans la poursuite de leurs études supérieures sur l'île et à l'extérieur.

Vous revenez aujourd'hui vers nous pour nous proposer un rapport dont les mesures précédemment mises en œuvre ont été évaluées, en concertation avec les acteurs ayant-droit et qui, suite à la crise sanitaire, nécessitent d'être améliorées, adaptées, mais également complétées.

À l'instar de la modification du règlement des aides aux communes et intercommunalités voté ce matin à l'unanimité, je voudrais au nom de mon groupe, vous féliciter, ainsi que vos services, pour la méthode employée.

Donc ces 34 mesures et dispositifs d'aide, relatifs aux parcours d'étude et de la formation proposés dans le cadre du schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante, ont vocation à s'inscrire dans une lutte contre la précarité grandissante, au service d'une politique publique ambitieuse, qui apporte des réponses utiles, efficaces, attendues par les apprenants pour améliorer leur quotidien, favoriser leur réussite et leur insertion.

A ringrazià vi dunque per s'impegnu à prò di i giovani, per assicurà si di a so riescità, participà à l'imancipazione cullettiva è à una sucietà più ghjusta per via di l'educazione è di a furmazione.

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Anne TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi.

Je voudrais féliciter la Conseillère exécutive et ses services pour ce rapport qui relève un petit peu de la même philosophie que le rapport du schéma d'aide à la culture du mois dernier, puisqu'il s'articule autour de deux objectifs : fusionner les dispositifs pour simplifier les démarches et faire évoluer les dispositifs pour les adapter au constat. C'est la raison pour laquelle je vous avais déjà félicitée le mois dernier et, puisque vous continuez, je continue moi aussi.

Effectivement, vous l'avez bien dit, il y a des précarités étudiantes, il n'y a pas une unicité et vous avez également parlé d'adaptabilité, ça me semble indispensable parce que nous faisons face à de l'humain, pas à des machines. Quand un étudiant ou un apprenant, puisque vous avez utilisé ce terme et qu'il me semble mieux convenir, quand un apprenant vient nous voir en nous disant : « voilà, ma difficulté, mais je ne rentre pas dans vos cases », on ne peut pas lui dire : « Ah tu ne rentres pas nos cases, eh bien tant pis, reviens plus tard ». Plus tard, il ne sera plus apprenant, il aura fait autre chose.

Donc, comme le mois dernier, ce rapport est révélateur d'une sans cesse remise en question de la part de nos services et donc d'une recherche perpétuelle d'une efficacité toujours plus grande. Il transparait une volonté de s'adapter aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires, mais également une volonté de s'adapter aux difficultés générées par la crise sanitaire et sociale qui en découle, notamment par les mesures numériques, et on a vu pendant cette crise l'importance du numérique, on s'avait que c'était important pour les étudiants, mais là on s'est rendu compte de la précarité numérique qui touchait un certain nombre de personnes.

Vous avez voulu identifier et combler ce que vous avez appelé les fameux « trous dans la raquette », moi non plus je n'aime pas cette expression, décidemment, il va falloir en trouver une autre. Je vous propose les « trous dans la passoire », parce que dans la raquette, il y a plus de trous que de raquette, là on commence à voir considérablement réduit les trous.

Donc, le but est d'aider toujours plus de monde et plus efficacement, en ciblant mieux les besoins, et c'est une bonne nouvelle, c'est le mode de fonctionnement et la dynamique que l'on souhaite voir dans tous les services de la Collectivité.

Dans la situation actuelle, les difficultés économiques touchent tout le monde, pas uniquement les étudiants boursiers.

La première adaptation ciblée par vos services et votre rapport est un élargissement du public ciblé, un élargissement aux apprenants du secondaire. Étant particulièrement familière de ce public, j'y suis vraiment sensible. Il y a tellement d'apprenants du secondaire qui n'atteignent pas le supérieur faute de moyens, que c'est vraiment une bonne nouvelle.

Également un élargissement aux apprenants non boursiers dont les situations ne sont parfois pas beaucoup plus brillantes que les boursiers en intégrant un nouvel échelon lié au coefficient familial.

Mais vous ne vous contentez pas d'élargir le périmètre des apprenants susceptibles d'être aidés, grâce à vos aides, vous permettez également à certaines personnes de devenir des apprenants ou d'avoir accès à de nouveaux dispositifs de formation.

Je parle là, par exemple, de l'aide à la garde d'enfants qui va permettre, j'allais dire à des parents, mais bon, effectivement l'égalité femme/homme n'est pas passée par là et donc, c'est souvent à des mamans de se former, mais également l'aide à la première installation. J'ai fait partie de ces étudiants qui ont été obligés de partir s'installer et faire leurs études sur le continent. Cette aide va donc permettre à certains étudiants d'envisager des études hors de Corse qu'ils n'auraient pas pu envisager sinon, et l'aide à la mobilité qui va permettre à certains apprenants d'envisager des cursus à l'étranger.

Au-delà de l'élargissement du public, il y a enfin l'élargissement du cadre. La période des études ne s'arrête pas aux études elles-mêmes. Les apprenants ne cessent pas d'être apprenants à 18 heures quand ils sortent des cours ou de leur stage. La vie étudiante doit être appréhendée dans son ensemble, du stage à la santé, de la mobilité au logement, de l'avenir professionnelle aux considérations quotidiennes basement matérielles. Oui, il faut se chauffer ; pour pouvoir travailler, il faut avoir de la lumière, donc de l'électricité et accessoirement, il faut manger deux, voire trois fois par jour si possible à sa faim.

Il me semble que c'est la première fois qu'un schéma aussi large et global est envisagé. Nous avons déjà, dans les schémas précédents, l'aide en cas de difficulté ponctuelle, et on a vu dans le passé récent à quel point cette aide a été importante dans la phase COVID qui a eu pour conséquence indirecte la raréfaction des emplois étudiants.

Mais vous élargissez avec cette aide à la mutuelle, on sait que les étudiants font partie des publics les plus sujets au renoncement aux soins. Le soutien psychologique, encore une fois, important quand on sait les conséquences psychologiques de la crise, des confinements, de l'isolation sociale, du travail à distance. C'est difficile chez des adultes, alors quand cette crise survient à une période de la vie où justement se crée la majeure partie des liens affectifs et sentimentaux, on comprend la détresse psychologique des étudiants. Je suis ravie de voir que vous l'envisagez à travers ce soutien psychologique.

Je saluerai également les mesures transitoires de prise en charge du reste à payer des repas à 1 €. On imagine à quel point la Corse, région déjà la plus pauvre, a pu être touchée par la disparition des petits boulots, des emplois saisonniers qui permettaient souvent aux étudiants de se nourrir toute une année. Deux repas par jour à 1 € chacun, fois 250 jours d'année scolaire à peu près, ça fait 500 € par étudiant. 500 € par étudiant ou par apprenant, pour nous, finalement ce n'est pas grand-chose, mais pour un étudiant, c'est énorme.

Enfin, le dispositif « Prima necessità », ces chèques d'accompagnement personnalisés pour faire face aux dépenses du quotidien parce que là aussi, la crise, l'absence de petits jobs, de financement d'une année et parce qu'il faut bien se nourrir, se vêtir, se chauffer, s'éclairer pendant toute l'année.

Mais cette liste-là, ce ne sont que les mesures auxquelles vous avez pensées. Encore une fois, vous pensez, vous réfléchissez au-delà de ce qui vous vient à l'esprit en engageant une réflexion sur un schéma plus large, à travers le comité de suivi que vous souhaitez mettre en place et les groupes de travail.

Vous voulez envisager un schéma transversal qui aura pour but de balayer tous les aspects de la vie étudiante dans son ensemble, bien évidemment en lien avec ce qui existe déjà, notamment le « Pattu pè a ghjuventù », l'observatoire territorial de la vie étudiante et la partie numérique du plan « Salvezza è Rilanciu ».

En conclusion, encore une fois, vous nous proposez ici un plan ambitieux, innovant, opérationnel qui se projette dans l'avenir, et c'est à mon avis le plus important des points, avec les sommes nécessaires à son implication, les fameux 12 M€, où vous ciblez exactement sur quelle partie du budget ils vont être pris.

Ce plan ambitieux, il est important de ne pas louper sa mise en application.

L'information est primordiale. Bien évidemment, il faut publier ces informations et la liste des mesures sur notre site Internet. Il faut informer les établissements, le CROUS, les centres d'aide sociale, comme vous le faites à

l'accoutumée. Mais je pense qu'il faut un plan de communication plus large, une campagne de communication publique qui est importante et également une communication directe aux principaux intéressés, avec par exemple des flyers reprenant la liste des mesures qui seraient à disposition dans tous les établissements, mais également des interventions lors des rentrées, à l'université, dans les CFA et dans les collèges et les lycées. Si cette information ne peut pas être directement transmise aux collégiens, aux lycéens et à leurs parents, au moins transmettons et assurons-nous que les chefs d'établissements aient tous cette information et que eux la transmettent les jours de la rentrée.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je donne la parole à la conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Très rapidement. Merci à l'ensemble des intervenants pour leurs mots et pour leurs encouragements et également, pour leurs suggestions effectivement qui sont importantes et intéressantes.

Pour Marie SIMEONI, vous avez rappelé l'inclusion des étudiants hors de Corse, il est important de le préciser, parce que c'est un débat que nous avons eu avec l'Assemblea di a Giuventù, mais aussi avec les associations étudiantes. Cette aide à la première installation est bien évidemment cumulable avec d'autres dispositifs d'aides pour les étudiants qui sont hors de Corse, inscrits dans des formations qui n'existent pas à l'Università di Corsica.

Egalement, pour la question de la proximité aussi, et c'est important et dans la détection d'étudiants qui pourraient en avoir le besoin...

**Brouhaha.**

Effectivement, Laura-Maria POLI disait que les chiffres de la précarité étudiante avaient explosé et que la Corse était malheureusement placée en tête du palmarès et de celui-ci, on s'en serait bien passé. Donc, des dispositifs qu'il a fallu très vite adapter et la petite taille de notre université, il faut le dire, pour les dispositifs de l'Università di Corsica, je reviendrai très vite sur l'élargissement parce que d'autres

intervenants y sont revenus, ça a été un atout pour être au plus près et pour détecter au mieux les étudiants.

La méthode, rappelée par Paola MOSCA, c'est vrai que nous avons souhaité là aussi être au plus près des étudiants, des associations, essayer de mailler avec les différents services et également avec nos services d'action sociale, puisque les précarités sont aussi celles des familles dans leur ensemble. C'est pourquoi il est important aussi de parler des dispositifs au plus tôt puisque certaines familles se trouvent frappées et de fait, leurs enfants qui voudraient poursuivre des études.

Anne TOMASI, oui, le même fil conducteur : simplification toujours puisque parfois je me suis amusée à essayer d'aller sur nos dispositifs d'aides et puis parfois, il faut quand même remplir beaucoup de choses. Donc, beaucoup d'exigences, beaucoup de documents. Il a fallu simplifier pour essayer d'être au plus près.

Le dispositif apprenant : oui, nous avons voulu élargir au second degré qui vous est cher et bien entendu, là aussi, permettre que ne renoncent pas au plus tôt à la poursuite d'études les plus jeunes, qu'ils ne « décrochent » pas.

Les trous dans la raquette, on est passé aux trous de la passoire, c'est vrai qu'au fil des années, on a essayé de resserrer et ghjè un bellu affare. Mon voisin du dessous qui est très agité, mi ramintava una spressione nostra chì ghjè « passà pà i setti stacci ». Donc à pocu à pocu, strada facendu, emu accunziata a soma è semu passati pè i setti stacci. In su mumentu, di sicuru, passemu pè e setti stacci.

Effectivement, là aussi sur la question de la première installation, j'y suis revenue. Sur la question aussi de la nécessité de communiquer dès le lycée et de manière très offensive, nous l'avons bien pointé comme un déficit qui avait été le nôtre et il nous faudra beaucoup mieux communiquer sur nos dispositifs et prendre la vie étudiante dans son ensemble de l'habitat au logement, aux besoins de s'habiller, de manger à sa faim parce que ce sont des situations qui existent aussi chez nous. Da fà chì, è u motu di l'università ghjè « demucci l'avvene », allora pruvemu à dà ci l'avvene.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. On va mettre aux voix le rapport.

### **Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Frédérique

DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI.

### **Mme Mattea CASALTA**

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

### **Mme Christelle COMBETTE**

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

### **Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

### **M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

**Le rapport n° 150 est ADOPTE à l'unanimité<sup>9</sup>.**

Il est à noter que MM. Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI sont absents.

Mme la Conseillère exécutive, nous poursuivons avec le dossier suivant :

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

\* **Raportu n° 129 : 700<sup>èsimu</sup> anniversariu di a morte di Dante Alighieri**

\* **Rapport n° 129 : 700<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Dante Alighieri**

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Dans un tout autre registre, et très rapidement, il s'agit de nous inscrire dans les célébrations du 700<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Dante Alighieri auxquelles nous voulons participer et inscrire la Corse dans ces célébrations qui se déroulent à l'échelle mondiale.

Je l'avais présenté lors du rapport sur Napoléon le mois dernier, puisque nous étions le jour du « Dante dì », je jour de Dante, où s'ouvraient les célébrations et nous avons voulu mener ce travail avec l'ensemble des associations puisque beaucoup se sont manifestées. On voit que la tradition de Dante est très présente dans nos chants, dans notre mémoire collective, dans notre tradition orale, dans notre métrique, je ferai encore appel au spécialiste qui est juste en dessous...

Effectivement, il y a cette tradition orale dans nos chants, dans notre littérature aussi et qui nous permet de nous inscrire, au-delà d'une célébration, c'est aussi dire quelque chose derrière les célébrations, avec l'ensemble des associations qui sont engagées, l'association Dante Alighieri, Musa nostra, mais aussi l'université de Corse qui travaille sur le sujet. C'est aussi nous réinscrire dans un environnement qui est le nôtre, de consacrer des liens avec la Toscane près de nous puisque c'est une collaboration qui est engagée, avec les villes de Bastia et celle de Florence avec laquelle nous voulons tisser des liens culturels, économiques mais aussi historiques et remettre la Corse dans l'environnement qui est le sien en Méditerranée et en Europe par un projet culturel fort.

---

<sup>9</sup> Délibération N°21/089 AC

Nous voulons explorer Dante dans toutes ses dimensions : littéraire, poétique, linguistique, mystique et mythique, symbolique et bien sûr politique puisqu'elles sont riches.

Nous avons voulu une approche avec l'ensemble de ceux qui sont engagés dans ces commémorations, c'était une demande forte. Ce qui donnera une cohérence au projet global, un affichage et une visibilité sur l'ensemble des célébrations et une individualisation des crédits spécifiques, pour être très pratique, qui est affichée dans ce rapport pour célébrer l'auteur de la Divina Commedia, è ùn n'hè micca tornà in infernu... Nous espérons que cette année sera celle d'une célébration dantesque qui réinscrira la Corse dans son environnement naturel.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme Muriel FAGNI**

Simplement, je vais reprendre les propos de Françoise GRAZIANI dans ce rapport et comme je trouve qu'à cette session, on a parlé beaucoup d'humanité, je reprends les propos « les impressions que décrit Dante se ressentent encore ici et maintenant, mais plus que jamais, nous avons besoin des arts pour comprendre ce qui globalement et localement nous relie au monde ». Françoise GRAZIANI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ou citations ?

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Président, c'est assez rare que je prenne la parole sur ce type de sujet, mais je voudrais en profiter pour qu'on rende également hommage au travail remarquable qui est fait par l'association « la Dante », comme on l'appelle communément, de Bastia, sous la houlette de Marie-Thérèse RAFFALLI et de tout un comité de personnes, que je ne citerai pas toutes mais qui sont extrêmement actives pour la promotion et la diffusion de la langue italienne, de l'art et la culture. Ça me semblait évident qu'on lie les deux commémorations.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Chère collègue. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. On va mettre le rapport aux voix juste par groupe.

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS** : le groupe « Femu a Corsica » vote **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI** : le groupe « Corsica libera » vote **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA** : le groupe « PNC » **POUR**.

**Mme Christelle COMBETTE** : le groupe « Per l'Avvene » vote **POUR**.

**Mme Catherine RIERA** : le groupe « Andà per Dumane » vote **POUR**

**M. Pierre GHIONGA** : le groupe « La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica » vote **POUR**

**M. Hyacinthe VANNI**

**Le rapport n° 129 est ADOPTE à l'unanimité<sup>10</sup>.**

On peut passer au social. Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

**SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

\* **Raportu n° 121** : **Approvu di a Cunvenzione annuale di ughjettivi è di mezi in quantu à i « percorsi Impiegu Cumpetenze » è à l'inserzione da l'attività ecunomica chì stabilisce l'impegnu di a Cullettività di Corsica**

\* **Rapport n° 121** : **Approbation de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens relative aux « Parcours Emploi Compétences » et à l'Insertion par l'Activité Économique fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'État**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

<sup>10</sup> Délibération N°21/090 AC

La convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) formalisée tous les ans entre la Collectivité de Corse et l'Etat a pour objectif de promouvoir une politique cohérente et stable destinée à favoriser l'accès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins. L'impact social de la crise sanitaire rend plus que jamais nécessaire le renforcement et l'optimisation des interventions dans ce domaine.

La CAOM décline les objectifs d'entrée en parcours emploi compétences (PEC) pour l'année 2021 et fixe le nombre prévisionnel de bénéficiaires d'un parcours d'insertion au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) ; dispositifs financés en commun par la Collectivité de Corse et par l'Etat.

S'agissant des parcours emploi compétences (PEC), ils sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. Leur prescription se fait en faveur des employeurs du secteur non-marchand démontrant une capacité à accompagner au quotidien la personne et à lui proposer les conditions d'un parcours insérant.

En 2020, ce sont 44 demandes de PEC qui ont été validées.

En 2021, la Collectivité de Corse cofinancera 59 PEC, conformément à l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2021 fixant notamment le montant des aides de l'Etat pour les PEC à destination des bénéficiaires du RSA.

Le montant total prévisionnel de cette participation s'élève à 351 880,72 €, auxquels il convient d'ajouter les frais de gestion versés à l'Agence de services et de paiement, estimés à 3 000 €, dus au titre de la mise en œuvre et du suivi statistique et financier de la convention pour le compte de la Collectivité de Corse, soit un montant global de 354 880,72 €.

L'insertion par l'activité économique s'adresse à des personnes sans emploi cumulant des difficultés sociales et professionnelles particulières justifiant la mise en situation professionnelle dans une structure de l'IAE. L'action de la Collectivité de Corse se concentre sur les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours d'insertion au sein des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) conventionnés par l'Etat.

Pour 2020, les objectifs annuels de recrutement ont été réalisés à plus de 90 %, soit 139 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Pour 2021, les besoins des structures ont été arrêtés à 178 postes dédiés au public RSA. Vous voyez qu'il y a une augmentation, d'ailleurs le renforcement du soutien à l'insertion par l'activité économique est un des axes du plan Salvezza. C'est

en proposant un financement pluriannuel aux structures, nous l'avons fait et donc, ces rapports très importants sont passés en CP mercredi.

La contribution de la Collectivité de Corse s'élève à 1 061 606,24 €. Il convient aussi d'y ajouter les frais de gestion dus à l'Agence de services et de paiement et estimés à 8 600 €.

Le projet de CAOM, versé au dossier, prévoit donc une participation financière globale de la Collectivité de Corse aux dispositifs d'insertion professionnelle de ces publics très éloignés de l'emploi (PEC et ACI) à hauteur de 1 424 986,96 €.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

On met aux voix le rapport en faisant l'appel pour le premier rapport et ensuite, pour les rapports suivant, on donne juste le vote du groupe.

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul

LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI.

**Mme Mattea CASALTA**

Les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

**Mme Christelle COMBETTE**

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

**Le rapport n° 121 est ADOPTE à l'unanimité<sup>11</sup>.**

On peut passer au rapport suivant.

\* **Raportu n° 135 : Attualizzazione di u regulamentu di l'aiuti siciali è medicusociali di Corsica**

---

<sup>11</sup> Délibération N°21/091 AC

\* **Rapport n° 135** : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Président. C'est un rapport important.

Depuis 2019, l'Assemblée de Corse a adopté sectoriellement les différents volets du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse au travers de 8 délibérations.

Ce règlement traduit la politique de la Collectivité en matière d'accompagnement des situations individuelles, soit par le versement d'allocations (APA, PCH, RSA...), soit par le biais de secours financiers ou d'aides d'urgence au profit de personnes vulnérables.

Aujourd'hui, le Conseil exécutif présente la version finalisée de ce règlement qui intègre, entre autres, un nouveau chapitre consacré au logement et en particulier au fonds solidarité logement (FSL), propose une nouvelle aide à destination des publics fragilisés dans un contexte de crise sociale aigue.

Je souhaiterais insister sur ces deux points car ces deux volets traduisent un véritable effort de la Collectivité en direction des publics en difficulté.

Sur le plan financier, cet effort est chiffré à 500 000 € supplémentaires en année pleine. Des recherches de recettes nouvelles sont en parallèle engagées auprès des partenaires des fonds logement.

Je vous propose de détailler rapidement ces deux mesures.

Le rôle du fonds de solidarité pour le logement est majeur. Il permet aux foyers en difficulté de bénéficier d'aides pour l'accès au logement (prise en charge du dépôt de garantie, du premier mois de loyer, achat de mobilier de première nécessité, frais d'agence...) et/ou des aides dans le maintien dans le logement (prise en charge des dettes locatives, des dettes énergies...).

Le droit au logement est un droit fondamental à valeur constitutionnelle et constitue l'une des premières conditions du développement des individus.

Ainsi, au-delà d'une harmonisation des règlements existants, le Conseil exécutif a porté une réflexion sur les limites des précédents règlements des départements, a réfléchi aux effets d'éviction et également aux impacts de la crise et à la

possibilité de prendre en charge les nouveaux publics tout en portant un effort particulier sur les publics les plus précaires.

Trois principales orientations ont été retenues :

- L'extension du périmètre de la population concernée : avec la variation du quotient familial, mais aussi l'intégration des communes auparavant exclues du bénéfice des aides, notamment les impayés d'eau ;
- L'augmentation du plafond des aides ;
- L'élargissement de la nature des aides.

Les acteurs associatifs ont été associés à cette démarche et les membres des deux clans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées ont émis un avis favorable à l'unanimité sur nos propositions.

Ces propositions se sont traduites par un élargissement des publics couverts, par la création d'aides nouvelles ou élargies à des aides comme le bois de chauffage, par exemple, mais aussi à des possibilités de dérogations afin de ne pas verrouiller l'intervention de la Collectivité dès lors qu'une enquête sociale identifie un besoin et qu'une commission statue favorablement.

La mobilisation totale de la Collectivité sur ce fonds sera donc de 1 270 000 € en année de plein exercice.

Concernant l'instauration d'une nouvelle aide financière pour les situations ponctuellement dégradées, cette aide intervient dans un contexte de crise sociale que l'on connaît. Elle a été construite avec les travailleurs sociaux dans le but de prévenir des fractures au moment de la fragilité d'un parcours de vie. Notre objectif est de pouvoir accompagner ponctuellement, mais plus significativement, un foyer qu'un évènement indésirable pourrait faire basculer dans la précarité (maladie, décès, séparation).

Cette aide est à destination des personnes isolées ou des familles sans enfants mineurs ; les familles avec enfants bénéficient d'autres dispositifs. Elle vise à répondre à des situations sociales particulièrement dégradées. Elle sera attribuée après évaluation sociale et la saisine d'une commission consultative interne.

Le coût prévisionnel annuel de cette mesure est estimé à 190 000 € et les crédits sont déjà réservés dans le budget 2021.

Parmi les autres nouveautés, je citerai rapidement des dispositions relatives à la protection de l'enfance qui introduisent une nouvelle allocation mensuelle temporaire

(AMT). Elle permettra la prise en charge de projets éducatifs à destination des enfants accompagnés par l'ASE dans le cadre d'activités culturelles, sportives, de vacances, de loisirs, colonies de vacances.

Elle renforce les outils de prévention mobilisables par les indicateurs et s'élève à 1 000 € par enfant et par an, sauf situation exceptionnelle dûment motivée.

Enfin, des dispositions relatives à l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap renforcent les modalités de contrôle, qualité et effectivité sur l'APA et la PCH et généralisent à tout le territoire l'utilisation des CESU (chèque emploi service universel), le recours à la télégestion pour le contrôle des heures d'intervention réalisées (on en parlait hier sur les services d'aide à domicile) au domicile des bénéficiaires.

Le CESEC dans son avis a salué les avancées notables de ce nouveau règlement et se félicite aussi de la prise en compte des accidents de la vie susceptibles de conduire un foyer à une situation fragilisée.

De mon côté, je me félicite de l'ambition de ce règlement que nous avons souhaité faire évoluer en accord avec nos engagements politiques et au regard des besoins sociaux de notre territoire.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un avis de la commission « social ».

**Mme Marie SIMEONI**

Avis favorable, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive pour la présentation de ces aides d'action sociale.

Au-delà de tous les dispositifs que vous nous avez décrits, je retiendrai et je m'attarderai sur la nouveauté de ce dispositif relatif au logement, justement, vous l'avez

bien dit, parce qu'il y a une extension du public et de la variation du quotient familial et surtout, il y a aussi une prise en charge des loyers si évidemment il y a une carence dans le paiement. C'est vraiment significatif.

Au-delà de l'harmonisation des ex-départements, il faut vraiment souligner cette nouveauté que vous avez mis en place et qui a été votée au-delà de toutes les autres, mais je ne vais pas reprendre tout ce que vous venez de dire sur les autres dispositifs.

Ce dossier nous a été présenté par Mme SIMEONI et effectivement, c'est quand même assez important de le souligner. D'ailleurs, on vous avait posé la question à savoir si toutes les communes allaient être au courant de ce dispositif, ce à quoi vous aviez répondu oui.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?  
Mme COMBETTE.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Monsieur le Président,

Ce dossier constitue le vote final du règlement des aides dans sa globalité. Depuis deux ans, nous avons validé plusieurs rapports traitant des aides par section : logement, enfance, action sociale de proximité, autonomie, etc.

Le travail d'harmonisation a pris du temps et a été ralenti par la situation sanitaire liée au COVID, que malheureusement nous connaissons tous. Les collègues de mon groupe siégeant au sein de la commission des affaires sociales ont participé à ces travaux.

Nous apprécions donc que la proposition de Francis GIUDICI sur la mutualisation d'une partie de l'APA et de la PCH pour financer l'habitat inclusif ait été intégrée sur le principe en espérant qu'elle soit pleinement mobilisée dès à présent.

Dans le sillage de ce qu'avait exprimé en commission ma collègue Chantal PEDINIELLI, nous validerons donc ce travail d'harmonisation des politiques sociales héritées des deux départements.

En revanche, je voudrais néanmoins profiter de cette occasion pour vous exposer une situation qui illustre bien qu'il arrive parfois que la puissance publique,

dotée de plans, de règlements et de dispositifs ne puisse pas répondre à des besoins bien réels, ou que les outils qu'elle propose soient inadaptés.

C'est le cas d'une enfant en bas âge vivant sur notre territoire et en attente d'une transplantation cardiaque. Une association du nom de cette petite fille est créée et une cagnotte est ouverte pour tous les frais découlant de cette opération vitale pour elle.

L'association a sollicité le soutien financier de la Collectivité qui lui a répondu cette semaine en ces termes : *« Après examen de votre demande, je vous informe que celle-ci n'entre pas dans le champ d'intervention des règlements d'aides... Je vous encourage ainsi vivement à poursuivre votre engagement dans votre projet associatif. »*.

Le courrier envoyé et posté sur les réseaux sociaux en désespoir de cause est, selon moi, glaçant. Si on prend le parti de déroger pour un club de sport ou une association dans le domaine de la photographie, on devrait de façon bien plus légitime soutenir une telle demande. Si vous n'en êtes pas informé, M. le Président, je tenais à vous tenir au courant.

D'autant plus qu'il y a quelques mois, mon sens de l'humanité a été mis en cause publiquement dans cet hémicycle. Je manquerais de cœur apparemment. Ça m'avait été reproché assez violemment. A mon tour de vous dire aujourd'hui, sans violence, qu'on ne peut pas se permettre de donner des leçons d'humanité lorsqu'on fait une réponse aussi détachée, dépourvue de sensibilité et sans solution alternative à une maman qui reste suspendue à l'attente d'un cœur pour sa fillette de 1 an !

J'espère donc que vous reconsidérerez votre position. Et si ce n'est pas dans nos compétences, ce que je comprends, vous qui cherchez en permanence à déroger au cadre qui est le nôtre, je suis la première, pour une fois, dans ce cas bien précis qui concerne la vie d'une enfant, à vous inviter à le faire !

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Juste pour dire que je ne pense pas que ce soit les conseillers exécutifs qui répondent à des lettres, ce sont des fonctionnaires, qui peuvent parfois ne pas être au courant de tout. En tout cas, je tiens quand même à les soutenir parce que la personne qui a envoyé cette lettre, aujourd'hui, elle doit s'en vouloir, même beaucoup.

C'est quelqu'un qui travaille, c'est quelqu'un qui n'était peut-être pas au courant de cette problématique. Je ne pense pas qu'il y ait des gens sans cœur à ce genre de problématique. On a tous un cœur. Je pense que personne, aucun des fonctionnaires de cette Collectivité ne se serait permis d'écrire une lettre s'il était au courant du dossier. Je me porte garant des gens.

Je ne peux pas laisser attaquer les fonctionnaires comme ça. Je préside souvent les commissions paritaires et je ne pense pas qu'on puisse faire des raccourcis comme ça. Ça me choque beaucoup.

**Mme Christelle COMBETTE**

Libre à vous...

**M. Hyacinthe VANNI**

Non, Mme COMBETTE, je vous ai laissé parler. Je suis choqué parce que...

**Mme Christelle COMBETTE**

Je n'accuse pas les fonctionnaires, du tout, et le courrier est sur les réseaux.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je suis fonctionnaire moi-même et je me mets aujourd'hui une seconde à la place de cette personne qui a envoyé la lettre. Il faut faire attention quand on dit les choses.

Voilà, c'est tout ce je voulais dire.

**Mme Christelle COMBETTE**

M. le Président, la lettre est publique et est signée, et pas par ce fonctionnaire.

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui, je sais très bien, mais vous savez comment ça marche, vous êtes aux responsabilités dans d'autres collectivités. Vous savez très bien comment ça marche.

Je donne la parole à l'Exécutif.

**Mme Bianca FAZI**

Alors, je vais répondre. Sur le reste, il n'y avait pas grand-chose à dire.

Je vais répondre à Christelle COMBETTE. Simplement pour vous signifier que cette petite est déjà prise en charge... Le Président veut répondre.

**Le Président SIMEONI**

Très rapidement.

Merci, Mme COMBETTE pour votre intervention. Merci au Vice-président de l'Assemblée de Corse pour sa réponse. Mais lorsqu'on met en cause des fonctionnaires, c'est à moi de répondre et à personne d'autre parce que le chef des personnels, c'est moi.

J'ai vu donc que notre collègue et amie Marie-Thé MARIOTTI à l'écran applaudissait à l'intervention de Christelle COMBETTE, donc je lui répondrai à elle aussi par la même occasion.

Effectivement, j'ai vu hier, comme vous, ce courrier qui a été publié sur les réseaux sociaux. Vous savez que les réseaux sociaux ont des vertus, mais également des limites et des inconvénients, notamment dans les commentaires ou dans la perception qui peut être faite.

Ce que je voudrais vous dire, c'est qu'il y a 2 niveaux. Il y a d'abord ce que je vais dire au nom du fonctionnaire ou de la fonctionnaire qui a signé ce courrier, de celui ou de celle qui l'a rédigé. Ensuite, je vous répondrai en tant que Président du Conseil exécutif puisqu'en toute hypothèse, c'est moi, comme chef des personnels, qui assume la responsabilité de ce courrier.

Ce que je sais, après m'en être informé, c'est que lorsque ce courrier a été rédigé, son rédacteur ne savait pas que l'association avait pour objet de contribuer aux soins médicaux d'une enfant. Si le rédacteur du courrier l'avait su, il n'aurait pas répondu par une lettre qui est une lettre-type à une demande d'association mal dirigée. Je peux vous dire que ce fonctionnaire a du coeur autant que vous et autant que moi.

Deuxièmement, le fonctionnaire ou la fonctionnaire qui a signé ce courrier est exactement dans la même situation, mais encore un peu au-dessus puisqu'elle n'a pas accès au dossier et elle n'a pas pour mission de contrôler ce qu'était la demande initiale. Donc, la fonctionnaire qui a signé ce dossier a du coeur autant que vous et autant que moi.

Par contre, ce courrier a été envoyé. Ayant été envoyé, il engage la Collectivité de Corse et lorsque son destinataire le reçoit, quand bien même la personne qui l'a rédigé et la personne qui l'a signé ne sauraient-elles pas que l'association a l'objet que nous venons d'évoquer, c'est-à-dire un objet avec un enjeu humain énorme, la personne qui elle reçoit le courrier est légitimement heurtée, comme le sont les personnes qui le lisent en disant « ce n'est pas normal qu'on réponde comme ça ».

Ce que j'ai fait ce matin, avec d'autres, mais moi je l'ai fait personnellement, j'ai téléphoné à la présidente de l'association, je lui ai expliqué ce que je viens de vous dire. Je lui ai dit que bien évidemment, c'était une erreur regrettable et que je m'en excusais, moi, en tant que Président du Conseil exécutif. Je lui ai écrit et, puisque vous me le demandez, je n'ai pas vocation à rendre public les courriers, mais puisque vous m'interpelez, je vais vous lire ce courrier, comme ça les choses seront totalement clarifiées.

« Madame la Présidente, vous avez été destinataire le 26 avril dernier d'un courrier de la Collectivité de Corse vous informant du rejet de votre demande d'aide financière au titre de l'année 2021, au motif que votre association n'entrait pas dans le champ d'intervention des règlements d'aides aux associations en vigueur tels qu'adoptés par l'Assemblée de Corse.

Ce courrier correspond certes à l'application stricte de la règle. Mais il n'est non seulement totalement inapproprié dans sa formulation, au regard de l'objet sensible et douloureux de votre engagement associatif, mais aussi incomplet dans la mesure où il ne vous renseigne pas sur les perspectives que pourraient offrir d'autres dispositifs de la Collectivité de Corse à la famille de la petite Anae.

Comme je vous l'ai indiqué téléphoniquement, je vous prie donc de bien vouloir nous excuser pour cette réponse inadaptée qui vous a légitimement heurtée.

Sur le fond, la Collectivité de Corse a été, est et sera totalement investie et mobilisée pour vous soutenir et vous accompagner, ainsi qu'Anae, sa maman et sa famille.

Je sais que vous êtes en contact avec la Maison des personnes handicapées (MDPH) de la Collectivité de Corse qui a d'ores et déjà accordée depuis mars dernier l'aide financière mensuelle pour Anae.

Je vous confirme ainsi que je vous l'indiquais ce matin, que j'ai demandé aux services de la Collectivité de Corse de prendre votre attache afin d'envisager toutes les pistes susceptibles de mobiliser d'autres financements par notre institution, soit pour

votre association, soit dans le cadre des aides sociales individuelles de la Collectivité de Corse.

Vous pouvez compter sur notre soutien et notre engagement et vous remercie de bien vouloir en assurer également la maman d'Anae et sa famille.

Mon cabinet et mon administration restent à votre disposition en tant que de besoin.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'assurance de mes salutations les meilleures » et mention manuscrite « incu u nostru sustegnu ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Je pense qu'on peut passer au vote.

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS** : le groupe « Femu a Corsica » vote **POUR**.

**M. PIERRE-José FILIPPETTI** : le groupe « Corsica libera » vote **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA** : le groupe « PNC » **POUR**.

**Mme Christelle COMBETTE** : le groupe « Per l'Avvene » vote **POUR**.

**Mme Catherine RIERA** : le groupe « Andà per Dumane » vote **POUR**

**M. Pierre GHIONGA** : le groupe « La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica » vote **POUR**

**M. Hyacinthe VANNI**

**Le rapport n° 135 est ADOPTE à l'unanimité<sup>12</sup>.**

On peut passer au dossier n° 147.

**\* Raportu n° 147 : Presentazione di u diagnosticu di u schema direttore di a zitellina è di a famiglia**

**\* Rapport n°147 : Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'enfance et de la famille**

---

<sup>12</sup> Délibération N°21/092 AC

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

C'est une présentation du diagnostic du schéma de l'enfance et de la famille.

Ce rapport consacré à cette présentation a fait l'objet de nombreuses questions et interventions de l'ensemble des groupes en commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale, de la santé, ainsi qu'en CESEC.

Je vous lis l'avis du CESEC. « En conclusion, le CESEC se félicite des démarches que la Collectivité engage dans l'esprit d'établir une politique globale plus qu'une liste de mesures et prend acte du rapport de présentation du diagnostic du schéma directeur de la famille et de l'enfance ».

Au vu de l'intérêt suscité par la protection de l'enfance, sujet prioritaires de la feuille de route que je porte avec le Conseil exécutif depuis 2018, j'ai proposé de consacrer un temps plus long. Je sais que c'est difficile, nous sommes en fin de session, mais j'aurais voulu vous présenter ce rapport et mettre en lien avec le rapport qui a été présenté en commission permanente avant-hier pour le bilan d'exécution, pour l'exercice 2020, du contrat de prévention de la protection de l'enfance.

En guise d'introduction, je tiens à souligner que depuis 2018, nous avons engagé de nombreuses actions en faveur de l'enfance. J'ai eu l'occasion de présenter dans cet hémicycle une soixantaine de rapports dans ce domaine si particulier : création de places d'accueil, appels à projets expérimentaux, actions de soutien à la parentalité, soutiens aux associations, fonds d'aides aux jeunes, stratégies de prévention et de protection de l'enfance.

Ce rapport permet de présenter et de détailler devant vous un diagnostic important, celui du schéma directeur territorial de l'enfance et de la famille qui guidera, après son adoption en juillet ou en septembre, nos actions jusqu'en 2026.

Ce diagnostic a été confié à un cabinet extérieur expert dans le domaine qui a accompagné plusieurs collectivités et ce, afin de garantir son objectivité.

Il permet de faire le point sur l'état des besoins que nous devons prendre en compte en nombre très important dans une contexte de tensions dont nous avons souvent débattues et en tenant compte des moyens déjà très importants mobilisés depuis 3 ans.

L'augmentation du budget de la protection de l'enfance est de l'ordre de 18 % sur la période.

A notre actif, je retiens le travail des directions opérationnelles, la protection de l'enfance, la PMI, la direction de l'action sociale de proximité très engagés dans le domaine de la prévention et les actions nombreuses portées sur tout le territoire.

Je souligne également un engagement conjoint avec l'Etat qui renforce nos moyens de quelque 510 000 € sur ces 2 dernières années dans le cadre de la contractualisation.

Nous pourrions nous appuyer également sur l'observatoire de la protection de l'enfance tout récemment installé qui doit faire vivre le partenariat autour de lui sur des professionnels investis dans plusieurs formations et dans plusieurs projets.

L'analyse effectuée durant un an sur l'ensemble de notre territoire met également en évidence des marges de progrès, notamment dans la réduction des délais d'évaluation des informations préoccupantes ou dans la formalisation des relations partenariales. Elle met également en évidence un défaut d'offres dans plusieurs domaines qu'il nous faudra combler.

L'offre d'accueil d'hébergement est structurellement déficitaire depuis des années, mal répartie et en partie inadaptée. Ce point n'est pas une surprise et nous avons déjà œuvré à la création de places nouvelles. Mais le sujet sera de longue haleine car, en sus du manque de places d'hébergement, la dégradation des situations des familles et des cellules familiales appelle de nouveaux besoins. La prévention, le diagnostic de pointe, sera un axe fort d'intervention au sein des foyers sur le territoire dès leur plus jeune âge.

C'est grâce aux travaux conjoints et à l'effort conjoint de l'ensemble des partenaires, aux éléments apportés par l'observatoire de l'enfance, au développement des différentes contractualisations que nous pourrions garantir à nos enfants un accès égal à la santé, à l'éducation et à la bientraitance que leur doivent les adultes.

Je vous propose de prendre maintenant quelques minutes pour découvrir la présentation.

(PowerPoint)

Le contexte. Je rappelle simplement que l'exercice d'élaboration d'un schéma quinquennal est prévu par les textes. La nouveauté concerne la couverture territoriale, un seul schéma pour toute la Corse qui sera sectoriel, c'est-à-dire spécifique à l'enfance et à la famille. Un autre schéma est en cours d'élaboration sur le champ du handicap et de la personne âgée. Ce schéma couvre la période 2021/2026. Le travail de ce schéma s'inscrit dans la feuille de route de 2018.

Nous allons passer au slide suivant.

La commande, au-delà du bilan et de l'état des lieux proposé aujourd'hui, le travail se poursuit pour consolider les orientations et proposer un plan d'actions. Ce travail est partenarial, tous les acteurs majeurs de la protection de l'enfance sont associés, participent au comité de pilotage. Le cabinet a également rencontré des usagers sur le territoire et a recueilli leurs paroles.

Le diagnostic a permis de confirmer des éléments sociodémographiques connus, je vous laisse en prendre connaissance à l'écran, la croissance démographique liée au solde migratoire, le taux de pauvreté, etc.

La vulnérabilité, c'est très intéressant parce que l'approche compliquée qui est proposée autour d'indicateurs composites de vulnérabilité prend en compte plusieurs critères, la part des moins de 20 ans, des familles monoparentales, du revenu, du niveau de diplômes, du taux de chômage et de la suroccupation des logements.

Cette cartographie permet d'identifier des territoires particulièrement exposés sur le plan sociodémographique dans le domaine de la protection de l'enfance.

Vous le voyez sur la carte, en fait c'est le Cismonte qui est plus touché, notamment la plaine orientale et ensuite l'extrême-sud. Cet élément sera évidemment à prendre en compte dans les orientations à venir.

Sur l'état des lieux, en PMI d'abord et en synthèse, des manques à combler en Cismonte sur tous les plans, des visites à domicile à renforcer, elles ont déjà augmenté entre 2019 et 2020 de 40 %, mais ça ne suffit pas. On s'engage à les doubler d'ici 2022 pour les familles vulnérables.

Sur l'état des lieux, concernant les mesures éducatives et les placements, il s'agit des enfants accompagnés ou confiés, ils sont au nombre de 1 300 actuellement. Il faut retenir ici un effort apporté sur les réductions des délais d'évaluation des informations préoccupantes. C'est un engagement que nous avons pris et qui sera atteint d'ici 2022, qui suppose de retravailler les protocoles d'évaluation avec les partenaires et de renforcer la formation de nos personnels.

J'ajouterai en complément des éléments issus d'une autre étude qui a été portée à notre demande par le cabinet INSA sur la prise des jeunes sortants de l'ASE. L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie reste un enjeu pour nous. Le bilan initial est plutôt encourageant, très peu de sorties sèches, c'est-à-dire sans solution, et des contrats d'accompagnement des jeunes majeurs offerts par la Collectivité en nombre bien supérieur à celui d'autres départements.

Les acteurs de prévention. C'est également un axe fort de ma feuille de route que je souhaitais développer. Des actions sont engagées : la création d'un service de prévention au niveau de la direction de l'enfance, l'action de soutien à la parentalité, l'information à venir des TISF (travailleuses familiales à domicile). C'est une dimension qu'il faudra renforcer fortement. Dans le domaine de la prévention spécialisée, malgré un investissement important de notre Collectivité, il y a encore des territoires non couverts sur lesquels il faudra porter notre réflexion.

Sur l'état de l'offre d'accueil et d'hébergement, le bilan est sans surprise, nous l'avons déjà pointé à plusieurs reprises. Il y a un déficit d'offres ancien que le financement de 80 places nouvelles depuis 2018 n'a pu compenser du fait de l'évolution des besoins des nouveaux publics, comme les mineurs non accompagnés, la dégradation des situations encore aggravées par la crise sanitaire que nous connaissons. Le schéma devra donc apporter des réponses sur la nature et le volume d'offres à planifier entre 2021 et 2026. L'effort doit être porté également sur la prise en charge des publics spécifiques, notamment les problématiques multiples sur les troubles psychiques. Ces points sont actuellement travaillés avec l'ARS et des moyens supplémentaires sont mis en place.

Les travaux du schéma à l'issue de plusieurs séries de groupes de travail qui se sont déroulés avec nos partenaires au mois d'avril, les 10 axes principaux sont présentés à l'écran.

En synthèse, ils portent sur le développement des approches transversales pluridisciplinaires par le renforcement des ressources humaines et des protocoles, renforcement des capacités d'accueil également, en particulier en faveur des familles les plus vulnérables concernant la petite enfance et la protection de l'enfance, la mobilisation des outils existants, l'observatoire de la protection de l'enfance.

J'ai terminé. Si vous avez d'autres questions.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je rapporterai les propos que j'ai également tenus à la commission organique.

Ce diagnostic du schéma directeur de l'enfance et de la famille est un véritable chantier. Même si nous ne partons pas de rien, cela a permis d'écouter et d'entendre les services, les parents, les enfants afin d'avoir une photographie bien précise et d'évaluer les besoins afin de poser un diagnostic régional et toujours dans cette idée d'harmonisation entre le 2A et le 2B.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas et je vais donc mettre le rapport aux voix.

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS** : le groupe « Femu a Corsica » vote **POUR**.

**M. Pierre-José FILIPPETTI** : le groupe « Corsica libera » vote **POUR**.

**Mme Mattea CASALTA** : le groupe « PNC » **POUR**.

**Mme Christelle COMBETTE** : le groupe « Per l'Avvene » vote **POUR**.

**Mme Catherine RIERA** : le groupe « Andà per Dumane » vote **POUR**

**M. Pierre GHIONGA** : le groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » vote **POUR**

**M. Hyacinthe VANNI**

**Le rapport n° 147 est ADOPTE à l'unanimité<sup>13</sup>.**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous passons au rapport n° 109. Saveriu LUCIANI hà a parolla.

**ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

<sup>13</sup> Délibération N°21/093 AC

**\* Raportu n° 109 : Cunsultazione nantu à i prugetti di Schema direttore d'accunciamentu è di gestione di l'Acque (SDAGE) 2022-2027 è di Prugramma di misure assuciatu (PDM)**

**\* Rapport n° 109** : Consultation sur les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et de Programme de mesures (PdM) associé

**M. Xavier LUCIANI**

Merci, M. le Président. Les premiers seront les derniers, mais les derniers seront toujours les derniers !

On avait prévu de faire une projection, mais je pense que je vais l'épargner à mes collègues.

Je rappellerai un certain nombre de choses.

D'abord, le SDAGE vient à terme, en tous les cas au niveau de cette Assemblée, puisque la consultation continue pour les publics et les collectivités. Nous devons donner un avis.

Je rappelle que le SDAGE va déterminer 6 années en matière de gestion de l'eau pour la Corse.

Nous avons une grande différence par rapport à la situation française dans la mesure où les masses d'eau superficielles et souterraines sont dans un état excellent. On frôle les 90 % et on vise les 100 % pour le SDAGE futur. Ailleurs, c'est en moyenne 46 %. C'est-à-dire que nous, on est sur une stratégie de préservation plutôt que de résilience en termes d'action.

3 grands objectifs pour ce SDAGE. Je vais essayer de faire très court.

En gros, on va lutter contre les pollutions, on va essayer de travailler sur le quantitatif et le qualitatif, comme d'habitude, et on va essayer aussi de restaurer là où il y a des difficultés, des milieux qui sont quelque peu altérés.

Ce SDAGE, s'accompagne d'un programme de mesures, ce qu'on appelle communément un PDM, qui s'élève à 135,5 M€. En gros, c'est une action sur une année de 23 M€, pour moitié Agence de l'eau, moitié Collectivité de Corse. Ce n'est pas l'essentiel de l'action de la Collectivité qui injecte beaucoup plus d'argent dans cette politique, mais c'est quand même conséquent.

Rapidement, deux ou trois points.

Le Comité de bassin, et je tire quand même mon chapeau aux services parce qu'avec le Comité de bassin, on avait déjà validé ce projet de SDAGE dès octobre. On a été les premiers, je crois, des sept comités de bassin à avoir réalisé cette prouesse. Il va être approuvé théoriquement avant mars 2022 par tous, donc y compris par l'État.

Je passe sur le rapport rapidement. Nous avons eu entre-temps des inspections environnementales, auxquelles j'ai assisté, au mois de décembre, des orientations fondamentales au nombre de 5 : une est l'orientation fondamentale 0, qui est importante, c'est une nouveauté, et je pense que notre action y a beaucoup contribué, c'est l'appréhension du changement climatique et donc pour la Corse, une actualisation. En tous les cas, c'est un changement de paradigme et une action très forte menée en direction de l'adaptation de la Corse à ce changement climatique en matière de gestion de la ressource etc., etc.

Rapidement pour vous dire que l'objectif quand même pour les milieux aquatiques, c'est d'arriver à 100 % de bon état à 2027, c'est énorme. 100 % aussi pour les nappes souterraines et 98,7 % pour les milieux aquatiques. Donc en gros, je rappelle quand même, qu'on est pratiquement à plus du double de l'étape que l'on retrouve ailleurs.

Donc, je disais 135,5 M€ avec 163 mesures, un socle réglementaire (52 M€ de ces 135 M€) qui regarde surtout la conformité de l'alimentation en eau potable, des systèmes d'assainissement, etc.

Une remarque, et c'est la proposition que nous faisons dans ce rapport, un besoin de soutenir beaucoup plus les nombreuses petites communes rurales, puisque pour l'instant nous n'avons même pas 5 M€ par an à leur consacrer. Donc, nous demandons qu'une révision du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau tienne compte des modalités et des moyens qu'il faut mettre en œuvre pour accompagner ces communes rurales dans les travaux d'eau et d'assainissement relevant donc de ce socle réglementaire. C'est un point important pour nous parce qu'on se singularise par rapport à ailleurs.

Sur la gouvernance aussi, je précise quand même que la loi 4D, je ne rentrerai pas dans les détails, mais confère au Préfet pratiquement autorité pour donner son avis sur l'ensemble des opérations, sauf que chez nous l'autorité c'est nous. Donc, je le dis aussi, on leur a redit et nous allons le redire à la ministre, je crois, d'ici une dizaine de jours en visioconférence ou peut-être en présentiel, je ne sais pas encore, mais en tous les cas, nous allons faire valoir le point de vue de la Corse.

Nous avons consacré quand même deux réunions avec les associations des maires de Corse (Corse du nord et sud), pour les informer, on a diffusé ce document.

Rapidement sur la gouvernance, en gros, c'est dans le rapport, on a quand même trois points importants, la Collectivité de Corse met en œuvre cette gestion équilibrée, elle constitue donc un véritable bassin hydrographique qui a donc trois points importants à assurer : d'abord une gestion équilibrée, c'est le SDAGE bien sûr, avec les PTGE que l'on mettra en place, donc les projets de territoire pour la gestion de l'eau ; les aménagements hydrauliques et je reviens à l'Office d'équipement hydraulique, M. le Président, par le biais d'Acqua nostra 2050, et bien sûr un accompagnement des collectivités qui sera assuré par nos services de la Collectivité, les services d'assistance technique pour l'eau, appelés maintenant SATE, qui travaillent notamment sur pas mal d'intercommunalités en matière d'accompagnement pour la GEMAPI, notamment, mais pas que, puisque nous avons aussi la possibilité de travailler sur les captages, la ressource, en quelque sorte des recherches de ressources supplémentaires.

Donc, une volonté d'exercer pleinement nos compétences transférées, mais aussi réaffirmer que nous avons des compétences qui nous permettent aussi d'avoir la main, je dirai, sur les travaux d'élaboration des PTGE et surtout sur la maîtrise sur les ouvrages d'aménagement hydraulique.

Donc, je passe rapidement sur la loi 4D que j'évoquais tout à l'heure.

Simplement demander à ce qu'il y ait aussi un regard particulier, on innove un peu et je fais un clin d'œil à ma collègue qui n'est pas là, Lauda GUIDICELLI, pour qu'on puisse avoir une parité au sein des comités de bassin, en termes de composition. Donc le rôle des femmes mérite, y compris en matière hydraulique, d'être reconnu, en tous les cas mieux représenté. Ça aussi, ça fait partie de votre rapport, si vous l'avez lu.

Je m'arrête là parce que sinon je peux encore continuer si vous voulez, 2 ou 3 heures, mais je vais éviter quand même de vous faire rentrer tard à la maison.

### **M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià Saveriu LUCIANI. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce dossier ? Mattea CASALTA a la parole.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller exécutif, vous présentez là un rapport qui retient toute notre attention puisqu'il s'agit de la gestion de la ressource « eau » sur notre territoire national.

Nous avons eu l'occasion d'apprécier à plusieurs reprises dans cet hémicycle le travail fourni par les services de la Collectivité de Corse, par le Comité de Bassin et par l'Office hydraulique pour ce qui concerne les travaux structurants partout en Corse, en prévision de la mise en œuvre du Plan Acqua Nostra 2050.

Il est à noter surtout le travail d'anticipation de la Collectivité en matière de changement climatique, vous l'avez souligné d'ailleurs, mais là il y a vraiment anticipation, et c'est très important. Ce changement, nous le constatons tous les jours, impacte notre pays, il faut donc essayer de réfléchir à toutes les solutions pour économiser et utiliser de façon efficiente cette ressource qui, bien qu'elle soit abondante aujourd'hui, pourrait un jour venir à manquer.

Il faut également souligner l'engagement de soutien pris auprès des communes du rural pour, notamment, des travaux d'assainissement, de régulation et d'observation des crues de plus en plus fréquentes, mais aussi de la protection des sites, y compris sur le littoral et de la préservation des zones humides et de la biodiversité.

Ce schéma d'aménagement de l'eau répond à une politique ambitieuse qui paraît cohérente avec le plan Acqua Nostra 2050, mais qui pourrait aussi venir en appui de la politique énergétique de l'île par le biais d'une ressource durable, verte et renouvelable.

Nous nous félicitons pour le travail accompli et vous encourageons pour que celui-ci continue et qu'à l'avenir effectivement, vous ayez autant d'ardeur et que vous ayez autant de volonté de réussir.

À ce stade, pouvez-vous nous éclairer sur la politique mise en place et préconisée par nos partenaires habituels tels que l'État, EDF et Kyrmolia ? Il serait intéressant qu'ils s'engagent tout aussi fortement sur la même ligne politique de soutien, d'accompagnement et de développement structurel.

Pour finir, l'exemple de la Sardaigne revient souvent dans nos échanges. Qu'en est-il des politiques générales de gestion de l'eau de nos voisins méditerranéens ? Quelle est la place de la Corse dans l'optique de la construction d'une politique globale ?

Merci, si vous voulez bien répondre à toutes ces questions, je pense que c'est intéressant quand même.

Je vous remercie, M. le Conseiller exécutif.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, je pense que c'est un débat qui mériterait de passer un autre jour et d'y consacrer deux ou trois heures, parce que c'est vraiment important, et là on le bâcle un peu. Ça me désole, parce que c'est vraiment un dossier qui est d'une importance capitale.

Je ne sais pas si c'est possible, s'il y a un raison de le passer aujourd'hui, je pense que ça mériterait d'avoir peut-être... M. le Président de l'Exécutif, qu'en pensez-vous ?

**Le Président SIMEONI**

Je confirme que l'importance de ce sujet commanderait que l'on puisse y venir dans un autre cadre, mais on peut l'évoquer ce soir et on aura l'occasion d'y revenir.

**M. Hyacinthe VANNI**

On va prendre les interventions et Xavier LUCIANI répondra et on le votera une autre fois ?

**Le Président SIMEONI**

Non, il y a un délai, c'est réglementé.

**(Brouhaha).**

**M. Hyacinthe VANNI**

Le débat est ouvert, ceux qui veulent parler, moi j'ai le temps. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

**M. Xavier LUCIANI**

Juste une précision, il faut que ce soir on prenne acte, parce qu'on doit donner une réponse officielle par rapport à l'enquête publique, il faut un avis de la Collectivité aujourd'hui.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc, Saveriu LUCIANI hà da risponde.

**M. Xavier LUCIANI**

Merci, je crois que c'est important de le dire, le Comité de bassin a beaucoup travaillé, je crois que c'est le premier comité de bassin qui a réussi à faire un SDAGE, on est en avance par rapport aux autres. D'ailleurs aujourd'hui il y avait une réunion, à laquelle j'ai envoyé un collaborateur, où il y avait notamment, je fais une parenthèse parce que c'est important de vous le dire, un amendement qui va passer au Sénat, notamment sur la loi climat et résilience, je ne sais plus le terme exact, où il y a une menace sur la continuité écologique des fleuves. Il y a donc un amendement, du groupe qui est à la marge des présidentielles, qui veut justement mettre à mal, en quelque sorte, cet acquis. Donc, je vous en parle parce qu'on va certainement demander aux Parlementaires d'intervenir sur le débat parce que ça peut quelque part être une menace pour nos cours d'eau et pour les écosystèmes de notre pays.

Pour répondre rapidement sur le point EDF et Kyrnolia : Kyrnolia, c'est un fermier, je ne veux pas rentrer dans un débat qui à la limite n'est pas le débat de cette Assemblée, l'aménagement de territoire hydraulique c'est nous, c'est un acquis de lutte du peuple corse et c'est le statut de la Corse qui nous confère cette possibilité, voire cette maîtrise.

Je précise quand même qu'EDF travaille de concert avec nous, même si vous savez qu'on rêve un jour de récupérer ses barrages, je crois qu'il faut le dire. Pourquoi je dis ça ? Parce que la Sardaigne, bien entendu, récupère carrément la production hydroélectrique et qu'elle a une gestion un peu différente de la nôtre, mais ça mérite un grand débat sur la gestion, la maîtrise et la production et bien entendu sur le reste. Donc là, je préfère aller très vite.

Par contre, deux points que me semblent intéressants à souligner : vous parlez d'énergie, EDF travaille avec nous sur les lâchures, en gros nous avons des droits d'eau, nous avons à peu près, par exemple sur le barrage de Calacuccia, qui nous concerne au premier chef, 15 000 000 m<sup>3</sup> à disposition. Ces 15 000 000 m<sup>3</sup>, bien sûr,

servent à la fois à alimenter la CAB en eau potable, 1 500 000 m<sup>3</sup> par an, voire 2 000 000 m<sup>3</sup>. Le reste sur la Plaine orientale pour l'agriculture. Les travaux de la prise du Golu, aujourd'hui, sont faits pour récupérer ces 15 000 000 m<sup>3</sup>, parce qu'on n'arrive pas à récupérer aujourd'hui ces 15 000 000 m<sup>3</sup>, il faut donc une capacité de prise qui soit à la hauteur.

Ceci pour vous dire qu'il y a à peu près, entre Tolla, Rizzanese, Sampolu et Calacuccia, une collaboration avec EDF sur la programmation de ces lâchures, parce qu'on est obligé en été de gérer cette eau de manière la plus efficiente possible, premièrement parce qu'il y a besoin de préserver la ressource et deuxièmement la rendre la plus disponible possible, au moment où nous en avons besoin.

D'ailleurs, nous avons une réunion la semaine prochaine avec nos amis d'EDF pour justement synchroniser tout ça.

La Sardaigne, donc je n'en parle plus.

Deux points importants, sur l'énergie. Jean hier a présenté un travail remarquable sur la PPE, on a évoqué ensemble en Conseil exécutif, j'en ai parlé même hier, nous avons quand même un projet qu'on développe qui s'appelle SYSPROD, moi je l'ai rebaptisé, bien sûr, comme d'habitude, on l'appelle Acqua energia, parce que c'est la fameuse histoire du photovoltaïque sur les plans d'eau, qui nous permet à la fois d'épargner des ESA d'une part aussi, et surtout nous avons 500 hectares de plans d'eau avec l'Office hydraulique, on peut en utiliser pratiquement un quart, ça donne quand même beaucoup, beaucoup de production. Mais en même temps, on a un projet qui est totalement original et qui va permettre de produire aussi, au-delà du fait qu'on va équiper ces barrages, en gros, par barrage, un équivalent à 8 000 foyers sans chauffage, une production d'oxygène, d'hydrogène et d'ozone.

Alors rapidement, l'intérêt, c'est que l'oxygène permet de se battre contre l'eutrophisation de ces barrages, avec une injection d'oxygène sur l'hypolimnion, je dirai, sur le fond du barrage. Deuxièmement, l'ozone dans les canalisations, ça va éviter la chloration et ça va donc augmenter la qualité de cette eau. Et l'hydrogène, je me tourne vers mon collègue Hyacinthe VANNI, le barrage pressenti, c'est le barrage du Reginu. J'ai calculé qu'il y avait 1,2 km entre le barrage et la voie-ferrée, c'est-à-dire que dans 10 ans cet hydrogène peut servir, et là je regarde Jean aussi, c'est aussi une piste très innovante pour nous.

Et moi, je salue aussi la perspicacité et l'anticipation des ingénieurs de l'Office d'équipement hydraulique qui ont essayé de transversaliser en quelque sorte la pensée de l'Exécutif et donc, ça apporte aussi à la PPE une pierre qui commence, c'est une dernière pierre peut-être à l'édifice, mais en tous les cas ça nous permet d'avancer

sur des enjeux qui sont, de mon point de vue, les véritables enjeux d'ici 10 ans encore, même pas.

Un dernier petit point. Je l'avais dit au Président, on a quand même avec notre plan de bassin, d'adaptation au changement climatique... Je rappelle que Pierre GHIONGA avait aussi regretté à l'époque, on avait un peu escamoté le débat, c'est dommage, parce que c'est quelque chose de novateur, on a quand même aujourd'hui une candidature qui a été retenue pour les trophées de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée, donc on concourt, peut-être qu'on sera retenu au titre de ce trophée. Ça veut dire en gros, je le dis ici sans prétention, je le dis au nom de l'Exécutif, ce travail sur l'eau aujourd'hui déborde, en fin de compte, de ce que l'on appelait les tuyaux et les stations de pompage et les canalisations. On est en train de valoriser, la Collectivité prend en main, en quelque sorte, la maîtrise du bien commun. On est au-delà aujourd'hui du simple distributeur de robinets, de bornes, on est en train de voir l'eau à une autre valeur pour nous, une valeur qui n'a pas de valeur, parce que l'eau n'a pas de prix, même si l'eau a un prix pour l'Agence de l'eau, mais c'est surtout un moyen aujourd'hui d'émancipation pour ce pays, en termes énergétiques, en termes aussi de ressources tout azimut, et c'est surtout, pour nous, le moyen de montrer qu'on peut aujourd'hui en Corse... Je précise quand même que les brevets qui seront déposés, parce qu'on travaille avec des partenaires extérieurs et avec l'université de Corse sur le projet Acqua energia, c'est du photovoltaïque flottant avec échouage possible, donc on est vraiment sur l'innovation, ça n'existe pas ailleurs, c'est nulle part ailleurs, comme dirait quelqu'un.

Donc, ça nous permettrait demain, en termes même financiers, de créer aussi des emplois et surtout d'exporter ce que nous faisons ici. Alors, on a choisi la Balagne, par hasard presque, mais je pense qu'on peut dupliquer ce projet sur le barrage de Figari, car ce sont deux barrages appropriés.

En tous les cas, vous dire qu'au-delà du SDAGE, parce qu'on est parti du SDAGE pour arriver à l'énergie, ça veut dire qu'en gros, là-aussi il y a une transversalité, il n'y a pas un office hydraulique, il n'y a pas une collectivité avec sa mission eau, il n'y a pas une AUE, on est devant une situation où on appréhende, je crois, la question du développement et la question, je dirai même, de la survie même d'un peuple sur sa terre à partir de ses richesses et l'eau fait partie de ses richesses.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président de l'Office hydraulique. Il y a un rapport de la commission de développement, on me signale que je l'ai oublié.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**M. Xavier LUCIANI**

M. le Président, j'ai oublié une indication.

Le CESEC m'a demandé de présenter, après session, donc nous présenterons au CESEC, le SDAGE, moi je t'invite à te connecter, le débat sera intéressant.

Simplement parce que là aussi, on a mesuré l'importance, donc j'interviens au CESEC la semaine prochaine sur ce sujet-là.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Marie-Thérèse MARIOTTI voulais dire quelque chose ?

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Sauf erreur de ma part, je ne me souvenais plus s'il était passé en commission du développement. Je ne m'en souvenais plus. En commission des finances, je pense, ce qui ne change rien au fond...

**Mme Julie GUISEPPI**

Oui, il est passé en commission du développement.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

J'ai dû quitter avant ou alors j'ai des pertes de mémoire...

**M. Hyacinthe VANNI**

Le secrétariat général me confirme que oui et avec un avis favorable et en commission des finances aussi avec un avis favorable.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Donc, je vais le mettre aux voix, avec un vote par groupe.

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS** : le groupe « Femu a Corsica » vote **POUR**.

**Mme Marie SIMEONI** : le groupe « Corsica libera » vote **POUR**.

**Mme Anne TOMASI** : le groupe « PNC » POUR.

**Mme Christelle COMBETTE** : le groupe « Per l'Avvene » vote POUR.

**Mme Catherine RIERA** : le groupe « Andà per Dumane » vote POUR

**M. Pierre GHIONGA** : le groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » vote POUR

**M. Hyacinthe VANNI**

**Le rapport n° 109 est ADOPTE à l'unanimité<sup>14</sup>.**

Il reste une motion, qui va être présentée par Julie GUISEPPI.

## MUZIONE / MOTIONS

\* **Motion n° 2021/O1/018** déposée par Mme Julie GUISEPPI du groupe « Corsica Libera » : **Maintien du dispositif « EVASAN » sur Figari.**

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci M. le Président de me donner la parole sur ce sujet qui me paraît essentiel.

Nous savons, en effet, que les spécificités tant géographiques que sanitaires de la Corse, qui ne dispose pas de CHU et de certaines spécialités, notamment sur l'Extrême-Sud de la Corse, nécessitent la mise en place de moyens suffisants pour permettre l'évacuation sanitaire dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

Actuellement, le dispositif d'évacuation sanitaire, EVASAN, a vocation à intervenir lorsque les moyens médicaux nécessaires sur place ne permettent pas de répondre à la pathologie du patient ou à l'urgence de la situation.

Ce dispositif qui était jusqu'à récemment opérationnel, de jour comme de nuit sur l'aéroport de Figari, constitue un élément essentiel de l'organisation et de l'offre de soins sur l'Extrême-Sud de la Corse.

---

<sup>14</sup> Délibération N°21/094 AC

Cependant, que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, les évacuations sanitaires effectuées entre la fermeture de l'aéroport et sa réouverture du lendemain ne sont plus assurées et aucune mesure de substitution n'a été envisagée depuis.

Or, l'aéroport de Figari, s'il a certes une vocation touristique, doit également jouer un rôle de service public au bénéfice des Corses qui vivent sur leur terre et font vivre la région de l'Extrême-Sud de l'île.

La santé, nous le savons, fait partie des préoccupations majeures de notre peuple, surtout en cette période de crise sanitaire.

C'est pourquoi, le Maire de Figari, dès qu'il en a eu connaissance, a immédiatement avisé par courrier les acteurs concernés afin de les sensibiliser à cette situation préoccupante.

Cependant, malgré aussi une conférence de presse organisée avec l'ensemble des maires de l'Extrême-Sud, aucune réponse n'a été apportée.

C'est pourquoi, considérant l'inquiétude de la population et des élus suite à la suppression des évacuations sanitaires nocturnes sur l'aéroport de Figari, considérant également pour tous ces motifs, que la perte de ce service serait particulièrement préjudiciable à l'Extrême-Sud de la Corse, nous prions l'Assemblée de Corse de bien vouloir demander le maintien du dispositif d'évacuations sanitaires dit « EVASAN » sur Figari entre la fermeture de l'aéroport et sa réouverture du lendemain.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non. Une intervention pour ?

**Mme Mattea CASALTA**

Le groupe PNC voudrait s'associer à cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Nous avons fait la demande en commission permanente de nous associer à cette motion. Donc, Femu a Corsica, le PNC et si d'autres groupes veulent s'y associer... Je laisse la parole à Mme GUISEPPI qui porte la motion.

**Mme Julie GUISEPPI**

Je n'y vois aucun inconvénient, bien entendu.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, l'Exécutif ?

**Mme Bianca FAZI**

Bien sûr favorable, mais des petites précisions.

Nous nous sommes rapprochés de l'ARS quand on a vu la motion, le marché des EVASAN n'a pas été abandonné et encore moins rompu. En fait c'est un problème d'aéroport, il manque un personnel de nuit. C'est pour cette raison qu'ils ont suspendu les EVASAN de nuit. Donc, c'est un problème vraiment inhérent. Par contre, je n'ai pas eu la réponse si ça concerne la CCI ou si ça concerne la Sécurité civile, mais ça ne concerne absolument pas le marché des EVASAN.

Donc, je crois que là il va falloir que les élus de la microrégion se rapprochent également de la CCI ou de la Sécurité civile pour savoir.

En ce qui concerne l'ARS, le marché des EVASAN n'est absolument pas arrêté sur Figari (ça concerne quelques EVASAN dans l'année), donc il n'y a absolument aucun problème là-dessus, c'est vraiment un problème inhérent à l'aéroport.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, pour ces précisions. On va mettre la motion aux voix, en faisant l'appel, puisque c'est quelque chose d'important.

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

**Mme Marie SIMEONI**

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Mattea CASALTA**

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des présents.**

**(Absents : les groupes « Andà per Dumane », « Per l'Avvene » et « la Corse dans la République »).**

Je pense que nous avons terminé notre ordre du jour.

A ringrazià à tutte è à tutti et bon week-end !

**La séance est levée à 20 h 10.**

# ANNEXES

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

**MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER  
OGNUNU »**

*Rapport n° 132*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR** : Mme Marie-Anne PIERI au nom du Groupe « Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT** :

**Extension des aides à la primo-accession à certaines donations :**

- Aux pages 13 du rapport et 12 du règlement en annexe, à la fin de la liste des modifications apportées, est rajouté l'item ainsi rédigé : « - **d'étendre l'éligibilité au dispositif des transferts de propriété faits par voie de donation, soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

- A la page 47 du rapport, dans le 2 relatif aux conditions générales d'attribution, le dernier item est complété comme suit : « , **ainsi que tout donataire ayant bénéficié d'un transfert de propriété soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

- A la page 48 du rapport, dans la liste des dépenses subventionnables, est rajouté un item rédigé comme suit : « - **opérations de réhabilitation d'un bien transmis soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL****MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER  
OGNUNU »***Rapport n° 132***AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Majoration de 10 points de l'aide pour les études :**

- Aux pages 12 du rapport et 12 du règlement en annexe, au sein de la partie G, le taux « 30% » est remplacé par « 40% » et le montant entre parenthèses « 15 000 € » est remplacé par « 20 000 € ».
- A la page 37 du règlement en annexe, au point 1.5 relatif aux études de faisabilité, le taux maximal de « 30% » est remplacé par « 40% » et le montant maximal de subvention de « 15 000 € » est remplacé par « 20 000 € ».

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOpte A L'UNANIMITE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER  
OGNUNU »

*Rapport n° 132*

AMENDEMENT N° 3

**DEPOSE PAR** : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT** :

**Flexibilité 350 mètres** :

- Aux pages 11 du rapport et 10 du règlement en annexe, à la fin de la première phrase de la partie E, les mots « au moins » sont remplacés par le mot « **environ** », et en fin de phrase sont rajoutés les mots suivants : « **, avec un tunnel de 10% (35 mètres) permettant de la flexibilité en faveur des dossiers portés par des villages souches entre 315 et 350 mètres** ».
- A la page 17 du règlement, dans le titre relatif à la bonification de 10%, les mots « au moins » sont remplacés par le mot « **environ** », et rajouter dans cette même partie un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « **Le seuil d'altitude ne pouvant raisonnablement pas être appréhendé comme une donnée absolue, une marge d'interprétation et de flexibilité est introduite par un tunnel de 10% (35 mètres) permettant à des dossiers portés par des villages souches entre 315 et 350 mètres d'être éligibles au dispositif de bonification s'ils remplissent bien entendu l'ensemble des autres conditions. Il serait absurde de les rejeter pour quelques mètres du moment que les projets sont viables** ».

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOpte A L'UNANIMITE



## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER  
OGNUNU »

*Rapport n° 132*

AMENDEMENT N° 4

**DEPOSE PAR :** Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Biens vacants et sans maître :**

- Aux pages 12 du rapport et 11 du règlement en annexe, à la fin du F. relatif aux majorations, est inséré le paragraphe suivant : « **Dans le même état d'esprit, afin de lutter contre le phénomène d'abandon croissant du foncier bâti existant dans les villages, il est proposé d'adapter le présent règlement, en tenant compte du fait qu'eu égard à la valeur d'acquisition des biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste par les communes, il convient d'intégrer une majoration spécifique pour la réhabilitation de ces biens. Compte tenu des coûts importants de réhabilitation qui nécessitent souvent la démolition du bâtiment avant reconstruction, il convient de proposer une majoration conséquente sur la partie réhabilitation de l'ordre de 30%.**

**Ainsi, sur le volet réhabilitation, avec l'introduction de cette majoration de 30%, le montant subventionnable passerait de 120 000 € à 156 000 €, soit une subvention maximale de 124 800 € par logement réhabilité ».**

- A la page 17 du règlement en annexe, au sein du 1<sup>er</sup> point de la partie énumérant les dépenses subventionnables, dans la phrase en gras, ainsi que dans la dernière phrase du Volet Acquisition (même page), après les mots « sans maître » sont rajoutés les mots suivants : « **ou en état d'abandon manifeste** ».

- A la page 17 du règlement en annexe, à la fin du 1<sup>er</sup> point de la partie énumérant les dépenses subventionnables, est rajoutée la phrase suivante : « **Les travaux de réhabilitation faisant suite à une procédure d'acquisition relative aux biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste bénéficieront d'une aide complémentaire de 30%** ».
- A la page 18 du règlement, dans la partie relative au montant subventionnable, le volet réhabilitation est complété comme suit : « **En cas de procédure spécifique résultant d'une procédure d'acquisition de biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste, les montants des dépenses subventionnables sont majorés de 30%, soit 156 000 € par logement réhabilité** ».

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER  
OGNUNU »

*Rapport n° 132*

## AMENDEMENT N° 5

**DEPOSE PAR** : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT** :**Notion de lotissement** :

- Aux pages 13 du rapport et **11 et 12** du règlement en annexe, à la fin de la liste des modifications apportées, **il convient de préciser ce que l'on entend par lotissement privé et de se référer à la stricte définition de l'article L 442-1 du code de l'urbanisme très explicite.**

Il est rajouté l'item ainsi rédigé : « - **de préciser les opérations se situant dans un lotissement privé sont éligibles à l'aide à la primo accession à la propriété. La définition du lotissement privé s'entend au sens de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme qui dispose que « constitue un lotissement la division en propriété ou en jouissance d'une unité foncière ou de plusieurs unités foncières contigües ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis ».**

- A la page 44 du règlement en annexe, le paragraphe introductif précisant le périmètre des aides à la primo-accession est complété comme suit : « **ou concernant des parcelles relevant de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme** ».

- A la page 75 du règlement en annexe, le 3<sup>ème</sup> item est complété comme suit : « **ou que la parcelle relève de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme** ».

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOpte SOUS-AMENDE**  
**\***

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER  
OGNUNU »

*Rapport n° 132*

AMENDEMENT N° 6

**DEPOSE PAR** : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe « Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT** :

- A la page 75 du règlement, il faut remplacer, dans la phrase consacrée à l'attestation que la commune doit fournir dans le cadre de la constitution du dossier du demandeur, la phrase « ... ou le bien a été construit avant 1960 » par « ou que le bien se situe dans le périmètre des centres anciens et des hameaux de village comprenant des habitations construites avant 1960 ».

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE SOUS-  
AMENDE\*

\* « A la page 75 du règlement, il faut remplacer, dans la phrase consacrée à l'attestation que la commune doit fournir dans le cadre de la constitution du dossier du demandeur, la phrase « ...ou que le bien a été construit avant 1960 dans les autres communes, ou qu'il corresponde à des critères d'intégration architecturale avérés, ou qu'il s'agisse de foncier non bâti dans le périmètre des centres anciens et hameaux de villages ».

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL**

**ACTUALISATION DES DISPOSITIFS  
DE SOUTIEN SALVEZZA**

*Rapport n° 126*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR :** Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la fin de la partie relative au dispositif Sustegnu, **RAJOUTER** dans la liste des codes APE :

***4639A : Commerce de gros de produits surgelés***

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL**

**ACTUALISATION DES DISPOSITIFS  
DE SOUTIEN SALVEZZA**

*Rapport n° 126*

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

À la fin du rapport du Conseil exécutif 3<sup>ème</sup> paragraphe :

« La mise en œuvre des obligations Relance..... ; si aucun fonds **SUPPRIMER** le « n' » ayant un ancrage dans l'île.... Le reste sans changement.

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL****TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION  
DES POSTES SAISONNIERS***Rapport n° 125***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

« Dans le cadre de la campagne de recrutement des personnels saisonniers au titre de l'année 2021, il est nécessaire de prendre en compte les éléments suivants :

Le rapport initial fait état de 416 mensualités nécessaires à l'exercice des missions prioritaires durant la saison estivale et permet de rester à budget constant par rapport aux années précédentes. Ce volume global a été déterminé en fonction des besoins de la collectivité, à périmètre constant.

Aujourd'hui, des besoins supplémentaires ont été exprimés et correspondent, pour certains, à de nouvelles missions mises en œuvre au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires :

Au sein de la direction des milieux naturels, 12 mensualités pour permettre l'ouverture des « gîtes de Ghignu » : site qui ouvre au public et qui nécessite des renforts saisonniers notamment en termes de sécurisation et surveillance du site.

Au sein de la direction des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire, direction adjointe des milieux aquatiques, 18 mensualités pour permettre l'ouverture du site « U mondu di Ditu Mignuleddu » (forêt enchantée), site de Tanchiccia, à Corrano, ouvert au public pour la première fois et qui nécessite des renforts saisonniers notamment en termes de sécurisation et surveillance du site.

Enfin, au sein de la direction de la forêt et de la prévention des incendies, 18 mensualités supplémentaires sont nécessaires pour faire face à la surcharge de travail en période estivale, rendue particulièrement difficile par les absences des agents titulaires en cette période de crise sanitaire.

Soit 48 mensualités supplémentaires.

Le nombre total de mensualités est donc porté à 464 au titre de l'année 2021».

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Au sein du rapport, page 2

**REEMPLACER**

- 203 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires

**PAR**

- 251 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires

Au sein de la délibération

**Remplacer**

« L'ARTICLE PREMIER » actuel

**PAR**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** la création de 464 mensualités pour la création d'emplois non permanents sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, décliné comme suit :

- 34 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments ;
- 25 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires ;
- 144 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;
- 251 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires ;
- 10 mensualités réparties au sein des autres directions afin de faire face aux besoins urgents dans les services dits « administratifs ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021****N° 2021/O1/018****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR :** Mme Julie GUISEPPI AU NOM DU GROUPE "CORSICA LIBERA",  
A LAQUELLE S'ASSOCIENT LES GROUPE "FEMU A CORSICA"  
ET "PARTITU DI A NAZIONE CORSA"

**OBJET :** MAINTIEN DU DISPOSITIF "EVASAN" SUR FIGARI.

---

**CONSIDERANT** les spécificités tant géographiques que sanitaires de la Corse, l'absence de Centre Hospitalier Universitaire et l'absence de certaines spécialités, notamment sur l'Extrême-Sud de la Corse,

**CONSIDERANT** que le dispositif d'évacuation sanitaire (EVASAN) a vocation à intervenir lorsque les moyens médicaux nécessaires, sur place, ne permettent pas de répondre à la pathologie du patient ou à l'urgence de la situation,

**CONSIDERANT** que ce dispositif qui était jusqu'à récemment opérationnel, de jour comme de nuit sur l'aéroport de Figari, constitue un élément essentiel de l'organisation et de l'offre de soins sur l'Extrême-Sud de la Corse,

**CONSIDERANT** cependant, que depuis le 1er avril 2021, les évacuations sanitaires effectuées entre la fermeture de l'aéroport et sa réouverture du lendemain ne sont plus assurées,

**CONSIDERANT** qu'aucune mesure de substitution n'a été envisagée à ce jour,

**CONSIDERANT** que l'aéroport de Figari, s'il a certes une vocation touristique, doit également jouer un rôle de service public au bénéfice des Corses qui vivent sur leur terre et font vivre la région de l'Extrême-Sud de l'île,

**CONSIDERANT** que l'Extrême-Sud est très éloigné des grands centres hospitaliers, il est donc primordial que les moyens nécessaires à l'évacuation des patients puissent être mis en œuvre dans les meilleures conditions et les meilleurs délais,

**CONSIDERANT** que la santé fait partie des préoccupations majeures de notre peuple, surtout en cette période de crise sanitaire,

**CONSIDERANT** l'inquiétude de la population et des élus suite à la suppression des évacuations sanitaires nocturnes sur l'aéroport de Figari,

**CONSIDERANT** pour tous ces motifs, que la perte de ce service serait particulièrement préjudiciable à l'Extrême-Sud de la Corse,

#### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** le maintien du dispositif d'évacuations sanitaires dit « EVASAN » sur Figari entre la fermeture de l'aéroport et sa réouverture du lendemain.